

Hesbaye
~ Meuse ~
Condroz

CONFÉRENCE
DES ÉLUS



Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement de Huy – Waremme

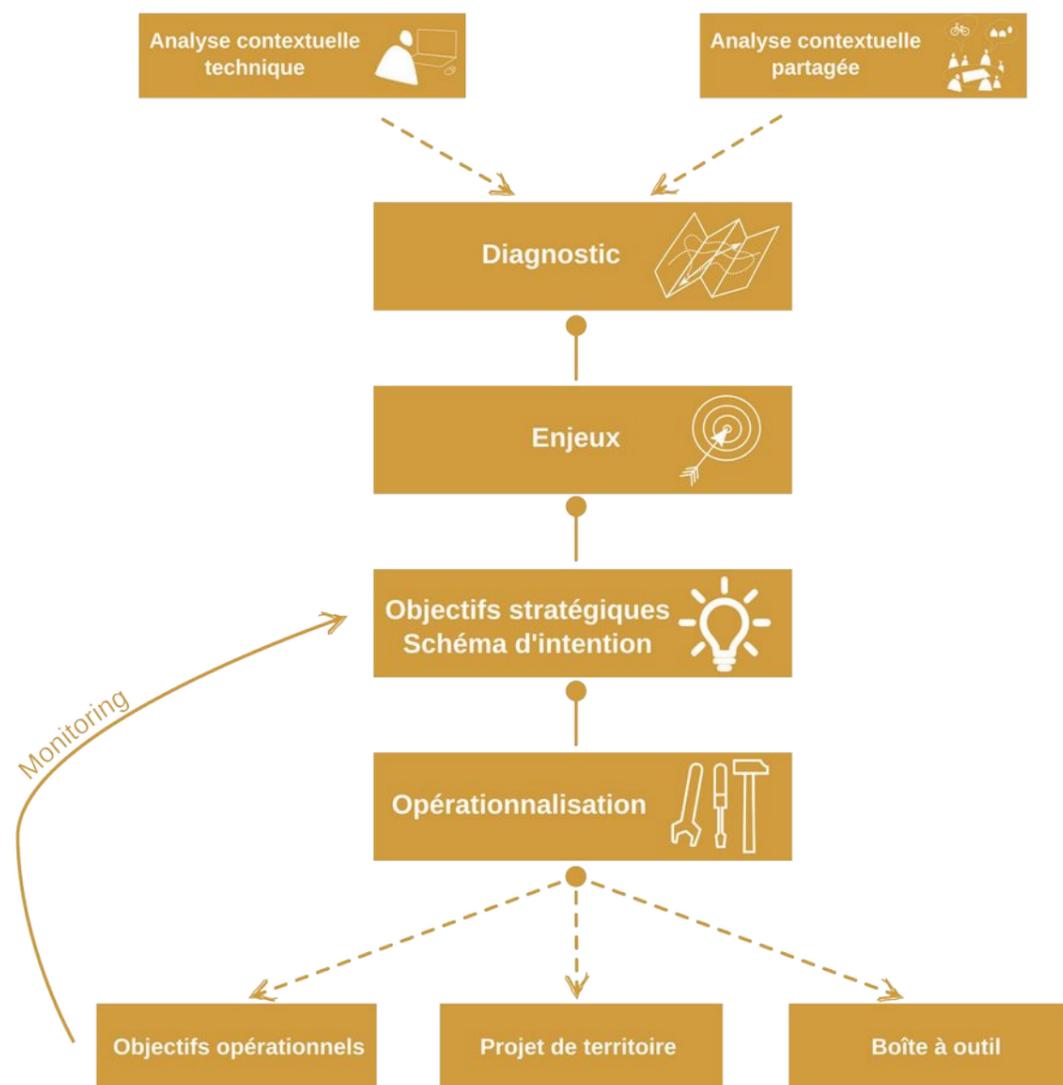
Table des matières

Introduction	4	5.2 Emploi intérieur.....	36
Phase 1 : Analyse contextuelle	5	5.3 Structure de l'emploi par lieu de résidence et de travail.....	37
1. Contexte général.....	6	5.4 Structure de l'emploi salarié en 2020.....	39
1.1 Situation générale.....	6	5.5 Parcs d'activité économique.....	40
1.2 Les grandes évolutions en 8 ans (2013 – 2021).....	7	5.6 Offre commerciale.....	41
1.3 Contexte historique et géologique.....	8	5.7 Dynamique commerciale.....	42
1.4 Grandes infrastructures.....	9	5.8 Enseignement.....	43
1.5 Relief et réseau hydrographique principal.....	10	5.9 Services.....	46
1.6 Dynamiques territoriales.....	11	5.10 Tourisme.....	49
1.7 Synthèse du contexte général.....	12	5.11 Synthèse du contexte économique.....	52
2. Acteurs du territoire.....	13	6. Contexte de mobilité.....	53
2.1 Acteurs supra-communaux.....	13	6.1 Introduction.....	53
2.2 Acteurs communaux.....	15	6.2 Modes doux – mobilité cyclable.....	54
3. Contexte juridique.....	16	6.3 Transports en commun.....	55
3.1 Plan de Secteur.....	16	6.4 Accessibilité des modes alternatifs à la voiture.....	57
3.2 Outils supra-communaux.....	17	6.5 Circulation automobile.....	58
3.3 Outils communaux.....	18	6.6 Bassin de mobilité et mobipôles.....	59
3.4 Outils infra-communaux.....	20	6.7 Synthèse du contexte de mobilité.....	60
3.5 Synthèse des acteurs du territoire et du contexte juridique.....	21	7. Contexte paysager.....	61
4. Contexte socio-démographique.....	22	7.1 Faciès paysagers.....	61
4.1 Population.....	22	7.2 Contexte paysager.....	63
4.2 Évolution de la population.....	23	7.3 Intervisibilité.....	64
4.3 Perspectives démographiques.....	24	7.4 Trame verte.....	65
4.4 Perspective des plus de 65 ans en 2035.....	25	7.5 Synthèse du contexte paysager.....	66
4.5 Dynamiques démographiques.....	26	8. Contexte agricole.....	67
4.6 Structure de la population.....	27	8.1 Surface agricole utilisée (SAU).....	67
4.7 Classes d'âge.....	28	8.2 Taille et nombre d'exploitations.....	68
4.8 Taille des ménages.....	29	8.3 Répartition de la SAU.....	69
4.9 Évolution des ménages.....	30	8.4 Répartition des terres arables.....	70
4.10 Perspectives des ménages.....	31	8.5 Répartition de l'élevage.....	71
4.11 Revenu des habitants.....	32	8.6 Acteurs de la filière alimentaire.....	72
4.12 Chômage administratif.....	33	8.7 Synthèse du contexte agricole.....	73
4.13 Synthèse du contexte socio-démographique.....	34	9. Contexte bâti.....	74
5. Contexte économique.....	35	9.1 Logements.....	74
5.1 Emploi.....	35	9.2 Typologie des logements.....	75
		9.3 Évolution du logement par typologie.....	76

Table des matières

9.4 Âge du bâti.....	77
9.5 Patrimoine bâti.....	78
9.6 Synthèse du contexte bâti.....	79
10. Contexte énergétique.....	80
10.1 Production électrique : Tihange.....	80
10.2 Production énergétique.....	81
10.3 Performance énergétique des bâtiments (PEB).....	82
10.4 Synthèse du contexte énergétique.....	83
11. Potentiel foncier.....	84
11.1 Plan de Secteur.....	84
11.2 Méthode d'identification du potentiel foncier.....	84
11.3 Potentiel foncier brut.....	84
11.4 Contraintes majeures à l'urbanisation.....	88
11.5 Potentiel foncier net.....	92
11.6 Évolution du potentiel foncier entre 2014 et 2021.....	94
11.7 Contraintes supplémentaires à l'urbanisation.....	95
11.8 Centralités prévues par le SDT.....	100
11.9 Adéquation entre les besoins en logements et le potentiel des centralités.....	101
11.10 Synthèse du potentiel foncier.....	103
12. Contexte immobilier.....	104
12.1 Superficie consacrée à la résidence.....	104
12.2 Évolution de la superficie consacrée à la résidence entre 2012 et 2021.....	105
12.3 Évolution du nombre de logements autorisés.....	106
12.4 Autorisations dans les permis d'urbanisation (nombre moyen sur la période 2019 – 2021 pour 10 000 habitants).....	107
12.5 Taille des logements et évolution.....	108
12.6 Superficie par habitants.....	109
12.7 Prix médian des maisons.....	110
12.8 Parc du logement public.....	111
12.9 Synthèse du contexte immobilier.....	112

Introduction



Une actualisation du Schéma de Développement Territorial de 2013 aux enjeux actuels

L'objet de la présente réflexion est de **mettre à jour le Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement Huy – Waremme**. Celui-ci avait été réalisé en 2013 avec pour but de mener « une étude portant sur une organisation cohérente du territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme en intégrant, coordonnant et articulant les différentes thématiques identifiées comme importantes pour le territoire » (article 6 du cahier des charges du 6 mai 2013). L'objectif de ce schéma est donc **d'actualiser l'entièreté de l'ancien schéma et d'analyser les anciens et nouveaux enjeux qui en découlent**.

Ce schéma a pour but de **définir une vision territoriale globale, partagée, transversale, ambitieuse, prospective et, néanmoins, réaliste**. Le schéma territorial, qui ne s'inscrit dans aucun cadre légal wallon, résulte d'un **processus co-construit par les acteurs locaux**, à commencer par les bourgmestres, mais aussi les acteurs institutionnels du territoire.

Un processus phasé initié par un diagnostic territorial

Le diagnostic repose sur une double réflexion. D'une part, une **analyse contextuelle technique** vise à rassembler et objectiver l'ensemble des connaissances des lieux concernés. Celle-ci, pour d'évidentes raisons méthodologiques, est menée à travers l'examen de différentes thématiques afin d'obtenir un cadrage contextuel du territoire. Il ne s'agit nullement d'une accumulation livresque de données mais, a contrario, de la mise en perspective des dynamiques qui sous-tendent et structurent l'espace étudié, à travers l'examen d'indicateurs choisis. D'autre part, une **analyse contextuelle partagée** à travers des ateliers participatifs associant élus et personnes ressources, permet de construire un socle de connaissances constitué du vécu et des ressentis des acteurs locaux. Ces acteurs clés ayant déjà participé au précédent schéma, nous serons d'une grande utilité dans la mise à jour de celui-ci.

Les grands **enjeux** émaneront directement de la mise en commun transversale des enseignements des deux processus. Le principe de co-construction favorisera, évidemment, l'appropriation du projet par les acteurs locaux dans la mesure où ils en seront les « dépositaires » et les « ambassadeurs ». Ces enjeux découlent des **perspectives** du territoire, c'est-à-dire la direction que l'arrondissement tend à suivre pour chacune des **ressources** territoriales identifiées.

Les enjeux ainsi choisis permettent de formuler les **objectifs stratégiques** du territoire. Ces ambitions seront les véritables "fils rouges" du projet de territoire de l'arrondissement pour les années à venir. L'objectif derrière leur définition est de définir une intention quantifiable au travers d'indicateurs disponibles pour chacune des ressources identifiées.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs stratégiques, **une opérationnalisation** doit être mise en place. Les outils proposés seront conçus afin d'être utilisés au jour le jour par les différents acteurs institutionnels et les services du territoire. Dans cette partie, les objectifs stratégiques sont transcrits en objectifs opérationnels suite à la quantification des besoins au travers d'indicateurs clairs, précis et atteignables. Les vocations territoriales ainsi que les zones d'enjeux sont envisagées dans cette partie.

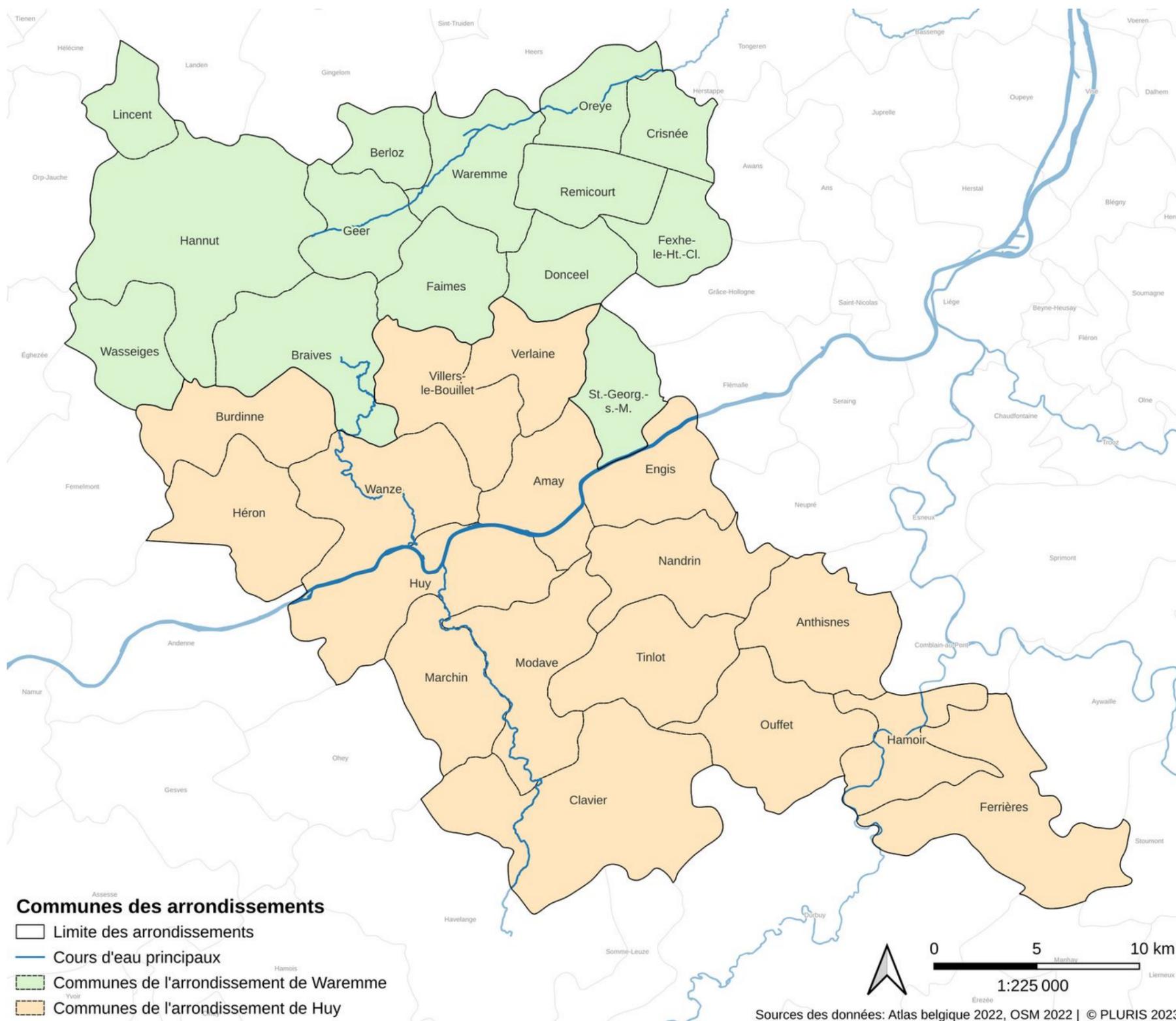
Finalement, un travail de **monitoring** annuel sera réalisé afin de confronter les ambitions établies et leur réalisation. Les ambitions chiffrées du projet de territoire permettront un suivi clair des tendances suivies par le territoire. Les outils opérationnels pourront alors être éventuellement adaptés selon ce monitoring.

Phase 1 : Analyse contextuelle

1. Contexte général

1.1 Situation générale

Le territoire formé par les arrondissements de Huy et de Waremme est composé de **31 communes**. L'arrondissement de Huy en compte 17 et celui de Waremme 14.



Arrondissement de Waremme	Arrondissement de Huy
Berloz	Amay
Braives	Anthistes
Crisnée	Burdinne
Donceel	Clavier
Faimes	Engis
Fexhe-le-Haut-Clocher	Ferrières
Geer	Hamoir
Hannut	Héron
Lincint	Huy
Oreye	Marchin
Remicourt	Modave
Saint-Georges-sur-Meuse	Nandrin
Wasseiges	Ouffet
Waremme	Tinlot
	Verlaine
	Villers-le-Bouillet
	Wanze

La superficie totale des deux arrondissements est de **105.158 ha ou 1.051,58 km²**.

Deux vallées principales segmentent l'arrondissement de Huy – Waremme : la vallée de la Meuse traversant le territoire entre Huy et Engis et la vallée de l'Ourthe à Hamoir. **Trois autres cours d'eau importants**, affluents de la Meuse, sillonnent l'arrondissement : le Hoyoux, la Mehaigne et le Geer.

Communes des arrondissements

- Limite des arrondissements
- Cours d'eau principaux
- Communes de l'arrondissement de Waremme
- Communes de l'arrondissement de Huy

0 5 10 km
1:225 000
Sources des données: Atlas belgique 2022, OSM 2022 | © PLURIS 2023

1. Contexte général

1.2 Les grandes évolutions en 8 ans (2013 – 2021)

Depuis 2013, la Conférence des Élus de Hesbaya – Meuse – Condroz (anciennement Meuse – Condroz – Hesbaya) dispose d'un Schéma de Développement Territorial qui vise à coordonner les thématiques territoriales importantes pour le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme.

Les données recueillies lors de l'élaboration de la première version du Schéma de Développement Territorial servent de points de comparaisons pour observer les grandes évolutions du territoire sur cette période.

Population

La population de l'arrondissement Huy – Waremme a augmenté de 5,1 % entre 2012 et 2021, passant d'un total de 186 992 à 196 582 habitants.

Ménages

Le nombre de ménages privés est en augmentation sur la période 2012 – 2021, 6 436 nouveaux ménages se sont installés dans les communes de l'arrondissement Huy – Waremme.

Logements

L'augmentation de la population et, *a fortiori*, l'augmentation du nombre de ménages sont accompagnées d'une augmentation significative du nombre de logements. 9 524 nouveaux logements ont été construits sur la période 2012 – 2021.

L'augmentation moins rapide du nombre de ménages par rapport au nombre de logements traduit les tendances de diminution de la taille des ménages et d'augmentation de la part des ménages individuels observées en région wallonne.

Superficie résidentielle

L'espace moyen occupé par un habitant pour se loger a augmenté de 3,2 % entre 2012 et 2021, passant d'une moyenne de 406,3 m² à 419,2 m². Cette croissance est accompagnée par une augmentation de la superficie résidentielle par rapport aux autres fonctions (+ 0,9 %, soit environ 950 ha).

Immobilier

Le prix médian de l'immobilier a fortement augmenté au cours de la période 2012 – 2021. Les prix des maisons et des appartements ont respectivement augmenté de 19,7 % et de 7,5 %.

Le prix médian des maisons dans l'arrondissement de Huy – Waremme était de 139 875 € en 2012 et a atteint 202 500 € en 2021. Celui des appartements est passé de 139 875 € à 167 500 €.

Emploi

Le nombre d'emplois salariés dans l'arrondissement Huy – Waremme est en augmentation de 7,5 % sur la période considérée. Environ 3 000 nouveaux postes ont été créés, portant le total à environ 44 000 emplois salariés. Les indépendants représentent toujours environ 20 % des travailleurs, soit 11 000 individus en 2020.

Population totale



+ 5,1 %
(+ 9.590 habitants)

Ménages privés



+ 8,2 %
(+ 6.436 ménages)

Logements



+ 12 %
(+9.524 logements)

Superficie résidentielle



+0,9 % de surfaces résidentielles
+ 3,2 % de superficie résidentielle par habitant

Agriculture



- 1,1 % de superficies agricoles

Immobilier



+ 26,5 % sur le prix médian des maisons
+ 19,7 % sur le prix médian des appartements

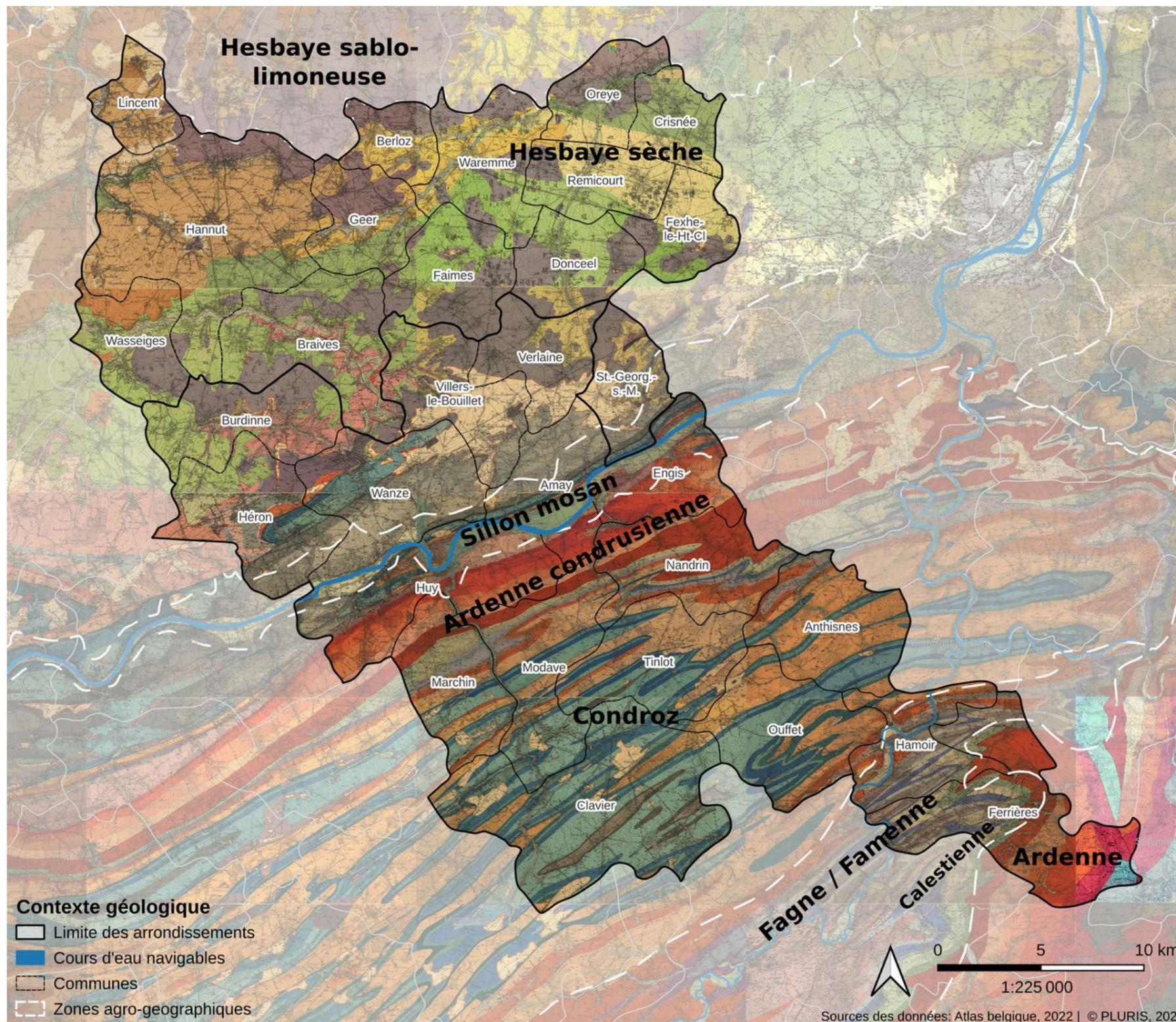
Emploi



+ 7,5 % d'emplois salariés
+ 7,4 % d'indépendants

1. Contexte général

1.3 Contexte historique et géologique



Huy – Waremme, berceau wallon de grandes révolutions historiques

La révolution néolithique

C'est dans la haute vallée du Geer et sur le plateau de rive gauche de la Meuse que les premières traces d'agriculteurs et éleveurs sédentaires – les Omaliens ou Rubanés – ont été découvertes. Ce terroir agricole, parmi les plus anciens d'Europe occidentale (environ – 5500 avant J.-C.), a profité de la richesse exceptionnelle des sols limoneux et crayeux de la **Hesbaye sèche**. Les bancs de silex contenus dans les craies et les dépôts de cailloux des hautes terrasses mosanes qui marquent l'ancien cours du fleuve (« traînée mosane ») ont fourni le matériau nécessaire à la confection des outils en silex.

Jusqu'au XVIII^e siècle, la force motrice des cours d'eau – en particulier, celle du Hoyoux, une des rivières les plus rapides du pays – et les forêts de l'Ardenne et du Condroz (charbon de bois) ont fourni l'énergie nécessaire à la métallurgie artisanale, établie au Sud de la Meuse.

La révolution industrielle et énergétique

Inscrit au creux du synclinal de Namur, le **sillon mosan** recèle à la fois les ressources en charbon de terre du socle Houiller et de nombreux gîtes métallifères. Dans le courant du XIX^e siècle, l'exploitation dispersée des minerais ardennais cède la place à l'extraction industrielle des gîtes de Héron-Couthuin-Java permettant ainsi l'essor de la sidérurgie liégeoise.

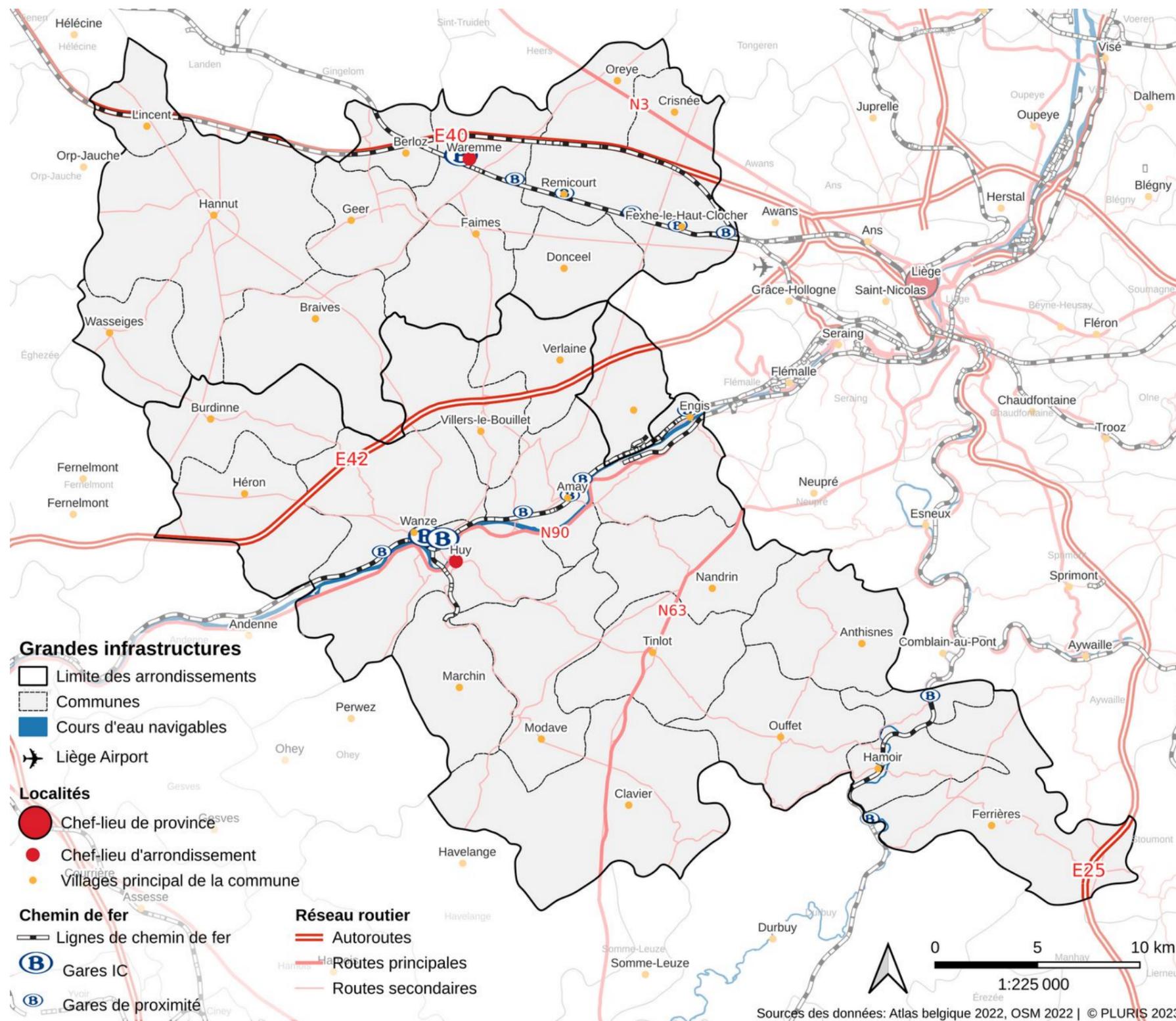
La seconde révolution contemporaine du territoire est davantage énergétique. La centrale nucléaire de Tihange dont le premier réacteur a été mis en service en 1975 permet de produire environ 25 % de la consommation d'énergie belge. Les réacteurs Tihange 2 et Tihange 3 ont progressivement été mis en service en 1983 et 1985.

Huy – Waremme, la diversité des terroirs wallons en raccourci

Les régions naturelles sont l'expression en surface du sous-sol. Lorraine belge excepté, Huy – Waremme s'étire sur toutes les régions naturelles de Wallonie et réunit en raccourci les grands traits de son sous-sol, de ses ressources naturelles, de son agriculture et de ses paysages.

1. Contexte général

1.4 Grandes infrastructures



L'arrondissement de Huy et de Waremme se situe au cœur au cœur d'un maillage routier dense compris dans le triangle formé par les pôles de Liège, de Bruxelles et de Namur.

Trois **autoroutes** traversent le territoire :

- E40 : Bruxelles - Aix-la-Chapelle ;
- E42 : La Louvière - Liège ;
- E25 : Liège - Neufchâteau.

Trois **routes régionales principales** complètent ce maillage :

- N3 : Bruxelles - Aix-la-Chapelle ;
- N90 : Mons - Liège ;
- N63 : Liège - Marche-en-Famenne (aussi appelée « route du Condroz »).

Trois **lignes ferroviaires** structurent le territoire :

- N°36 : Bruxelles – Liège ;
- N°125 : Namur – Liège ;
- N°43 : Marloie – Liège.

Quinze **gares** se situent sur ces lignes dont trois gare IC :

Bruxelles ↔ Liège	Namur ↔ Liège	Marloie ↔ Liège
Waremme	Bas-Oha	Hamoir
Bleret	Statte	Comblain-la-Tour
Remicourt	Huy	
Momalle	Ampsin	
Fexhe-le-Ht-Cl.	Amay	
Voroux	Haute-Flone	
	Engis	

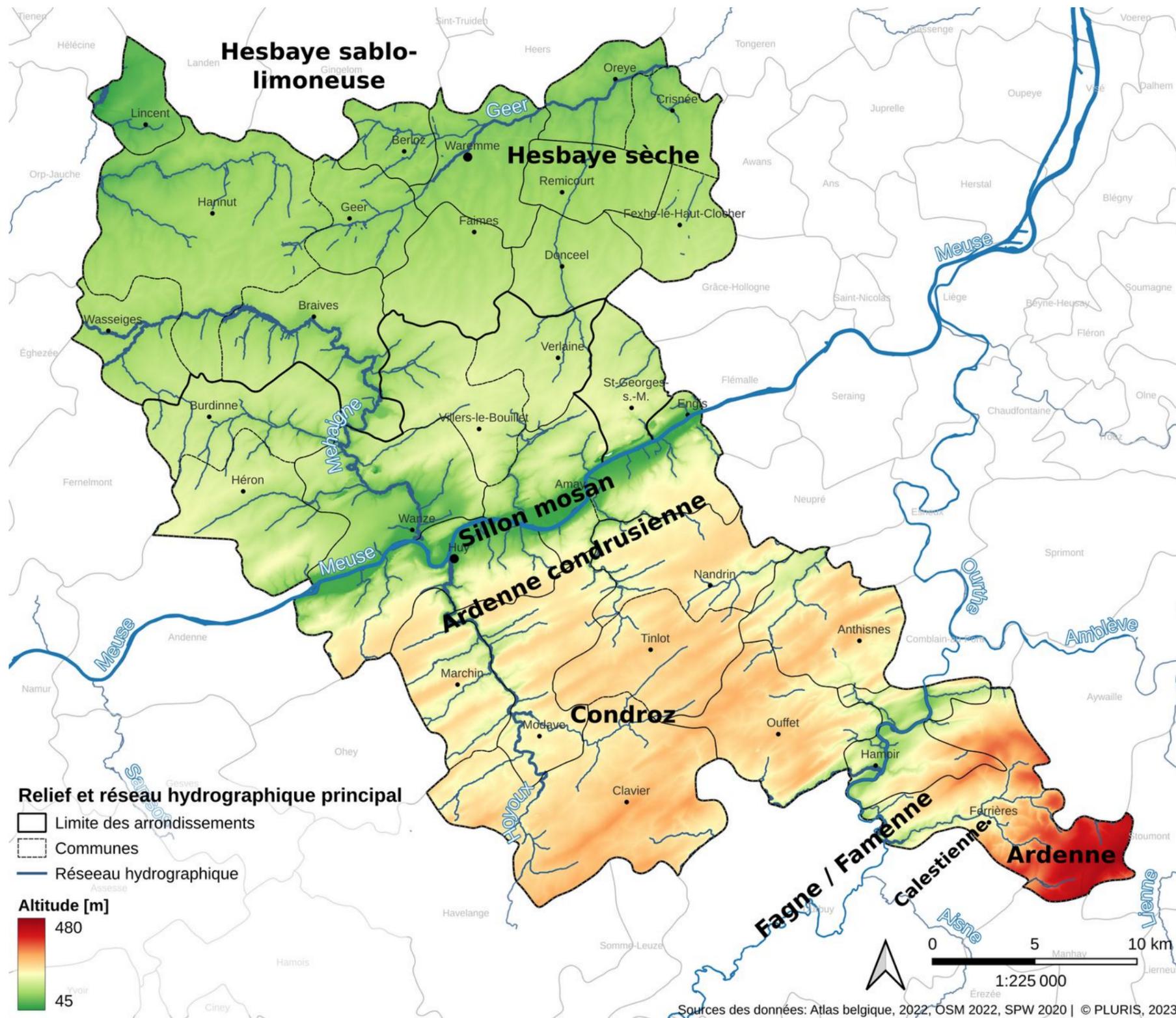
Une **voie ferroviaire à grande vitesse** est empruntée par les trains IC à destination de Bruxelles ainsi que par les TGV. Elle permet de relier rapidement Liège à Bruxelles en longeant la E40 entre Ans et Louvain.

Plusieurs **cours d'eau** traversent l'arrondissement parmi lesquels la Meuse permet de transporter des marchandises.

L'**aéroport** de Liège se situe en dehors de l'arrondissement mais se situe néanmoins à proximité immédiate de l'arrondissement.

1. Contexte général

1.5 Relief et réseau hydrographique principal



Huy – Waremme, fille de l'Ourthe

Cela remonte, au plus récent, à 6 millions d'années lorsqu'une grande partie de la Hesbaye restait encore immergée. Au sortir de l'Ardenne, depuis le coude de Noiseux, en aval de Hotton, l'Ourthe prenait alors la droite ligne vers la mer « diestienne ». Le **Hoyoux** et la Basse **Mehaigne**, axe hydrographique majeur de Huy – Waremme, en perpétuent la trace.

Plus tardivement, il y 2-3 millions d'années, naissent la Meuse namuroise et l'Ourthe Moyenne qui prennent leur orientation actuelle pour rejoindre le delta où la Meuse et le Rhin partagent une embouchure commune.

Au départ de la « traînée mosane », le cours de la Meuse s'encaisse et glisse ensuite de quelques kilomètres vers le Sud, au contact d'un socle géologique plus favorable. Et Huy, de devenir enfin fille de Meuse.

L'installation des petits cours d'eau de la sous-région, contemporaine de l'apparition de l'Homme, est plus récente encore. Dans le Condroz, leur direction reflète fidèlement l'orientation des chavées calcaires, plus tendres à éroder.

Dans l'arrondissement de Waremme, le **Geer**, le ruisseau de Henri Fontaine et la haute **Mehaigne** s'écoulent en limite des craies. Il est remarquable d'observer combien le réseau hydrographique est dense dans le sillon mosan, l'Ardenne condrusienne et le Condroz alors que les cours d'eau sont quasi inexistantes en Hesbaye sèche. La craie très perméable n'y autorise que des écoulements souterrains, drainés et exploités notamment par les galeries de captage de la CILE.

Par monts et par vaux...

En Ardenne, aux confins de Ferrières, le point culminant de Huy – Waremme frôle les 470 m alors que la Meuse amaytoise s'écoule à environ 70 m. Au Nord de la Meuse, la « Crête de Hesbaye » culmine à 215 m, sur les hauteurs de Couthuin.

Du Nord au Sud se succèdent : le plateau mollement ondulé de Hesbaye aux formes rembourrées de limon, le sillon mosan disséqué par ses multiples vallées dévalant vers le fleuve, le plateau du Condroz qui tient davantage de la tôle ondulée, l'incision de l'Ourthe et le talus ardennais.

1. Contexte général

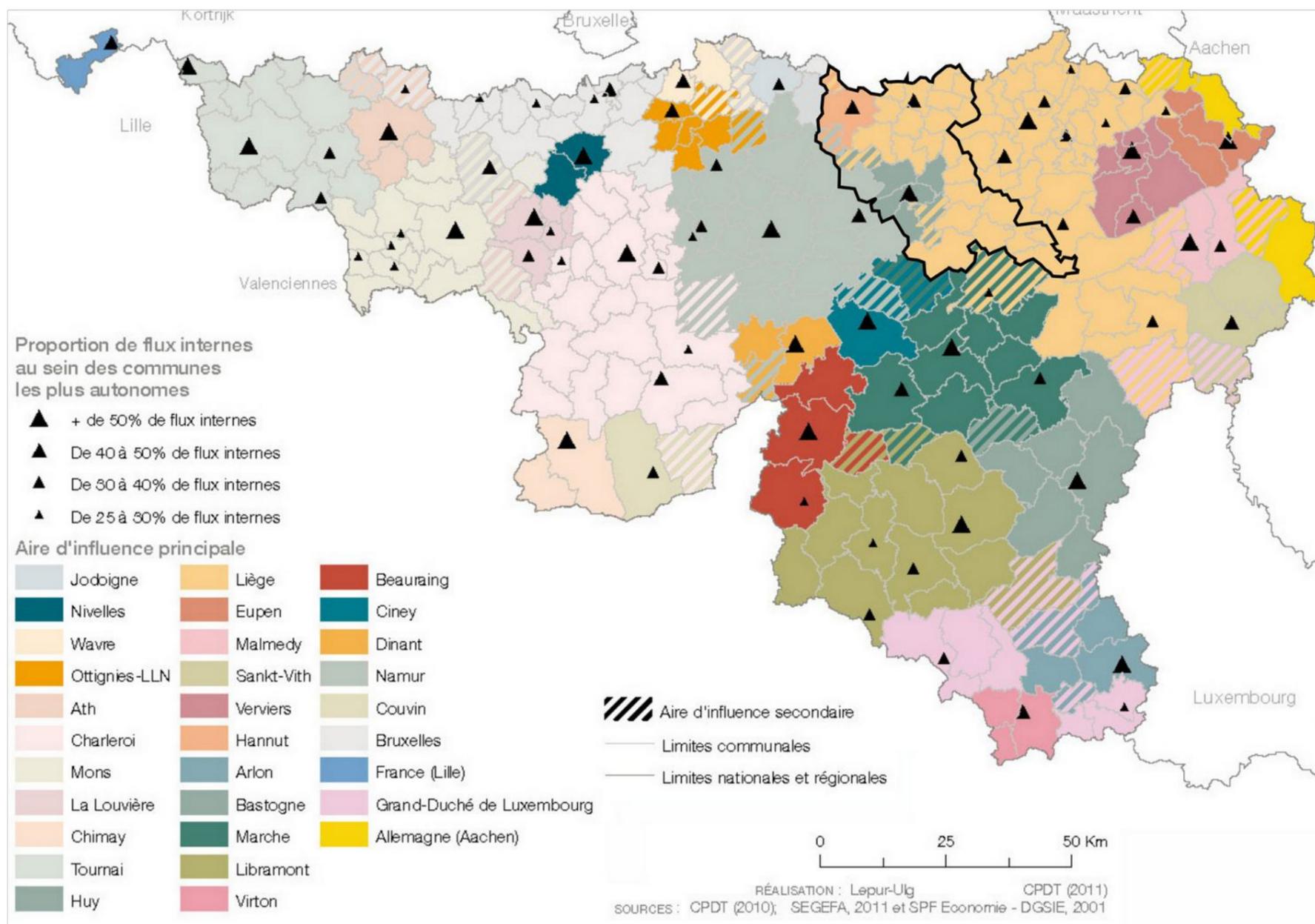
1.6 Dynamiques territoriales

Une spécificité : l'absence d'une métropole régionale...

Dépourvu de pôle d'emploi structurant à l'échelle régionale, le territoire de Huy – Waremme se situe essentiellement dans le bassin d'emplois de Liège, à l'exception de son flanc ouest, repris dans la dynamique bruxelloise.

D'après la CPDT (2011), le territoire présente trois pôles urbains structurants : Hannut, Huy et Waremme. Les deux premiers possèdent leur propre zone d'influence tandis que celui de Waremme est intégré dans l'aire d'influence de Liège.

La commune de Héron et celle de Wasseiges sont reprises dans l'aire d'influence de Namur.



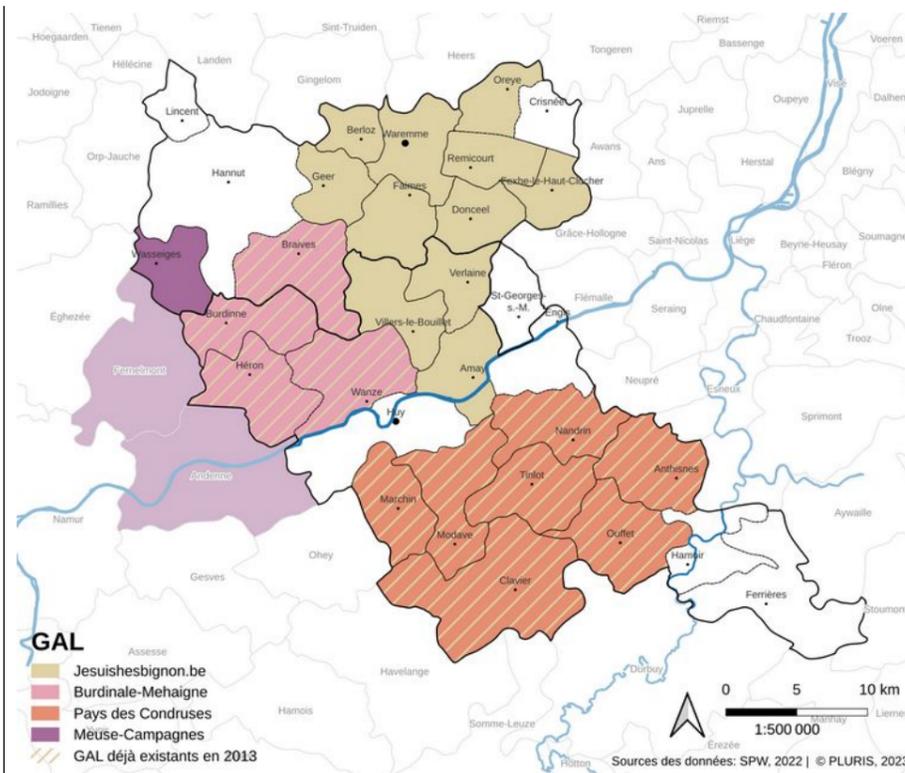
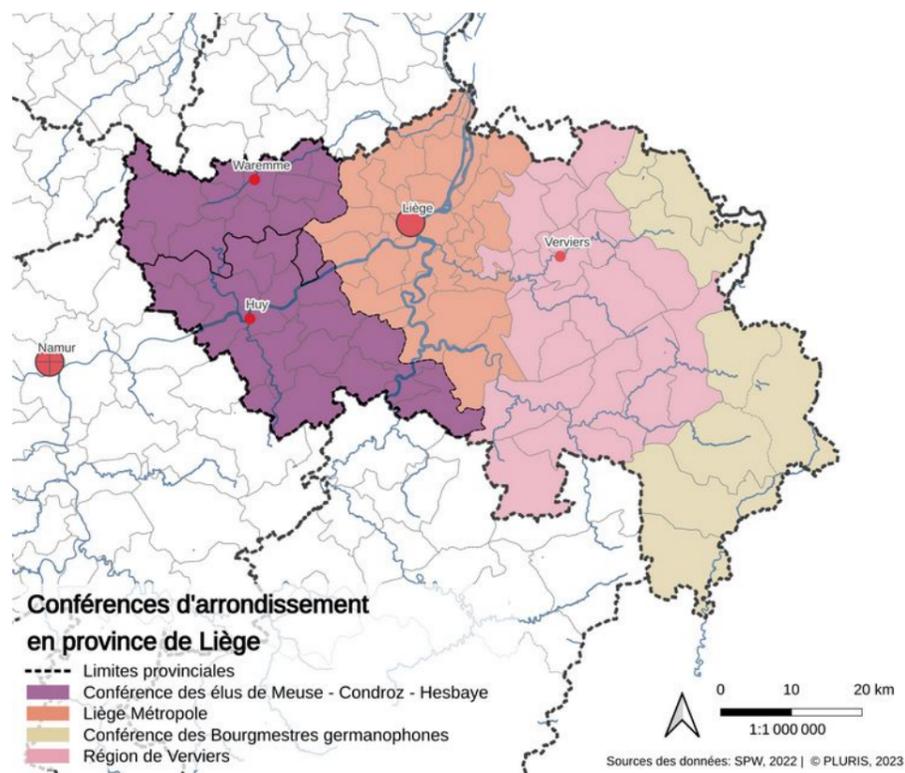
1. Contexte général

1.7 Synthèse du contexte général

Atouts	Faiblesses
<p>Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme est composé d'une grande variété de contextes paysagers et territoriaux liés à des caractéristiques géologiques particulières. Cinq grandes unités agro-géographiques composent l'arrondissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Hesbaye marquée par des reliefs peu accidentés et des caractéristiques géologiques propices à l'établissement de l'agriculture ; • le sillon mosan créé par l'incision de la Meuse est le berceau de nombreuses industries historiques et concentre les plus hautes densités de population ; • le Condroz caractérisé par une succession de points hauts (tiges) et de points bas (chavées) qui alternent ce paysage entre plateaux et vallées ; • la Famenne semblable à une dépression entre le Condroz et l'Ardenne est traversée par l'Ourthe à hauteur de Hamoir dans l'arrondissement de Huy – Waremme. Les terrains du Condroz et de la Famenne sont davantage propices à l'élevage au vu de leurs faibles qualités pédologiques et de leur relief ; • l'Ardenne comprend des altitudes plus élevées que les autres régions mais ne concerne qu'une partie limitée du territoire comprise à l'est de la commune de Ferrières. <p>L'arrondissement de Huy – Waremme bénéficie d'une offre en infrastructures de transport relativement importante. Trois autoroutes et plusieurs nationales permettent de connecter les différentes parties du territoire entre elles et vers les autres pôles wallons. L'infrastructure ferroviaire est également un atout important du territoire avec trois lignes qui permettent de rejoindre la gare de Liège-Guillemins entre autres.</p> <p>La dynamique du territoire montre que l'arrondissement de Huy – Waremme est fortement attractif et bénéficie d'une croissante démographique importante depuis 2014 tant en termes de population, de ménages et de logements.</p> <p>Un territoire d'interfaces entre zones agro-géographiques (Condroz et Hesbaye) et zones d'influence (Liège, Namur et Bruxelles).</p>	<p>Hesbaye – Meuse – Condroz ne comporte pas de métropole d'ampleur régionale. Il se situe à proximité immédiate de Liège et non loin de Namur. Par conséquent, Hesbaye – Meuse – Condroz ne s'établit pas non plus en tant que pôle d'emploi structurant.</p>

2. Acteurs du territoire

2.1 Acteurs supra-communaux



Hesbaye – Meuse – Condroz

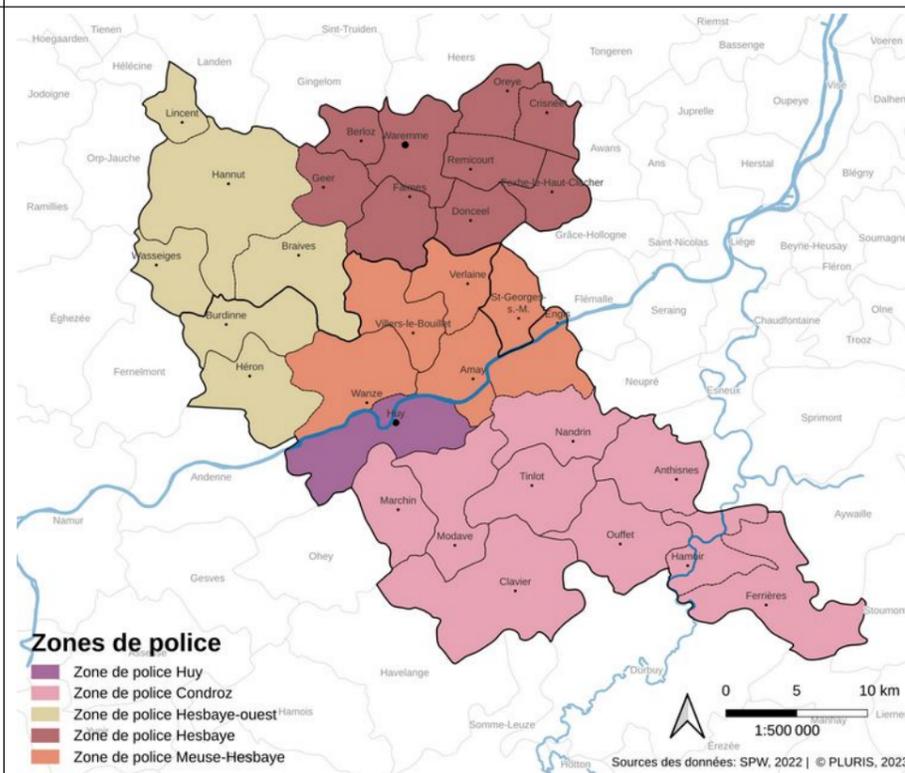
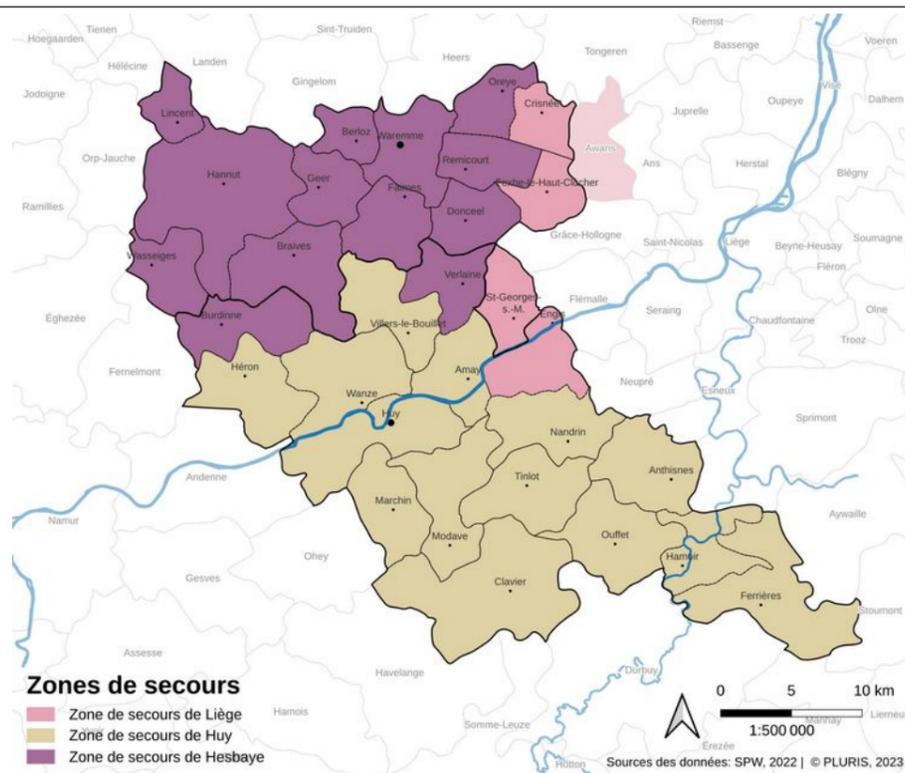
La **Conférence des Élus de Hesbaye – Meuse – Condroz** est une association supra-communale des bourgmestres des communes de l'arrondissement de Huy – Waremme.

Dans la province de Liège, il existe 3 autres conférences d'arrondissement : Liège Métropole, Région de Verviers et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones.

4 GAL (Groupe d'action local)

22 communes de l'arrondissement de Huy – Waremme accueillent des Groupes d'Action Locale. Ces GAL regroupent un ensemble de partenaires publics et privés afin de mettre en place d'une stratégie de développement local commune :

- GAL **Burdinale-Mehaigne** (Braives, Burdinne, Héron et Wanze) ;
- GAL **Pays des Condruses** (Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Tinlot et Ouffet) ;
- GAL **Jesuishesbignon.be** (Amay, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Waremme) ;
- GAL **Meuse-Campagne** (Andenne, Fernelmont et Wasseiges).



3 Zones de secours

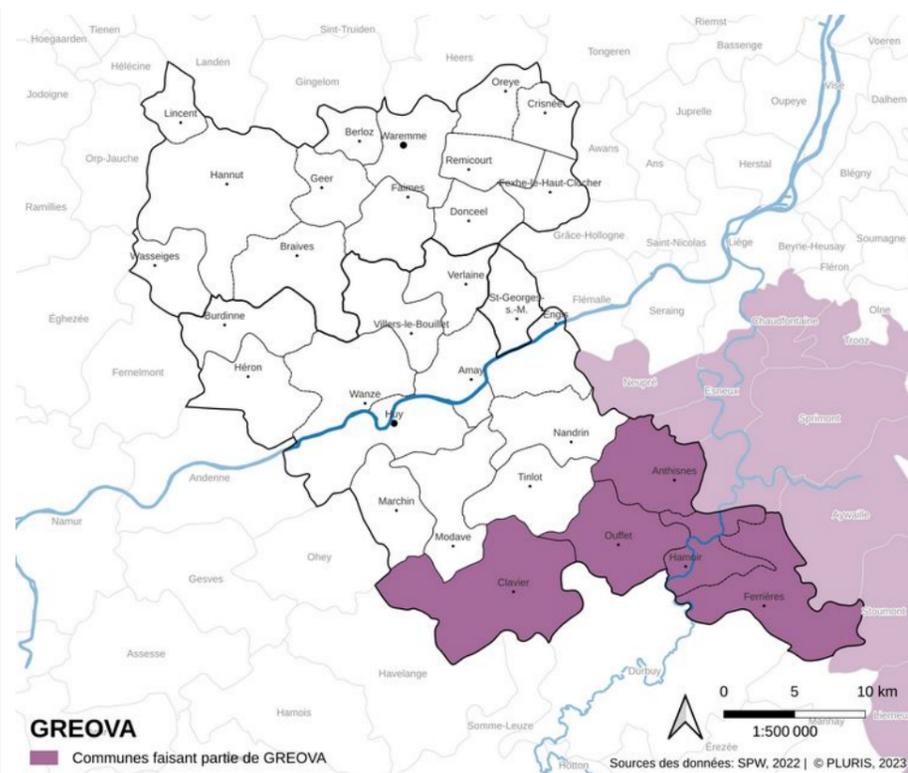
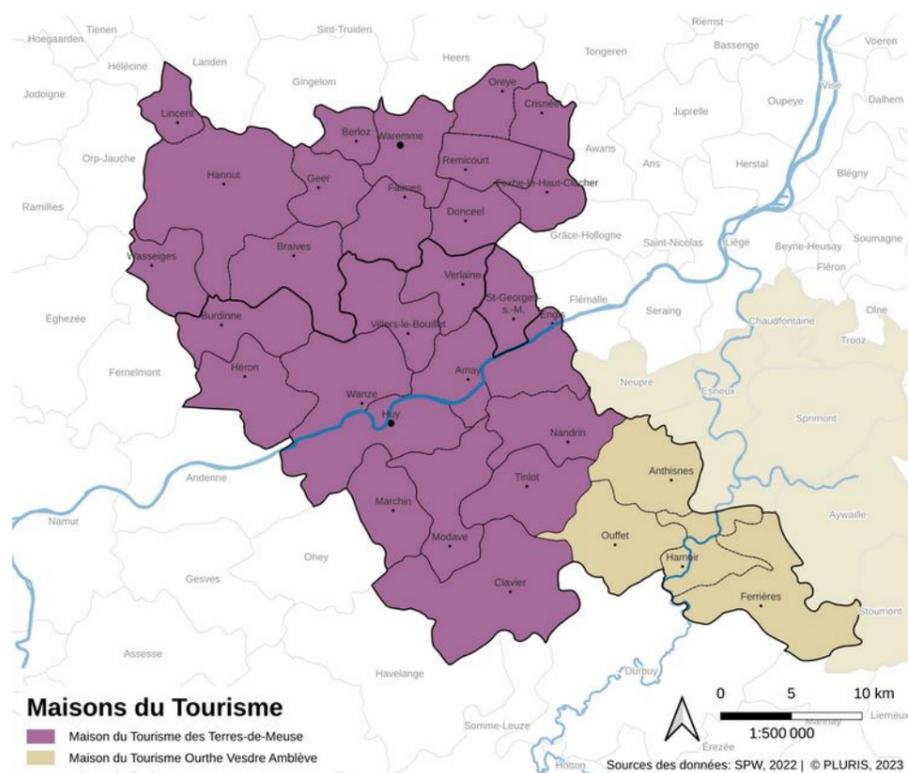
- de **Hesbaye** (Berloz, Braives, Burdinne, Donceel, Faimés, Geer, Hannut, Lincé, Oreye, Remicourt, Verlaine, Wasseiges et Waremme) ;
- de **Liège** (Crisnée, Engis, Fexhe-le-Haut-Clocher et Saint-Georges-sur-Meuse).
- de **Huy** (Amay, Anthisnes, Clavier, Ferrières, Hamoir, Héron, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot, Villers-le-Bouillet et Wanze).

5 Zones de police

- de **Huy** ;
- du **Condroz** (Anthisnes, Clavier, Ferrières, Hamoir, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot) ;
- de **Hesbaye-Ouest** (Burdinne, Braives, Hannut, Héron, Lincé et Wasseiges) ;
- de **Hesbaye** (Berloz, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt et Waremme) ;
- de **Meuse-Hesbaye** (Amay, Engis, Saint-Georges-sur-Meuse, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze).

2. Acteurs du territoire

2.2 Acteurs supra-communaux



2 Maisons du Tourisme

- Maison du Tourisme des **Terres-de-Meuse** (toutes les communes de l'arrondissement sauf Anthisnes, Ferrières, Hamoir et Ouffet) ;
- Maison du Tourisme **Ourthe-Vesdre-Amblève** (Anthisnes, Ferrières, Hamoir, Ouffet et d'autres communes hors arrondissement) ;

Les anciennes Maisons du Tourisme de Hesbaye-Meuse, de Burdinale-Mehaigne et de Huy-Meuse-Condroz se sont regroupées avec de nouvelles communes pour former la Maison du Tourisme des Terres-de-Meuse.

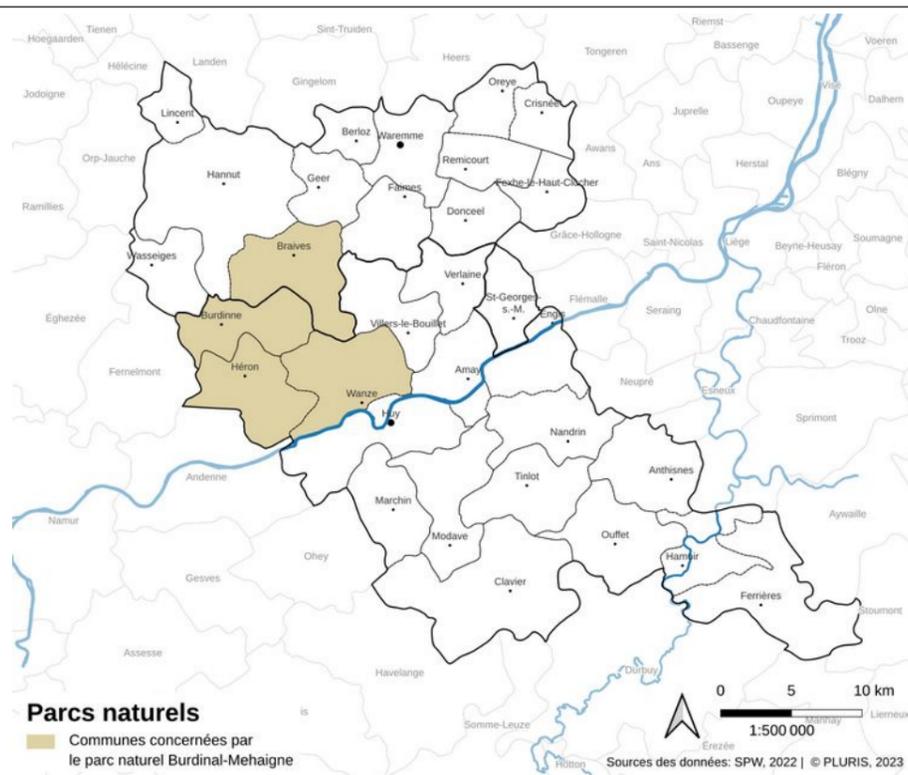
GREOVA

Le **Groupement Régional Économique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève** s'étend sur 13 communes dont 5 font partie de l'arrondissement de Huy – Waremme. Le rôle de cette association est de défendre, de développer et de promouvoir les intérêts sociaux, économiques et culturels de la sous-région Ourthe-Amblève.

- Anthisnes, Clavier, Ferrières, Hamoir, Ouffet font partie de GREOVA.

Parc Naturel

Braives, Burdinne, Héron et Wanze sont concernées par la présence du **Parc Naturel Burdinale-Mehaigne** sur leur territoire.

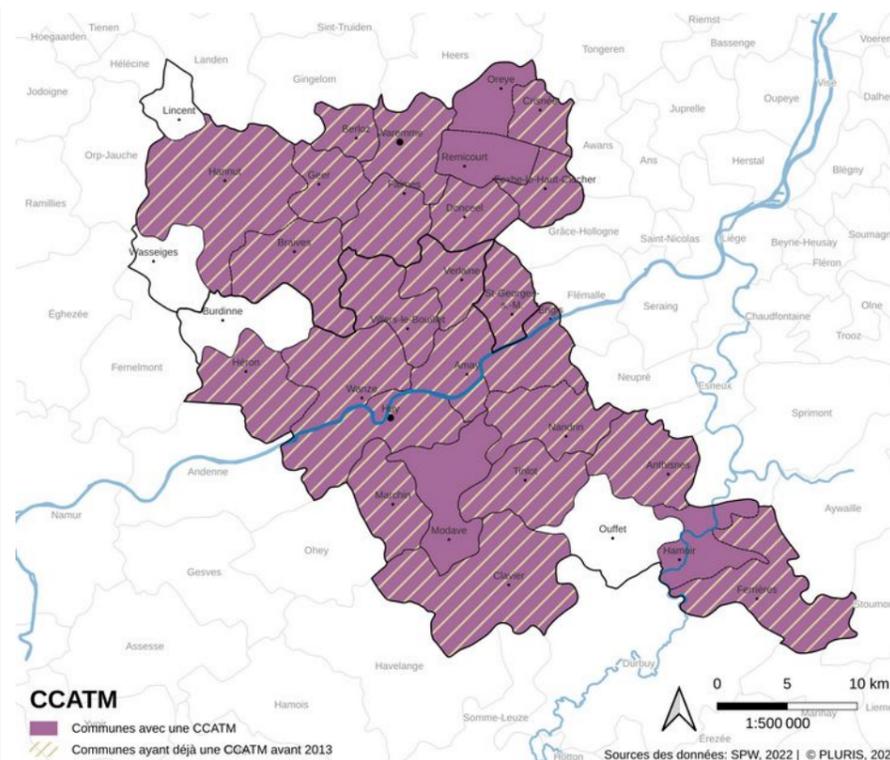
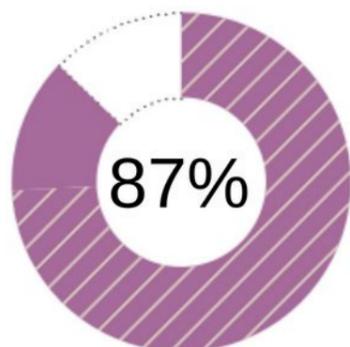


2. Acteurs du territoire

2.2 Acteurs communaux

CCATM

- 27 communes possèdent une CCATM
- Oreye, Remicourt, Modave et Hamoir se sont dotées d'une CCATM depuis 2013.

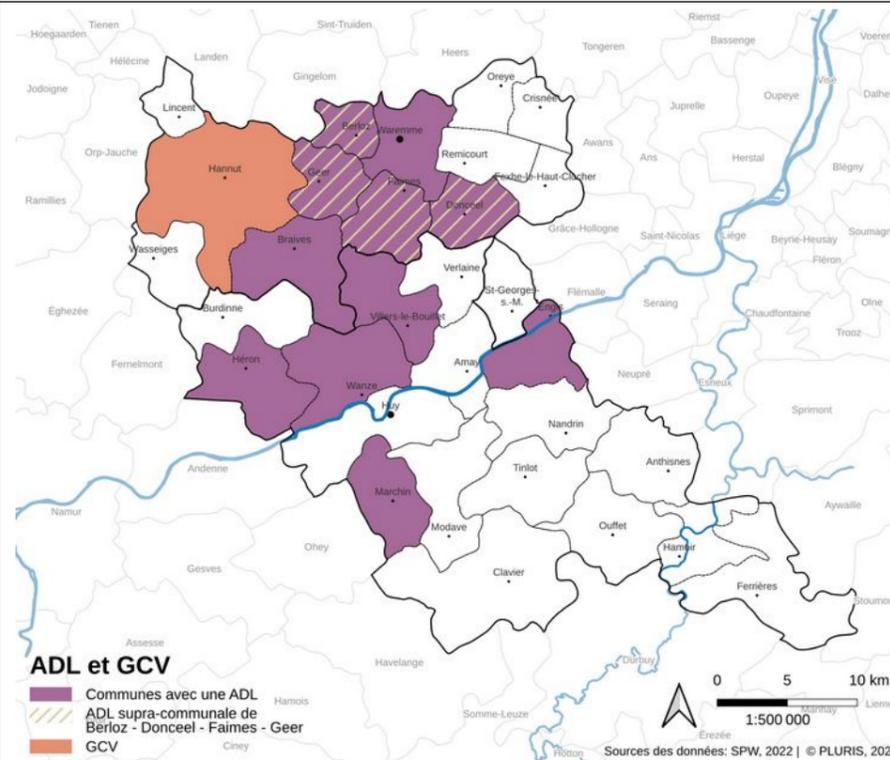
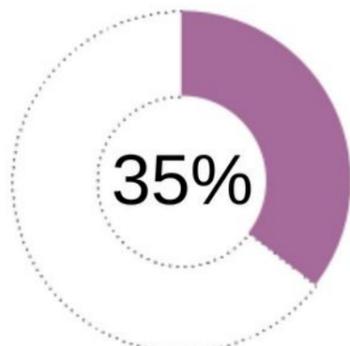


GCV

- Hannut est la seule commune à s'être dotée d'un **organisme de Gestion de Centre-ville**.

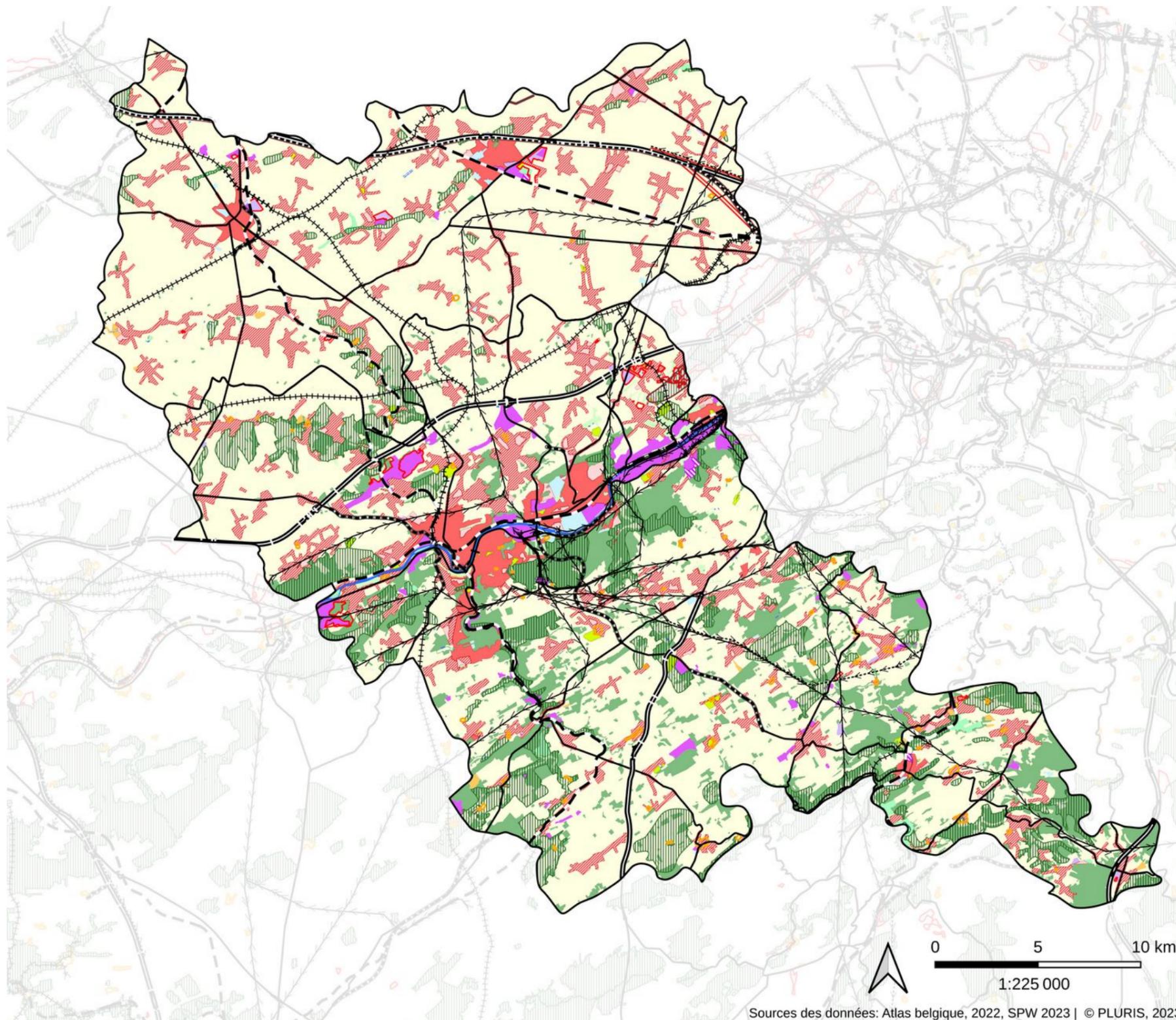
ADL (Agence de développement locale)

- 11 communes possèdent une ADL : Berloz, Braives, Donceel, Engis, Faimés, Geer, Heron, Marchin et Waremme ;
- Berloz, Donceel, Faimés et Geer sont regroupées en une ADL supracommunale.



3. Contexte juridique

3.1 Plan de Secteur



Plan de Secteur

Zone d'affectation

- Habitat
- ▨ Habitat à caractère rural
- Services publics et équipements communautaires
- ▨ Centre d'enfouissement technique
- Loisirs
- Activité économique mixte
- Activité économique industrielle
- Activité économique spécifique Agro-Economique
- ▨ Dépendances d'extraction
- ▨ Aménagement communal concerté
- ▨ Aménagement communal concerté à caractère économique
- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Naturelle
- Parc
- Eau
- Zone non affectée ("zone blanche")

Périmètres de protection

- Intérêt culturel historique ou esthétique
- Intérêt paysager
- Réserve

Canalisations

- Canalisation existante

Lignes électriques haute tension

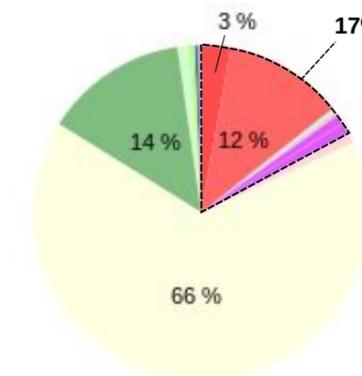
- Ligne HT existante
- Ligne HT en projet

Reseau ferroviaire

- Ligne existante
- Ligne en projet

Reseau routier

- Autoroute existante
- Route de liaison
- Route de liaison en projet



Le territoire des arrondissements de Huy – Waremme est principalement affecté par la **zone agricole (66%)**.

17 % du territoire est destiné à l'urbanisation dont 15 % est affecté à des zones d'habitats.

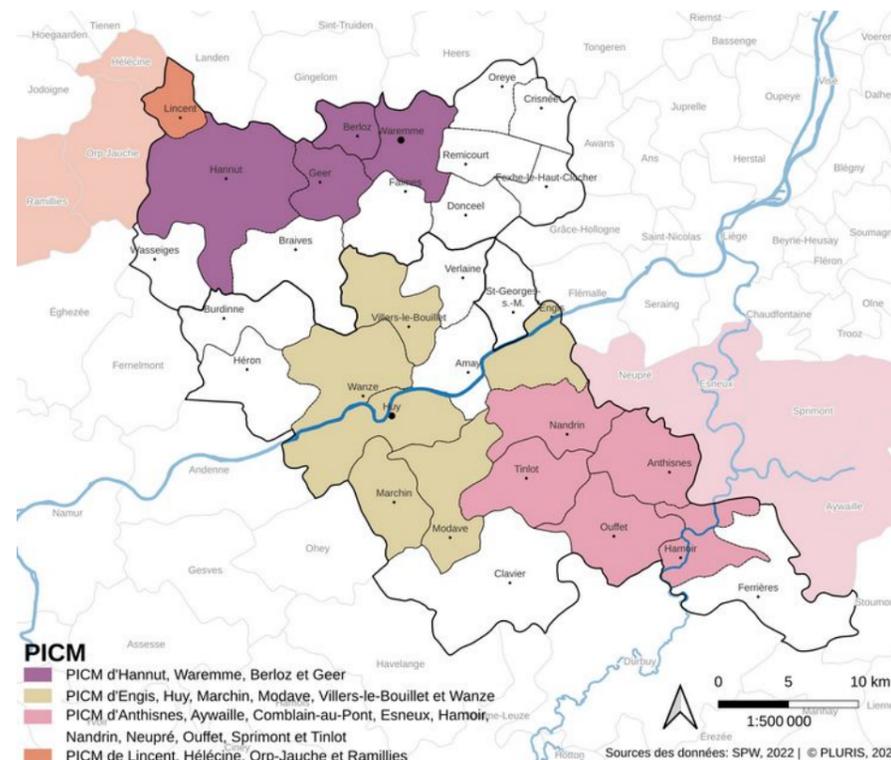
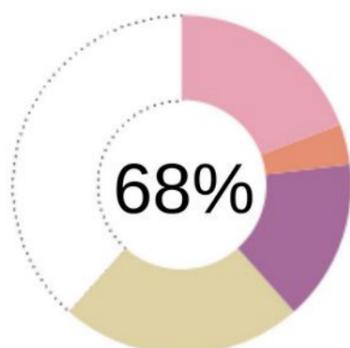
Sources des données: Atlas Belgique, 2022, SPW 2023 | © PLURIS, 2023

3. Contexte juridique

3.2 Outils supra-communaux

PICM (Plan Inter-Communal de Mobilité)

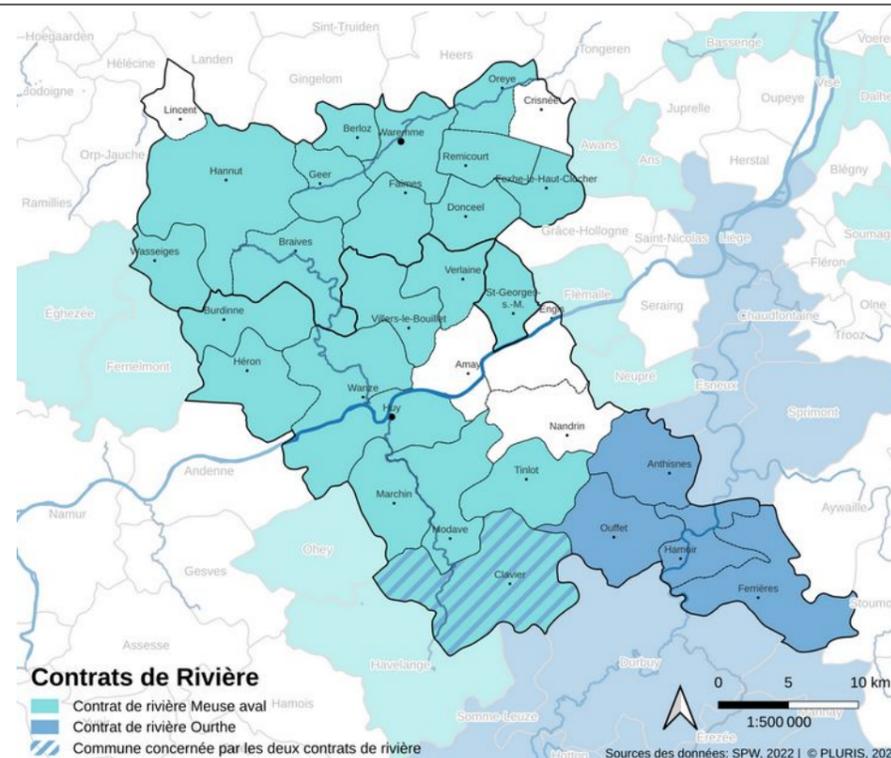
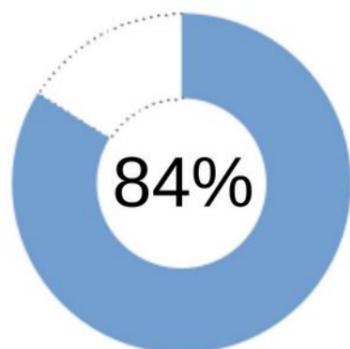
- de Berloz, Geer, Hannut et Waremme ;
- de Engis, Huy, Marchin, Villers-le-Bouillet et Wanze ;
- de Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Nandrin, Neupré, Ouffet, Sprimont et Tintot ;
- de Lincen, Hélécin, Orp-Jauche et Ramillies.



PICM	Aire d'influence	Date d'entrée en vigueur
PICM Ourthe – Amblève – Condroz	10 communes (dont 5 à Huy – Waremme)	2003
PICM des communes de Hélécin, Lincen, Orp-Jauche et Ramillies	4 communes (dont 1 dans Huy – Waremme)	2010
PICM des communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme	4 communes	2013
PICM des communes de Engis, Huy, Marchin, Modave, Villers-le-Bouillet et Wanze	6 communes	2014

Contrats de Rivière

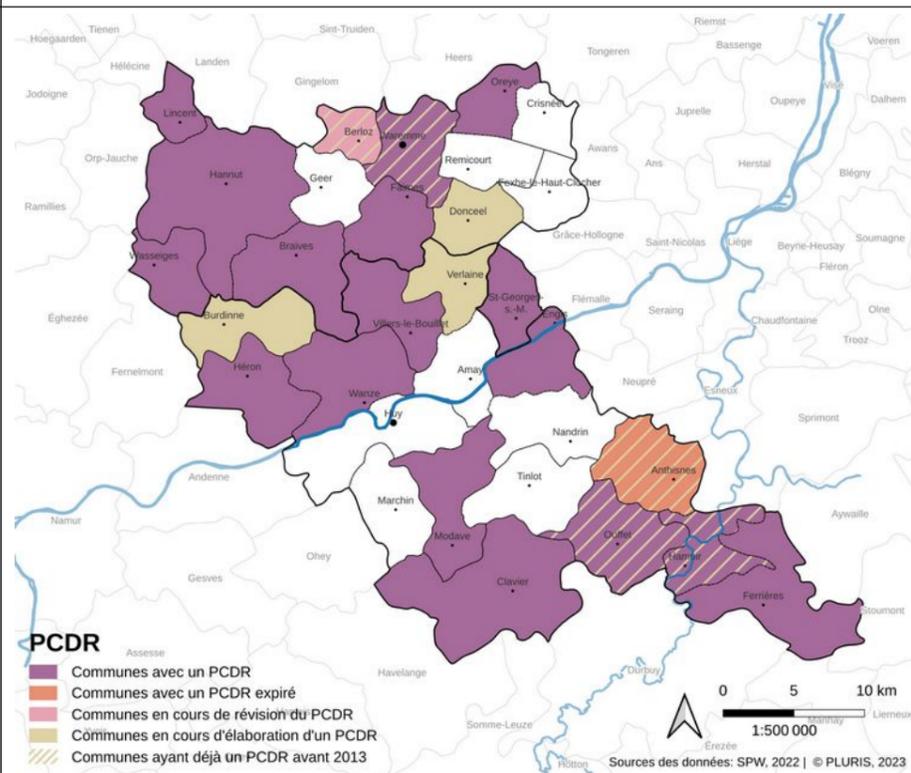
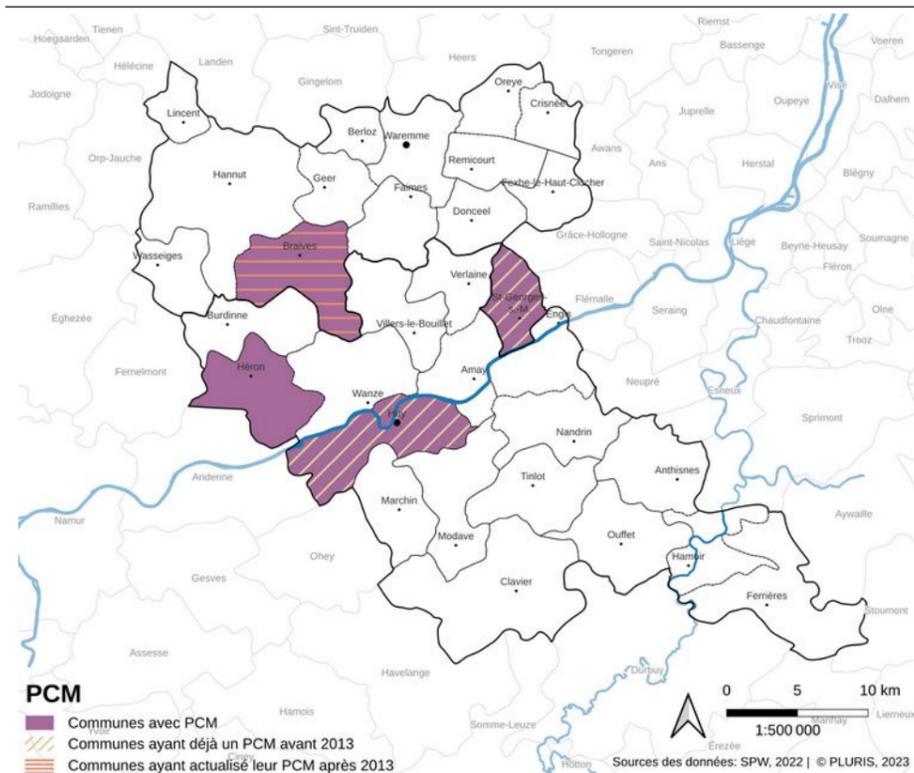
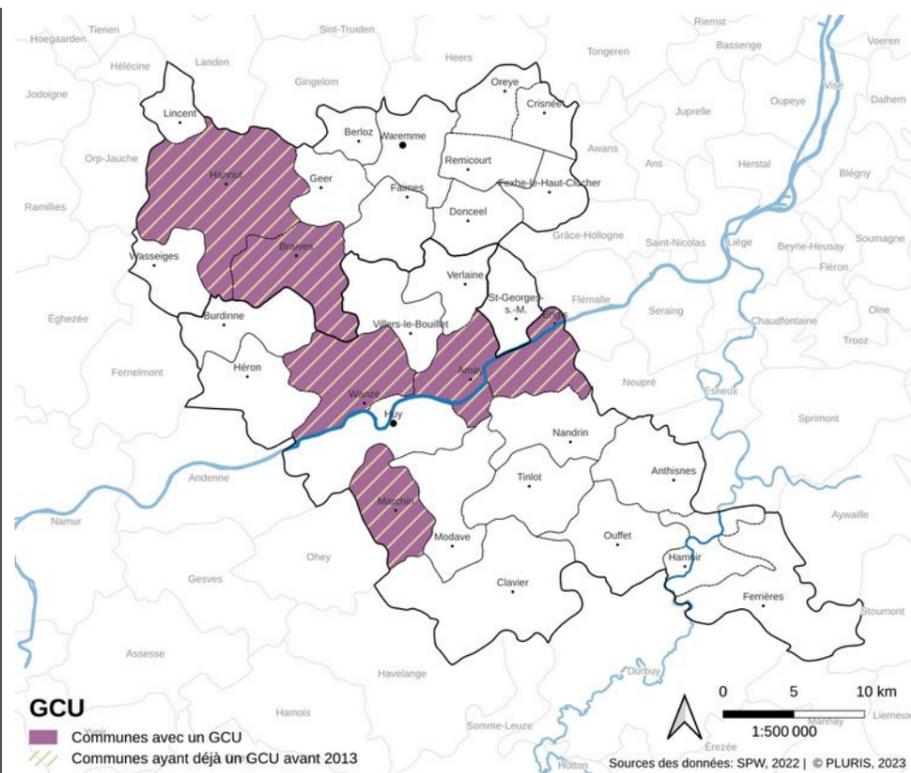
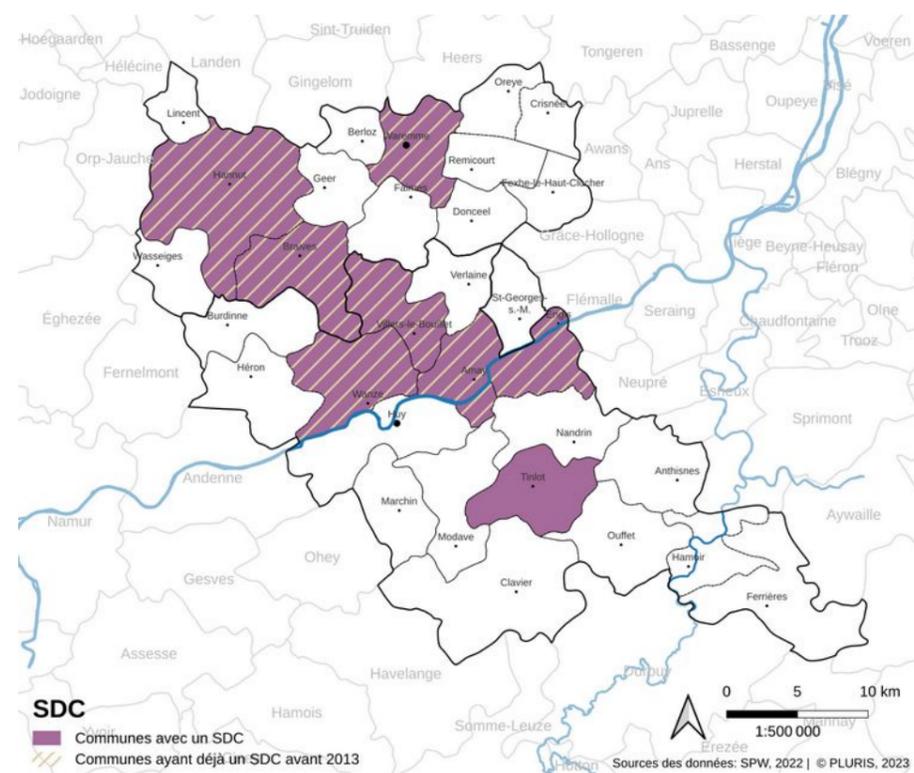
- La plupart des communes sont impliquées dans un Contrat de Rivière qui va bien au-delà du territoire de l'arrondissement.
- Seule la commune de Clavier fait partie de deux Contrats de Rivière.



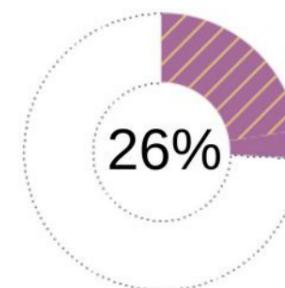
Contrat de Rivière	Aire d'influence
Meuse Aval	22 communes
Ourthe	5 communes
Aucun	5 communes

3. Contexte juridique

3.3 Outils communaux

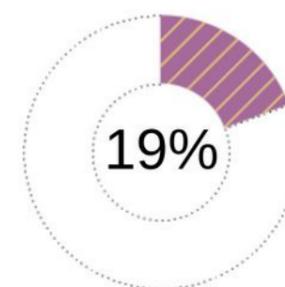


SDC (Schéma de Développement Communal)



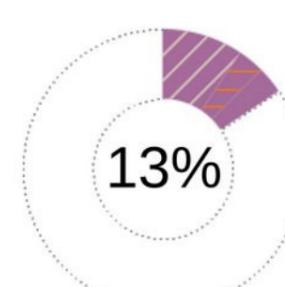
- 8 communes disposent d'un SDC (ou ancien SSC) : Amay, Braives, Engis, Hannut, Tinlot, Villers-le-Bouillet, Wanze et Waremme ;
- 1 commune a développé un SDC depuis 2013 : Tinlot (2013).
- 1 commune est en cours de révision de son SDC : Amay

GCU (Guide Communal d'Urbanisme)



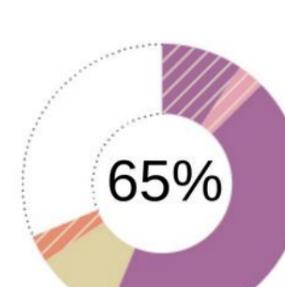
- 6 communes possèdent un GCU : Amay, Braives, Engis, Marchin, Hannut et Wanze.
- Aucune commune n'a développé de GCU depuis 2013.

PCM (Plan Communal de Mobilité)



- 4 communes disposent d'un PCM.
- 1 commune s'est dotée d'un PCM depuis 2013 : Héron (2021)
- 1 commune a actualisé un ancien PCM : Braives (2021)
- 1 commune possède à la fois un PCM et un PICM : Huy

PCDR (Plan Communal de Développement Rural)



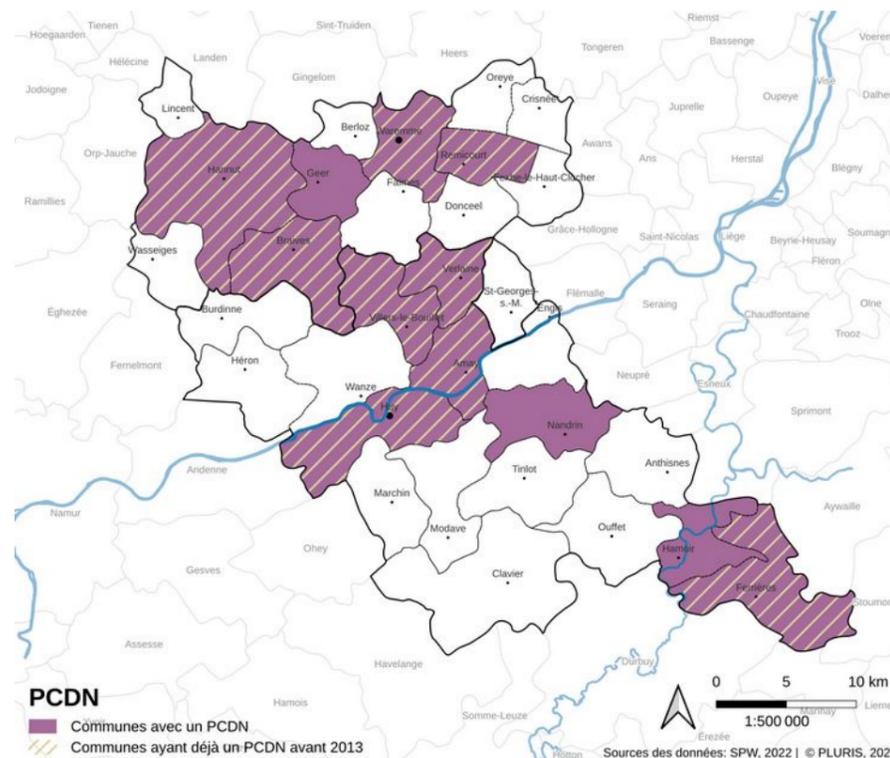
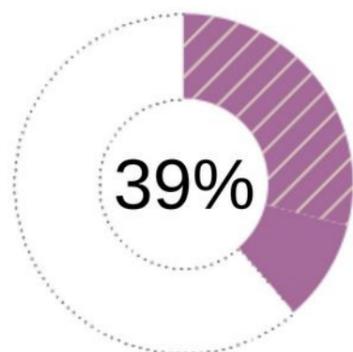
- 18 communes possèdent un PCDR valide dont 14 se sont dotées d'un PCDR depuis 2013.
- 3 communes sont en cours d'élaboration d'un PCDR
- 1 commune révisent son PCDR : Berloz.
- 1 commune possède un PCDR expiré : Anthisnes (2009 – 2019)

3. Contexte juridique

3.3 Outils communaux

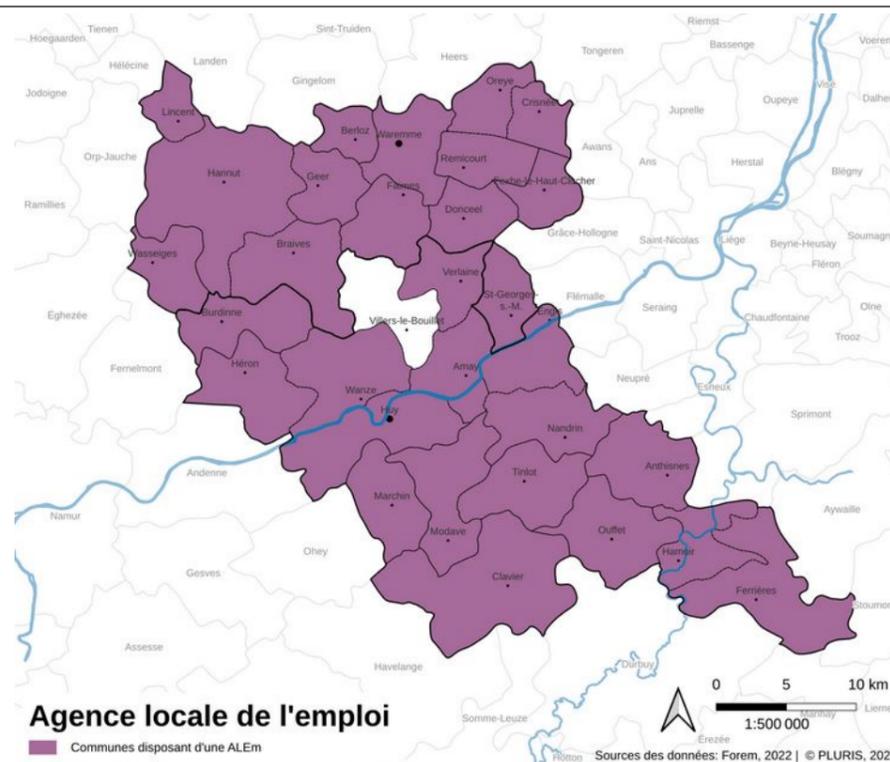
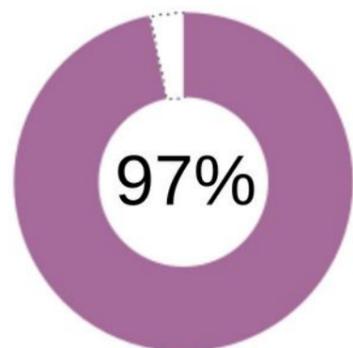
PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)

- **12 communes possèdent un PCDN** : Amay, Braives, Ferrières, Geer, Hamoir, Hannut, Huy, Nandrin, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Waremme.
- 3 communes ont développé un PCDN depuis 2013 : Geer, Nandrin et Hamoir.



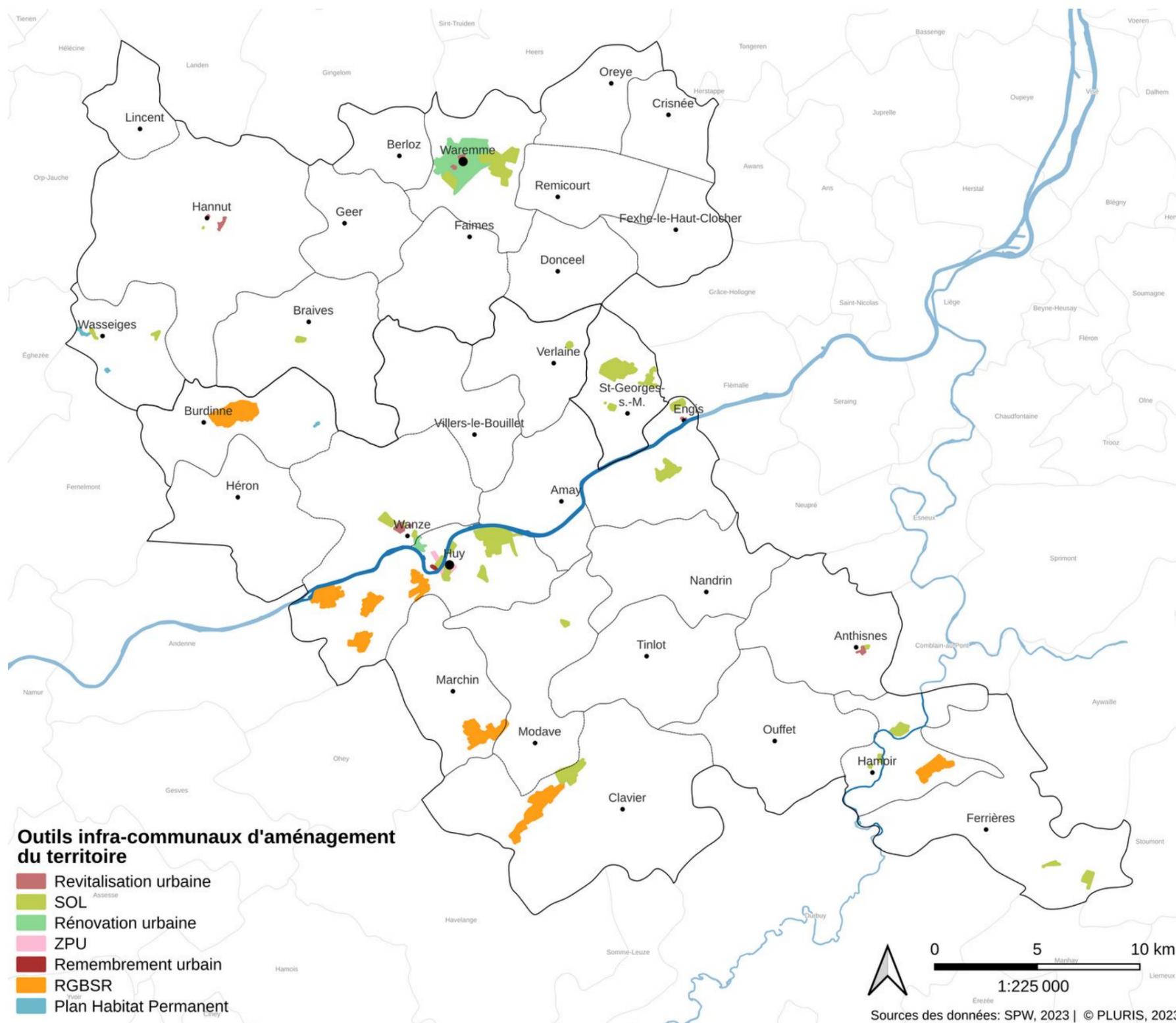
Agence locale de l'emploi

- **30 communes possèdent une Agence locale de l'emploi** sur leur territoire.
- 1 commune ne possède pas d'ALEm : Villers-le-Bouillet. L'ALEm a été liquidée en 2022 et a été reprise par la société AZAE.



3. Contexte juridique

3.4 Outils infra-communaux



Outils de l'aménagement du territoire mis en œuvre

- 10 revitalisations urbaines ;
- 41 SOL (Schéma d'orientation local) ;
- 3 rénovations urbaines dont une en cours de réalisation à Hannut ;
- 1 ZPU (Zone protégée en matière d'urbanisme) ;
- 1 remembrement urbain ;
- 8 RGBSR (Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural) ;
- 4 plans habitats permanents.

Nouveaux outils depuis 2013

Outils	Nouveau depuis 2013
Revitalisation urbaine	Gare d'Hannut (2017)
	Quadrilatère à Huy (2014)
SOL	Centre de Saint-Georges-sur-Meuse (2018)
	Clavier station à Clavier (2017)
	Terres rouges d'Engis (2016)
	ZACCI à Hamoir (2015)
	RUE de Chirmont à Hamoir (2014)
	Elva à Anthisnes (2015)
	Saint-Eloi à Waremme (2014)
Rénovation urbaine	Centre-ville II à Waremme (2018)
	Quartier de Statte (2021)
	Centre de Hannut (en cours : 2023)
Remembrement urbain	Felon-Lange à Huy (2019)
Plan d'habitat permanent	Domaine du Clos du lac de Wasseiges (2013)
	Camping « villégiature du Marais » de Wasseiges (2013)
	Les allées de Sy (2022)
	Parc résidentiel du Rénoz (2022)

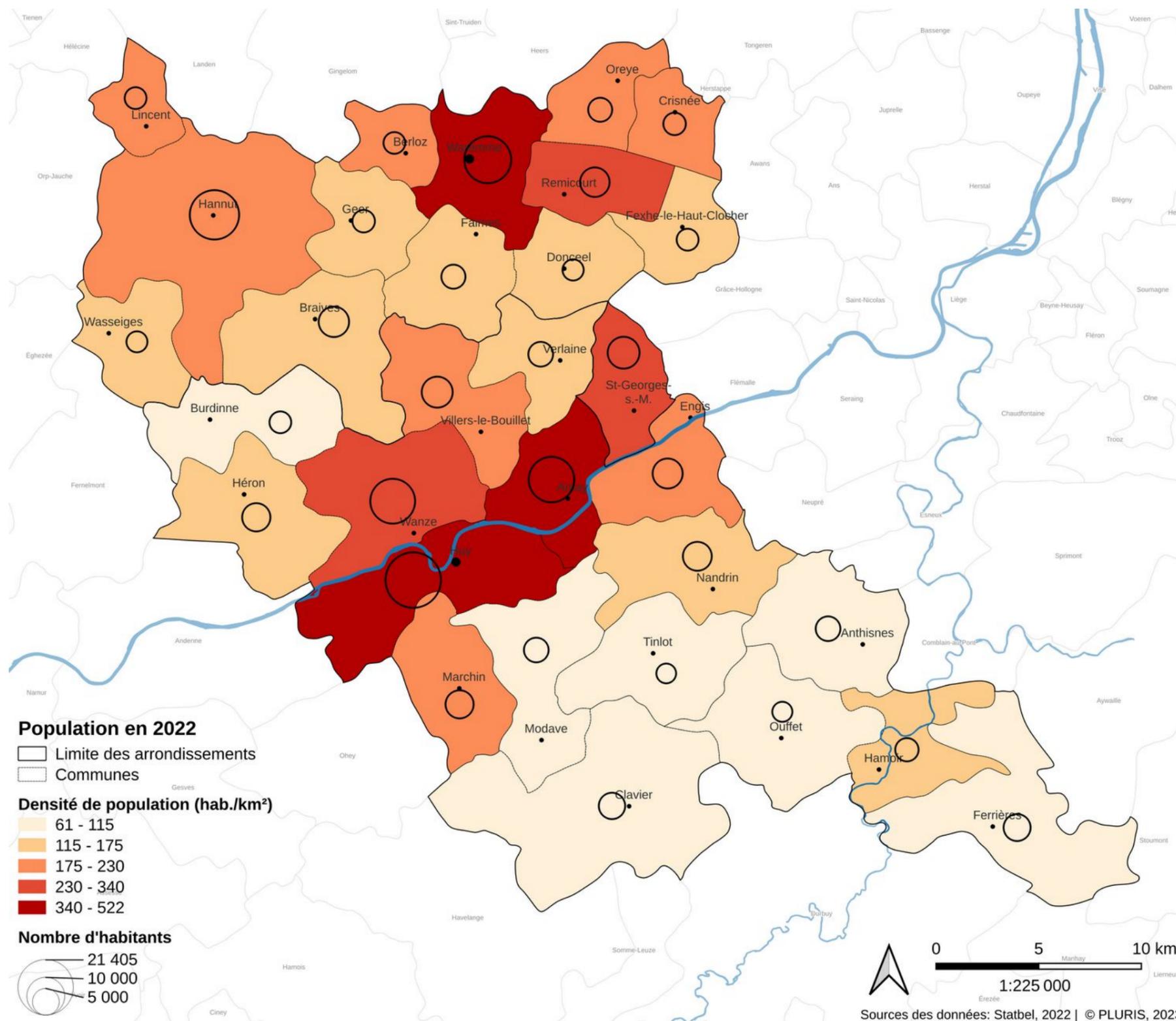
3. Contexte juridique

3.5 Synthèse des acteurs du territoire et du contexte juridique

Atouts	Faiblesses
<p>Hesbaye – Meuse – Condroz est un territoire dynamique composé de nombreux acteurs communaux et supra-communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 31 communes • 27 CCATM • 11 ADL • 4 GAL • 3 Zones de secours • 5 Zones de police • 2 Maisons du tourisme • GREOVA • Parc naturel Burdinale-Mehaigne <p>Les acteurs de Hesbaye – Meuse – Condroz créent et utilisent des outils afin de transformer le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils supra-communaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ 4 PICM ◦ 2 Contrats de Rivière • Outils communaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ 8 SDC ◦ 6 GCU ◦ 4 PCM ◦ 18 PCDR ◦ 12 PCDN • Outils infra-communaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Revitalisations ◦ Rénovations ◦ Remembrements urbains ◦ SOL ◦ ZPU ◦ RGBSR ◦ PHP <p>La plupart des communes développent un ou plusieurs des outils mentionnés parmi lesquels la thématique de la ruralité et la protection de la nature est très prégnante (18 PCDR et 12 PCDN).</p> <p>La dynamique de regroupement est très présente sur le territoire et se traduit par de nouveaux outils et acteurs supra-communaux. Le regroupement de 3 anciennes Maisons du Tourisme en une seule en est un exemple.</p> <p>Depuis 2014, les GAL se sont renforcés par la création de deux entités supplémentaires : jesuishesbignon.be et Meuse-Campagne.</p>	<p>Peu de communes disposent d'une vision communale d'aménagement inscrite dans un SDC (26 %) ou d'une vision communale de mobilité via un PCM (13 %). De plus, 1 seul nouveau SDC a été réalisé sur la période 2013 – 2023 : Tinlot (2013).</p> <p>Il existe une polarisation entre les communes qui possèdent un grand nombre d'outils et d'acteurs et celles qui n'en possèdent pas.</p>

4. Contexte socio-démographique

4.1 Population



Entités	Population	Densité de population (hab./km ²)
Arr. de Huy	114.942	174
Arr. de Waremme	83.012	213
Huy – Waremme	197.954	190
Prov. de Liège	1.110.989	288
Wallonie	3.662.495	217

(Source : Statbel, 2022)

Un territoire fortement peuplé à l'échelle européenne mais dispersé à l'échelle wallonne

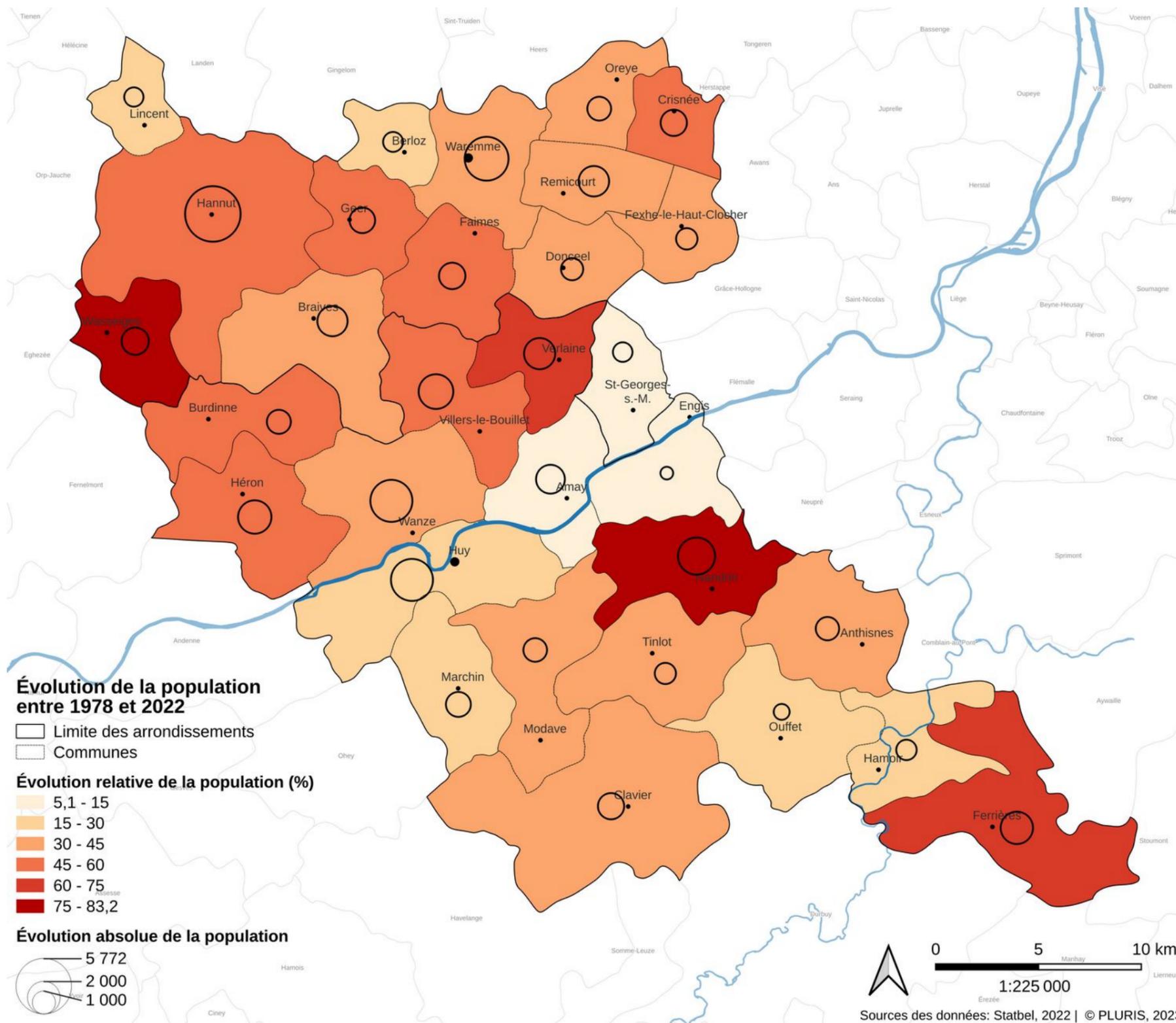
- à l'échelle européenne, l'arrondissement de Huy – Waremme s'inscrit comme un **territoire fortement habité** (114 habitants par km² en moyenne en Europe) ;
- l'arrondissement de Huy – Waremme est un territoire moins densément peuplé que la province de Liège (288 hab./km²) et que la Wallonie (217 hab./km²) ;
- la population est de **197 954 habitants**, soit 17,8 % du total de la province de Liège, pour 27 % du territoire en superficie. En comparaison, cela représente approximativement la population de la seule Ville de Liège.

Une polarisation de la population

- Huy, Hannut, Waremme, Amay et Wanze comptent plus de 10 000 habitants et représentent 41,5 % du poids démographique (contre 35 % en 2012) ;
- 17 communes comptent moins de 5 000 habitants (contre 19 en 2012) ;
- les densités de population les plus élevées sont observées dans le fond de la vallée mosane (Huy, Wanze, Saint-Georges-sur-Meuse et Amay) et le long de la E40 (Waremme et Remicourt) ;
- les densités de population les plus faibles sont observées sur les plateaux condruziens (Ferrières, Ouffet, Anthisnes, Clavier, Tinlot et Modave) et, à moindre mesure, sur le plateau hesbignon ;
- la différence de densité entre la commune la plus dense (Amay : 522 hab./km²) et la commune la moins dense (Clavier : 61 hab./km²) est important et rend compte d'une polarisation de l'habitat à l'échelle de Huy – Waremme.

4. Contexte socio-démographique

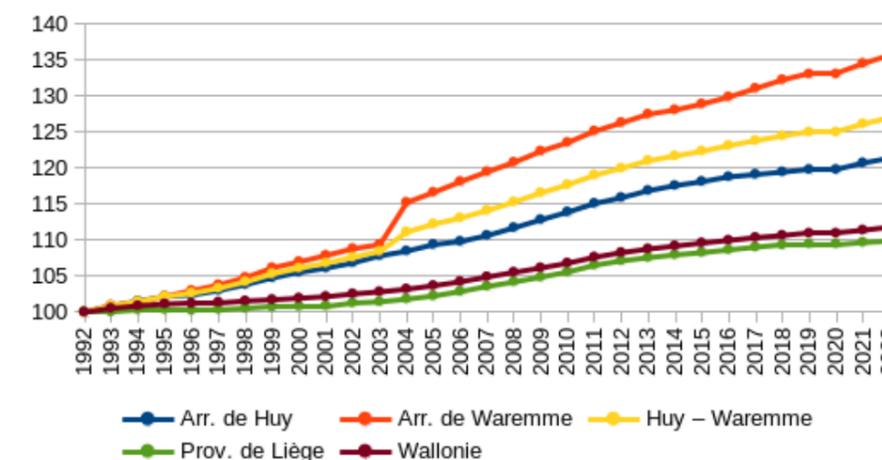
4.2 Évolution de la population



Entités	Population	Évolution relative à court terme (2012 – 2022) (%)	Évolution relative à long terme (1992 – 2022) (%)	Évolution absolue à long terme (1992 – 2022)
Arr. de Huy	114.942	+ 5	+ 21	20.249
Arr. de Waremme	83.012	+ 7	+ 36	21.821
Huy – Waremme	197.954	+ 6	+ 27	42.070
Prov. de Liège	1.110.989	+ 3	+ 10	99.621
Wallonie	3.662.495	+ 3	+ 12	386.572

(Source : Statbel, 2022)

Évolution relative de la population entre 1992 et 2022



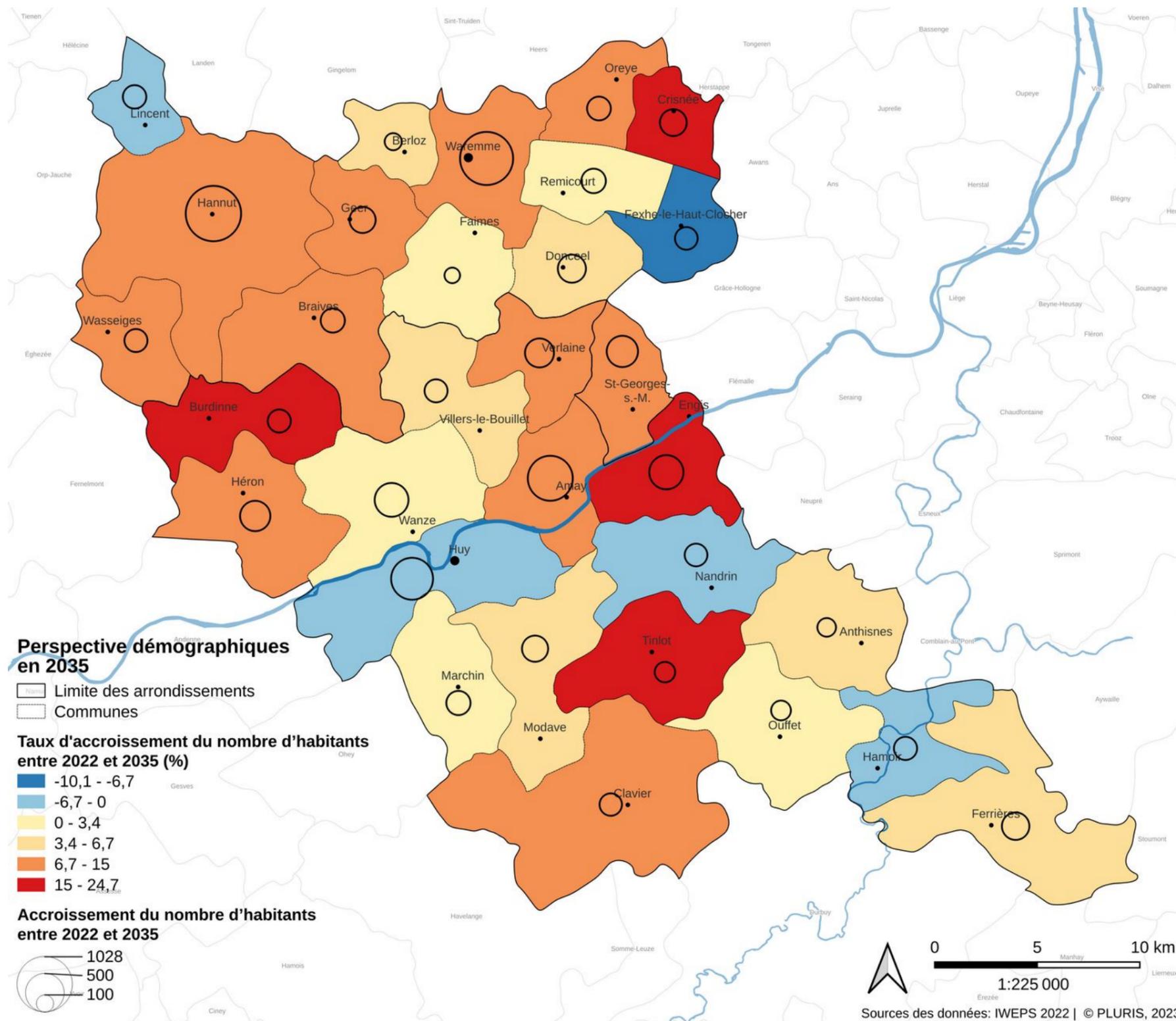
(Source : Statbel, 2022)

Une croissance constante depuis 1992 :

- l'augmentation de la population de l'arrondissement de Huy – Waremme est sensiblement plus forte que celle de la province de Liège et de la Wallonie (+ 27 % depuis 1992) ;
- les communes de l'arrondissement de Waremme ont connu l'évolution la plus marquée avec un taux de croissance de l'ordre de 36 % depuis 1992 ;
- les communes situées le long de la Meuse ont une croissance démographique plus faible liée à la présence historique de l'habitat et de l'industrie dans le fond de vallée.

4. Contexte socio-démographique

4.3 Perspectives démographiques



Entités	Nombre d'habitants en 2035	Évolution absolue du nombre d'habitants (2022 - 2035)	Évolution relative du nombre d'habitants (2022 - 2035) (%)
Arr. de Huy	120.895	+ 5.953	+ 5,2
Arr. de Waremme	89.728	+ 6.716	+ 8,1
Huy – Waremme	210.623	+ 12.669	+ 6,4
Prov. de Liège	1.143.883	+ 32.894	+ 3,0
Wallonie	3.770.213	+ 107.718	+ 2,9

(Source : IWEPS 2022)

Un territoire attractif à l'échelle régionale

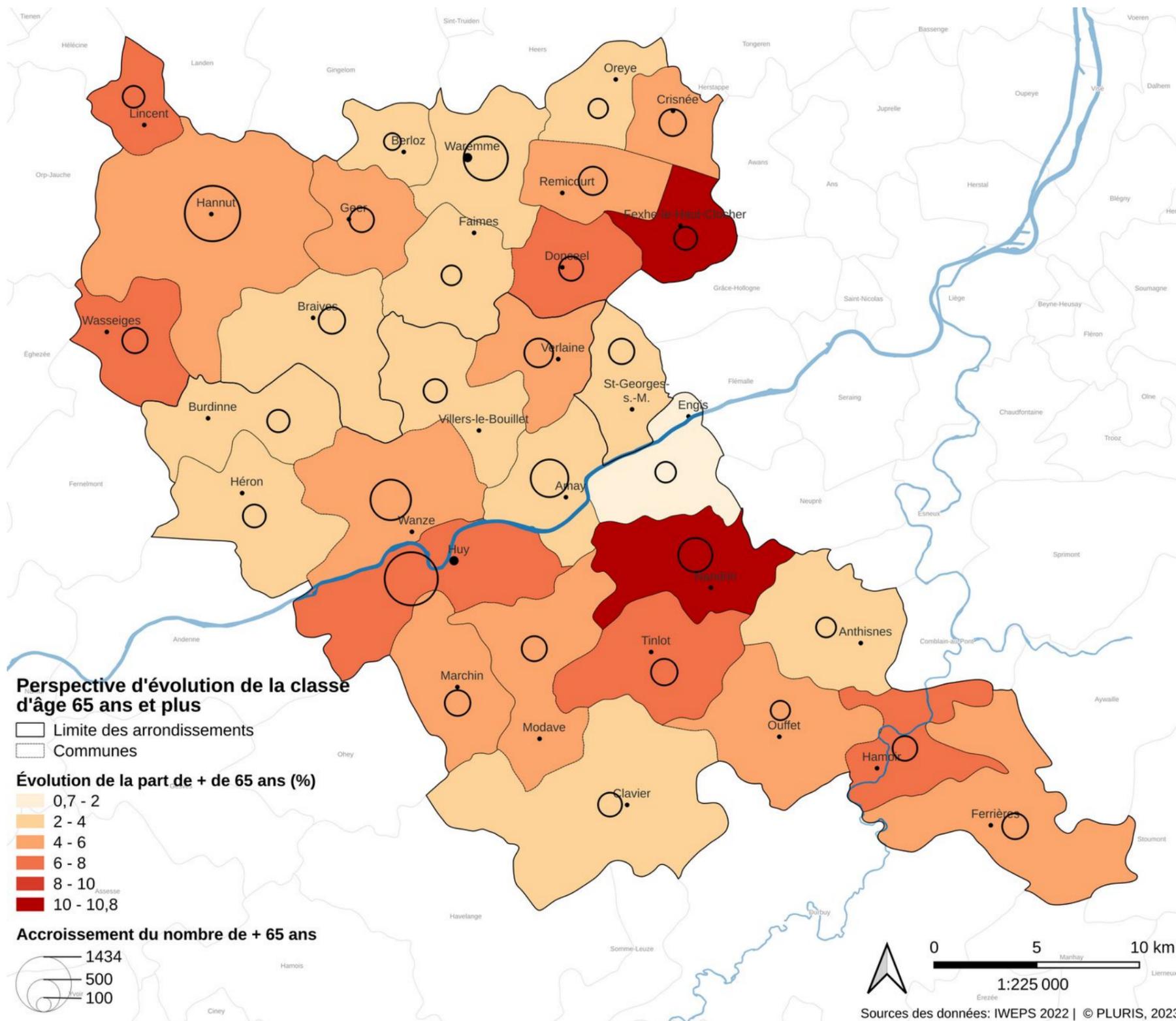
- l'arrondissement de Huy – Waremme a une perspective d'accroissement démographique supérieure à celle estimée pour la province de Liège et la Wallonie (+ 6,4 % d'ici 2035) ;
- les communes de Burdinne, de Crisnée et de Tinlot sont les communes qui devraient connaître l'accroissement le plus important d'ici 2035 avec des augmentations respectives de 24,7 %, de 20,2 % et de 19,3 %.

Attraction des pôles urbains et des plateaux

- les gains de population attendus les plus élevés se trouvent dans les communes davantage urbaines : Hannut (+ 1 630), Waremme (+ 1 512) et Wanze (+ 1 139) sont les communes qui devraient gagner plus de 1 000 habitants d'ici 2035 ;
- en règle générale, les communes burdinales et hesbignones, situées au nord de la Meuse, devraient connaître un accroissement de leur population, à l'exception des communes de Fexhe-le-Haut-Clocher (- 337 habitants) et de Lincent (- 68 habitants) ;
- ailleurs, les communes de Huy, Nandrin et Hamoir devraient connaître une diminution de leur population.

4. Contexte socio-démographique

4.4 Perspective des plus de 65 ans en 2035



Entités	Part de + 65 ans en 2035 (%)	Évolution absolue de la part de + 65 ans (2022 - 2035)	Évolution relative de la part de + 65 ans (2022 - 2035) (%)
Arr. de Huy	23,3	6.755	+ 4,66
Arr. de Waremme	23,7	5.511	+ 4,71
Huy – Waremme	23,5	12.266	+ 4,68
Prov. de Liège	23,3	50.524	+ 3,86
Wallonie	23,4	177.071	+ 4,13

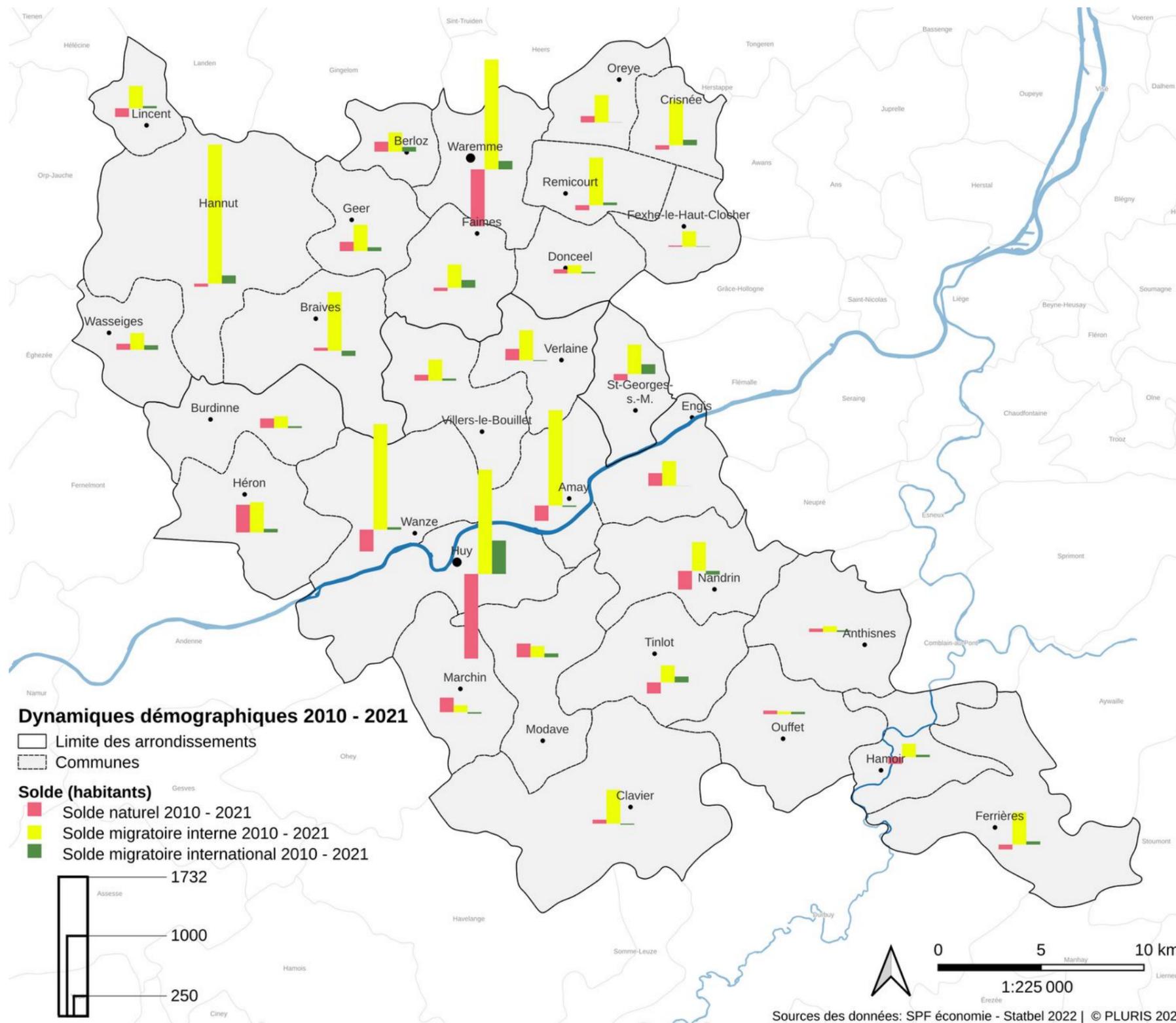
(Source : IWEPS 2022)

Un vieillissement de la population

- la part attendue de + 65 ans en 2035 à Huy – Waremme est sensiblement identique à celle de la province de Liège et de la Wallonie (23,5 %) ;
- Les évolutions relatives les plus importantes de la part des + 65 ans devraient être observées dans les communes de Nandrin (+ 10,8 %) et de Fexhe-le-Haut-Clocher (+ 10,2 %), deux communes qui attendent un déclin de leur population ;
- Les évolutions relatives les plus faibles devraient être rencontrées à Engis (+ 0,7 %) et à Saint-Georges-sur-Meuse (+ 2,2 %).

4. Contexte socio-démographique

4.5 Dynamiques démographiques



Entité	Solde naturel 2010 - 2021	Solde migratoire interne 2010 - 2021	Solde migratoire internat. 2010 - 2021	Bilan migratoire annuel 2010 - 2021
Ar. de Huy	-710	7.166	677	594
Ar. de Waremme	-595	7.336	680	618
Huy – Waremme	-1.305	14.502	1.357	1.213
Prov. de Liège	-1.591	1.821	42.096	3.527
Wallonie	-8.089	58.817	110.657	13.449

(Source : Statbel 2022)

Un bilan migratoire positif

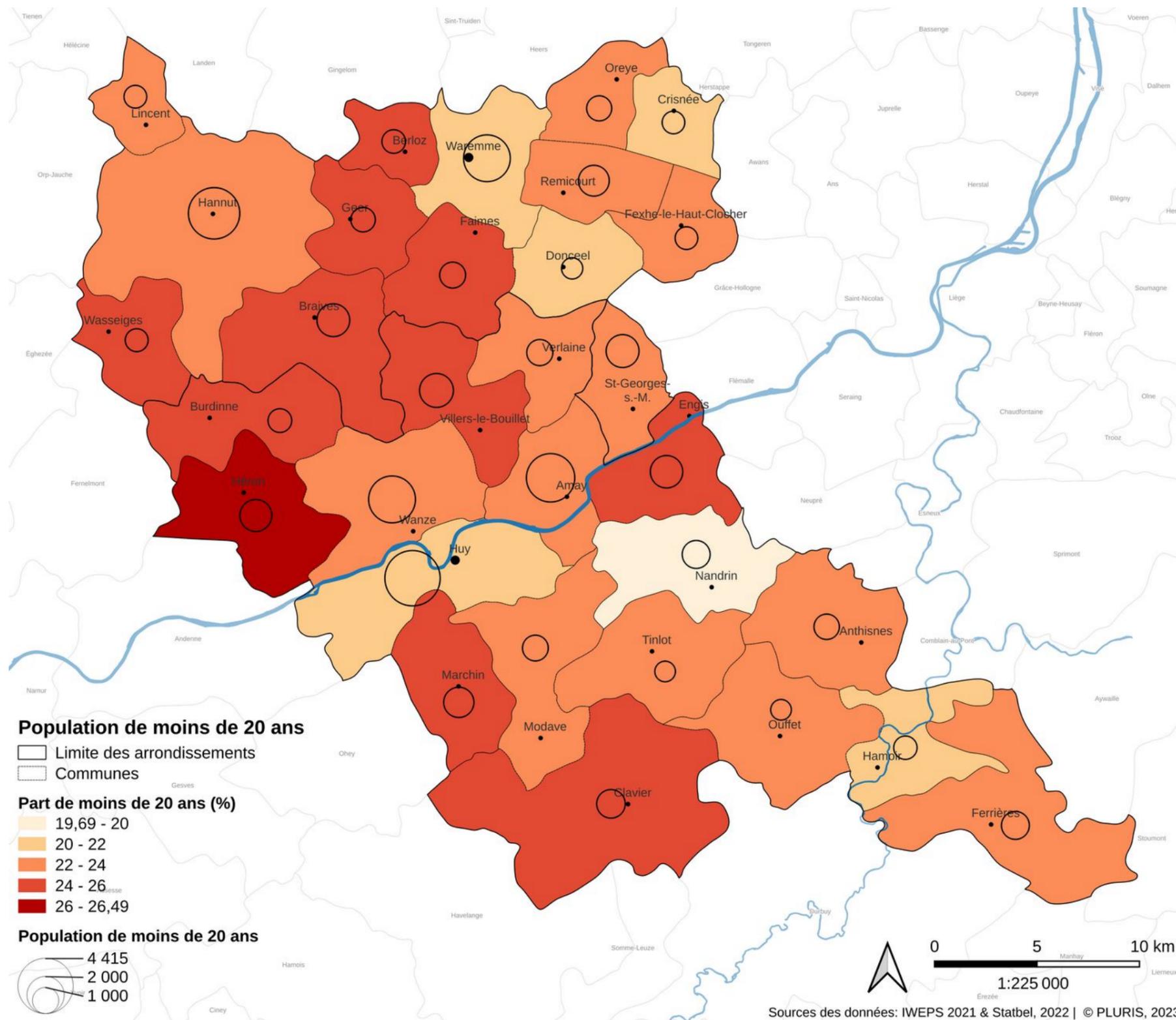
- le solde migratoire interne des deux arrondissements est au-dessus des entités de référence, en particulier celui de l'arrondissement de Waremme ;
- l'importance du solde migratoire total s'explique par un solde migratoire interne très élevé ;
- le solde migratoire externe (mouvement de ou vers la Belgique) est proche de zéro.

Des différences de dynamisme entre les communes

- Bien que toutes les communes possèdent un bilan migratoire positif sur la période 2010 - 2021, des différences de dynamisme démographique sont observables notamment entre les communes du nord et du sud de la Meuse ;
- Les communes du Condroz montrent un plus faible dynamisme, par exemple Nandrin (+ 6,8 habitants par an), Ouffet (+ 8,8 habitants par an) ou encore Hamoir, Anthisnes et Tinlot.
- Hannut (+ 150 habitants par an), Wanze (+ 89) ou encore Amay (+ 82) ont les bilans migratoires annuels les plus importants de l'arrondissement.

4. Contexte socio-démographique

4.6 Structure de la population



Entités	Part de moins de 20 ans (%)	Part de + 65 ans (%)	Part de + 80 ans (%)
Arr. de Huy	22,7	18,6	4,6
Arr. de Waremme	22,4	19,0	4,8
Huy – Waremme	22,6	18,8	4,7
Prov. de Liège	22,6	19,4	5,2
Wallonie	22,7	19,3	5,1

(Source : Statbel, 2022)

Une population jeune en moyenne avec ses spécificités

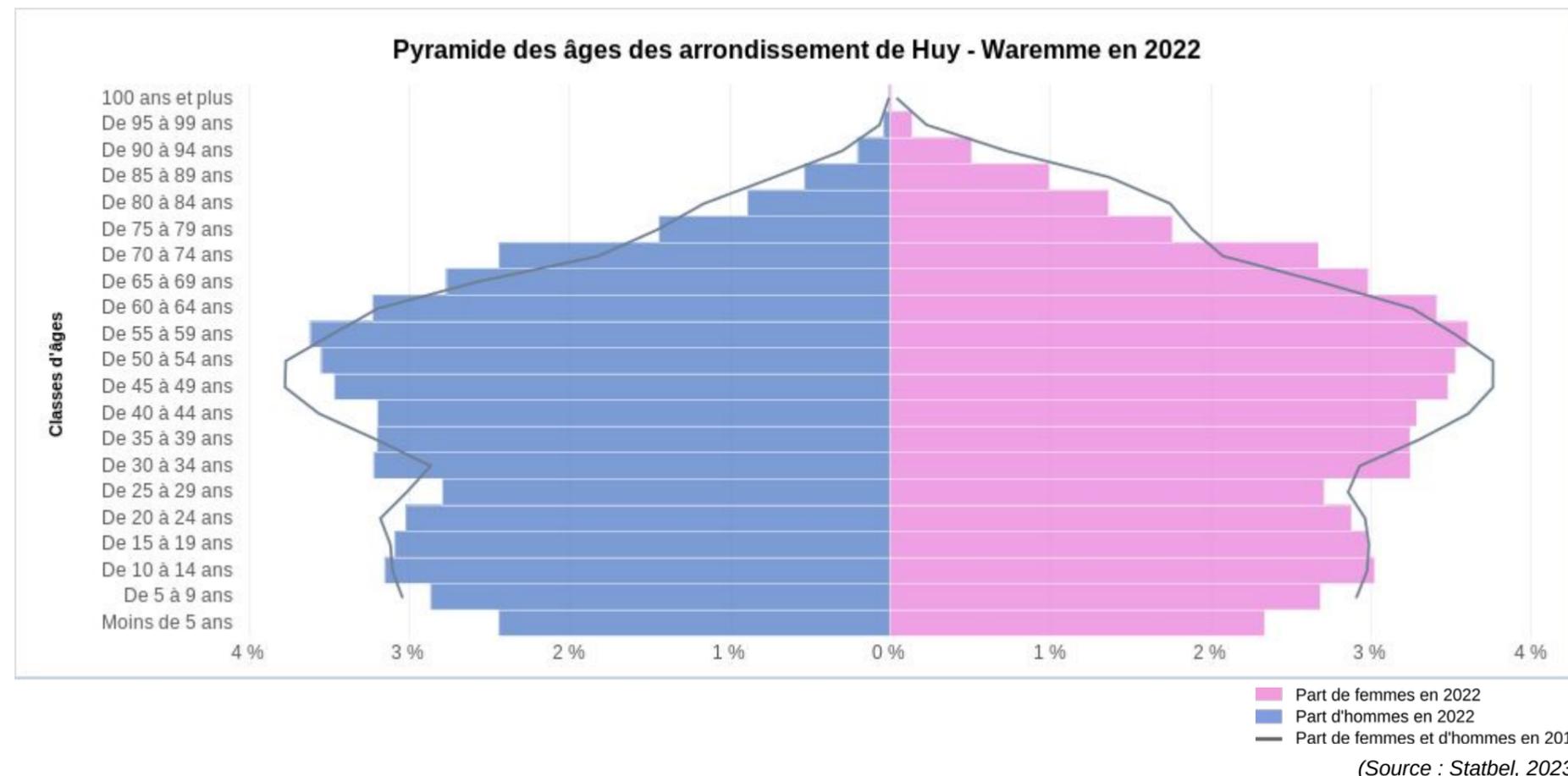
- la part de la population âgée de moins de 20 ans est sensiblement identique à celle de la province de Liège et de la Wallonie (22,6 %) ;
- les communes avec le plus grand nombre de moins de 20 ans sont Huy, Hannut, Amay, Wanze et Waremme (plus de 3 000 individus) car ces communes répondent entre autres aux besoins scolaires pour l'enseignement secondaire ;
- de manière relative, ces communes présentent en revanche une part plus faible de moins de 20 ans (inférieur à 22 %) ;
- les communes avec la plus grande part de moins de 20 ans sont les communes de Héron (26,5 %), de Villers-le-Bouillet (24,8 %) et de Wasseiges (24,7 %) suivies par les communes de Berloz, Burdinne, Geer, Clavier, Engis, Faimés, Braives et Marchin, toutes supérieures à 24 %.

Une population âgée inférieure à la moyenne régionale

- L'arrondissement de Huy – Waremme présente une part de + 65 ans inférieure à la moyenne provinciale et régionale (18,8 % contre 19,4 %) ;
- la commune avec le taux le plus faible de + 65 ans est Héron avec une part de 13,4 % et la commune avec la part la plus élevée est Waremme avec 23,1 % ;
- les communes du plateau hesbignon présentent en moyenne une part plus importante de jeunes.

4. Contexte socio-démographique

4.7 Classes d'âge



Une population vieillissante dont l'âge moyen est élevé

- la pyramide des âges de 2022 pour l'arrondissement de Huy – Waremme est en forme de champignon, cette configuration est caractéristique d'un territoire dont la population est vieillissante et dont l'âge moyen est élevé ;
- l'élargissement de la pyramide pour les classes d'âges 50 – 60 ans est caractéristique de la période baby-boom observé dans les années 1960 ;
- le rétrécissement de la pyramide pour les classes d'âge 20 – 30 ans montre une fuite des jeunes travailleurs du territoire au profit des villes à proximité (Liège, Bruxelles, Namur) ;
- la comparaison avec la pyramide des âges de 2012 met en évidence le décalage des phénomènes observés ainsi qu'un départ de plus en plus précoce des jeunes en dehors de l'arrondissement.

Des indices démographiques peu élevés mais avec des variations locales

- l'indice de dépendance¹, de vieillissement² et d'intensité du vieillissement³ sont légèrement en dessous de ceux de la province de Liège et de la Wallonie ;
- aucune commune de l'arrondissement ne dépasse la valeur de 100, toutefois, l'indice de dépendance le plus élevé est observé à Waremme (77,5) tandis que le plus faible est observé à Donceel (58,8) ;
- l'indice de vieillissement est supérieur à la valeur seuil de 100 pour les communes de Nandrin (113), Waremme (112) et Hamoir (105), alors que l'indice de vieillissement le plus faible est observé à Héron (50,6), ce qui témoigne d'une accélération des processus ;
- L'indice d'intensité du vieillissement varie entre 16,3 (Verlaine) et 29,7 (Wasseiges).

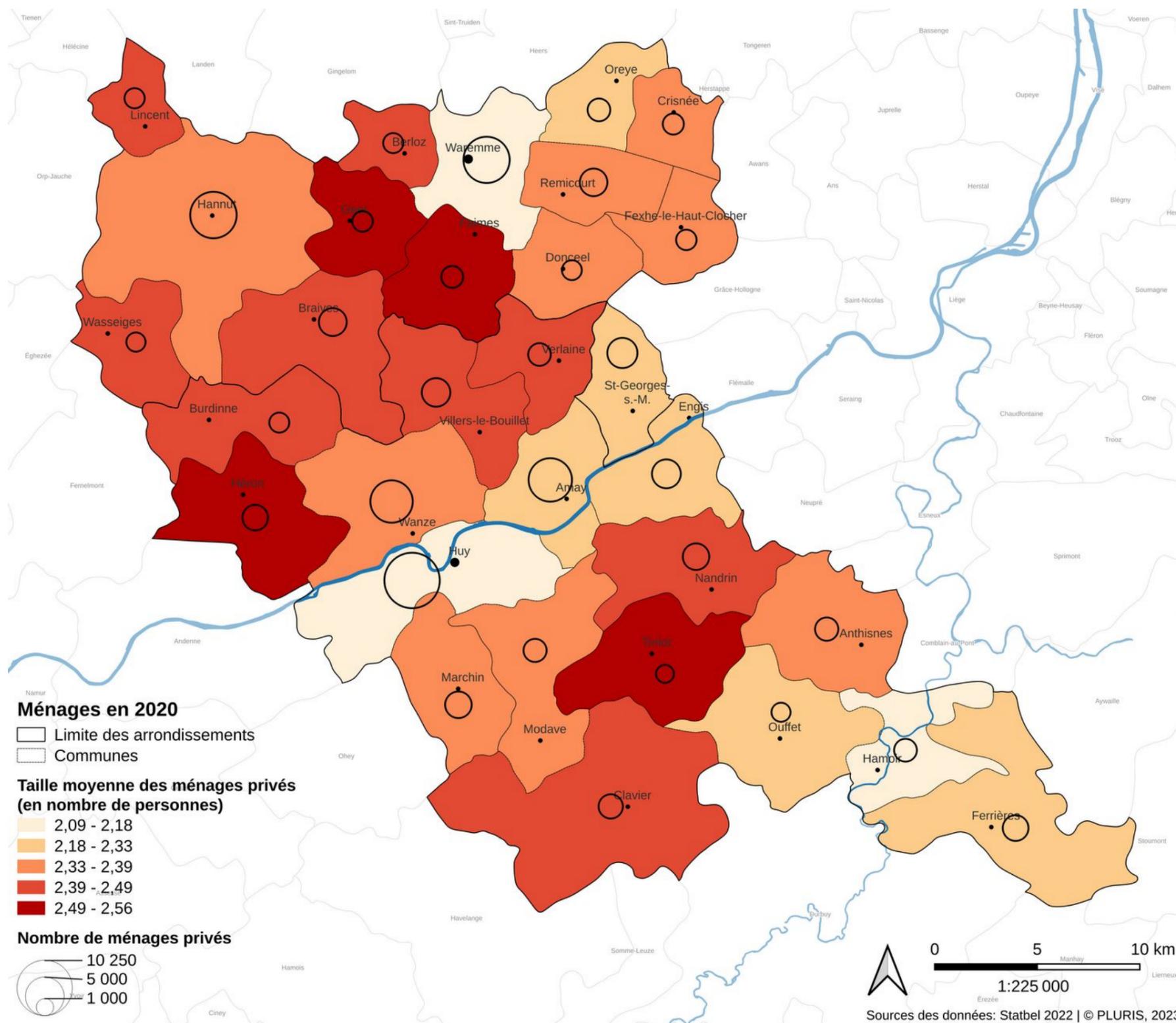
Entités	Indice de dépendance	Indice de vieillissement	Indice d'intensité du vieillissement
Arr. de Huy	70,2	82,0	24,9
Arr. de Waremme	70,7	84,7	25,2
Huy – Waremme	70,5	83,4	25,1
Prov. de Liège	72,4	85,9	26,7
Wallonie	72,5	84,8	26,3

(Source: IWEPS 2022)

- 1 le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans ou de 65 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 64 ans (dénominateur). Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.
- 2 le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 64 ans dans la population est supérieure à celle des moins de 20 ans.
- 3 le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 65 ans et plus (dénominateur). Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus.

4. Contexte socio-démographique

4.8 Taille des ménages



Entités	Taille moyenne des ménages (2020)	Évolution relative de la taille des ménages (2001 – 2022) (%)	Part de personnes isolées en 2022 (%)
Arr. de Huy	2,31	- 5,5	34,1
Arr. de Waremme	2,35	- 5,9	31,9
Huy – Waremme	2,33	- 4,9	19,6
Prov. de Liège	2,22	- 3,1	39,1
Wallonie	2,27	- 4,5	37

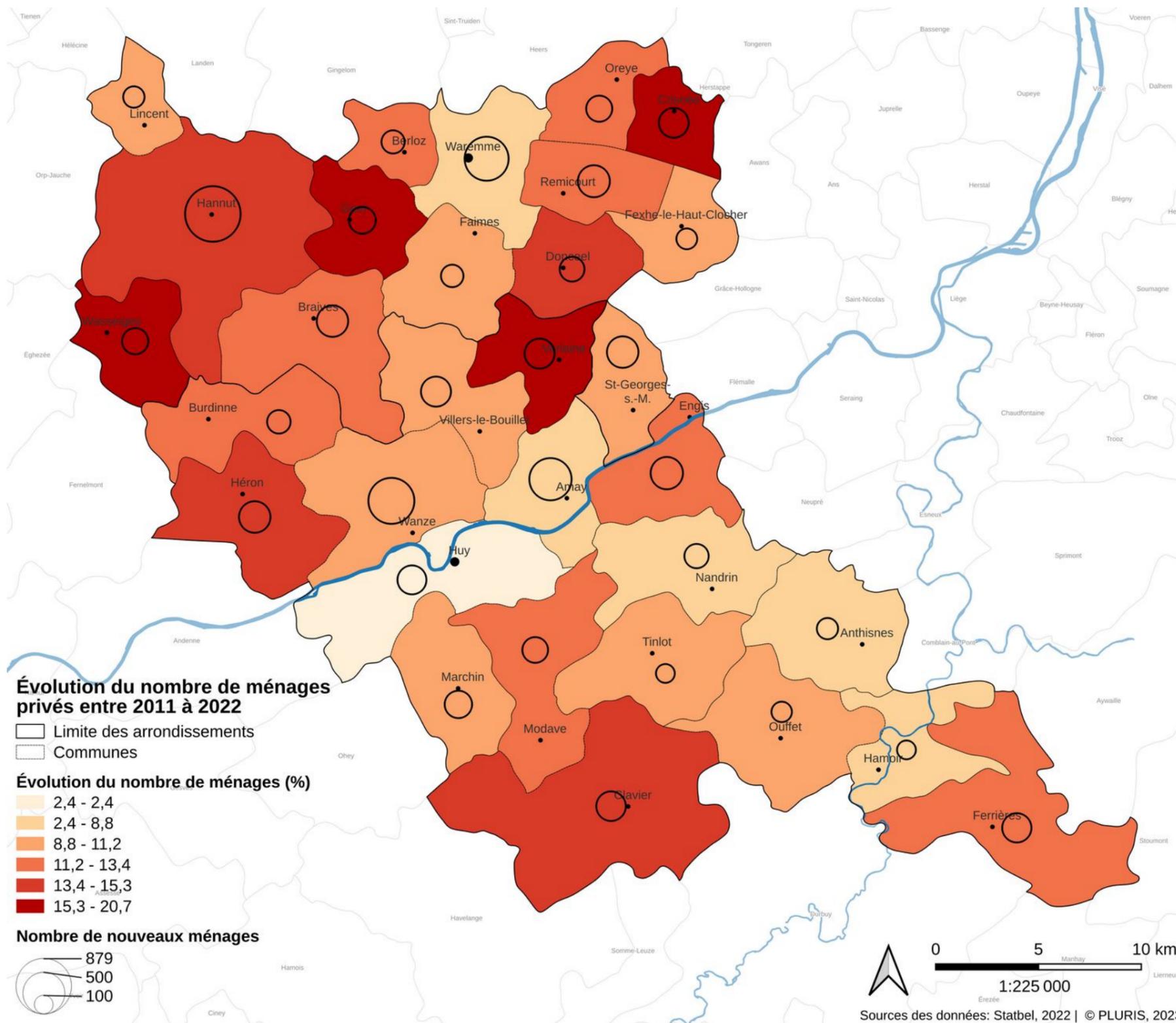
(Source : Statbel, 2022)

Diminution de la taille des ménages privés

- la taille des ménages privés continue à diminuer conformément à la tendance belge ;
- la taille moyenne des ménages de l'arrondissement de Huy – Waremme est toutefois supérieure à celle de la province de Liège et de la Wallonie ;
- conjointement, la part de personnes isolées est moins importante à Huy – Waremme que dans la province de Liège et en Wallonie ;
- les communes de Huy et de Waremme ont les tailles moyennes des ménages privés les plus faibles du fait de leur caractère davantage urbain ;
- les communes des plateaux tant hesbignons que condruziens ont généralement une taille moyenne des ménages privés plus élevée que les communes des vallées de la Meuse et de l'Ourthe ;
- la différence entre la taille des ménages des communes de l'arrondissement est importante. Huy et Waremme ont une taille moyenne des ménages privés de 2,03 et 2,13 alors que Faimés et Héron ont une taille moyenne des ménages de 2,50 et 2,56.

4. Contexte socio-démographique

4.9 Évolution des ménages



Entités	Nombre de ménages privés (2011)	Nombre de ménages privés (2022)	Évolution relative du nombre de ménages privés (2011 – 2022) (%)
Arr. de Huy	45.558	49.675	+ 9
Arr. de Waremme	31.461	35.321	+ 12
Huy – Waremme	77.019	84.996	+ 10
Prov. de Liège	480.531	499.658	+ 4
Wallonie	1.521.190	1.612.974	+ 6

(Source : Statbel, 2022)

Une croissance élevée du nombre de ménages privés

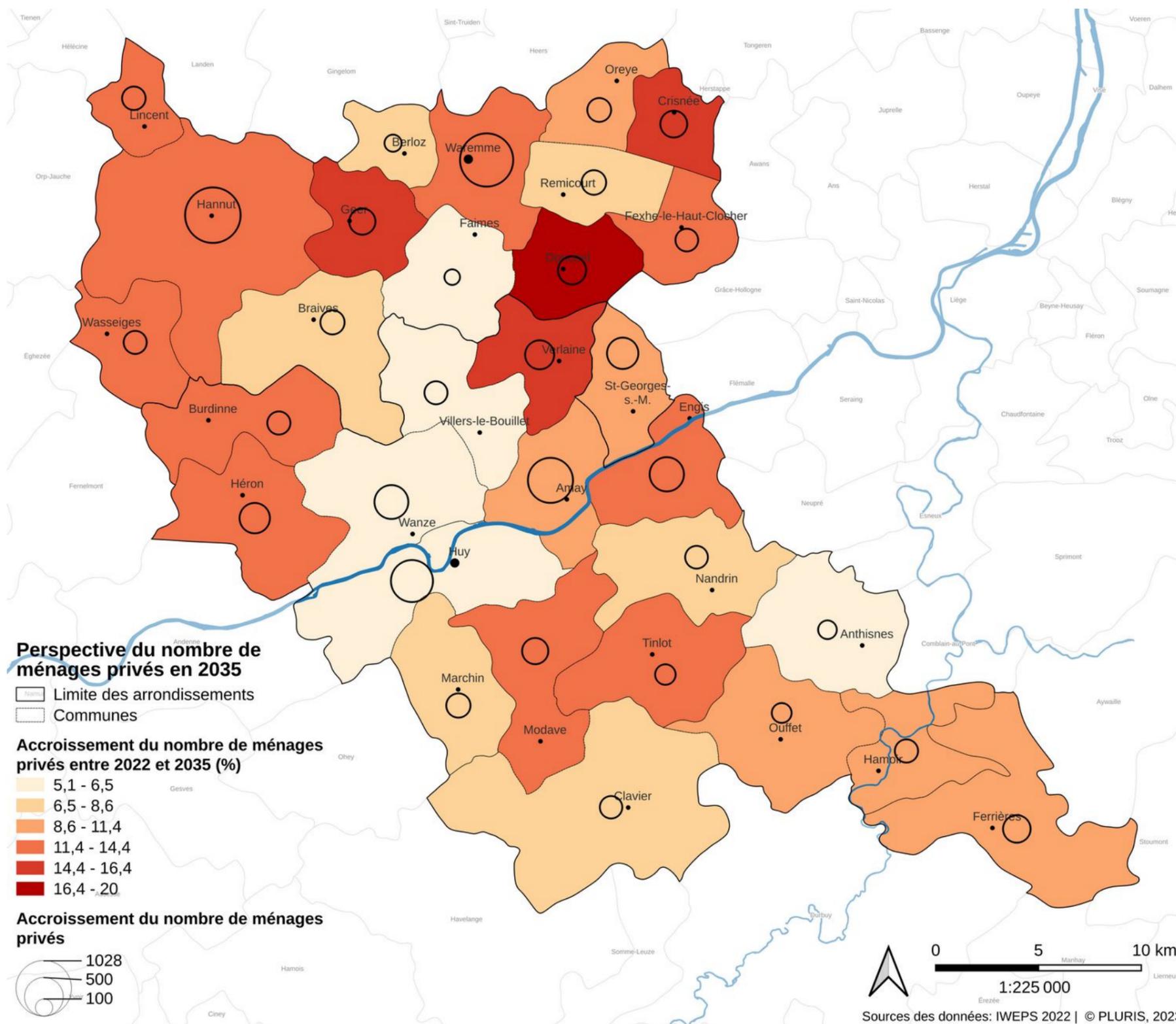
- les communes urbaines ont davantage de ménages privés sur leur territoire au vu de la population plus importante qui y réside, par exemple Huy (10 230 ménages), Hannut (7 202 ménages), Waremme (7 128 ménages, Amay (6 288 ménages) et Wanze (5 993 ménages).
- la commune de Hannut est celle dont le nombre de nouveaux ménages est le plus important depuis 2011 (+ 879 ménages) ;
- les communes de Wanze, Waremme et Amay ont également accueilli plus de 500 nouveaux ménages au cours de la période alors que les communes de Hamoir et de Tinlot n'ont accueilli qu'environ 100 nouveaux ménages en 10 ans.

Une évolution importante du nombre de ménages privés

- le nombre de ménages privés augmente plus rapidement à Huy – Waremme que dans le reste de la province de Liège et de la Wallonie ;
- toutes les communes de l'arrondissement ont connu une augmentation du nombre de ménages au cours la période 2011 – 2022 avec une croissance plus ou moins marquée ;
- les communes des plateaux ont connu une évolution du nombre de ménages plus importante que celles des vallées ;
- Huy et Hamoir enregistrent les augmentations du nombre de ménages les plus faibles de l'arrondissement (respectivement + 2,39 % et + 6,18 %), alors que Wasseiges et Crisnée enregistrent les augmentations du nombre de ménages les plus élevées de l'ordre de + 18,88 % et de + 20,70 %.

4. Contexte socio-démographique

4.10 Perspectives des ménages



Entités	Nombre de ménages privés attendus en 2035	Évolution du nombre de ménages privés (2022 - 2035)	Évolution du nombre de ménages privés (2022 - 2035) (%)
Arr. de Huy	54.306	4.571	+ 9,2
Arr. de Waremme	39.693	4.331	+ 12,2
Huy - Waremme	93.999	8.902	+ 10,7
Prov. de Liège	527.227	27.008	+ 5,4
Wallonie	1.716.231	101.315	+ 6,3

(Source : IWEPS 2022)

Une poursuite de la tendance vers l'augmentation du nombre de ménages

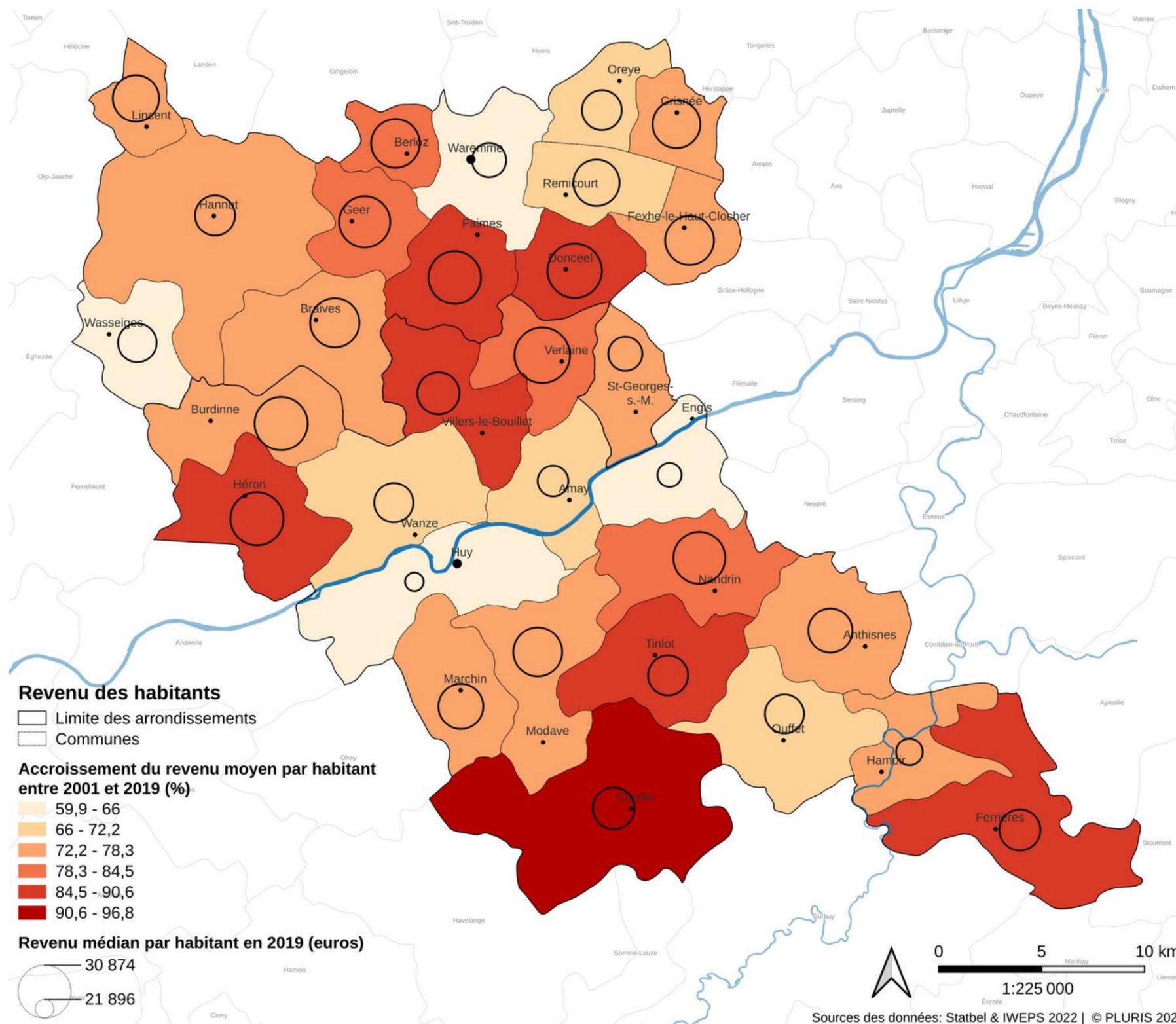
- Les communes à caractère urbain de Hannut, Waremme, Amay et Huy devraient connaître une augmentation du nombre de ménages plus importante en absolu que les autres communes avec respectivement, 1 028, 945, 678 et 589 nouveaux ménages attendus ;
- Faimés et Berloz ne devraient pas accueillir plus de 100 nouveaux ménages d'ici 2035 ;
- L'accroissement du nombre de ménages privés des deux arrondissements entre 2022 et 2035 devrait être deux fois plus élevé que l'accroissement de la province de Liège et de la Wallonie. En effet, les deux arrondissements devraient représenter 33 % de la croissance du nombre de ménages de la province alors que le poids démographique n'est que de 18 %.

Des différences entre les communes

- les communes au nord de la Meuse devraient être plus touchées par l'accroissement du nombre de ménages privés ;
- de nombreuses disparités sont visibles entre les communes de l'arrondissement : Faimés et Huy enregistreraient un accroissement du nombre de ménages privés de 5,1 % et 5,7 % alors que Verlaine et Donceel enregistreraient un accroissement du nombre de ménages privés de 16,4 % et 20 %.

4. Contexte socio-démographique

4.11 Revenu des habitants



Entités	Revenu médian par déclaration (2019) (€)	Revenu moyen par habitant (2019) (€)	Évolution du revenu moyen/hab (2001 – 2019) (%)
Arr. de Huy	25.646	19.405	+ 74
Arr. de Waremme	27.062	20.441	+ 72
Huy – Waremme	26.239	19.839	+ 73
Prov. de Liège	23.779	17.720	+ 66
Wallonie	23.942	17.949	+ 66

(Source : Statbel & IWEPS 2020)

Un revenu moyen élevé à distribution inégale

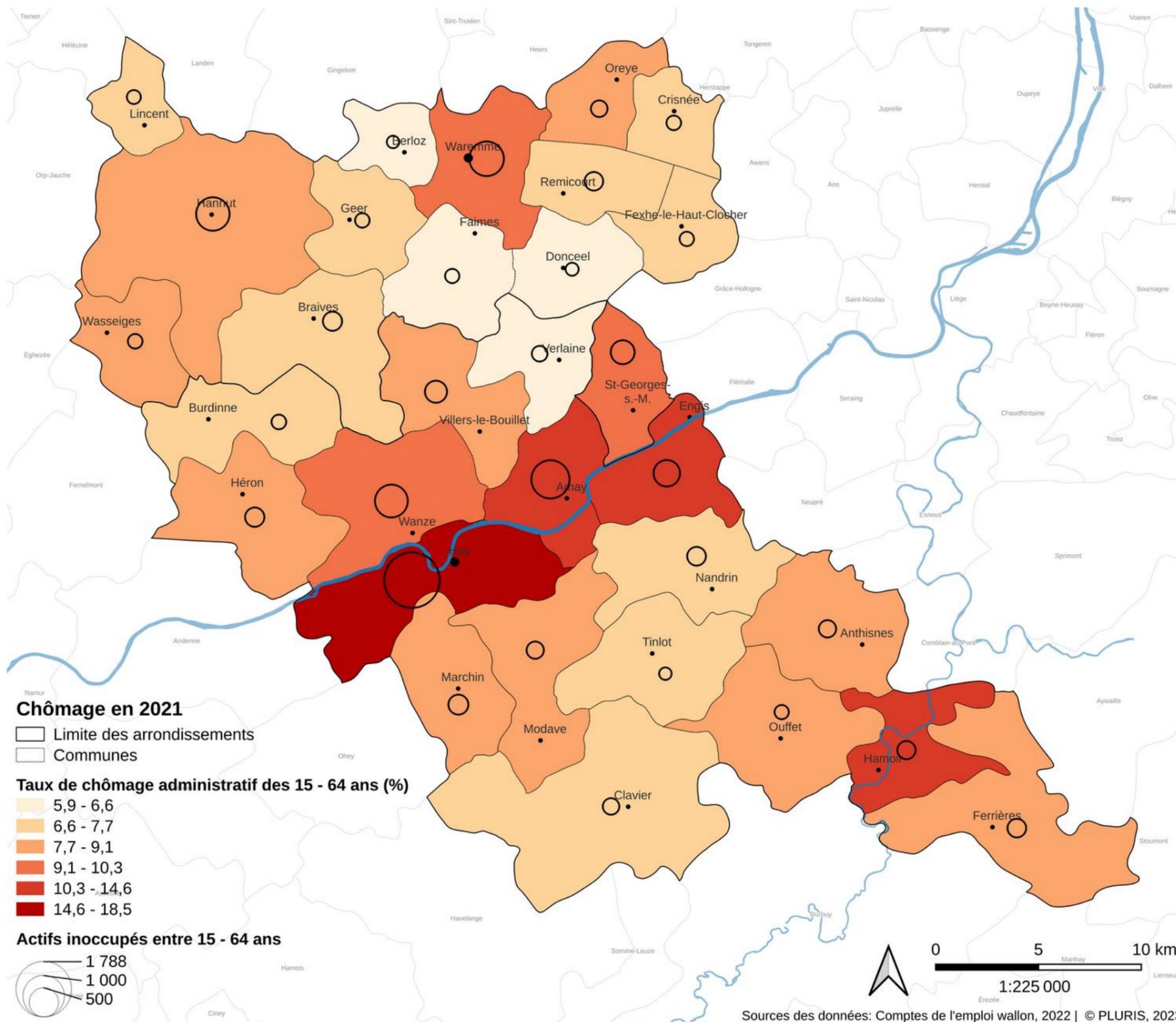
- Le revenu médian par déclaration en 2019 pour l'arrondissement de Huy – Waremme reste nettement supérieur au revenu médian par déclaration de la province de Liège et de la Wallonie (26 239 € contre environ 23 000 €) ;
- sur le territoire de Huy – Waremme, une grande diversité entre les communes est observable du point de vue des revenus : le revenu médian de la commune de Huy s'élève à 21 896 euros contre plus de 30 000 € pour les communes de Verlainne, Donceel, Héron et Burdinne ;
- de manière générale, les communes des vallées sont plus défavorisées que celles des plateaux hesbignons et condruziens : Huy, Engis, Amay et Hamoir sont les communes dont le revenu médian était le plus bas en 2019 pour l'arrondissement.

Une augmentation générale du revenu

- l'évolution du revenu moyen par habitant entre 2001 et 2019 a elle aussi été supérieure aux autres entités de référence (+ 73 % contre + 66 %) ;
- la croissance du revenu a été plus soutenue sur les communes des plateaux condruziens (Clavier, Tinlot et Ferrières) au cours de la période 2001 – 2019 ;
- à moindre mesure, les communes du plateau hesbignon ont également connu une croissance des revenus, en particulier dans les communes de Faimés, Donceel, Villers-le-Bouillet et Héron) ;
- les communes de Waremme, Engis, Wasseiges et Huy ont connu une évolution du revenu moyen par habitant de leur commune qui est inférieure à l'évolution moyenne régionale (< 66 %).

4. Contexte socio-démographique

4.12 Chômage administratif



Entités	Taux de chômage administratif des 15-64 ans (2011) (%)	Taux de chômage administratif des 15-64 ans (2021) (%)	Évolution du taux de chômage (2011 - 2021) (%)
Arr. de Huy	13,2	11,2	- 2
Arr. de Waremme	10,2	8,1	- 2,1
Huy - Waremme	11,7	9,7	- 2,05
Prov. de Liège	16,5	13,5	- 3
Wallonie	15,6	12,6	- 3

(Source : Comptes de l'emploi wallon, 2022)

Entités	Taux de chômage administratif des moins de 25 ans (2021) (%)	Taux de chômage administratif des plus de 50 ans (2021) (%)
Arr. de Huy	29,1	10,0
Arr. de Waremme	22,4	7,4
Huy - Waremme	25,8	8,7
Prov. de Liège	26,7	12,5
Wallonie	27,7	11,0

(Source : Comptes de l'emploi wallon, 2022)

Un taux de chômage administratif assez faible en moyenne

- le taux de chômage administratif des 15 – 64 ans est plus faible à Huy – Waremme que en province de Liège et en Wallonie (9,7 % contre environ 13 %) ;
- les communes les plus impactées par le chômage administratif des 15 – 64 ans sont les communes de Huy (18,5 %), de Engis (14,3 %), de Amay (13 %) et de Hamoir (11,4 %) et se trouvent généralement dans les fonds de vallées ;
- les communes de Berloz, Faimés, Donceel et Verlaine ont le taux de chômage administratif le plus faible en 2021.

Une diminution générale du taux de chômage administratif

- le taux de chômage a une tendance à diminuer depuis 2011 mais il diminue moins fortement à Huy – Waremme que dans le reste de la province de Liège et de la Wallonie (- 2 % contre - 3 %).

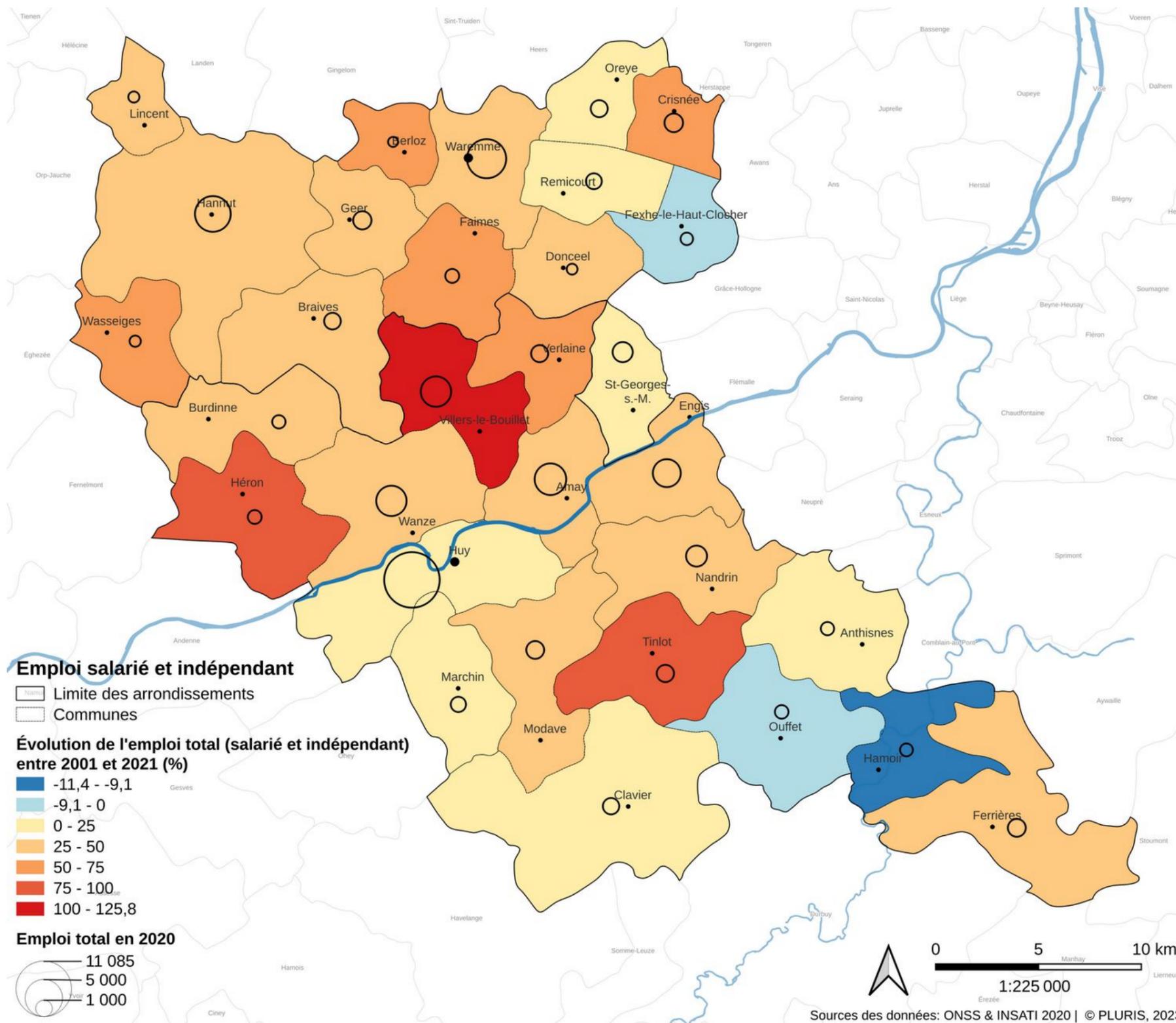
4. Contexte socio-démographique

4.13 Synthèse du contexte socio-démographique

Atouts	Faiblesses
<p>Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme est densément peuplé à l'échelle européenne mais l'est nettement moins à l'échelle wallonne. Il existe une grande différence de densités entre les communes urbaines et rurales dans l'arrondissement.</p> <p>La population de Huy – Waremme connaît une augmentation constante depuis 1992. L'arrondissement de Waremme décrit même un gain important depuis les années 2000. Cette croissance continue de la population (plus importante que en Wallonie ou dans la province de Liège) témoigne d'une dynamique positive de l'arrondissement en termes d'attractivités des ménages.</p> <p>Les dynamiques démographiques observées entre 2010 et 2021 montrent un bilan migratoire positif dans l'ensemble du territoire de Huy – Waremme. Bien que le solde naturel soit négatif dans certaines communes (et dans l'arrondissement), il est compensé par un solde migratoire interne positif dans toutes les communes. Le bilan migratoire sur la décennie est de l'ordre de + 1.200 individus par an.</p> <p>La croissance attendue du nombre de ménages privés est très importante à Huy – Waremme. L'évolution des modes de vie et la localisation de l'arrondissement de Huy et de Waremme à proximité des bassins d'emplois sont propices à l'installation des familles.</p> <p>Le chômage administratif des actifs est relativement bas et est en diminution depuis 2011. Cependant, certaines communes concentrent davantage de population au chômage que d'autres. Les communes du sillon mosan sont principalement touchées.</p>	<p>La population de Huy – Waremme est vieillissante mais le vieillissement et l'intensité du vieillissement est toutefois inférieur à la moyenne régionale et provinciale. Les perspectives démographiques des + 65 ans montrent un accroissement de la part des personnes âgées dans la population de Huy – Waremme.</p> <p>Certaines communes de l'arrondissement sont confrontées à un déclin de population prévu dans la prochaine décennie. Les communes de Lincent, Fexhe-le-Haut-Clocher, Huy, Nandrin et Hamoir attendent une diminution de leur population jusqu'à 10 %.</p> <p>La taille des ménages est en constante diminution comme cela est observable partout en Wallonie. La pression sur l'offre en logement et la nécessité de construire des logements adaptés à cette nouvelle dynamique doit être rencontrée. La part de personnes isolées a atteint 34,1 % et 31,9 % en 2022 pour les arrondissements de Waremme et de Huy.</p> <p>Le revenu médian par commune met en évidence une grande inégalité dans la distribution spatiale des revenus. Certaines communes ont des revenus médians très faibles (Huy, Engis, Amay, Hamoir) et d'autres très élevés (Faimés, Donceel, Villers-le-Bouillet, Héron).</p>

5. Contexte économique

5.1 Emploi



Entités	Nombre d'emplois salariés et indépendants (2020)	Part des indépendants (%)	Évolution de l'emploi total (2001 - 2020) (%)
Arr. de Huy	35.113	18,2	27,2
Arr. de Waremme	19.893	23,3	30,7
Huy – Waremme	55.006	20,1	28,4
Prov. de Liège	389.015	14,2	13,8
Wallonie	1.257.478	15,5	18,3

(Source : ONSS & INASTI 2020)

Une structure des travailleurs marquée par l'importance de l'emploi indépendant

- L'arrondissement de Huy – Waremme possède une part d'indépendants plus élevée (20,1 %) qu'en province de Liège et en Wallonie.

Une offre d'emploi localisée dans les pôles majeurs

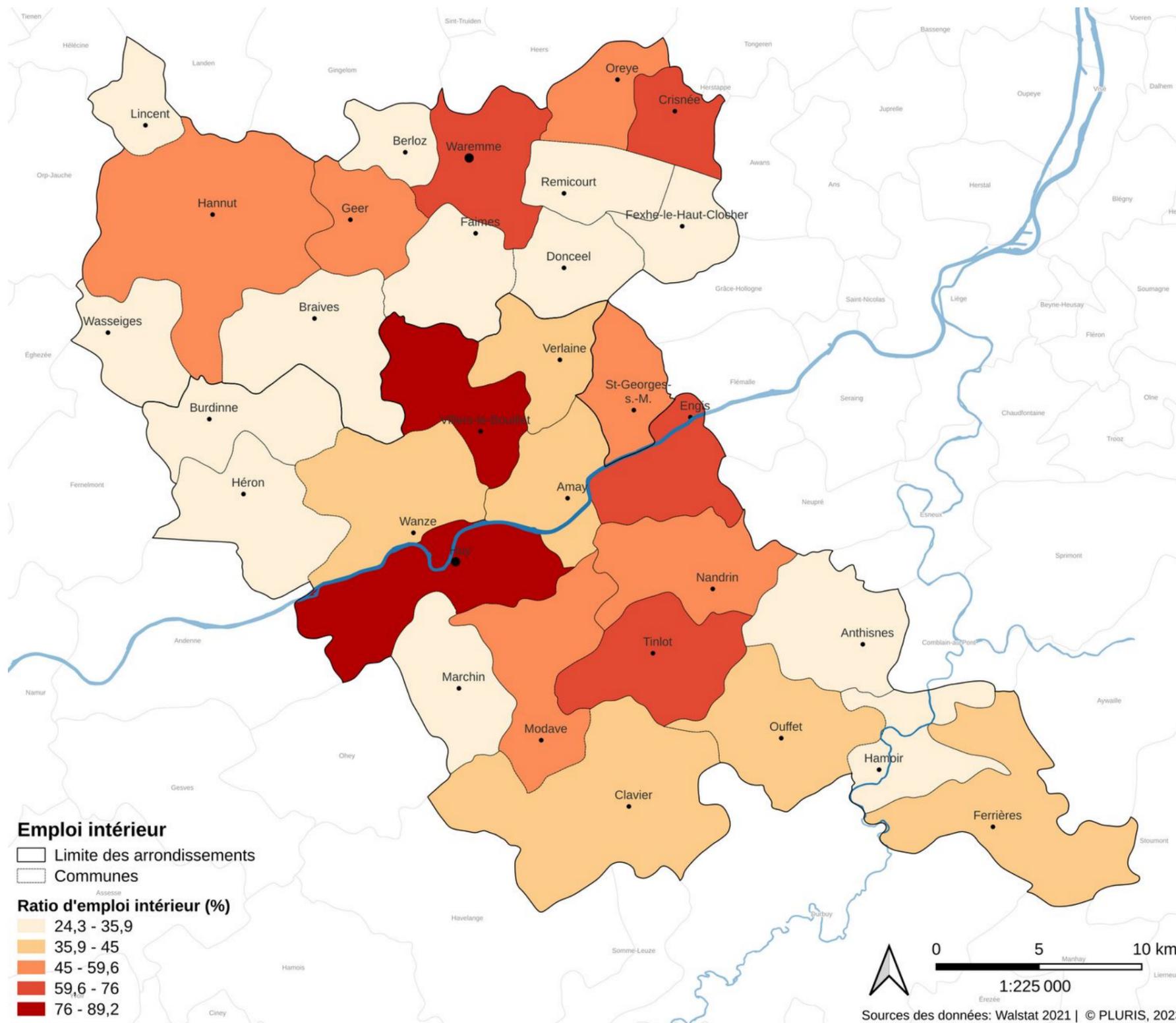
- Les petites villes sont les plus pourvoyeuses d'emplois. Les pôles de Huy et de Waremme dominent dans la répartition des emplois au sein de l'arrondissement ;
- Les communes équipées d'un parc d'activité économique se démarquent également en termes de nombre d'emplois, comme c'est le cas de Villers-le-Bouillet.

Un nombre d'emploi en augmentation

- À l'exception de Fexhe-le-Haut-Clocher, de Ouffet et de Hamoir, l'ensemble des communes connaît une augmentation de son nombre d'emploi depuis 2001.
- La croissance moyenne de l'emploi sur cette période est de 28,4 % pour Huy – Waremme contre 13,8 % et 18,3 % pour la province de Liège et la Wallonie.

5. Contexte économique

5.2 Emploi intérieur



Entités	Ratio d'emploi intérieur 2021 (%)	Ratio d'emploi intérieur 2014 (%)	Évolution du ratio d'emploi intérieur 2014 – 2021 (%)
Arr. de Huy	55,6	48,6	+ 7,0
Arr. de Waremme	47	40,6	+ 6,4
Huy – Waremme	51,3	44,6	+ 6,7
Prov. de Liège	62,1	55,7	+ 6,4
Wallonie	60,8	55	+ 5,8

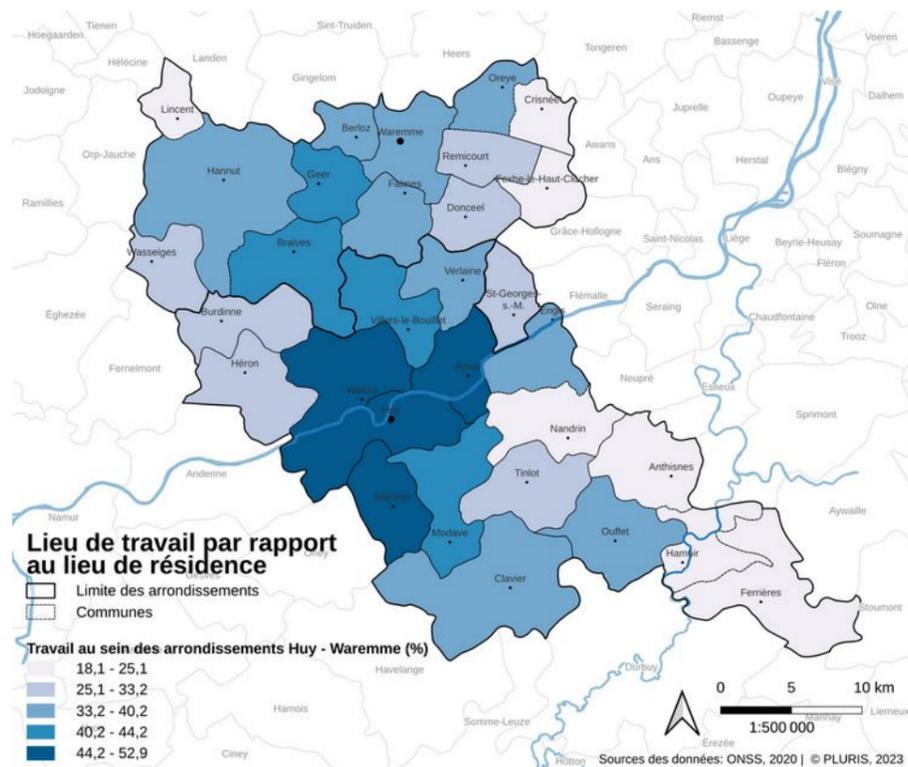
(Source : Walstat 2021)

Un « territoire dortoir »

- Le ratio d'emploi intérieur de l'arrondissement est plus faible que celui de la province de Liège et de la Wallonie, ce qui traduit un nombre de postes de travail par personne plus faible ;
- le faible ratio indique que la plupart des communes sont des « territoires dortoirs » où les individus habitent mais ne travaillent pas ;
- Seules les communes de Villers-le-Bouillet, de Huy, de Engis, de Tinlot, de Crisnée et de Waremme ont un ratio d'emplois intérieur supérieur aux moyennes de la province de Liège et de la Wallonie ;
- 19 communes ont un ratio inférieur à 50 %.

5. Contexte économique

5.3 Structure de l'emploi par lieu de résidence et de travail



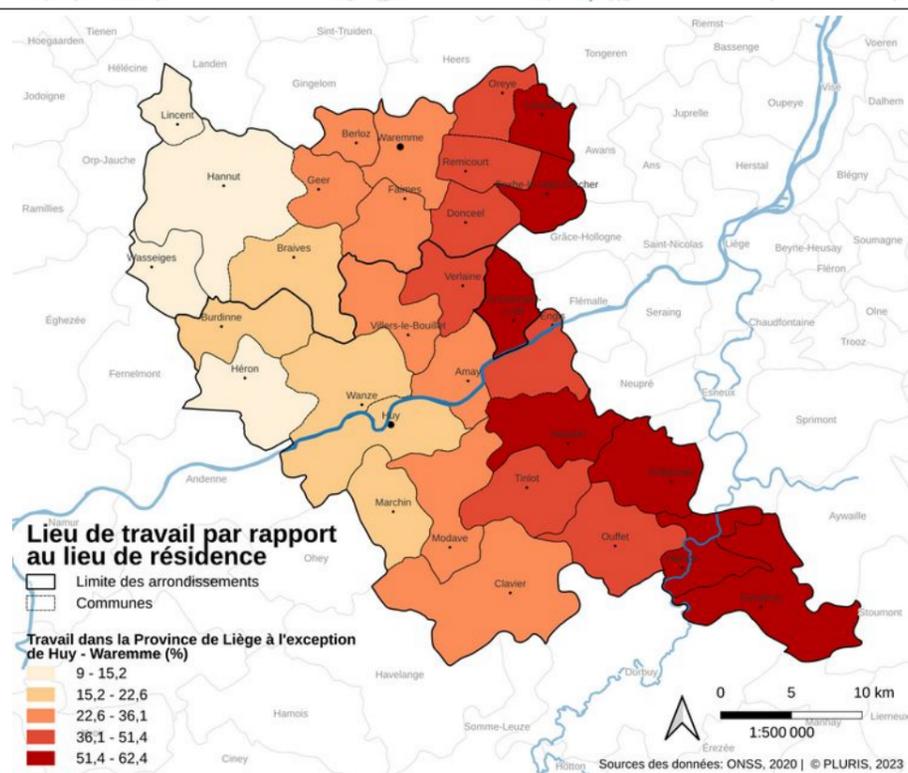
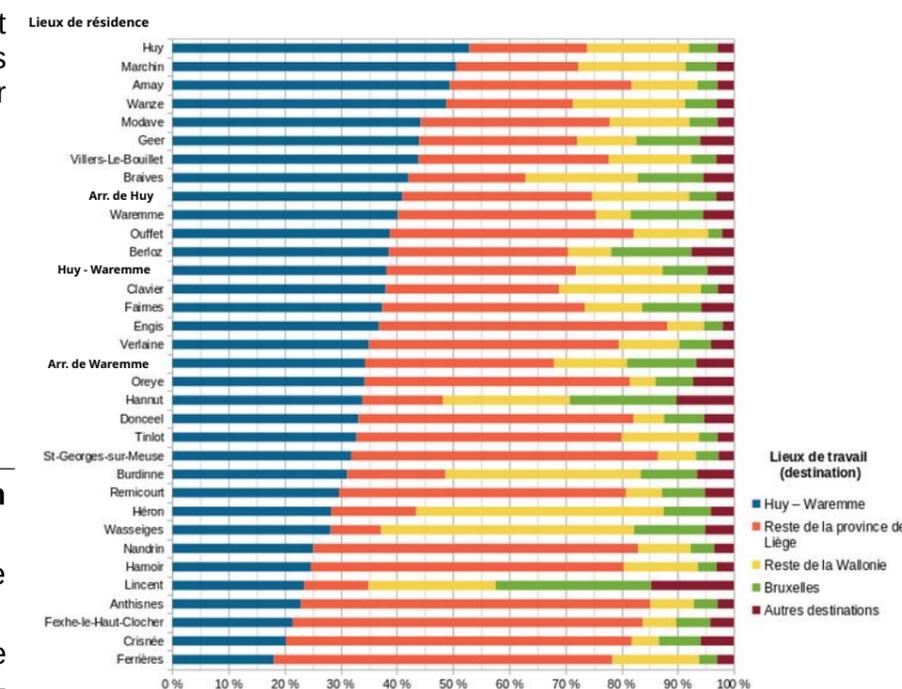
Ceux qui habitent et travaillent à Huy – Waremme

- Les communes de la vallée mosane telles que Huy, Marchin, Amay et Wanze présentent une part des travailleurs qui habitent et travaillent dans l'arrondissement de Huy – Waremme plus grande que sur le reste du territoire (plus de 45 %) ;
- de manière générale, plus d'un travailleur sur 5 travaille dans l'arrondissement à l'exception de Ferrières (18,1 %) ;
- les communes dont la part est la plus importante se situent principalement au centre de l'arrondissement, les communes burdinales et du Condroz ont tendance à avoir une part plus faible.

Entités	Huy – Waremme	Reste de la prov. de Liège	Reste de la Wallonie	Bruxelles	Autres
Arr. de Huy	41 %	34 %	17 %	5 %	3 %
Arr. de Waremme	34 %	34 %	13 %	12 %	7 %
Huy – Waremme	38 %	34 %	15 %	8 %	5 %

(Source : ONSS, 2020)

Distribution des lieux d'emplois par commune de résidence

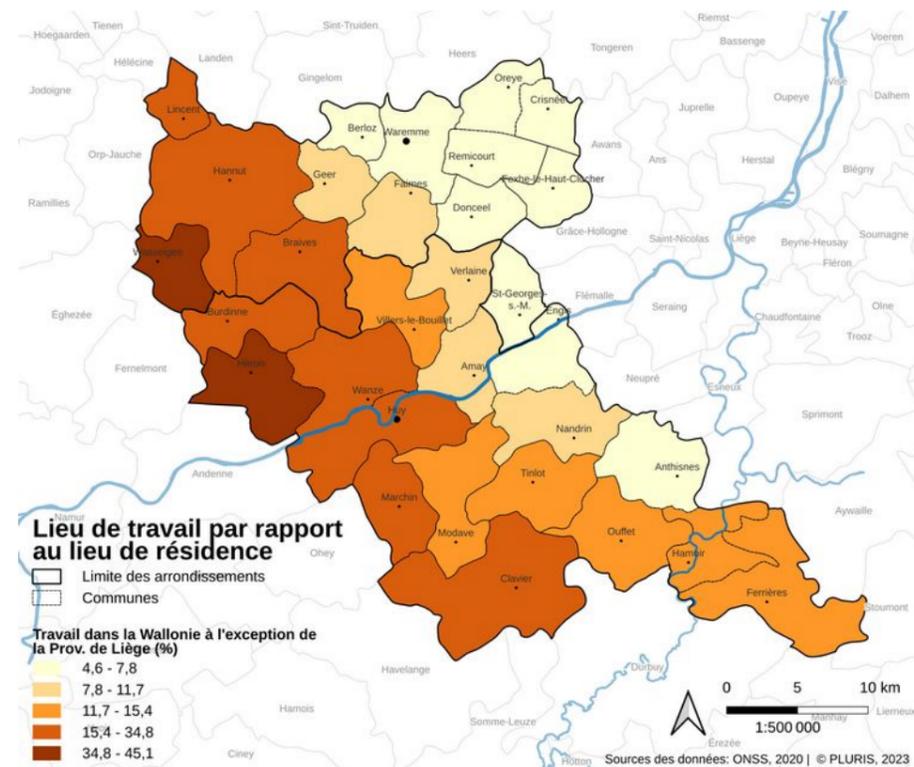


Ceux qui habitent Huy – Waremme et travaillent ailleurs en province de Liège :

- Une grande partie des travailleurs des communes de l'est de l'arrondissement travaille ailleurs dans la province de Liège ;
- les communes de Fexhe-le-Haut-Clocher, de Anthisnes, de Crisnée, de Ferrières, de Nandrin, de Hamoir, de Saint-Georges-sur-Meuse, de Engis et de Remicourt possèdent plus d'un travailleur sur 2 employés en dehors de la province de Liège ;
- la distribution est influencée par le bassin d'emploi de Liège qui se situe à proximité immédiate de l'arrondissement.

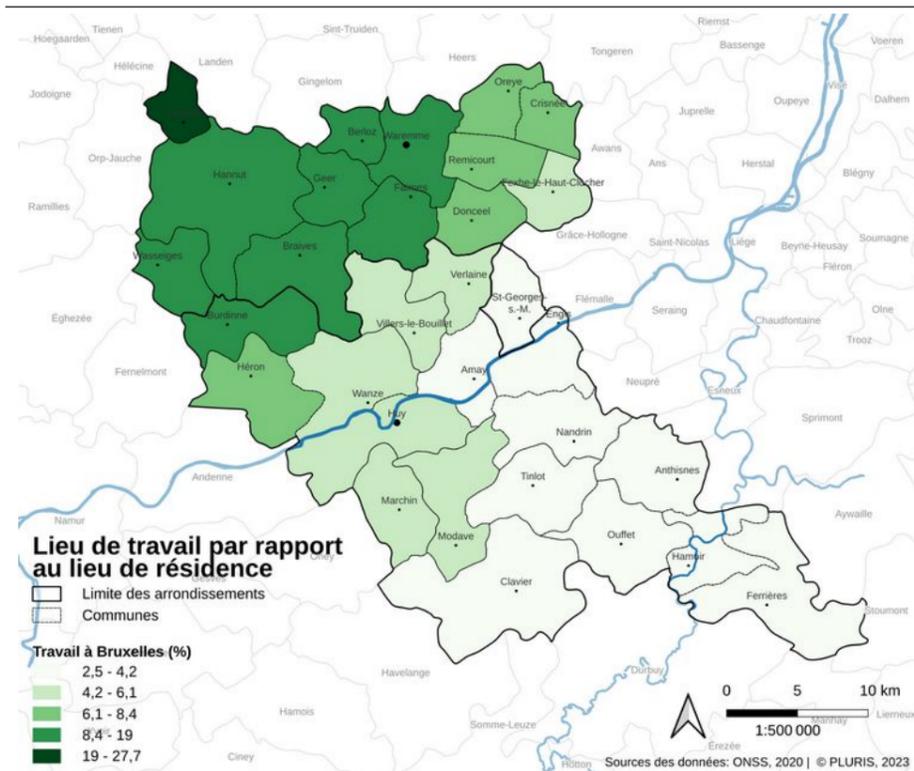
5. Contexte économique

5.3 Structure de l'emploi par lieu de résidence et de travail



Ceux qui habitent Huy – Waremme et travaillent ailleurs en Wallonie (hors province de Liège) :

- La partie ouest de l'arrondissement est davantage marquée par des habitants qui travaillent ailleurs en Wallonie ;
- Les communes de Wasseiges et de Héron comptent plus de 40 % des travailleurs qui s'exportent ailleurs en Wallonie.
- La proximité des autoroutes et du bassin d'emploi de Namur influence cette distribution.

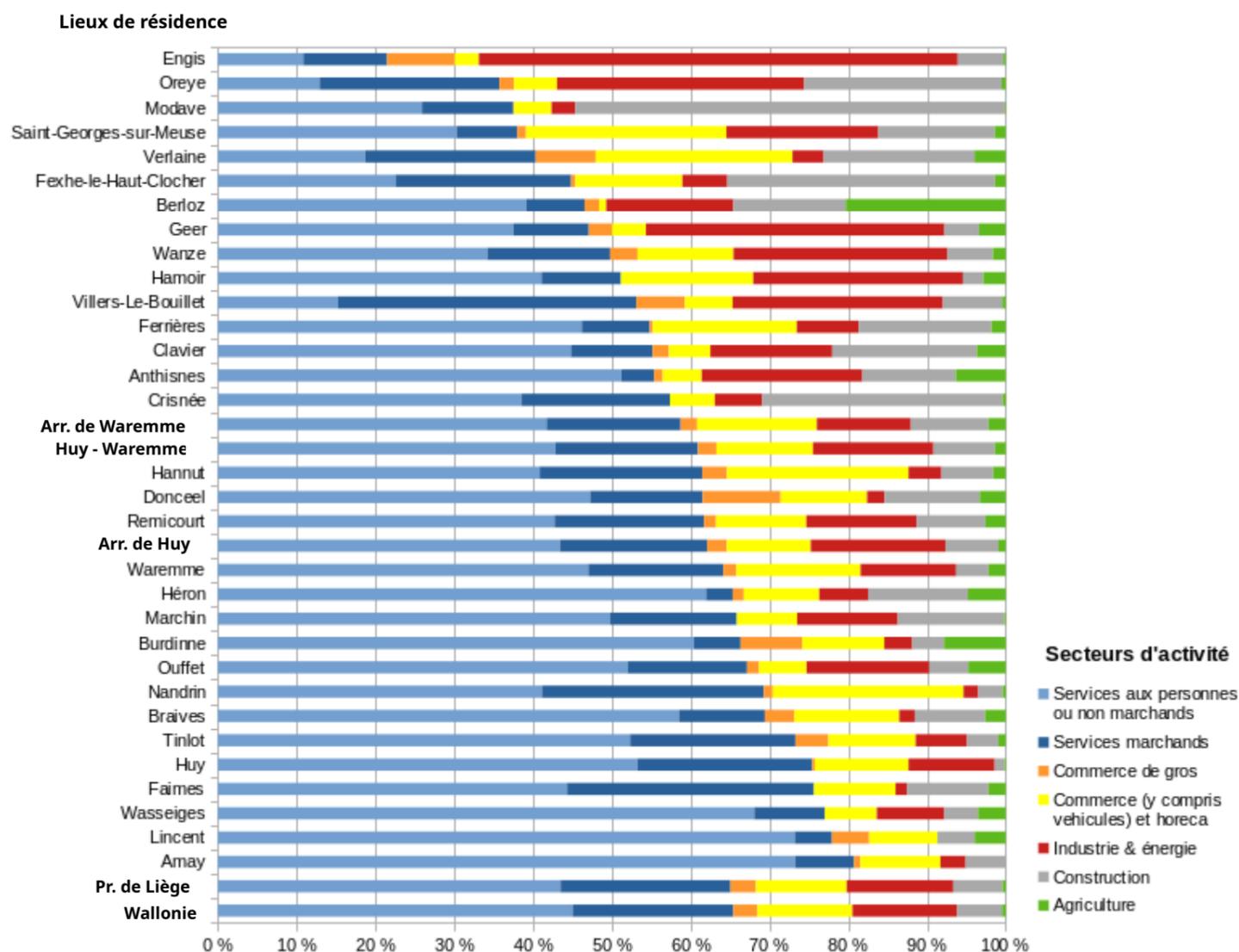


Ceux qui habitent Huy – Waremme et travaillent à Bruxelles :

- Une partie de la population de Huy – Waremme travaille à Bruxelles et atteint 27,7 % à Lincet (largement au-dessus des autres valeurs de l'arrondissement).
- L'autoroute E40 ainsi que la ligne de train Waremme – Bruxelles permet de relier la capitale ;
- globalement, les communes situées entre Waremme et Hannut ont les parts les plus élevées.

5. Contexte économique

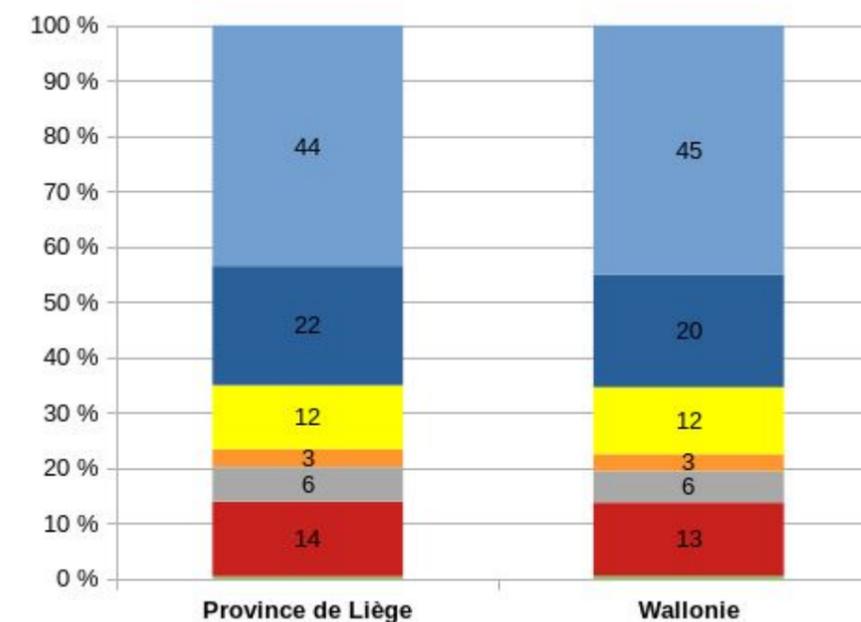
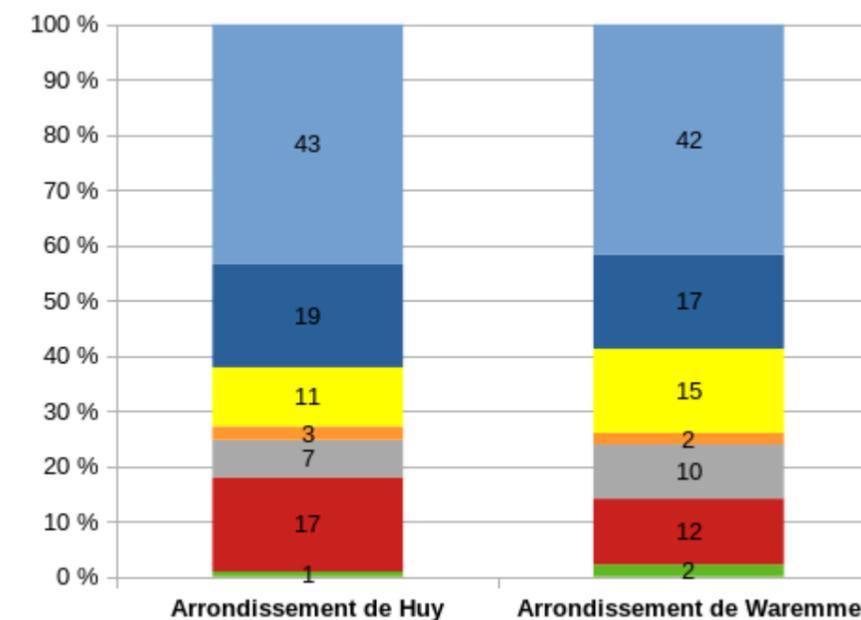
5.4 Structure de l'emploi salarié en 2020



(Source : ONSS 2020)

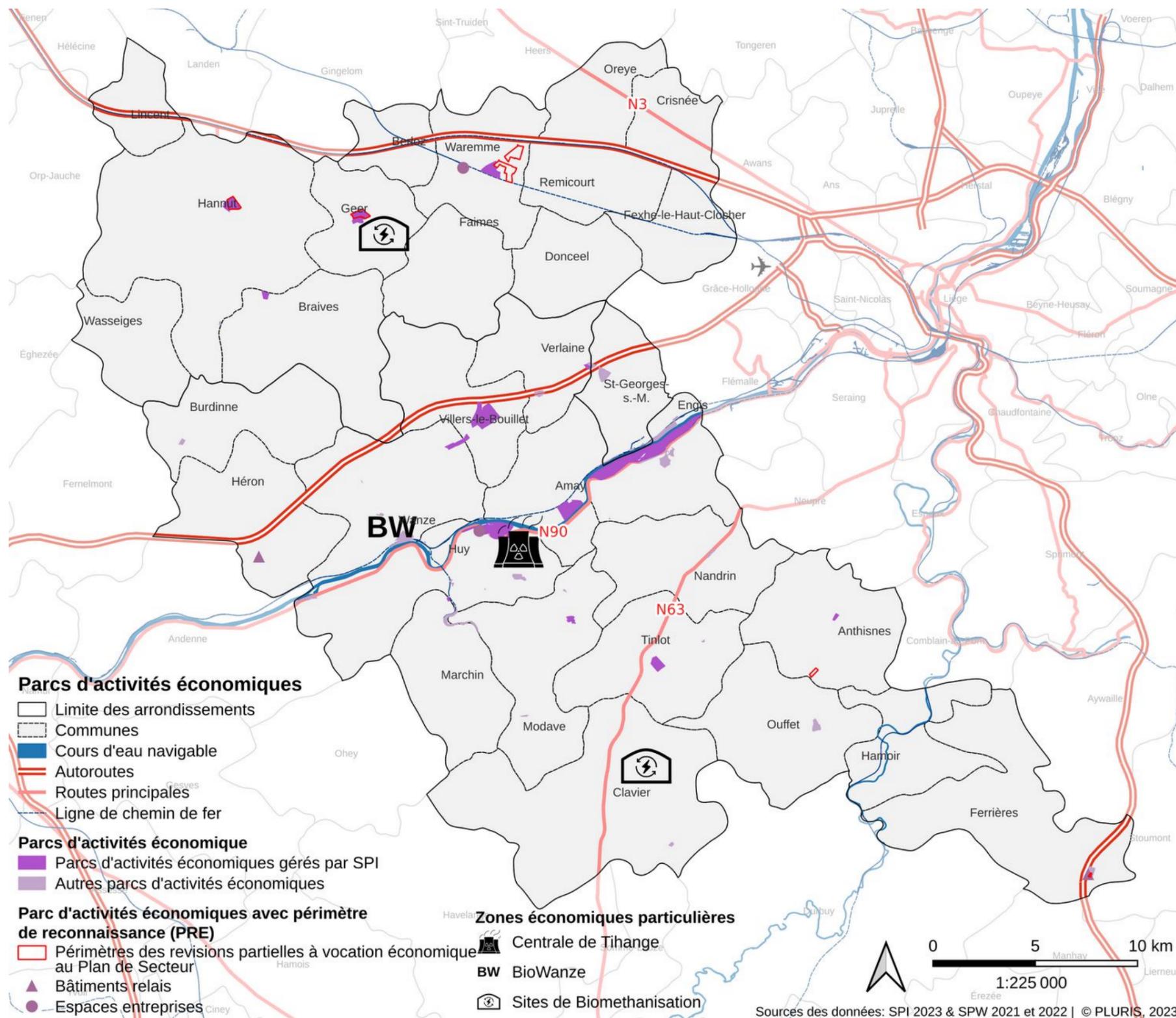
Des spécialisations territoriales des emplois marquées

- l'arrondissement de Huy – Waremme montre une spécialisation dans les secteurs de l'agriculture (arrondissement de Waremme), de l'industrie (arrondissement de Huy) et de la construction ;
- les services (marchands et non marchands) sont moins développés ;
- il existe une grande variété entre les communes rurales, fortement spécialisées dans l'agriculture, et les communes urbaines, spécialisées dans les services ou l'industrie (Tihange, Engis, etc.).



5. Contexte économique

5.5 Parcs d'activité économique



Parc géré par SPI	Commune	Type	Surface utile (ha)	Potentiel foncier (2022) (ha)	Potentiel foncier relatif (2022) (%)
Amay	Amay	Industriel	56,4	0	0
Avennes	Braives	Mixte	1,1	0,9	81,4
Geer	Geer	Mixte	39,2	0	0
Hannut	Hannut	Mixte	31,3	4,4	13,9
Hermalle-Sous-Huy	Engis	Industriel /Mixte	175,2	46,6	26,6
Hody	Anthisnes	Mixte	5,5	0,9	17,1
Marchin	Marchin	Mixte	1,6	0,8	52,6
Soheit-Tinlot	Tinlot	Industriel	20,6	0	0
Strée	Modave	Mixte	8,7	1	11,3
Tihange	Huy	Industriel /Mixte	99,2	0	0
Verlaine	Verlaine	Mixte	7,77	0	0
Villers-le-Bouillet/Wanze	Villers-le-Bouillet et Wanze	Mixte	122,2	13,8	11,3
Waremme Fond d'Or	Waremme	Industriel	35,8	0	0
TOTAL			604,8	68,5	11,3

(Source : SPI, 2022)

Une offre en parc d'activité économique importante mais pratiquement saturée

- 11,3 % des PAE gérés par SPI sont disponibles. Ce qui représente 68,5 ha ;
- la répartition de ceux-ci est essentiellement dans la vallée Mosane ;
- 3 zones non encore commercialisables se situent sur le territoire de Huy – Waremme : la zone de la cours aux marchandises de Comblain-la-Tour (Hamoir), la zone de Huy Cotillages et l'extension du parc de Waremme.

Sources des données: SPI 2023 & SPW 2021 et 2022 | © PLURIS, 2023

5. Contexte économique

5.6 Offre commerciale

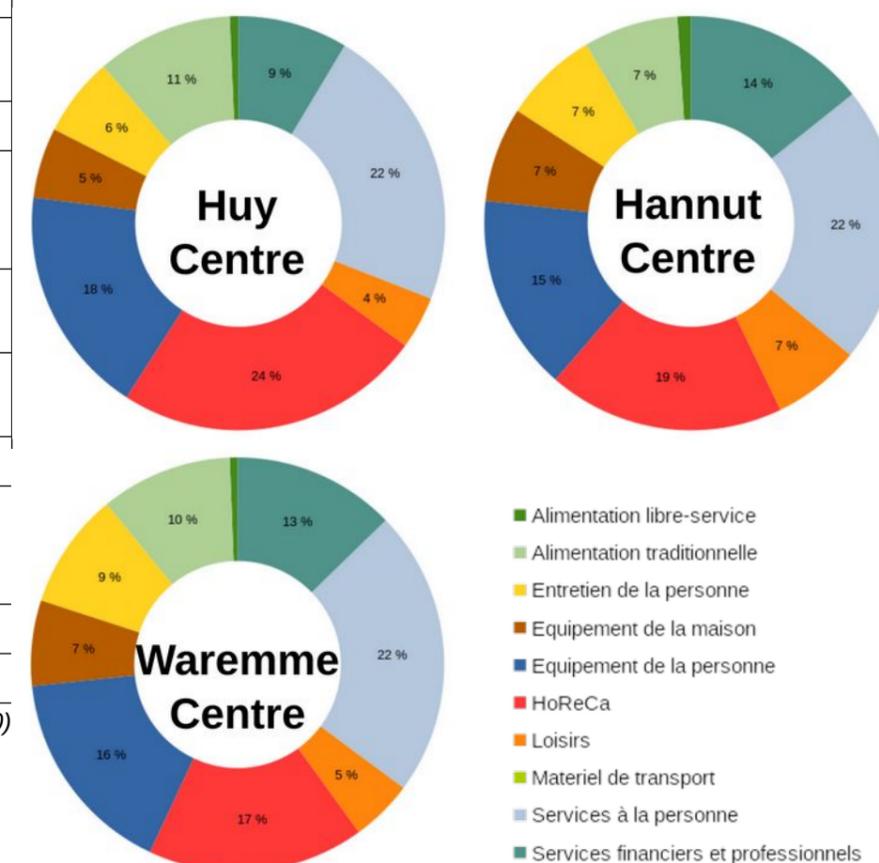
Nom	Typologie du nodule	Nombre points de vente en activités (2020)	Surface de vente estimée en m ² (2020)	Cellules vides (2020) (%)	Enseignes (2020) (%)
Huy – Centre	Petite ville	291	23.800	26	23
Hannut – Centre	Petite ville	189	16.100	14	23
Waremme – Centre	Petite ville	165	11.800	15	27
Wanze – Centre	Très petite ville	77	15.900	4	29
Waremme – Chaussée Romaine	Soutien de petite ville	66	26.800	8	48
Amay – Centre	Très petite ville	65	6.000	19	18
Huy – Ben-Ahin	Spécialisé en équipement léger	51	20.700	4	73
Nandrin – Rond-point des vaches	Soutien de très petite ville	51	11.500	7	24
Huy – Tihange	Soutien de petite ville	38	11.800	5	55
Hannut – Rue de Landen	Soutien de petite ville	35	25.100	0	57
Hamoir – Centre	Très petite ville	34	3.300	24	21
Nandrin – Route du Condroz	Spécialisé en équipement semi-courant lourd	34	17.600	3	35
Saint-Georges – Chaussée verte	Soutien de très petite ville	32	11.100	0	56
Hannut – Orchidée Plaza	Soutien de petite ville	26	7.700	16	46
Ouffet – Centre	Très petite ville	24	1.300	14	29
Saint-Georges – Shopping	Spécialisé en équipement semi-courant lourd	24	12.900	8	54
Crisnée – Centre	Très petite ville	23	2.800	4	26
Engis – Centre	Très petite ville	21	1.800	25	14

(Source : Atlas du Commerce de Wallonie actualisé, 2020)

Une offre commerciale diversifiée qui suit les tendances régionales

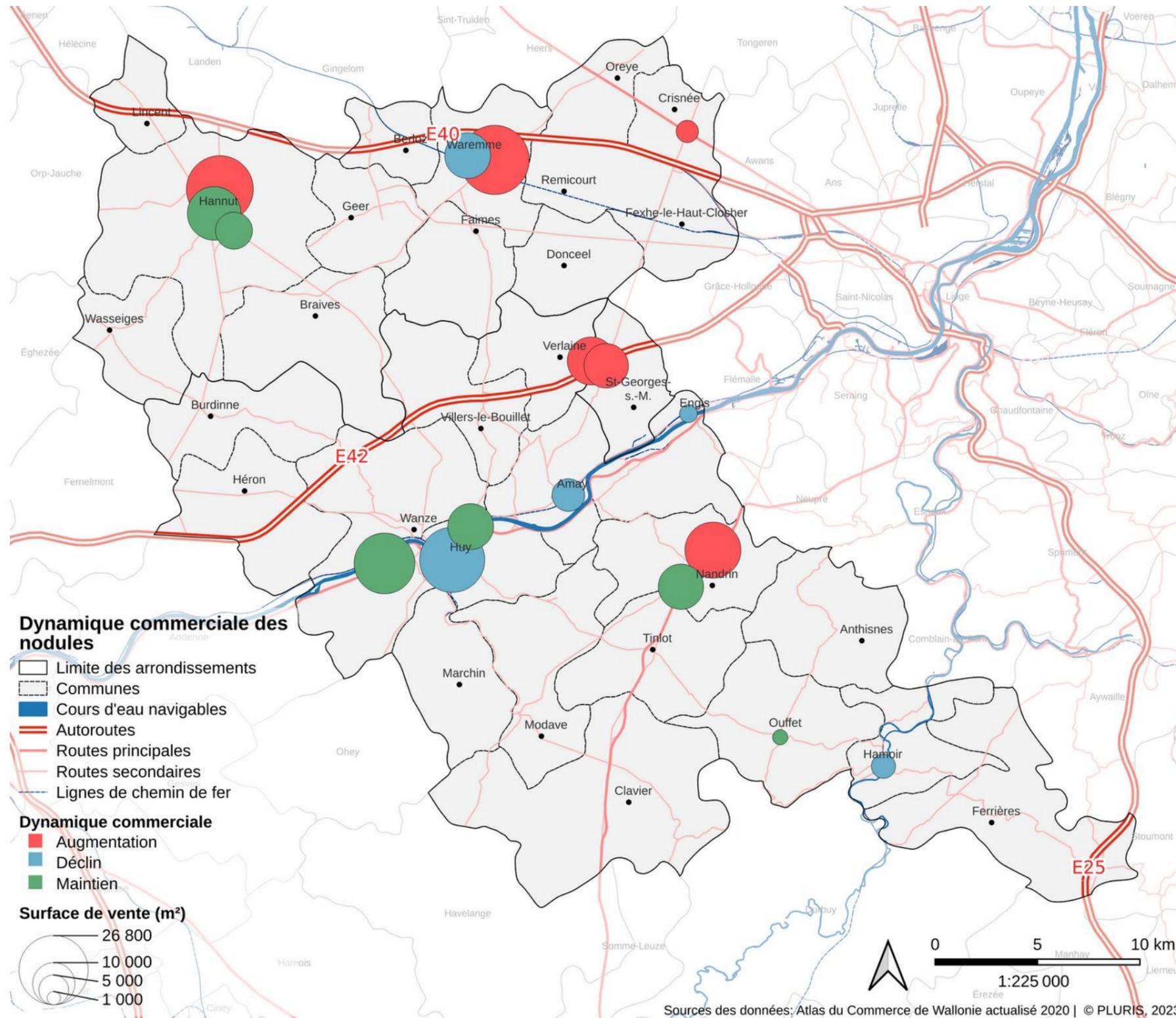
- le territoire est composé de 18 nodules commerciaux. Un nodule commercial est une concentration spatiale de points de vente répondant à des critères de taille, de continuité et de densité.
- une diminution du nombre de points de vente et une forte croissance des mètres carrés, tendance généralisée dans le secteur (et qui ne s'accompagne pas forcément d'une création d'emplois) ;
- une forte croissance du commerce péri-central, tant structuré en parc commercial qu'individuellement le long des axes ;
- un repositionnement, notamment, de l'équipement de la personne au profit de ces localisations périphériques ;
- une stagnation, voire un déclin, des noyaux centraux, tant au niveau supra local que local, qui se matérialise notamment, par la croissance des cellules vides et une mutation de la structure de l'offre ;
- le déclin, voire la disparition du commerce de proximité.

Structure de l'offre commerciale des trois centres de « petites villes »



5. Contexte économique

5.7 Dynamique commerciale



Une dynamique commerciale en faveur des zones périphériques

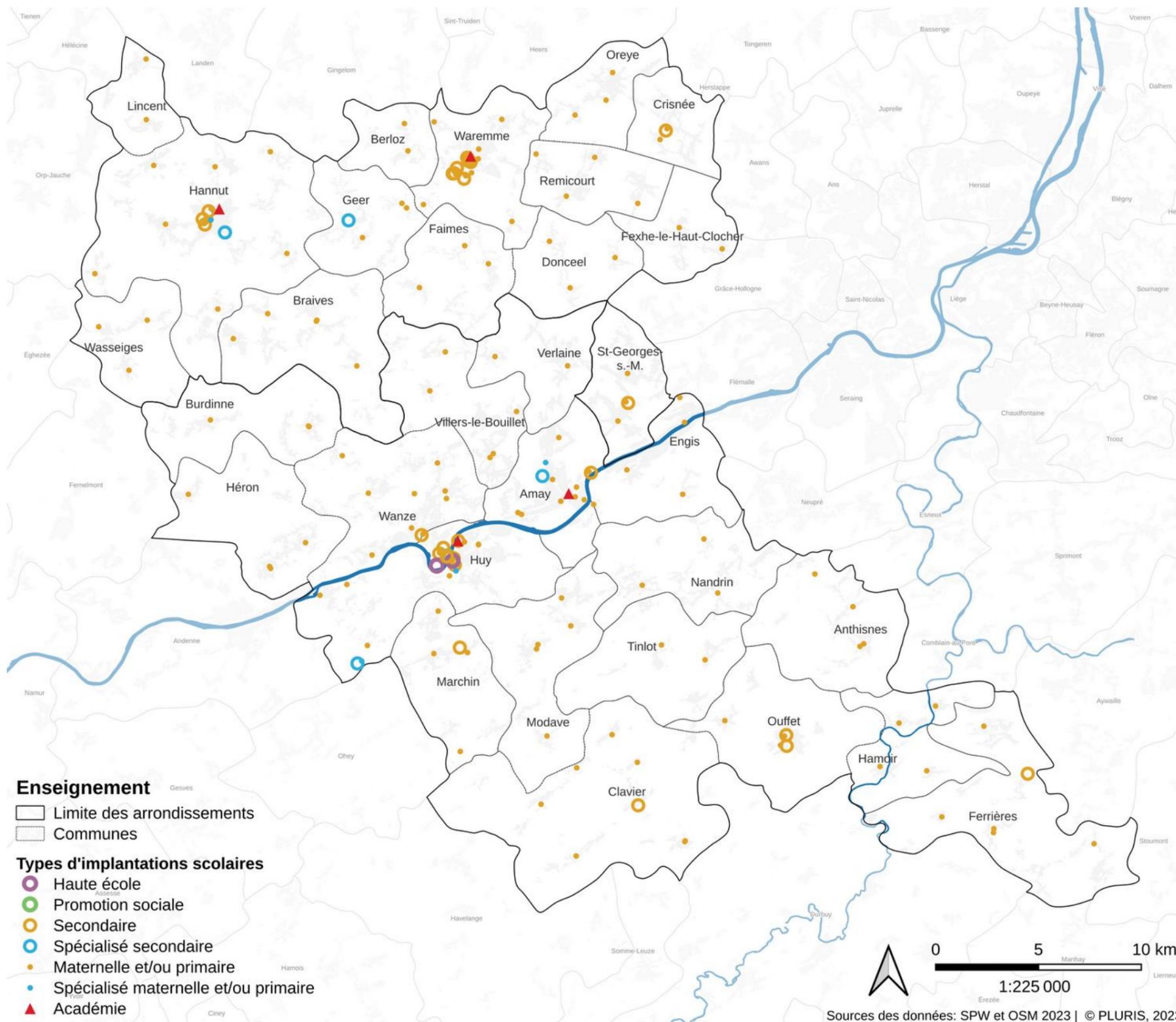
- les nodules commerciaux en croissance se situent principalement à l'extérieur des centres (Chaussée romaine de Waremme, Grand route de Crisnée, Route du Condroz, Saint-Georges-sur-Meuse, etc.) ;
- les centres des villes de Waremme et de Huy apparaissent en stagnation, voire en déclin. Ce constat traduit la difficulté du commerce de proximité de se maintenir dans les centres de (petites) villes et la concurrence qu'il existe avec les zones périphériques offrant généralement des surfaces moyennes de vente plus élevées.

Nom	Dynamique commerciale
Waremme – Chaussée Romaine	↗
Hannut – Rue de Landen	↗
Nandrin – Route du Condroz	↗
Saint-Georges – Chaussée verte	↗
Saint-Georges – Shopping	↗
Crisnée – Centre	↗
Hannut – Centre	–
Wanze – Centre	–
Huy – Ben-Ahin	–
Nandrin – Rond-point des vaches	–
Huy – Tihange	–
Hannut – Orchidée Plaza	–
Ouffet – Centre	–
Huy – Centre	↘
Waremme – Centre	↘
Amay – Centre	↘
Hamoir – Centre	↘
Engis – Centre	↘

5.

5. Contexte économique

5.8 Enseignement



Hautes écoles

- Haute école Charlemagne (Huy)

Promotion sociale

- Écoles FPS de Waremme
- IPEPS Huy-Waremme

Académies

- Conservatoire de musique de Huy
- Académie de musique de Waremme
- Académie Marcel Désiron (Amay)
- Académie Julien Gerstmans (Hannut)

Écoles secondaires

- Athénée Royal Prince Baudouin (Marchin)
- Centre des technologies agronomiques de Strée (Modave)
- Collège Saint-Quirin (Huy)
- Institut Sainte-Marie (Huy)
- Institut de l'Instruction chrétienne – Abbaye de Flône (Amay)
- Le Val Notre-Dame (Wanze)
- I.L.C. Saint-François (Ouffet)
- École Don Bosco-Sainte Ode (Amay)
- Centre d'Autoformation et de Formation continuée CAF (Huy)
- Athénée Royal d'Ouffet
- Saint Roch (Ferrières)
- Athénée Royal de Huy
- Institut Don Bosco Huy-Statte
- Huy II
- Athénée Royal Hannut
- Lycée Sainte-Croix & Notre Dame (Hannut)
- Collège Sainte-Croix (Hannut)
- Collège et Institut Saint-Louis (Waremme)
- Athénée Royal de Waremme
- Institut Saint-Laurent (Waremme)
- Institut Notre-Dame (Waremme)
- Athénée royal de Saint-Georges s/Meuse
- Don Bosco Huy
- IPES de Hesbaye (Waremme)

5. Contexte économique

5.8 Enseignement

Entités	Population âgée de 0 à 17 ans	Nombre d'inscrits dans le maternel (par entité de scolarisation)	Nombre d'inscrits dans le primaire (par entité de scolarisation)	Nombre d'inscrits dans le secondaire (par entité de scolarisation)	Part d'inscrits par rapport aux 0-17 ans	Évolution relative (2011 – 2022)
Arr. de Huy	23.348	3.847	7.943	9.082	80 %	-7,66 %
Amay	3.039	468	1.124	1.452	90 %	-1,85 %
Burdinne	727	111	194	Pas d'école secondaire	38 %	1,93 %
Clavier	1.048	133	255	50	38 %	0,12 %
Ferrières	999	166	330	830	118 %	-4,64 %
Hamoir	724	92	178	Pas d'école secondaire	33 %	-8,35 %
Héron	1.348	226	419	Pas d'école secondaire	44 %	9,14 %
Huy	3.918	779	1.799	5.377	178 %	-24,66 %
Marchin	1.185	165	345	543	79 %	0,48 %
Modave	879	166	367	Pas d'école secondaire	54 %	0,03 %
Nandrin	1.007	194	391	Pas d'école secondaire	51 %	-1,37 %
Ouffet	564	101	198	558	135 %	-65,82 %
Verlaine	889	173	291	Pas d'école secondaire	47 %	-11,00 %
Villers-le-Bouillet	1.470	260	484	Pas d'école secondaire	46 %	-1,27 %
Wanze	2.803	466	915	272	52 %	1,79 %
Anthisnes	840	108	215	Pas d'école secondaire	34 %	-6,43 %
Engis	1.356	132	242	Pas d'école secondaire	25 %	-11,97 %
Tinlot	552	107	196	Pas d'école secondaire	49 %	8,29 %
Arr. de Waremme	16.739	2.689	5.638	6.601	80 %	-6,65 %
Berloz	696	74	140	Pas d'école secondaire	28 %	0,03 %
Braives	1.403	160	265	Pas d'école secondaire	27 %	-17,14 %
Crisnée	686	212	434	32	89 %	-28,01 %
Donceel	581	85	127	Pas d'école secondaire	32 %	-7,42 %
Fexhe-le-Haut-Clocher	666	89	149	Pas d'école secondaire	33 %	2,68 %
Geer	765	68	233	244	63 %	-10,35 %
Hannut	3.424	635	1.537	2.649	126 %	1,27 %
Lincet	690	84	157	Pas d'école secondaire	31 %	-2,01 %
Oreye	786	137	293	Pas d'école secondaire	49 %	3,51 %
Remicourt	1.256	98	188	Pas d'école secondaire	20 %	-2,99 %
Saint-Georges-sur-Meuse	1.414	234	438	287	61 %	-20,37 %
Waremme	2.863	557	1.213	3.389	161 %	-12,37 %
Wasseiges	665	109	195	Pas d'école secondaire	41 %	-17,35 %
Faimes	844	147	269	Pas d'école secondaire	43 %	8,43 %

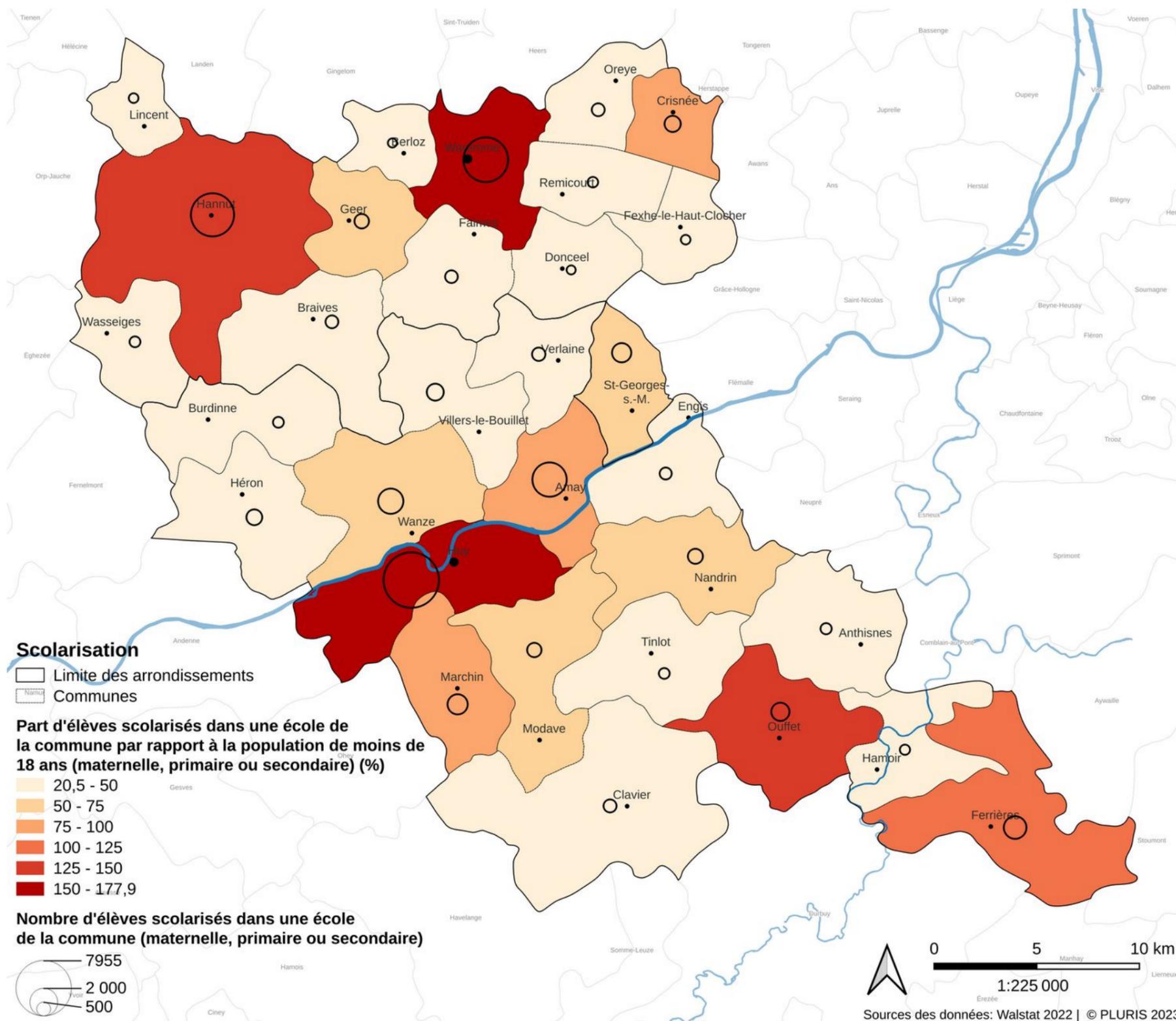
Répartition des établissements de formations (Source : IWEPS, 2022)

Un territoire fortement orienté en faveur de l'enseignement inférieur (maternel, primaire et secondaire)

- la plupart des villages possèdent leur propre école maternelle et/ou primaire. Cela constitue un maillage dense en termes d'éducation ;
- le territoire de Huy – Waremme possède également un grand nombre d'écoles secondaires localisées dans les communes de Hannut, Waremme, Crisnée, Geer, Huy, Amay, Saint-Georges-sur-Meuse, Clavier, Ouffet et Ferrières.
- Hannut, Huy, Waremme et Ouffet sont les pôles principaux d'enseignement, car ils disposent de plusieurs écoles secondaires ;
- les seules écoles supérieures sur le territoire sont situées à Huy.

5. Contexte économique

5.8 Enseignement



Les communes qui disposent d'une offre en termes d'école secondaire ont un rayonnement sur leur environnement

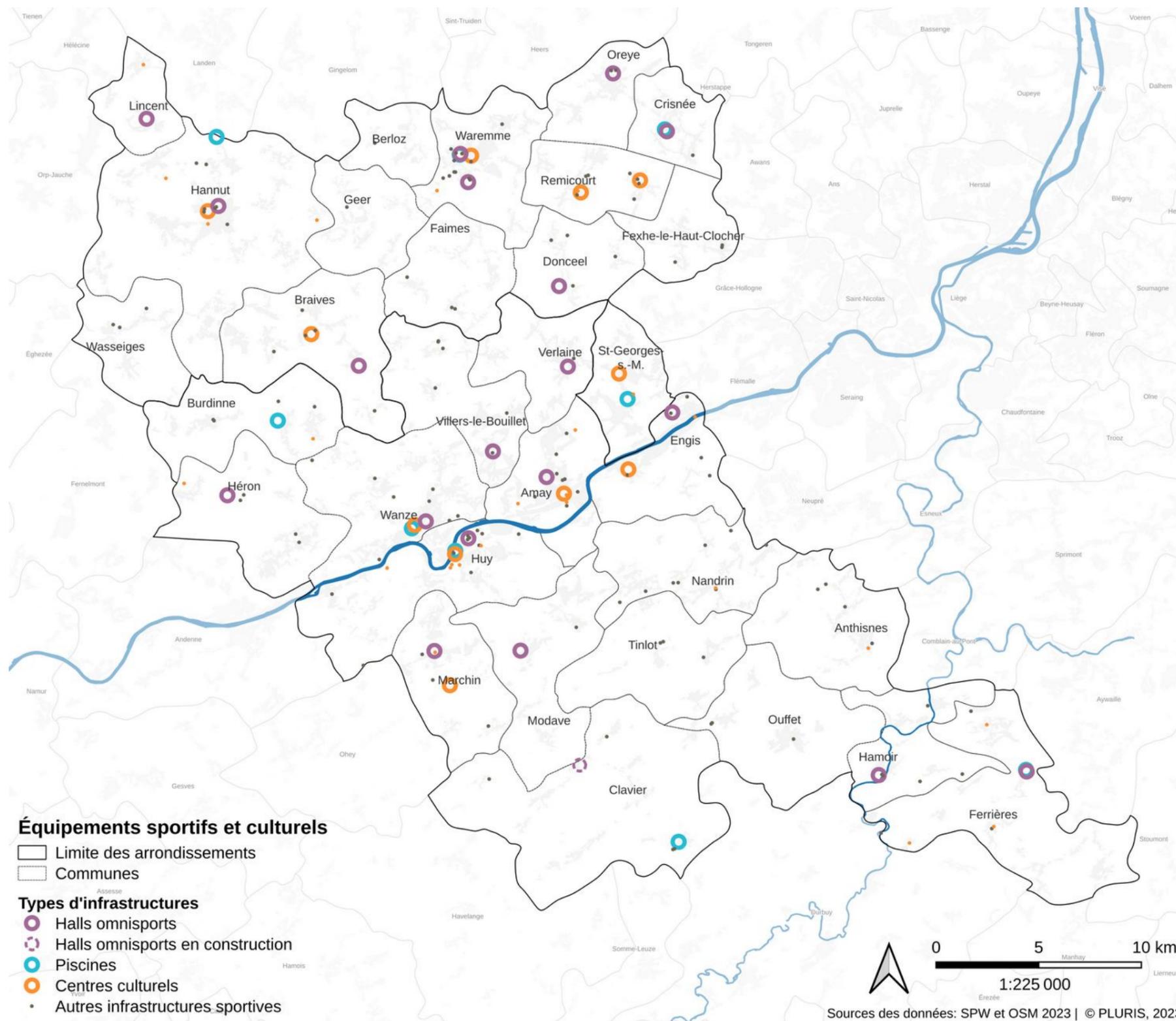
- Les communes possédant tous les niveaux du cycle scolaire sont les pôles d'éducation. On retrouve Waremme, Huy, Hannut, Ouffet et Ferrières ;
- Huy et Waremme attirent particulièrement beaucoup d'élèves du fait que ces villes possèdent une offre en écoles secondaires diversifiée (libre, communautaire, professionnel, etc.) ;

Une absence d'école supérieure qui entraîne un départ des jeunes vers les bassins scolaires extérieurs

- L'arrondissement compte une école supérieure répartie sur 2 sites (Haute école Charlemagne) situés à Huy. Les formations dispensées couvrent les domaines de l'agronomie (ISIA), de l'économie et de la pédagogie.
- Les possibilités de scolarisation dans l'enseignement supérieur sont limitées dans l'arrondissement et incitent donc les jeunes étudiants à se déplacer vers les hautes-écoles, universités ou autres lieux de formation de Bruxelles, Namur, Liège ou encore Gembloux pour achever leur formation
- La mobilité des étudiants de Huy-Waremme est fortement dépendante de cette absence d'alternative au sein du territoire. Les jeunes dont les parents habitent dans les lieux les plus accessibles du territoire utilisent préférentiellement les transports en commun tandis que les autres optent pour un kot ou une voiture individuelle après l'obtention de leur permis.

5. Contexte économique

5.9 Services



Équipements sportifs et culturels

- Limite des arrondissements
- Communes

Types d'infrastructures

- Halls omnisports
- Halls omnisports en construction
- Piscines
- Centres culturels
- Autres infrastructures sportives

Un territoire riche en offres culturelles

- les centres culturels sont localisés majoritairement dans la vallée mosane et dans l'arrondissement de Waremme;
- les centres culturels sont à l'origine de nombreux événements et formations et permettent d'augmenter la visibilité des communes et donc du territoire Huy - Waremme

Centres culturels	Aire d'influence
Centre culturel d'Amay	Amay
Centre culturel de Braives – Burdinne	Braives, Burdinne
Centre culturel de l'arrondissement de Huy	Amay, Braives, Burdinne, Engis, Huy, Marchin, Saint-Georges-sur-Meuse et Wanze
Centre culturel de Marchin	Marchin
Centre culturel de Wanze	Wanze
Centre culturel d'Engis	Engis
Centre culturel de Remicourt	Remicourt
Centre culturel d'Hannut	Hannut
Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse	Saint-Georges-sur-Meuse
Centre culturel de Waremme	Waremme

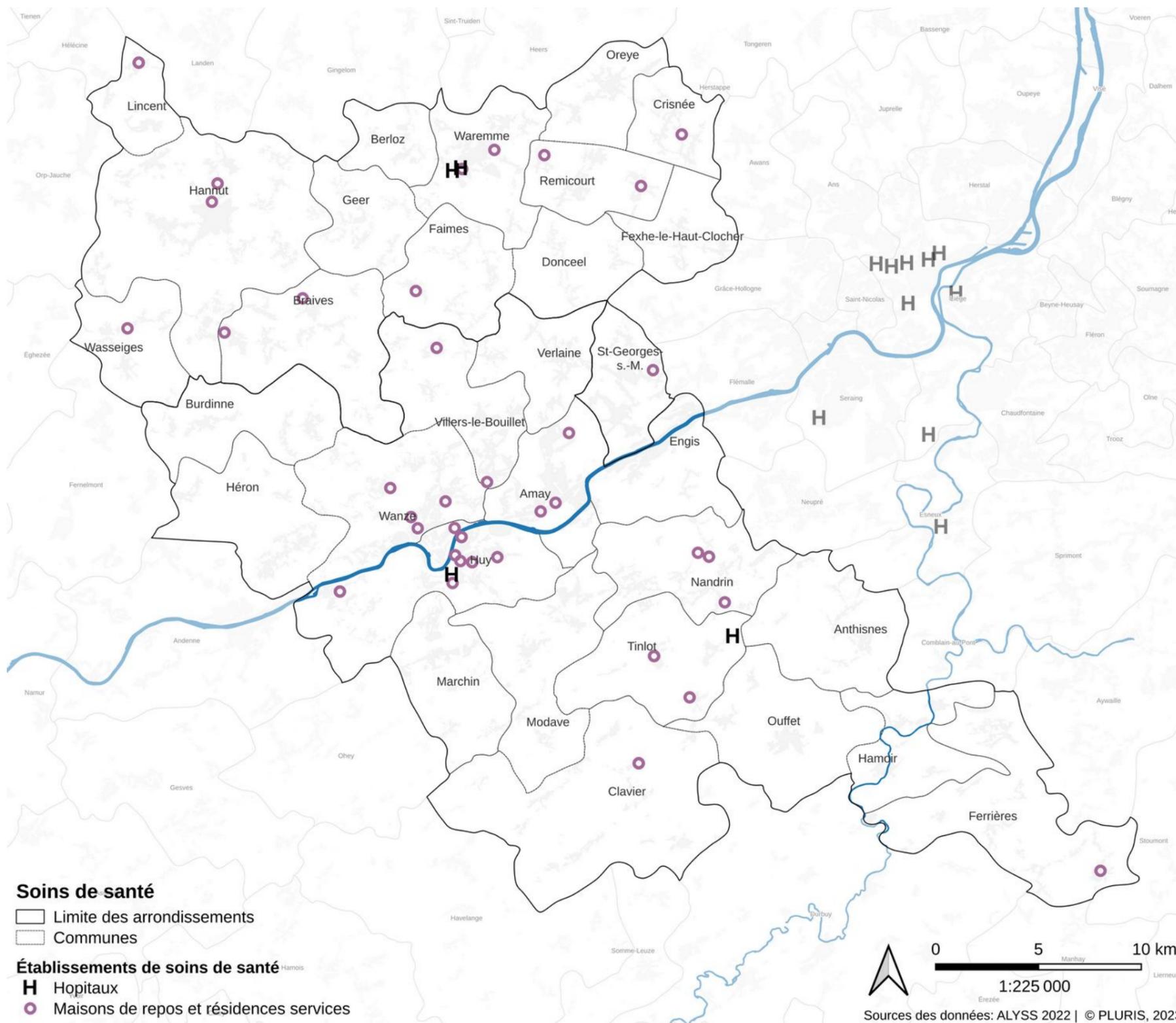
(Source : ALISS, 2022)

Une offre en infrastructure sportive très dense

- Huy, Waremme et Wanze disposent d'une piscine, ainsi que Crisnée et Saint-Georges-sur-Meuse. La piscine de Hannut n'existe plus mais le complexe aquatique « Plopsaqua » attire un grand nombre d'individus ;
- les halls omnisports, centres et complexes sportifs dispersés sur l'ensemble du territoire sont surtout présents en vallées et en centre urbain. L'offre en hall et centres sportifs est complétée par un grand nombre d'infrastructures sportives présentes au sein même des villages (terrains de football, de tennis, de pétanque, etc.) ;
- la commune de Verlainne s'est dotée d'un centre sportif en 2015 et celui de Clavier – Ouffet est en construction à Clavier-Station.

5. Contexte économique

5.9 Services



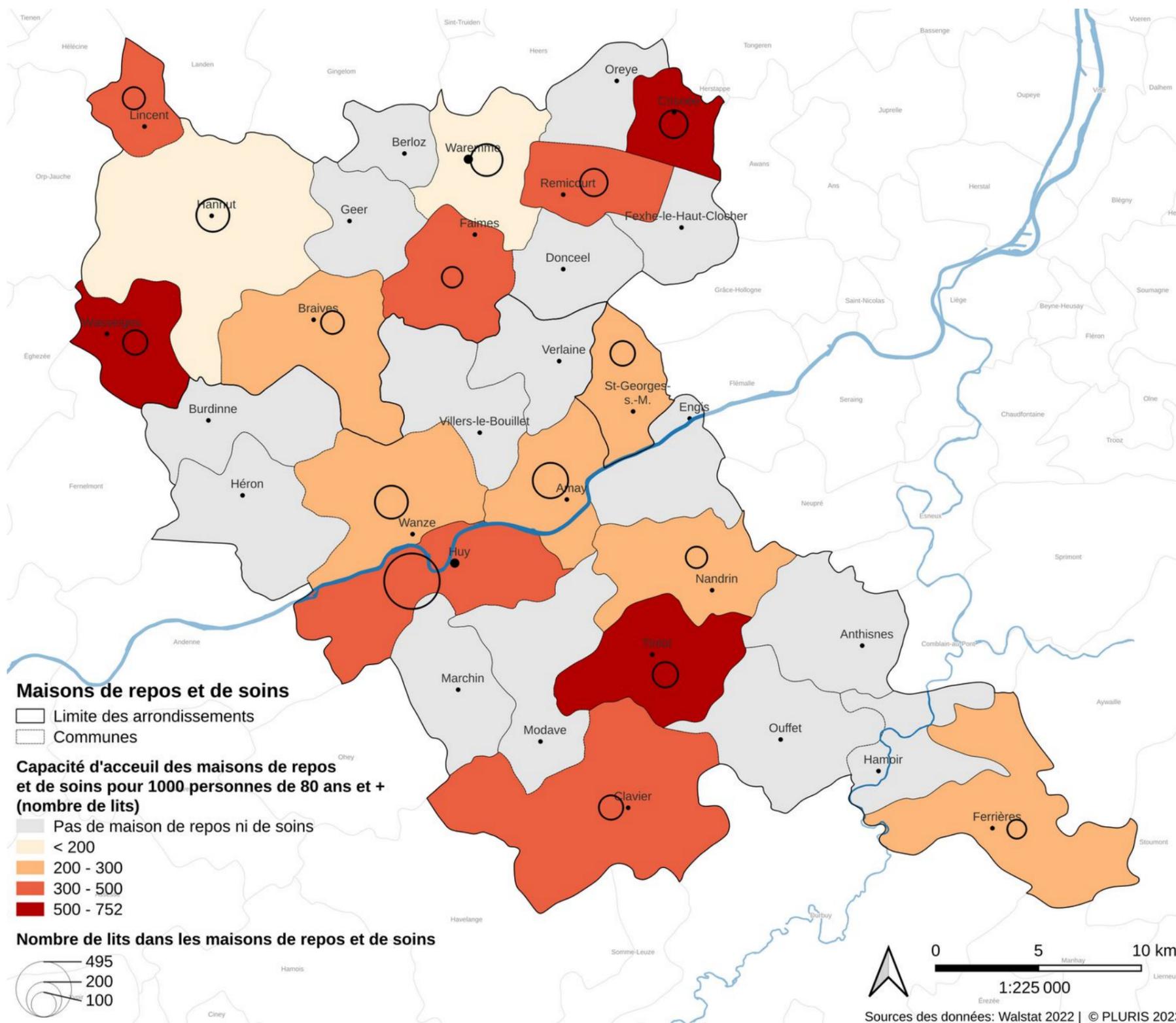
Entités	Nombre de maisons de repos (et de soins)	Nombre de lits	Type d'établissements
Amay	3	324	Polyclinique
Anthisnes	/	/	/
Berloz	/	/	/
Braives	2	87	Poste médical de garde
Burdinne	/	/	/
Clavier	1	106	/
Crisnée	1	88	/
Donceel	/	/	/
Engis	/	/	/
Faimes	1	69	/
Ferrières	1	58	Centre médical
Fexhe-le-Haut-Clocher	/	/	/
Geer	/	/	/
Hamoir	/	/	/
Hannut	2	100	Centre de médecine spécialisée
Héron	/	/	Centre médical
Huy	11	1.008	Poste médical de garde, 3 polycliniques et centre hospitalier
Lincint	2	98	/
Marchin	/	/	/
Modave	/	/	/
Nandrin	3	134	Centre médical
Oreye	/	/	/
Ouffet	/	/	/
Remicourt	2	132	/
St-Georges-sur-Meuse	1	98	2 Centres médicaux
Tinlot	2	116	Polyclinique
Verlaine	/	/	/
Villers-le-Bouillet	2	95	/
Wanze	3	195	Pôle santé
Waremme	3	178	Poste médical de garde, 2 polycliniques et 2 centres hospitaliers
Wasseiges	1	96	/

Sources des données: ALYSS 2022 | © PLURIS, 2023

(Source : ALISS, 2022)

5. Contexte économique

5.9 Services



Une couverture en maisons de repos (et de soins) incomplète

- 16 communes possèdent une MR(S) sur leur territoire communal ;
- les communes de Wasseiges, Tinlot et Crisnée ont une grande capacité de lits par rapport au nombre d'habitants ayant plus de 80 ans ;
- beaucoup de communes ne possèdent pas ou très peu de maisons de repos ;
- depuis 2013, la nouvelle résidence Lories, la résidence Célinie, la résidence Les Avelines et la Vallée du Hoyoux ont été construites ;
- depuis 2013, la résidence Les Mille Roses, la résidence les Crépalles, la résidence Amandine, résidence senior Edelweiss et le Repos ont fermé.

Entités	Nombre d'habitants par médecin généraliste ETP (2021)	Nombre d'habitants par médecin généraliste ETP (2014)	Différence absolue (2014 - 2021)
Arr. de Huy	1.033	1.075	42
Arr. de Waremme	1.184	1.186	2
Huy – Waremme	1.109	1.131	22
Prov. de Liège	1.059	1.124	65
Wallonie	1.092	1.124	32

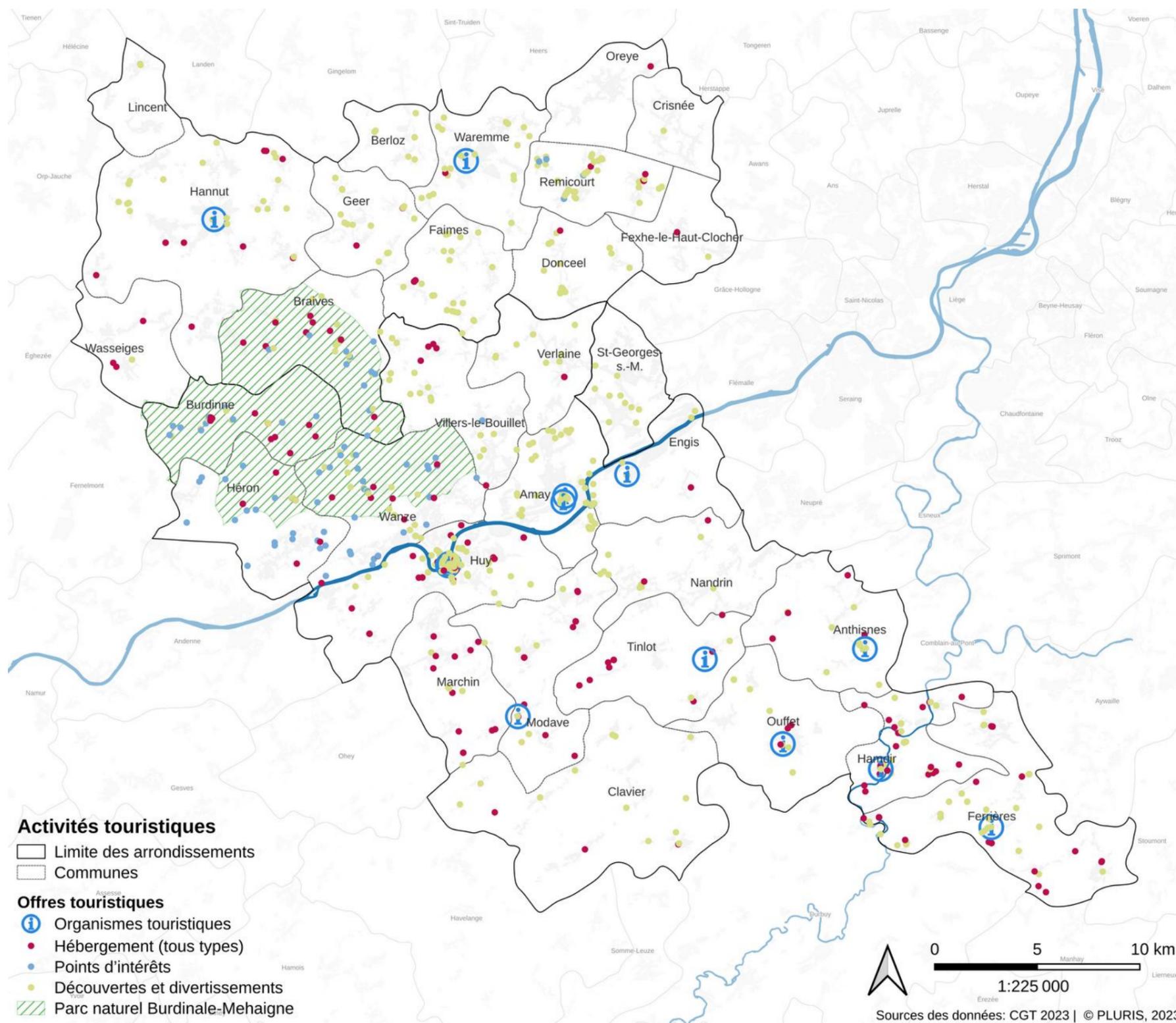
(Source : AVIQ, DG Stat & SPF économie, 2023)

Un manque de médecins généralistes plus marqué dans l'arrondissement de Waremme

- Le nombre moyen d'habitants par médecin généraliste est plus élevé que les moyennes de la province de Liège et de la Wallonie ;
- en moyenne, c'est l'arrondissement de Waremme qui possède la valeur la plus faible alors que l'arrondissement de Huy fait mieux que la province de Liège et que la Wallonie.

5. Contexte économique

5.10 Tourisme



Une offre touristique à plusieurs faciès

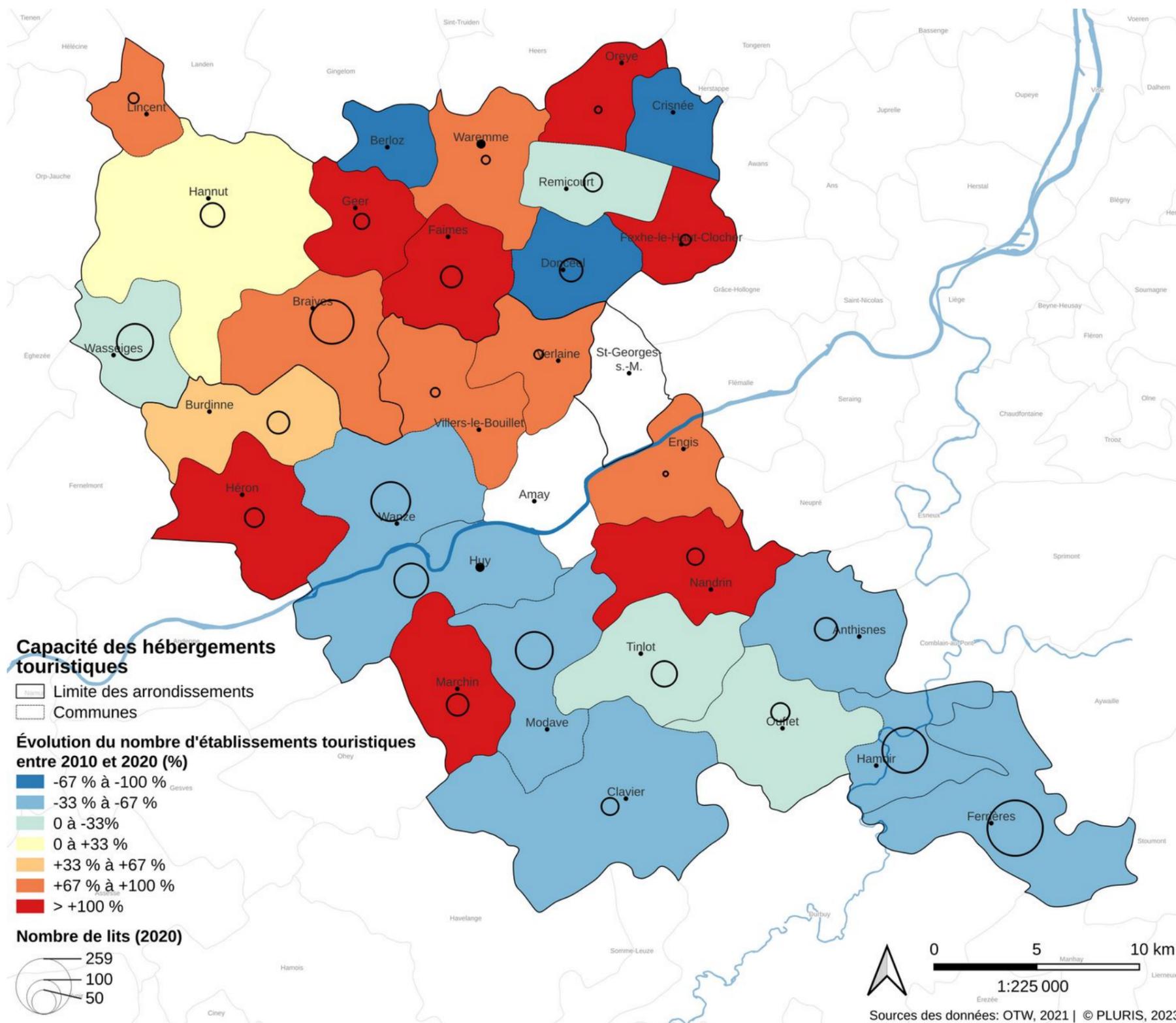
- l'offre touristique du territoire de Huy – Waremme se répartit entre des activités de divertissements et de découvertes proposées en Hesbaye et dans la vallée de la Burdinale et les offres en hébergement touristique du Condroz ;
- le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne offre des circuits de promenades aux touristes et représente un pôle touristique « nature » important. À lui seul, il concentre la majorité des points d'intérêt du territoire ;
- Huy, Amay et Hamoir sont les villes qui concentrent le plus d'attractions et sites touristiques ;
- le domaine de l'Hirondelle, le Château de l'Avouerie ou encore le Domaine de Palogne sont des attractions touristiques majeures du territoire ;
- du point de vue touristique, le plateau condruzien et la vallée de l'Ourthe doivent être différenciés. Dans cette-dernière, on retrouve un grand nombre d'hébergements touristiques et d'activités de découvertes (Hamoir, Ferrière). Les communes du plateau condruzien telles que Nandrin, Tinlot, Modave, Ouffet, Anthisnes et Clavier présentent moins d'offres touristiques ;
- le découpage des Maisons du Tourisme a été changé pour être rassemblé sous une grande Maison du Tourisme.

Entités	Activités touristiques
Amay	Musée communal, collégiale d'Amay, tour romane, forêt de Popy, Flône (bière, abbaye), Jehay (château, abbaye de la Paix-Dieu, couleur aventure), Ampsin (carrière), Ombret (parcours nature)
Burdinne	(ferme de la Grosse Tour et Parc Naturel), Hannêche, Lamontzée, Marneffe, Oteppe (pêcherie et Hirondelle Capfun)
Clavier	Bois-et-Borsu (église romane), Les Avins (pierre bleue), Ocquier, Pailhe (lieux-dits : Saint-Fontaine : château et chapelle avec pierre de liberté), Terwagne, Ochain (glacière), Pair, Ponthoz, Vervoz (site classé : château, chapelle, étangs)
Ferrières	Ferme de Palogne, musée de la vie rurale, château-fort de Logne, la Transferussienne et musée du jouet et de l'enfant
Hamoir	Église romane de Xhignesse, la tour de Comblain-la-Tour, les rochers de la Vierge, château Lassus, moulin et cour de justice du Bloquay et la maison du Piqueur
Héron	Lavoir (moulin Ferrières), Warêt-l'Evêque (ferme Speliers), Couthuïn (brasserie de Marsine)
Huy	(croisières Val Mosan, collégiale, fort et mémorial, musée, mur), Ben-Ahin (écomusée), Tihange (Institut tibétain), La Sarte (Mont Mosan), La Sarte à Ben, Solières et La Neuville
Marchin	(restaurant étoilé), Vyle-et-Tharoul (château de Bagatelle/de Tharoul), Jamagne, Molu, Belle Maison (kiosque), Fourneau, Grand Marchin (kiosque, clocher tors, Latitude 50 et Centre culturel)
Modave	(château), Outrelouxhe, Strée, Vierset (château), Barse, Petit Modave (captages Vivaqua), Rausa, Les Gottes, Linchet, Limet (chapelle)
Nandrin	(Musée de la Vie d'Autrefois), Saint-Séverin (église romane), Villers-le-Temple (commanderie), Yernée, Fraineux
Ouffet	La tour de la justice, le Gros Chêne et le monument aux morts
Verlaine	Chapon-Seraing (fermes en carré), Seraing-le-Château (château), Bodegnée
Villers-le-Bouillet	(église Saint-Pierre), Fize-Fontaine, Vaux-et-Borset, Vieux-Waleffe, Warnant-Dreye (fermes en carré, château d'Oultremont).
Wanze	(Golf Naxhelet), Antheit (abbaye Val Notre-Dame), Bas-Oha, Huccorgne, Moha (château féodal), Vinalmont
Anthisnes	Château de l'Avouerie
Engis	(embarcadère de la préhistoire), Clermont-sous-Huy (château de Magnery), Hermalle-sous-Huy (ferme castrale, musées de la gourmandise, musée postes restantes et J-M Souplet)
Tinlot	(restaurant étoilé), Abée, Scry (Phytesia), Fraiture (D'Zy, relais d'Houchenée), Ramelot (tumulus), Seny, Soheit-Tinlot
Berloz	(site castral), Corswarem (moulin), Rosoux-Crenwick (site naturel)
Braives	(l'Atelier, clip'n climb) Avennes (moulin), Cipllet, Fallais (château, moulin du Swerdu, moulin Heine, vieille forge de Pitet), Fumal (château, RAVeL 127) ; Ville-en-Hesbaya, Latinne - Hosdent (MMER-Village du Saule), Tourinne
Crisnée	Fize-le-Marsal, Kemexhe, Odeur (tour de l'église), Thys (site exceptionnel situé en hauteur, ferme et église)
Donceel	(château de Chestret), Haneffe (chapelle des Templiers, maison forte), Jeneffe, Limont (donjon, château - hôtel)
Fexhe-le-Haut-Clocher	Freloux, Noville, Roloux, Voroux-Goreux (distillerie Belgian Owl)
Geer	Boélhe (château), Hollogne-sur-Geer (moulin, réserve naturelle), Lens-Saint-Servais, Omal (ancien refuge, escape game, Tumuli), Darion, Ligny.
Hannut	(Plopsaqua, oz escape game), Abolens, Avernas-le-Bauduin, Avin (château), Bertrée, Blehen (jus de pomme), Cras-Avernas (golf), Crehen, Grand Hallet (musée de la Boîte en fer blanc), Lens-Saint-Remy (carmel), Merdorp, Moxhe (moulin et barques sur la Meuse), Petit Hallet, Poucet, Thisnes, Trognée, Villers-le-Peuplier, Wansin
Lincet	Pellaines, Racour (musée du Tarare et de la vie d'Autrefois, église Saint-Christophe)
Oreye	Bergilers (moulin), Grandville, Lens-sur-Geer, Otrange (château)
Remicourt	Lamine (motte féodale, église), Momalle (fermes en carré), Pousset (moulin et sa ferme), Hodeige
St-Georges-sur-Meuse	(restaurant étoilé, musée communale d'archéologie), Sur-les-Bois (brasserie), Warfusée (château).
Waremme	(univers de Marine, ninjapark), Bettincourt, Bleret, Bovenistier, Grand-Axhe (Hexapoda), Lantremange, Oleye
Wasseiges	(Safran de Cotchia), Acosse, Ambresin, Meeffe (moulin)
Faimes	Aineffe (chapelle Saint-Sulpice, vieux châteaux d'Aineffe et sa drève), Borlez (ferme pédagogique, golf champêtre), Celles, Les Waleffes (château de Waleffe, ferme pédagogique), Viemme, Saives (Chapelle et deux châteaux)

(Source : Maison de tourisme Terres-de-Meuse et sites internet communaux, 2022)

5. Contexte économique

5.10 Tourisme



Entités	Nombre de lits (2020)	Nombre d'établissements touristiques (2020)	Évolution du nombre d'établissements touristiques (2010 - 2020) (%)
Arrondissement de Huy	1.075	107	-46
Arrondissement de Waremme	478	36	8
Ferrières	259	19	-21
Hamoir	173	12	-7
Braives	160	7	3
Wanze	128	10	-6
Modave	116	9	-7
Wasseiges	111	2	0
Huy	97	11	-9
Tinlot	55	7	-2
Hannut	48	8	2
Donceel	44	1	-4
Anthisnes	43	5	-4
Burdinne	41	9	3
Marchin	40	7	4
Faimés	38	4	4
Héron	30	4	3
Ouffet	29	3	0
Remicourt	29	5	-2
Clavier	25	4	-5
Nandrin	23	3	2
Geer	20	4	3
Fexhe-le-Haut-Clocher	9	2	2
Lincet	9	1	1
Verlaine	7	1	1
Villers-le-Bouillet	7	2	1
Waremme	6	1	1
Oreye	4	1	1
Engis	2	1	1
Crisnée	0	0	-1
Berloz	0	0	-2
Amay	0	0	0
St-Georges-sur-Ms	0	0	0

(Source : OTW, 2021)

5. Contexte économique

5.11 Synthèse du contexte économique

Atouts	Faiblesses
<p>L'arrondissement de Huy – Waremme est caractérisé par une évolution de l'emploi importante depuis 2001 et par un taux d'indépendants élevé. Toutefois certaines communes rurales (Fexhe-le-Haut-Clocher, Ouffet et Hamoir) montrent une diminution de l'emploi sur la même période.</p> <p>La structure de l'emploi au lieu de résidence révèle que la majeure partie de la population active habite dans l'arrondissement mais n'y travaille pas (62%). On reconnaît également un effet de distance important entre le lieu de résidence et le lieu de travail des actifs en fonction de la proximité des communes aux bassins d'emplois extérieurs tels que Liège et Bruxelles.</p> <p>L'emploi salarié est très diversifié dans l'arrondissement. Il est caractérisé par une prédominance des services (marchands et non marchands). L'industrie et l'énergie occupent 17 % des travailleurs grâce à l'implantation de la centrale de Tihange et d'autres infrastructures de production énergétique telle que Bio-Wanze ou la zone industrielle de Engis.</p> <p>L'offre commerciale de l'arrondissement est importante et répartie au niveau des centres de (très) petites villes et des axes routiers périphériques. La dynamique commerciale est contrastée entre une augmentation de l'offre des nodules des axes secondaires et un déclin voire une diminution dans la majorité des centres des (très) petites villes.</p> <p>L'arrondissement de Huy – Waremme est particulièrement riche en établissements d'enseignement tant maternel et primaire que secondaire. 25 écoles secondaires sont présentes dans l'arrondissement. Les écoles maternelles et/ou primaires sont présentes dans toutes les communes.</p> <p>L'arrondissement de Huy et de Waremme s'impose comme un bassin scolaire important qui rayonne également à l'extérieur de son périmètre. Les communes avec des écoles secondaires enregistrent plus d'inscriptions que d'élèves dans leur commune.</p> <p>Les services culturels et sportifs sont fortement représentés dans l'arrondissement et permettent une offre diversifiée en sports et activités de loisirs pour leur population.</p> <p>L'offre en services de santé (hôpitaux et maisons de repos et de soins) est également bien représentée dans l'arrondissement de Huy – Waremme. La proximité avec l'offre de l'arrondissement de Liège permet de la compléter notamment pour la médecine spécialisée.</p> <p>L'offre touristique de l'arrondissement de Huy – Waremme est assez complète bien qu'il ne s'agisse pas d'une zone fortement touristique. Le Parc Naturel Burdinale – Mehaigne concentre une grande offre en points d'intérêts. La Hesbaye est davantage concernée par des offres touristiques orientées vers les découvertes et les divertissements tandis que le Condroz recense la grande majorité des hébergements touristiques. La ville de Huy est également un pôle touristique d'ampleur provincial voire régional qui attire de nombreux visiteurs tous les ans.</p>	<p>Le ratio d'emploi intérieur est particulièrement faible dans l'arrondissement, ce qui témoigne de la situation d'un « territoire dortoir ».</p> <p>L'offre en parc d'activité économique (principalement géré par SPI) est presque saturée. Environ 10 % de l'offre totale est disponible mais est concentrée en grande partie à Engis. Six parcs sont complètement saturés.</p> <p>L'infrastructure commerciale des centres de petites villes (Waremme, Huy et Hannut) et des très petites villes est caractérisée par un taux de cellules vides important. Ces nodules commerciaux sont souvent en déclin ou parviennent à se maintenir.</p> <p>À l'exception de la Haute École Charlemagne, aucune autre école supérieure n'est développée sur le territoire de l'arrondissement. La plupart de ces institutions se trouvent à Liège, Namur ou Bruxelles. Les mobilités scolaires qui en découlent sont problématiques pour les étudiants des zones les moins accessibles aux transports en commun du territoire, les jeunes privilégient donc la location d'un kot ou l'achat d'une voiture individuelle pour achever leur formation.</p> <p>Toutes les communes ne disposent pas de maisons de repos et de soins. L'offre est incomplète spatialement alors que certaines communes comptent plusieurs établissements.</p> <p>Le nombre d'hébergements touristiques officiels est en diminution sur la période 2010 – 2021. Le tourisme régional, en particulier celui du Condroz et de l'Ardenne (bien que plus d'offres), tend à diminuer au niveau du nombre d'établissements touristiques. Ce constat se dresse sur les établissements recensés comme hébergements touristiques par le CGT. Depuis 2010, la part de logements non officiels (privés, airbnb, etc.) tend à prendre de l'importance.</p>

6. Contexte de mobilité

6.1 Introduction

Cadre régional

En 2017, le Gouvernement wallon a adopté la **VISION FAST 2030** fixant des objectifs ambitieux et reconnus pour la nécessaire transformation de mobilité à l'horizon 2030 en Wallonie. Mettre en place un système de mobilité qui garantit à tous, la **Fluidité**, l'**Accessibilité**, la **Santé** et la **Sécurité** via le **Transfert modal** et la réduction des déplacements sont les finalités que la Wallonie veut atteindre en 2030.

En 2019, le Gouvernement wallon a adopté la **STRATÉGIE RÉGIONALE DE MOBILITÉ (SRM)** qui définit comment ces objectifs vont être atteints. La SRM oriente les décisions et plans d'actions jusqu'en 2030 pour rencontrer les objectifs de transfert modal prévus dans la vision FAST 2030.

La mise en œuvre de cette Stratégie permettra de réduire de plus de 35 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et de concrétiser ainsi l'atteinte des objectifs attendus par l'Europe en matière de mobilité. À ce titre, la SRM constitue également l'un des piliers du plan air climat énergie.

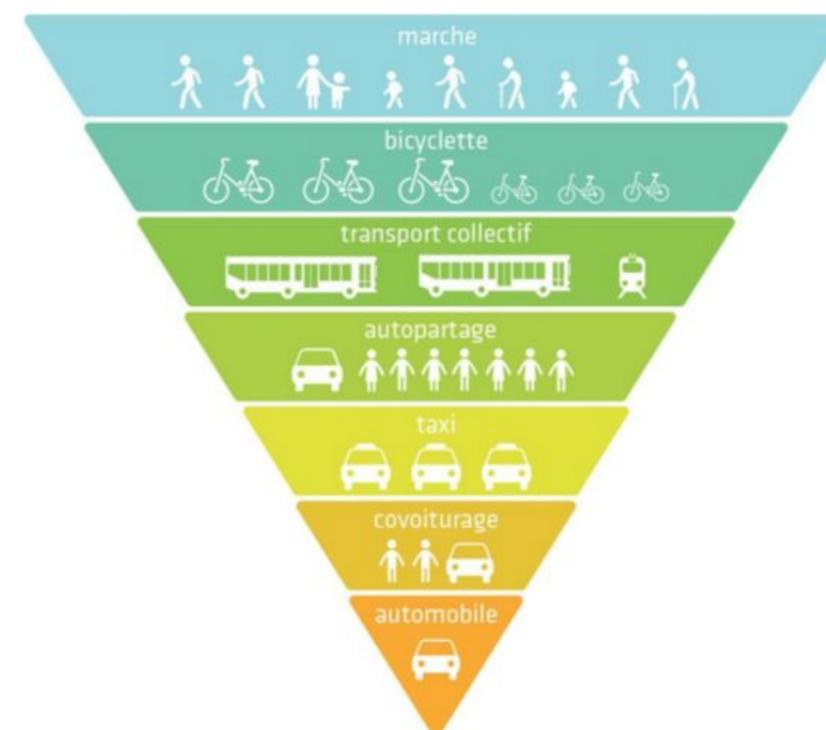
Application du principe STOP

Le présent volet « contexte de mobilité » s'appuiera sur le **principe STOP** dans tout son déroulé. Il définit une hiérarchisation de prise en compte de chaque mode de transport, par ordre décroissant d'importance :

- **Stappen**, la marche, pour laquelle les objectifs FAST 2030 sont de passer de 3 à 5 % (+ 67 %) ;
- **Trappen**, le vélo – FAST 2030 : passer de 1 à 5 % (+ 400 %) ;
- **Openbaarvervoer**, les transports publics – FAST 2030 : passer de 4 à 11 % pour le bus (+ 175 %) et de 9 à 16 % pour le train (+ 78 %) ;
- **Privé vervoer**, la voiture: passer de 83 à 60 % pour la voiture.

Le principe STOP redonne ainsi la priorité aux modes actifs, ce qui se justifie au regard :

- des niveaux de saturation persistants de la circulation routière et des coûts nécessaires à la fluidification du trafic ;
- des conséquences locales de l'usage privilégié de la voiture individuelle sur la santé, la sécurité et le cadre de vie ;
- de la Vision FAST 2030 et de la SRM précitées.



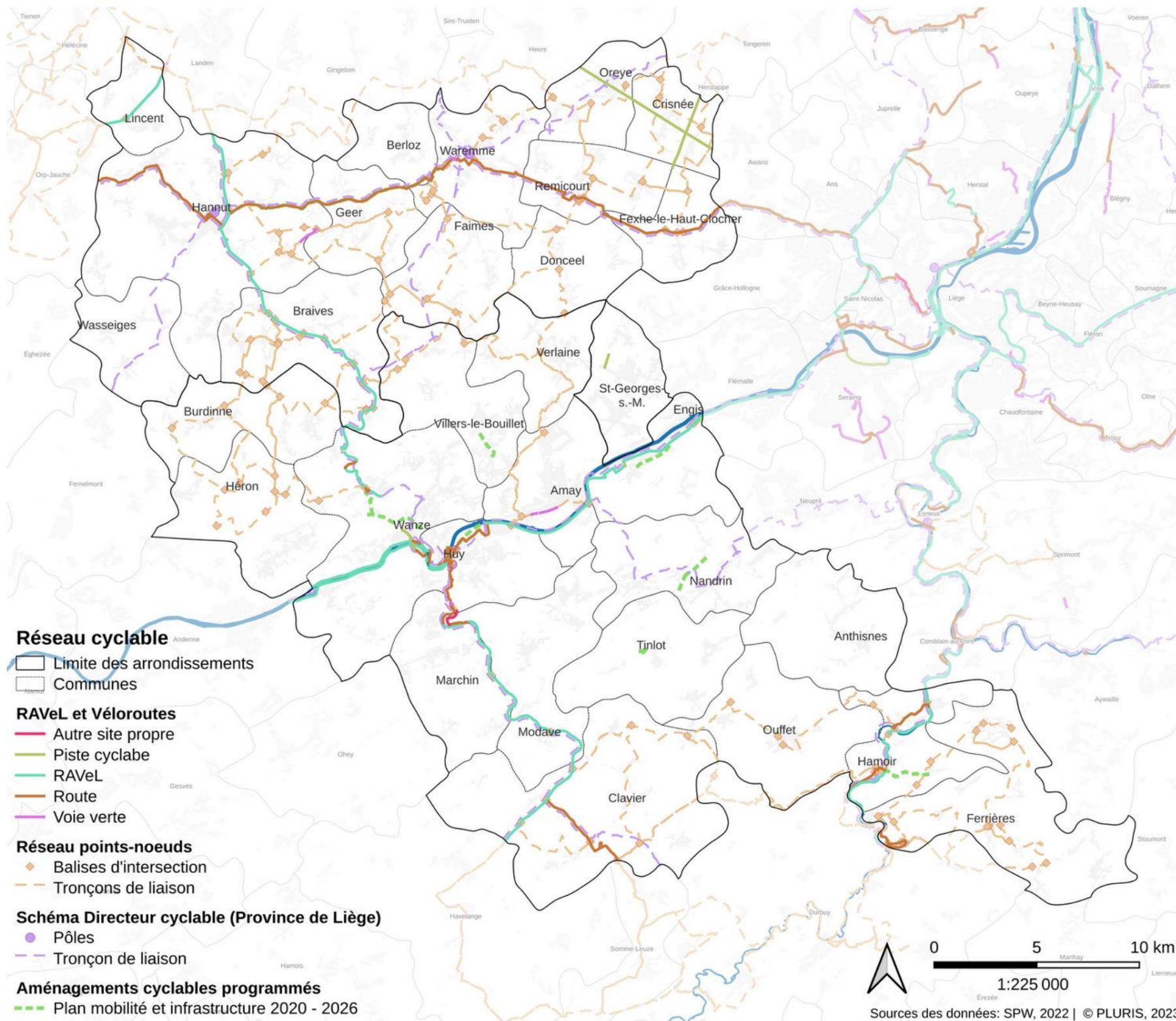
Principe STOP. Source SPW, 2020

Une vision globale à l'échelle supra-communale

Au niveau supra-communal et communal, le constat du précédent Schéma de Développement Territorial était que la plupart des communes de l'arrondissement de Huy – Waremme s'étaient dotées soit d'un plan communal de mobilité, soit d'un plan intercommunal de mobilité. Il était d'ailleurs exact, qu'en 2013, une unité globale existait et permettait au SDT de s'appuyer sur les différents outils stratégiques de planification en matière de mobilité.

6. Contexte de mobilité

6.2 Modes doux – mobilité cyclable



Différentes fonctions du réseau cyclable

Bien que les utilisateurs s'approprient le réseau cyclable selon leur usage, il n'en reste pas moins que certains équipements ont une fonction dominante initiale.

- Réseau cyclable à dominante de loisir :

En cours de conception à l'époque du précédent Schéma de Développement Territorial, le réseau points-nœuds programmé sur le territoire a, depuis lors, été développé et couvre plusieurs communes de l'arrondissement de Huy – Waremme. Son utilisation est principalement dédiée aux vélo-touristes.⁴

- Réseau cyclable utilitaire : Schéma directeur cyclable

Entre 2009 et 2014, à l'initiative du Gouvernement wallon, un outil d'orientation a été élaboré en matière de mobilité cyclable utilitaire. Celui-ci avait pour objectif d'identifier des pôles urbains ainsi que des liaisons entre ceux-ci. Celles-ci devraient représenter des voiries prioritaires en matière d'aménagements cyclables.⁵

À l'échelle de l'arrondissement, les pôles structurants identifiés sont ceux de Hannut, Waremme et Huy. Des liaisons cyclables ont été identifiées au départ de ces pôles. Notamment en direction de Liège, Namur ou encore Ciney, en plus de celles reliant ces 3 centres urbains.

Le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie a également fait l'objet d'une mise à jour courant 2019

- Réseau cyclable utilitaire et de loisir :

Un réseau de RAVeL et Véloroutes (tronçons balisés) est présent sur le territoire, il remplit à la fois une fonction utilitaire en reliant des pôles d'attractivité mais également une fonction de loisirs et tourisme sur des tronçons apaisés et sécurisés.

Un réseau incomplet à l'échelle de l'arrondissement

Le réseau de modes doux, bien qu'en partie existant, doit être complété afin d'encourager le transfert modal, notamment au niveau de tronçons manquants des différents réseaux.

Encourager le transfert modal

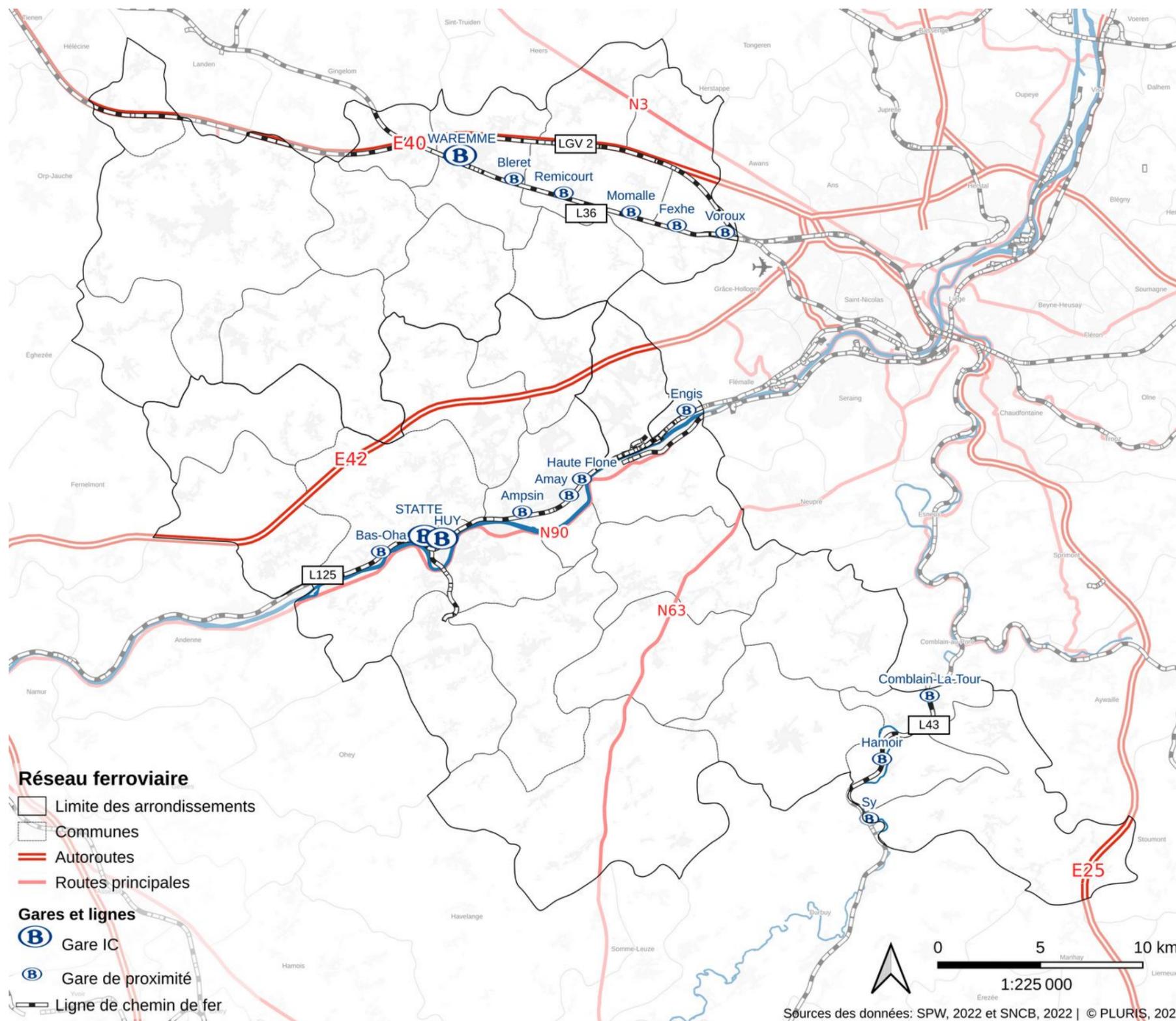
Le plan mobilité et infrastructure pour tous 2020-2026 planifie une série de projets budgétés visant l'entretien et la rénovation des infrastructures existantes, en lien avec la mobilité douce et les transports en commun. Ce plan, lancé à l'initiative du Ministre de la Mobilité Philippe Henry, prévoit une enveloppe budgétaire pour des projets concernant l'arrondissement de Huy – Waremme, parmi lesquels se trouve notamment la création d'une liaison cyclo piétonne entre Waremme et Hannut ou encore la création de pistes cyclables sur le Pont de l'Europe à Huy. La réalisation de ces différents projets devrait permettre de rendre le réseau cyclable plus sécuritaire et attractif.

4 SPW. Points nœuds. <https://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/wallonie-cyclable/velotourisme/points-nœuds.html>, consulté le 18/08/2022.

5 SPW. Schéma directeur cyclable. <https://ravel.wallonie.be/home/en-savoir-plus/documentation-technique/schema-directeur-cyclable.html>, consulté le 18/08/2022.

6. Contexte de mobilité

6.3 Transports en commun



Gares	Nombre de montées moyennes en semaine (2022)	Nombre de montées moyennes en semaine (2014)	Évolution relative des montées moyennes en semaine (2014 – 2022) (%)
Sy	86	42	51
Comblain-la-Tour	217	133	39
Bleret	52	33	37
Haute-Flone	184	118	36
Bas-Oha	88	64	27
Momalle	122	100	18
Voroux	70	63	10
Hamoir	286	273	5
Fexhe-le-Haut-Clocher	135	139	-3
Amay	300	309	-3
Ampsin	170	184	-8
Statte (IC)	535	583	-9
Remicourt	170	187	-10
Engis	227	250	-10
Huy (IC)	1.991	2.794	-40
Waremme (IC)	1.890	2.705	-43

(Source : SNCB, 2014 & 2022)

Un territoire structuré autour de 3 lignes ferroviaires

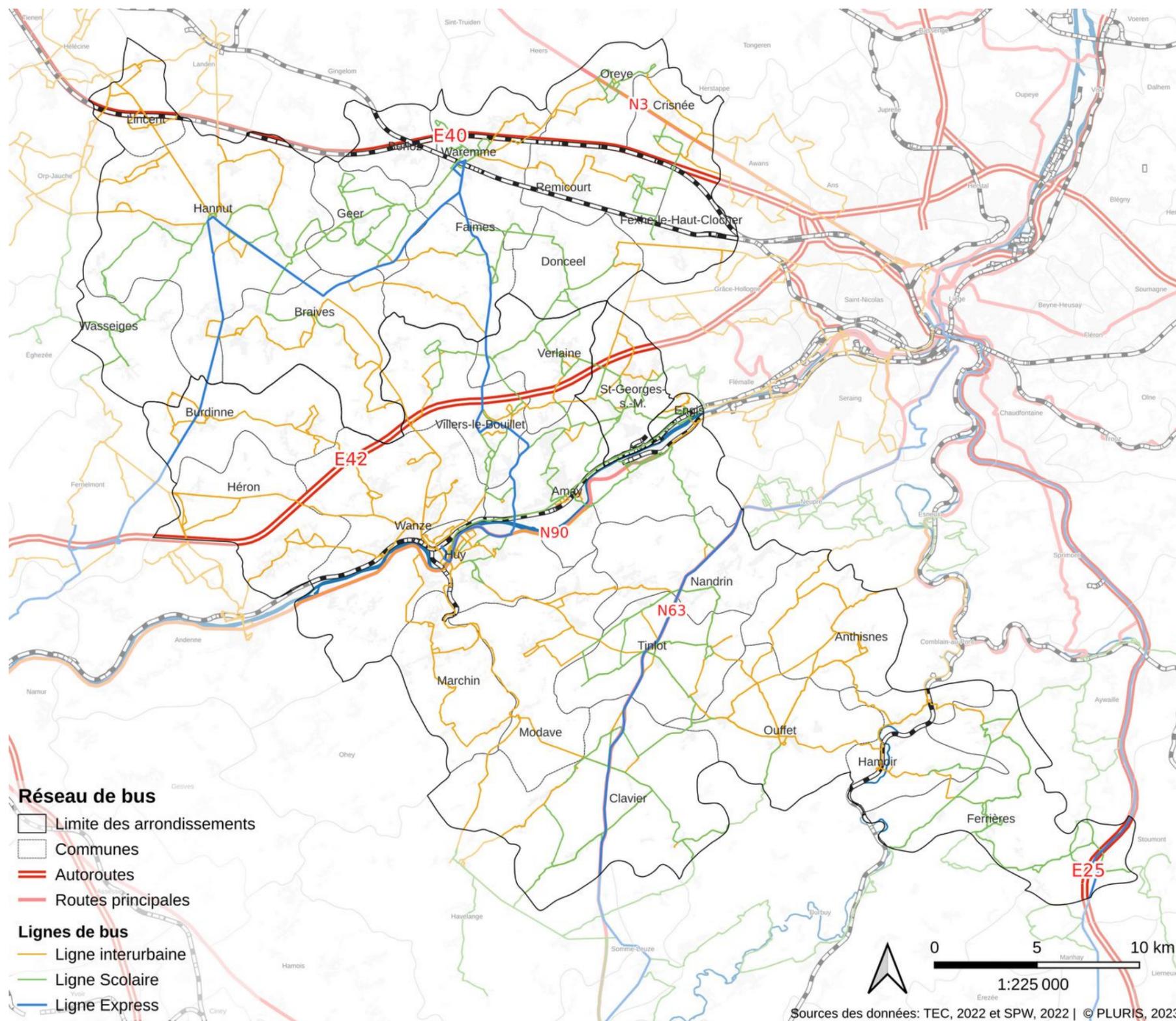
- En matière ferroviaire, l'arrondissement de Huy – Waremme se positionne sur le trajet de liaisons importantes, entre Liège et Bruxelles (L36), Namur (L125) mais également Marche-en-Famenne (L43). Ces trois lignes forment le réseau de l'arrondissement.⁶
- La ligne LGV2 de train à haute vitesse traverse également le territoire et permet de relier Louvain à Ans. Celle-ci ne bénéficie néanmoins pas d'un point d'arrêt au sein de l'arrondissement.
- À l'exception des gares de Huy, Statte et Waremme, l'ensemble des points d'arrêt de l'arrondissement possèdent une fréquence égale à 1 train par heure et par sens. La gare de Huy bénéficie d'une fréquence de 3 trains par heure par sens lorsque Statte et Waremme en comptent 2 par heure et par sens.⁷
- Les gares de Huy et Waremme, par leur situation par rapport aux autres réseaux de transport ainsi que leur offre attractive, présentent une réelle opportunité de développement de pôles multimodaux.

6 SNCB, 2020. Carte du réseau de train. <https://www.belgiantrain.be/fr/travel-info/prepare-for-your-journey/leaflets/global-map-train-belgium>, consulté le 28/07/2022.

7 SNCB, 2022. Planificateur de trajet. <https://www.belgiantrain.be/fr>, consulté le 28/07/2022.

6. Contexte de mobilité

6.3 Transports en commun



Une couverture complète du territoire

Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme est couvert par un réseau assez dense de lignes de bus. Cependant, cette densité ne rend pas le réseau performant pour autant.

L'arrondissement est dépendant des lignes scolaires qui n'offrent par ailleurs une desserte qu'aux heures et périodes d'ouverture d'écoles.

La fréquence médiane en heure de pointe pour les lignes classiques (interurbaines) est de 2 bus par heure. Cela ne représente dès lors pas la réalité de l'offre en heure creuse. Cependant, il existe des lignes, à l'image de la 127, 128 ou encore 145 qui présentent une réelle offre leur permettant d'être considérées comme une alternative à la voiture.⁸

Une offre à la lisibilité compliquée

La multitude de lignes de bus implique une difficulté supplémentaire dans la lisibilité et compréhension du réseau TEC à l'échelle de l'arrondissement.

Dans la continuité de la restructuration du réseau entamée conjointement par le SPW et le TEC, des zones de redéploiement ainsi qu'un planning prévisionnel ont été définis. En ce qui concerne l'arrondissement de Huy – Waremme, le diagnostic de l'étude est prévu pour 2026 et la mise en œuvre opérationnelle pour 2028.

Le précédent Schéma de Développement Territorial mentionnait des lignes à caractère mixte. Dans le cadre de cette étude, les lignes antérieurement à caractère mixte ont été assimilées, en fonction de leur fréquence et amplitude, soit à des lignes interurbaines, soit à des lignes scolaires. Les lignes interurbaines (classiques) correspondent à la nomenclature utilisée dans le cadre du redéploiement du réseau à l'échelle de l'arrondissement de Liège.

Une nouvelle offre de lignes Express

Nouvellement proposées depuis le 1^{er} octobre 2020, les lignes de bus express ont fait leur apparition dans le réseau TEC. De nouvelles liaisons ont également été créées à l'occasion. Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme comprend 4 lignes de bus Express :⁹

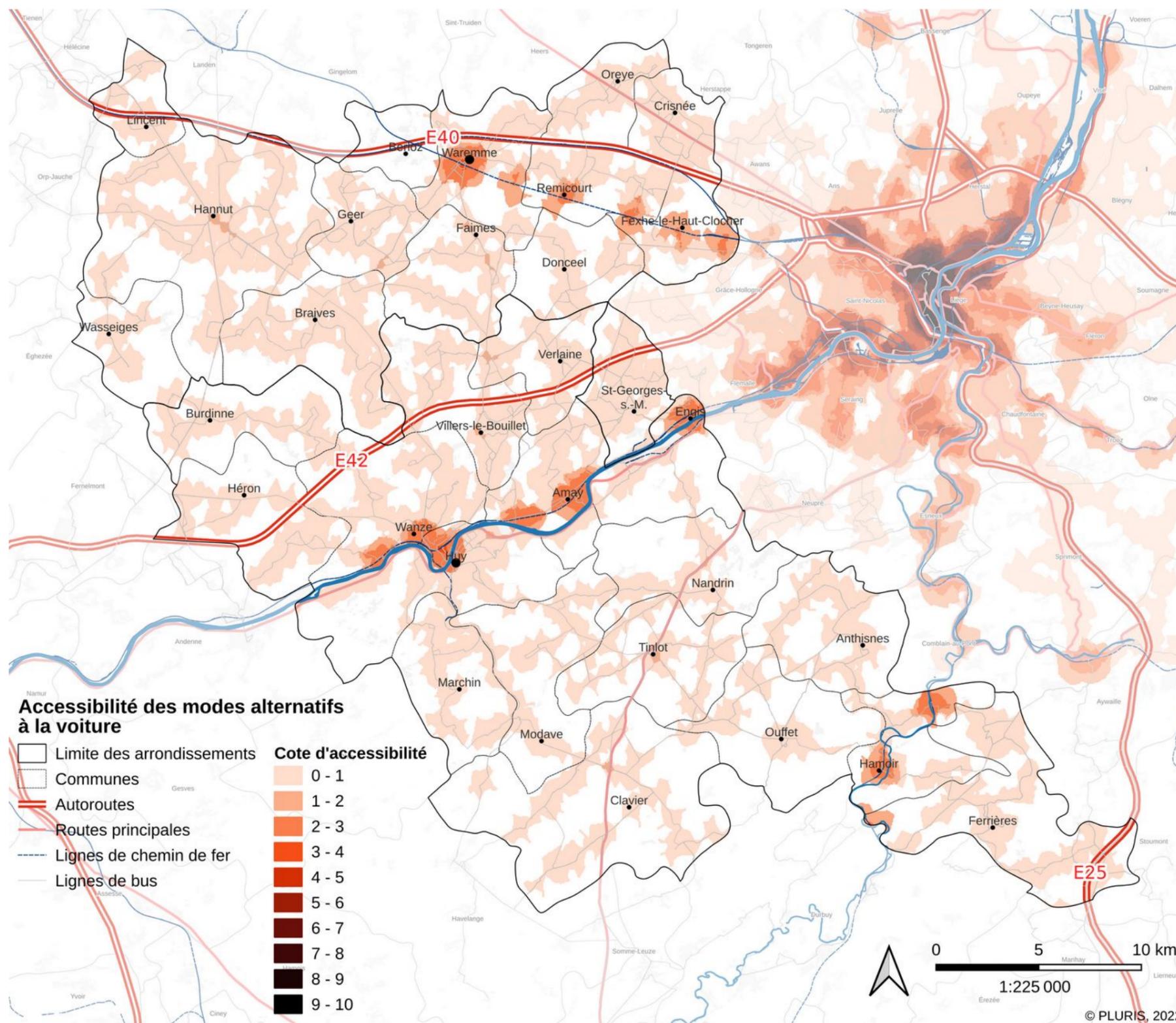
- Ligne E20 : Liège – Marche en Famenne : Cette liaison est préconisée depuis de nombreuses années et a été mise en service en avril 2019, d'abord sous le nom de WEL W04 pour ensuite prendre le nom de lignes express ;
- Ligne E22 : Huy – Waremme essentiellement dédiée au territoire de l'arrondissement
- Ligne E69 : Liège – Bastogne – Arlon
- Ligne E84 : Waremme – Namur

⁸ TEC, 2022. <https://www.letec.be/>, consulté le 27/07/2022.

⁹ TEC, 2020. https://www.letec.be/View/Les_lignes_Express/3708, consulté le 27/07/2022.

6. Contexte de mobilité

6.4 Accessibilité des modes alternatifs à la voiture



Précisions méthodologiques

La mesure de l'accessibilité des modes alternatifs à la voiture permet de quantifier l'offre en matière de mobilité à l'échelle de l'arrondissement de Huy – Waremme.

Les modes pris en compte sont les suivants :

- Marche ;
- Tram ;
- Bus (lignes BHNS, structurantes, urbaines, interurbaines, scolaires et express) ;
- Train (TGV, IC, S, L).

Afin d'intégrer ces modes de déplacement à la carte d'accessibilité, des courbes isochrones de temps de marche ont été appliquées à l'ensemble des points d'arrêts des réseaux TEC et SNCB.

Des critères communs permettent ensuite d'agrèger les différents modes de déplacement dans le but de créer une carte d'accessibilité globale des modes alternatifs à la voiture.

Critères communs aux différents modes de transport :

- Temps de marche;
- Amplitude horaire;
- Fréquence;
- Part modale attendue de la vision FAST.

L'agrégation de ces données dans une maille de 50 mètres par 50 mètres permet d'obtenir une cote d'accessibilité sur 10, mise en relation avec l'arrondissement de Liège.

En fonction de cette cote d'accessibilité, des zones ont été définies :

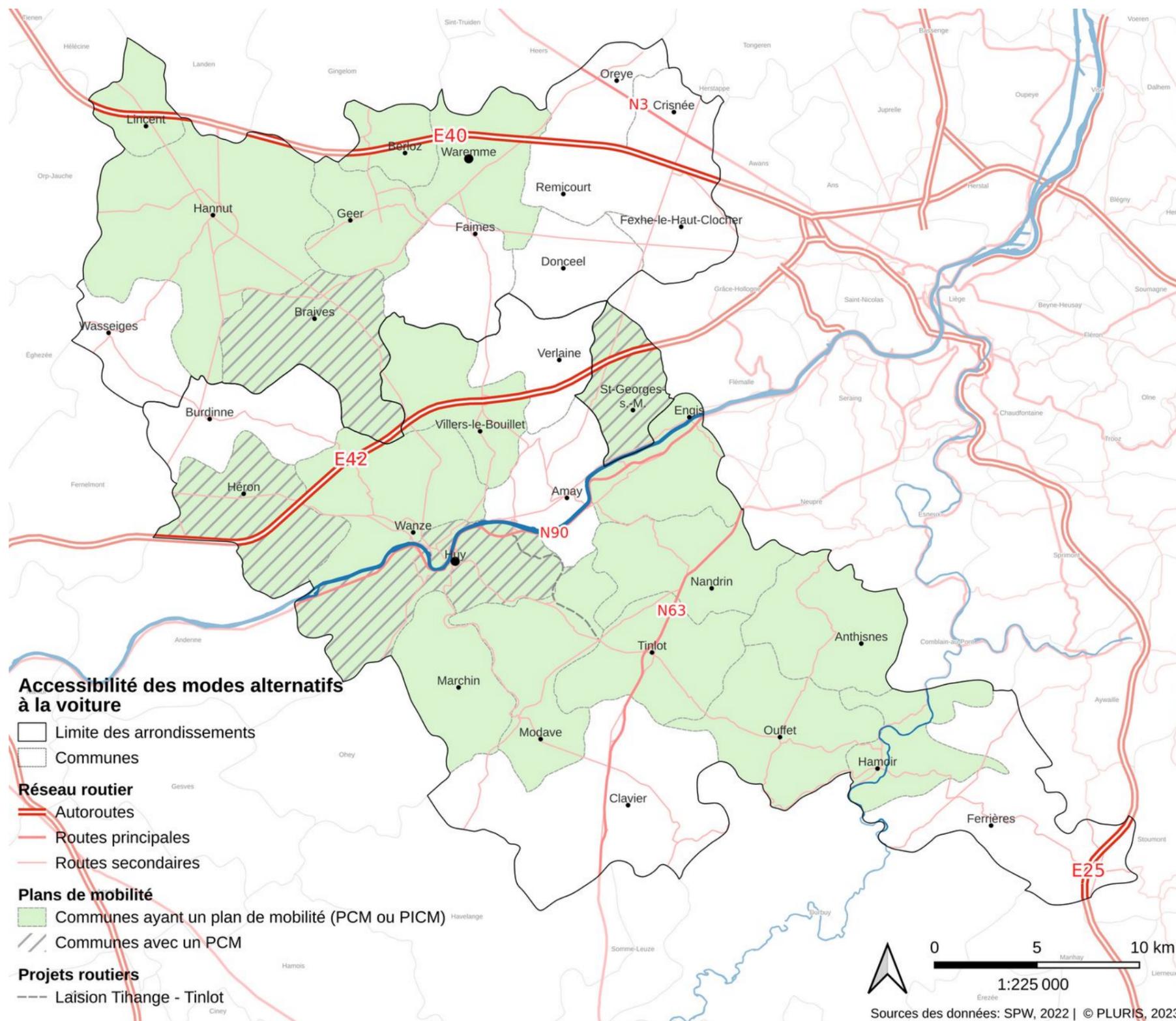
- Pas accessible (cote de 0);
- Très peu accessible (cote de 0,01 à 2,50);
- Peu accessible (cote de 2,50 à 5,00);
- Assez accessible (cote de 5,01 à 7,50);
- Très accessible (cote de 7,51 à 10,00).

Une bonne couverture par un réseau peu performant

Suivant la méthodologie précitée, le constat initialement posé est confirmé. En effet, il existe, à l'échelle de l'arrondissement de Huy – Waremme, une bonne couverture globale des modes de déplacement partagés avec 42,75 % du territoire couvert. Cependant, le niveau de performance est, quant à lui, relativement faible avec 42,25 % du territoire se trouvant en zone « très peu accessible » et seulement 0,25 % du territoire en zone « peu accessible ». Le niveau de performance des différents modes de transport ne permettant pas aux centralités de l'arrondissement d'être en zone « très accessible », ni même, « assez accessible ».

6. Contexte de mobilité

6.5 Circulation automobile



Projets d'infrastructures majeurs

Depuis 2014 et le précédent Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement de Huy – Waremme, des projets majeurs touchant les principales infrastructures routières ont été finalisés. Parmi ceux-ci se trouvent notamment :

- Sécurisation de la N63 : Aménagement du giratoire des 7 Fawes, à Neupré et du Monastère à Nandrin en 2019 ;
- Réalisation des giratoires du Tumulus et du Fond d'Or (N69) à Waremme

D'autres projets liés aux infrastructures sont encore en cours ou ont fait l'objet d'un début de procédure :

- Sécurisation de la N63 : Aménagement d'un giratoire au croisement de la N63 et de la N66 et aménagement du carrefour du Chêne Madame à Neupré ;
- Liaison Thiange-Tinlot ;
- Sécurisation du carrefour de la Rue Roua à Villers-le-Bouillet sur la N64 ;
- Réalisation d'un by-pass au rond-point Nord de la sortie n°5 de la E42 ;

Enfin, certains projets sont également sans suite depuis lors :

- Sécurisation de la N65 (Trans-hesbignonne).

Outils stratégiques de planification

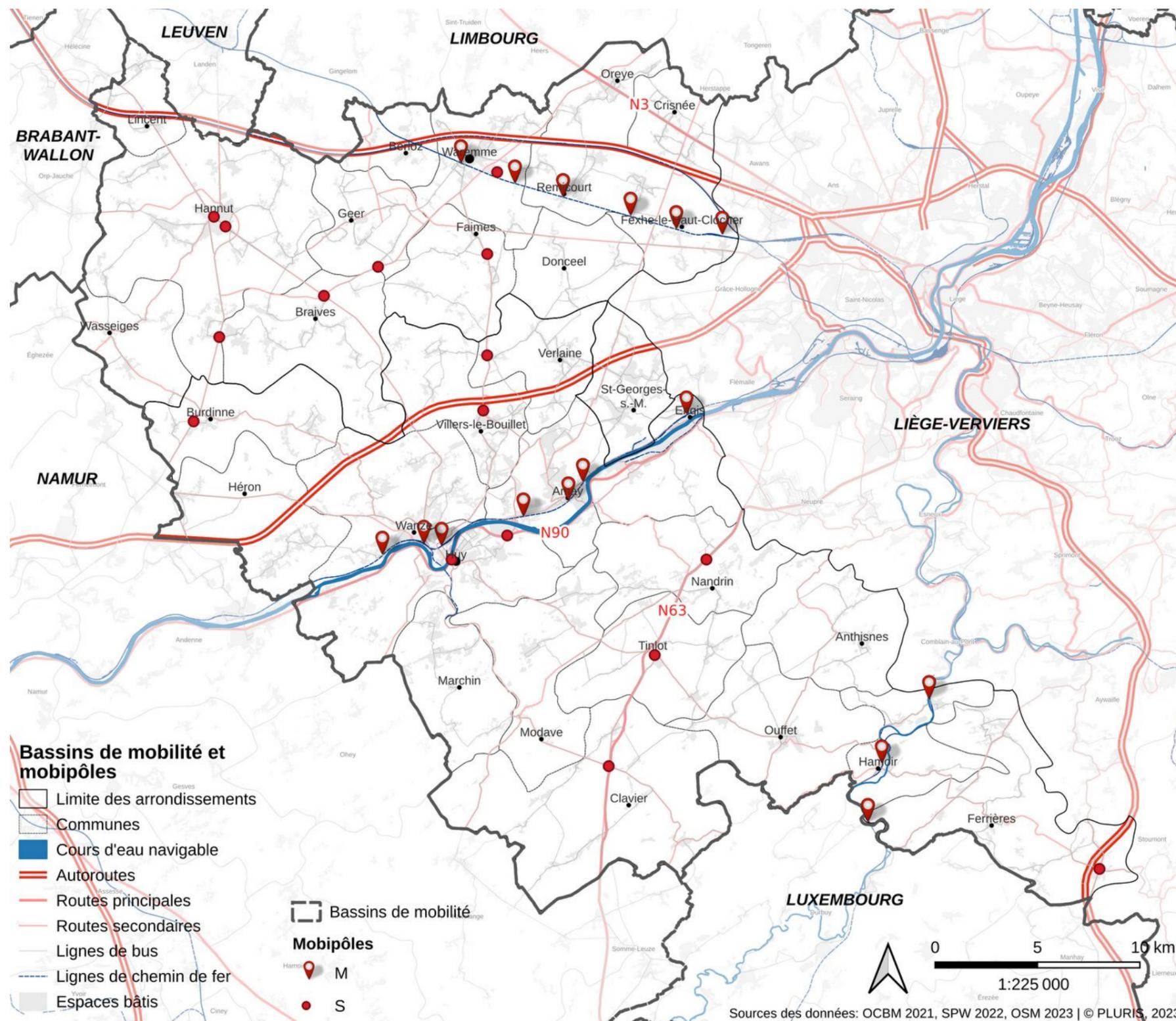
Lors du précédent Schéma de Développement Territorial, une majorité de communes disposait ou allait disposer d'un plan communal/intercommunal de mobilité. Cela rendait cohérentes les décisions en matière de mobilité. Cependant le cadre régional applique aujourd'hui une vision bien divergente que celle présentée à l'époque.

Depuis lors, seules deux communes se sont dotées d'un nouveau plan communal de mobilité, Héron et Braives en 2021.

Les stratégies locales et supra-communales en matière de mobilité doivent rencontrer la vision du cadre régional. Une actualisation des plans communaux/intercommunaux de mobilité est à prévoir sur l'ensemble du territoire.

6. Contexte de mobilité

6.6 Bassin de mobilité et mobipôles



Un territoire à la croisée des bassins de mobilité

Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme est intégré dans le bassin de mobilité de Liège – Verviers et compose son flanc ouest. Depuis sa position, le territoire est en communication directe avec les bassins de mobilité de Luxembourg, de Namur et du Brabant-wallon ainsi qu'avec les *vervoerregio's* de Leuven et du Limbourg.

16 communes possèdent une frontière avec un bassin de mobilité autre que celui de Liège-Verviers.

Une absence de mobipôles¹⁰ importants

La disposition spatiale des mobipôles sur le territoire de Huy – Waremme est caractérisée par des mobipôles de taille M situés sur les gares et des mobipôles S sur les points de convergences des lignes structurantes de bus.

Il existe 32 mobipôles répartis dans 19 communes. En termes de représentation spatiale, le nord de l'arrondissement est comparativement mieux desservi que le sud. Les mobipôles proposés sur la partie sud du territoire sont développés le long des axes structurant tels que la vallée de la Meuse, la N63 et la vallée de l'Ourthe. Un mobipôle S est également proposé à Werbomont (Ferrières).

La classification des mobipôles décrit 4 niveaux d'importance « S, M, L et XL ». Malgré l'importance du nombre de mobipôles, aucun n'est classé plus important que « M ».

¹⁰ « Les Mobipôles sont des points de connexion sur le réseau structurant. Des lieux physiques, des « hubs » où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité et où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante. » (SPW MI 2022).

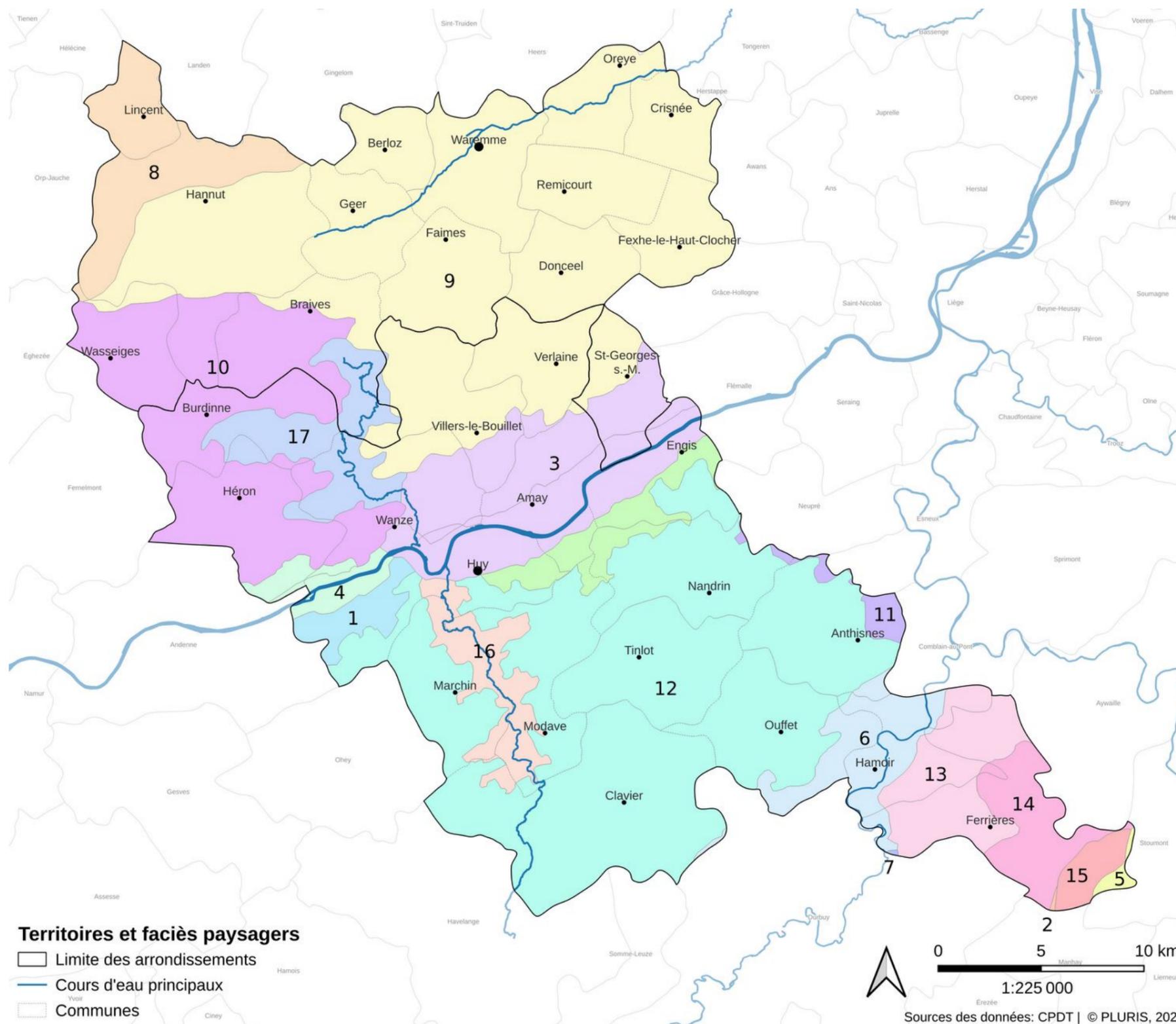
6. Contexte de mobilité

6.7 Synthèse du contexte de mobilité

Atouts	Faiblesses
<p>L'offre ferroviaire est très développée dans l'arrondissement. Trois lignes permettent d'acheminer les voyageurs principalement entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Toutes ces lignes convergent toutes vers Liège. Trois gares IC permettent également d'emprunter des trains avec moins d'arrêts.</p> <p>La structure de l'offre en bus permet un maillage complet de l'arrondissement par les bus. Cependant, l'offre se raréfie avec l'éloignement aux pôles principaux (Huy, Waremme, Hannut) mais se complète par des lignes scolaires. Depuis 2020, quatre lignes express se sont développées.</p> <p>19 communes sur les 31 possèdent un plan de mobilité qu'il soit intercommunal ou communal. L'intérêt pour les questions de mobilité est de plus en plus important comme le montre les récents plans de mobilité approuvés en 2021 (Héron et Braives).</p> <p>32 mobipôles sont prévus sur le territoire de Huy – Waremme et sont concentrés dans 19 communes.</p>	<p>Le réseau de transport en modes doux est relativement peu développé à l'échelle de l'arrondissement. Les axes des cours d'eau bénéficient de tracés de promenades mais les connexions inter-communales sont souvent incomplètes et nuisent à l'utilisation du vélo.</p> <p>L'accessibilité en mode alternatif à la voiture se caractérise par une bonne couverture par un réseau peu performant. Cela signifie que la plupart des territoires bénéficient d'un accès aux transports en commun bien que l'offre de ceux-ci ne soit pas toujours rencontrée. La plupart des zones ont une cote d'accessibilité inférieure à 5 (peu performant).</p> <p>La répartition spatiale des mobipôles est inégale entre le nord et le sud de l'arrondissement. Ce dernier est restreint aux axes des vallées de la Meuse et de l'Ourthe ainsi qu'à celui de la route du Condroz (N63).</p> <p>Le territoire de Huy – Waremme ne possède pas de mobipôles plus importants que « M » alors que la classification prévoit deux niveaux supérieurs pour la hiérarchisation du réseau.</p>

7. Contexte paysager

7.1 Faciès paysagers



Une grande variété de paysages

Faciès paysagers

- 1 Collines de la bordure nord du vrai Condroz
- 2 Couronne forestière du haut plateau des Tailles
- 3 Vallée de la Moyenne Meuse - Faciès de Huy à Liège
- 4 Vallée de la Moyenne Meuse - Faciès de Namur à Huy
- 5 Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents - Faciès de la Moyenne Amblève et de la Liègne
- 6 Bordure condruzienne méridionale - Faciès de la bordure famenno-condrusienne
- 7 Dépression Fagne-Famenne - Faciès de la dépression famennienne
- 8 Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon - Faciès hesbignon brabançon
- 9 Bas-plateaux limoneux brabançon et hesignon - Faciès hesbignon liégeois
- 10 Bas-plateaux limoneux brabançon et hesignon - Faciès hesbignon namurois
- 11 Forêts de plateau et de versants sud-liégeois
- 12 Moyen plateau du vrai Condroz
- 13 Replats est-famenniens
- 14 Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne
- 15 Sommets du haut plateau des Tailles
- 16 Vallée du Hoyoux
- 17 Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale
- 18 Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz

Selon le découpage défini par la CPDT, l'arrondissement de Huy – Waremme s'étend sur environ 1/5 des faciès paysagers identifiés pour toute la Wallonie.

L'arrondissement est découpé en plusieurs territoires paysagers. On retrouve :

- le bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon (9 et 10) ;
- le moyen plateau du Vrai Condroz (12) ;
- la bordure mosane du bas-plateaux hesbignon (3a) ;
- la vallée de la Moyenne Meuse (3b).

Il est également découpé en différents faciès paysagers :

- le faciès Hesbignon liégeois ;
- le faciès Hesbignon namurois ;
- le faciès de Huy à Liège.

Le tableau de la page suivante détaille les caractéristiques des espaces bâtis et non bâtis propres aux faciès que l'on retrouve à Huy – Waremme.

Territoires et faciès paysagers

- Limite des arrondissements
- Cours d'eau principaux
- Communes

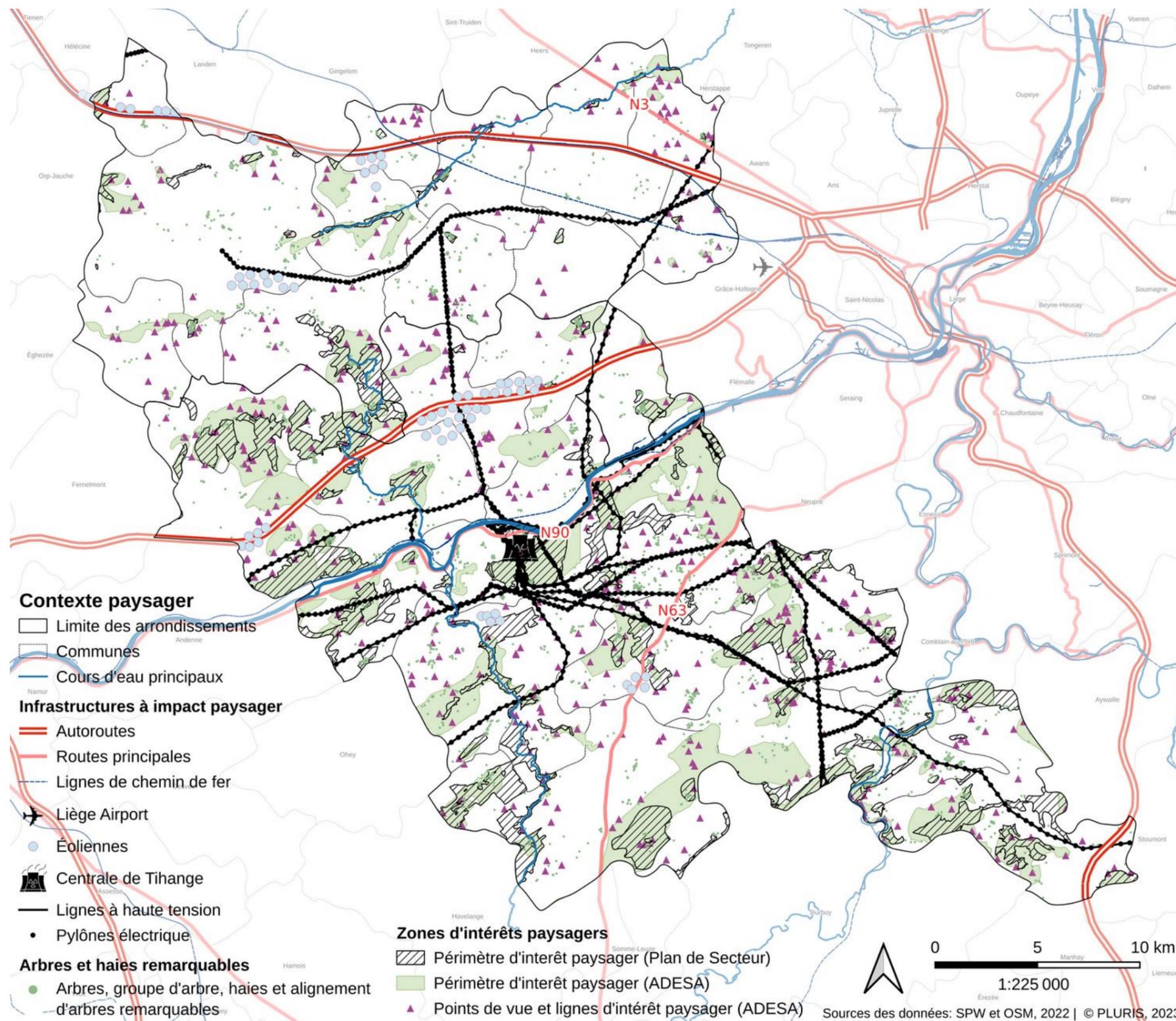


Caractéristiques des paysages rencontrés à Huy - Waremme

	Types	Paysages non bâtis	Paysages bâtis		
			Organisation dominante	Implantation	Parement traditionnel
1	Collines bordure Nord Condroz	Majoritairement boisé, solde bocager Relief accusé et incisé par les ruisseaux de Solières	Habitat dispersé mité par les constructions récentes et fermes Extensions récentes linéaires dommageables pour le paysage	Sur versant et crête	Grès, calcaire ou brique
3	Val mosan de Huy à Liège	Versant boisé en rive droite	Agglomérations de Huy-Wanze et Amay Industrialisation linéaire et habitats en long assez dense tendant à se relier Périurbanisation récente du versant de rive gauche	En Fond de vallée et sur versant de rive gauche	Calcaire, brique, parfois grès
4	Val mosan de Namur à Huy	Versants boisés surtout, berges, îles et méandre recoupé assez authentiques	Habitat en long lié au réseau routier, mité par des extensions périurbaines	En fond de vallée sauf versant Nord de Bas-Oha	Calcaire, parfois brique ou grès
5	Moyenne Amblève et Lienne	Idem, partie Est avec un morceau de forêt	Surtout deux extensions linéaires récentes	Sommet	Grès
6	Bordure Famenno-condrusienne	Vallée étroite de l'Ourthe et ses versants très boisés à replats cultivés dispersés	3 noyaux à plan complexe Extensions récentes, davantage dommageables sur versant	En Fond de vallée avec extensions sur versant(s)	Grès et calcaire
8	Hesbignon brabançon	Openfield mollement ondulé avec réseau hydrographique assez dense	Noyau groupé lâche à plan complexe, lié au réseau routier Extensions linéaires récentes tendant à relier certains villages	En fond ou tête de vallée	Brique surtout, tuffeau
9	Hesbignon liégeois	Openfield au relief très calme Réseau hydrographique réduit à l'Yerne, au centre, et au Geer, au Nord	Agglomérations de Waremme et Hannut Noyau groupé en tas, souvent lié au réseau routier + grosses fermes alentour Extensions linéaires récentes tendant à relier les villages	Marge Sud : en tête de vallée + davantage de hameaux et bâtis prestigieux isolés	Brique surtout, un peu de grès et de calcaire en marge Sud
10	Hesbignon namurois	Openfield mollement ondulé, relief plus accusé au Sud Cours supérieurs de la Mehaigne et Burdinale	Noyau groupé en tas, souvent lâche, lié au réseau routier Extensions linéaires récentes, plus fortes au Sud	Surtout en fond de vallée + grosse ferme isolée	Brique surtout + calcaire et grès houiller en marge Sud
11	Forêts de plateau et de versants Sud-liégeois	Bois d'Ouhar, Anthisnes et de La Chapelle	Bâti limité à une extension linéaire récente dévalorisant le vallon de la Bégasse à Anthisnes (rue Arthur Piroton)	Sur Versant	Grès et calcaire
12	Vrai Condroz	Patchwork de forêts ou de champs sur crêtes, de forêts et herbages sur pentes fortes et d'herbages dans les fonds de Vallée Tendance à l'openfield sur l'axe central Nord-Sud (plateau) Tendance bocagère à l'Est et sur les zones à réseau hydrographique dense (plateau incisé)	Noyau groupé en long, davantage dans la moitié Sud-Ouest Habitat groupé en nébuleuse, davantage sur la marge Nord Village groupé, à plan complexe ou nucléaire, davantage dans la moitié Nord-Est Extensions linéaires récentes généralisées davantage dommageables sur les sommets Paysages non bâtis mités par les quartiers récents, davantage sur Nandrin et alentours	Majoritairement sur crête et sommet Dans les autres cas, généralement à mi-versant ou lié au réseau routier	Grès et calcaire
13	Replats Est-Famenniens	Bocage herbagé au relief en paliers, tourmenté, incisé au Sud par l'Ourthe et la Lembrée Bois sur les versants	Noyau groupé à plan varié surtout ou habitat en long Extensions linéaires récentes importantes	En tête de vallée secondaire ou en fond de vallée principale	Surtout calcaire, grès accessoirement
14	Replats et collines boisées Ourthe et Aisne	Massif boisé incisé par un réseau dense de ruisseaux Reliefs accusés avec clairière herbagère	Hameaux en tas Extensions linéaires récentes, spécialement à Burnontige	Sur versant et en tête de ruisseau	Grès
15	Haut-plateau Ardennais	Clairière herbagère de Werbomont	Habitat et extensions linéaires récentes lâches liés à un carrefour routier	Sommet	Grès
16	Vallée du Hoyoux	Faciès très boisé et relief incisé à versants forestiers	Habitat dispersé ou groupé (Pont-de-Bonne) lié au réseau routier Extensions linéaires/développement/mutage récents de quartiers de Huy et Marchin Petites unités industrielles proches de Huy	En fond de vallée (Pont de Bonne et habitat dispersé), sur versants (Marchin)	Grès au Nord ; grès et calcaire au Sud
17	Vallées Mehaigne et Burdinale	Davantage herbage et bocager à versants souvent boisés	Noyau groupé en long surtout, localement en tas	En fond de vallée et extensions sur versant y compris extensions récentes	Brique majoritairement, calcaire et grès, accessoirement silex
18	Versants forestiers de la bordure Nord Vrai Condroz	Forêts de versant de la Meuse et de ses courts petits affluents de rive droite	Seulement quelques maisons isolées (Neufbonniers)	Replat	-

7. Contexte paysager

7.2 Contexte paysager



Un riche patrimoine paysager qu'il convient de préserver

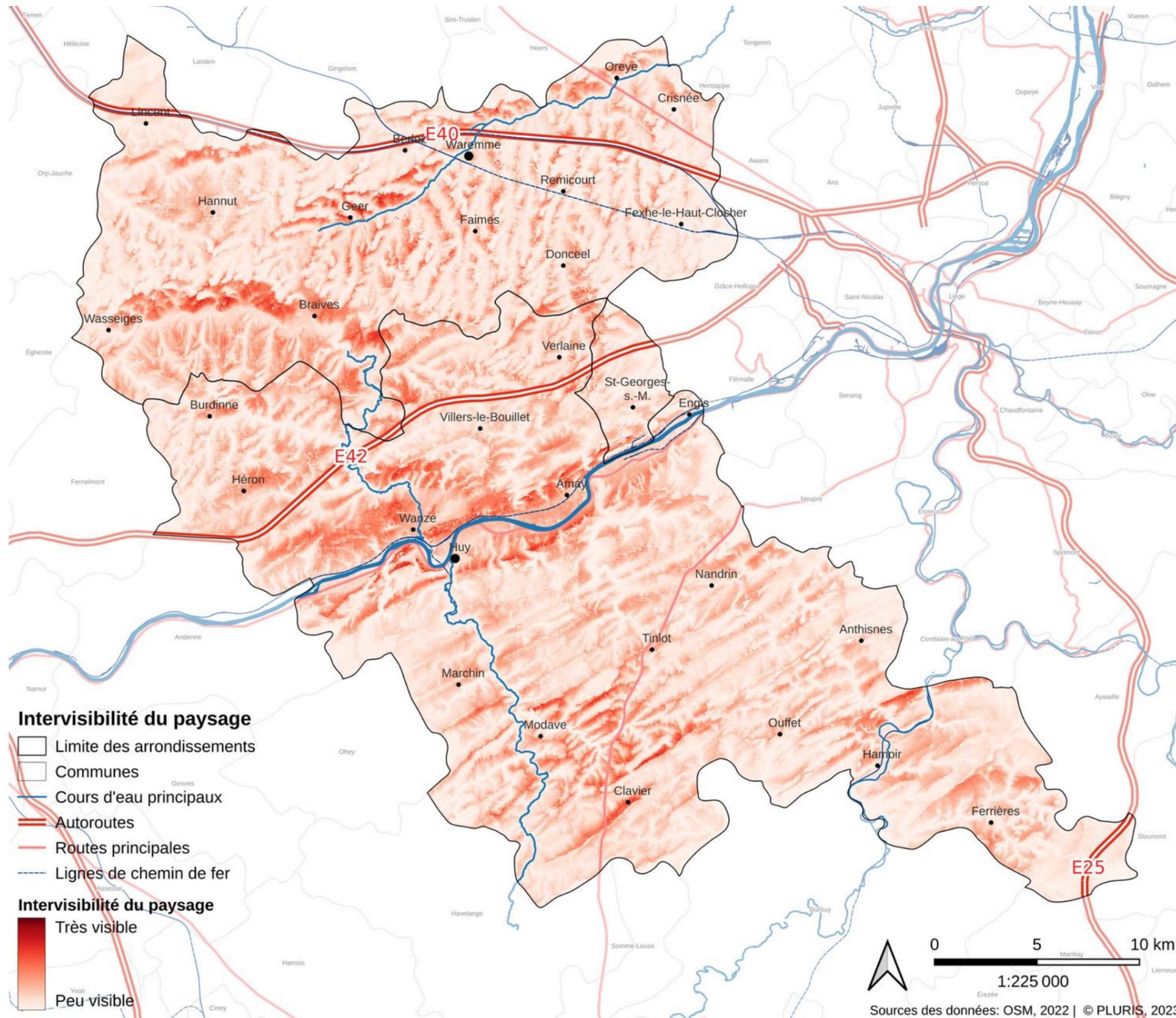
Le territoire de l'arrondissement se caractérise par une variété en termes de paysages. Ceci se traduit notamment par une différence dans la présence des arbres, des haies, des groupes d'arbre et des alignements d'arbres remarquables. En effet, l'arrondissement de Waremme apparaît être plus démunie que l'arrondissement voisin de Huy.

Pour les points de vue, les lignes d'intérêt paysager et les périmètres d'intérêt paysager (ADESA), cette différence se ressent également : il y en a davantage dans l'arrondissement de Huy.

Certaines infrastructures sont prépondérantes dans le paysage. La centrale de Tihange et sa vapeur, les lignes à haute tension et les éoliennes marquent le territoire.

7. Contexte paysager

7.3 Intervisibilité



Précisions méthodologiques

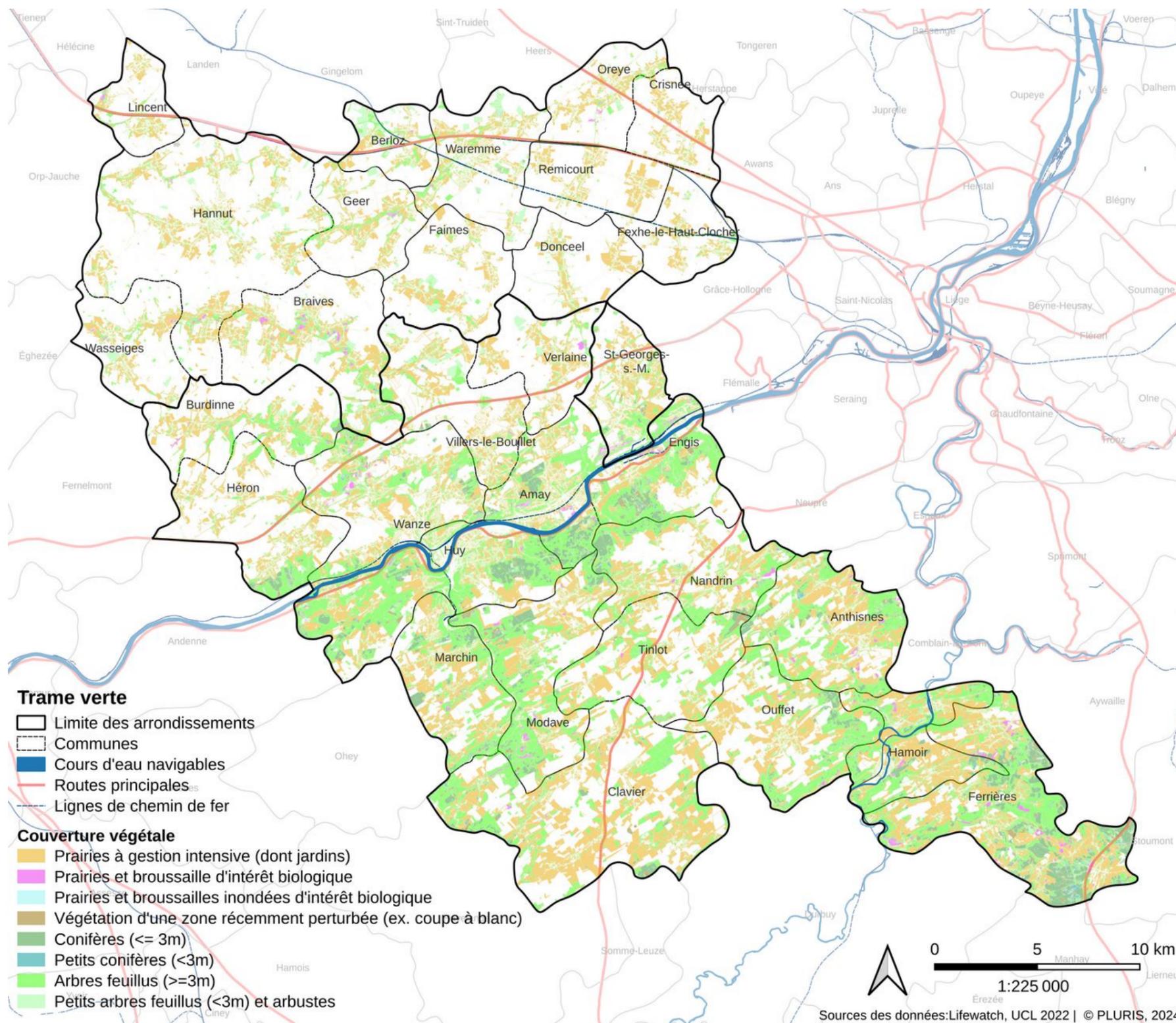
L'intervisibilité peut être perçue comme la faculté d'un point du paysage à être vu dans son environnement. Le calcul de ce paramètre est basé sur le modèle numérique de terrain du territoire qui décrit l'élévation.

Un paysage de vallée et de plateaux

- la fragmentation du paysage par les vallées des différents cours d'eau offre un relief qui permet à certains points d'être plus vus que d'autres. Par exemple, les berges de la Meuse et de la Sambre sont très visibles ;
- les plateaux hesbignons et condruziens sont relativement plats et permettent moins facilement à des éléments de se mettre en évidence. Toutefois, lorsqu'un élément se démarque, il est alors fortement visible comme c'est le cas à Clavier.

7. Contexte paysager

7.4 Trame verte



Précisions méthodologiques

La trame verte telle qu'elle est prise en compte sur la cartographie précédente est extraite des données du LifeWatch mise à disposition sur le portail de l'Université Catholique de Louvain (UCL)¹¹. À partir de la classification brute des pixels de 2022, les attributs relatifs à la trame verte sont conservés pour élaborer la cartographie. Ainsi, 8 types de végétations sont différenciées à partir d'une interprétation par orthophotoplan. Ils concernent différents types de prairie et de forêt.

Cette classification est à la base de la méthode qui sera employée pour estimer le taux de végétalisation des centralités et des noyaux dans le chapitre relatif aux objectifs opérationnels.

Une trame verte spatialement et typologiquement inégale

- La différenciation entre les parties nord et sud de l'arrondissement est une nouvelle fois visible au travers de la trame verte. La couverture végétale que l'on retrouve dans le sud est plus importante et composée davantage d'arbres (conifères et feuillus).
- Au nord, ce sont les prairies à gestion intensive qui se différencient. Elles comprennent les jardins et autres espaces enherbés, ce qui explique son extension à proximité des zones urbanisées. Il est important de noter que certains champs peuvent se retrouver dans cette classification.

Des connexions écologiques à maintenir

- Différentes zones végétales sont visibles à partir de cette cartographie :
 - Les coteaux de la Meuse entre Huy et Engis,
 - La vallée de l'Ourthe et les hauteurs de Ferrières,
 - Les vallées de la Mehaigne et du Hoyoux.

¹¹ UCLouvain – Lifewatch (2022) https://maps.elie.ucl.ac.be/lifewatch/ecotopes_wal.html?lang=en (Consulté le 30 août 2024).

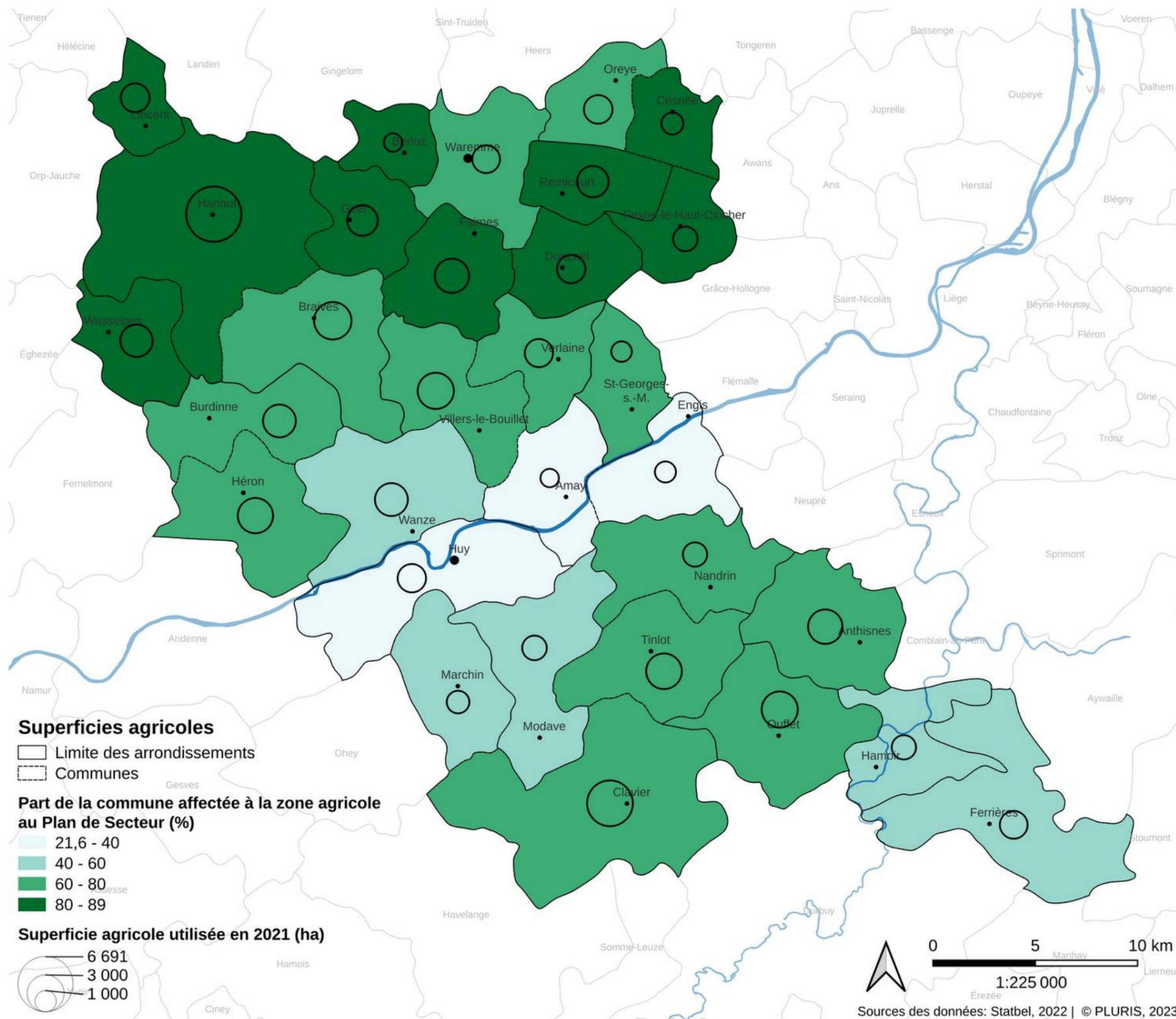
7. Contexte paysager

7.5 Synthèse du contexte paysager

Atouts	Faiblesses
<p>L'arrondissement de Huy – Waremme possède une grande diversité de paysages qui témoigne de la richesse du milieu physique des différentes zones agro-géographique et géologiques. 18 différents faciès sont observés sur Hesbaye – Meuse – Condroz.</p> <p>Les reliefs rencontrés dans l'arrondissement mettent en évidence des zones plus ou moins visibles dans le paysage qui peuvent permettre d'intégrer les infrastructures et les aménagements de manière plus uniforme.</p>	<p>De nombreuses infrastructures ont un impact paysager important sur le territoire. On peut mettre en évidence les éoliennes (Berloz, Villers-le-Bouillet, Hannut, route du Condroz), les lignes à hautes tensions ou encore la centrale de Tihange.</p>

8. Contexte agricole

8.1 Surface agricole utilisée (SAU)



Entités	SAU (2021) (ha)	Évolution de la SAU (2015 – 2022) (%)	Part occupée par l'agriculture (%)
Arr. de Huy	34.849	5	60
Arr. de Waremme	29.828	1	80
Huy – Waremme	64.677	3	68
Prov. de Liège	159.581	3	49
Wallonie	739.296	3	53

(Source : Statbel, 2022)

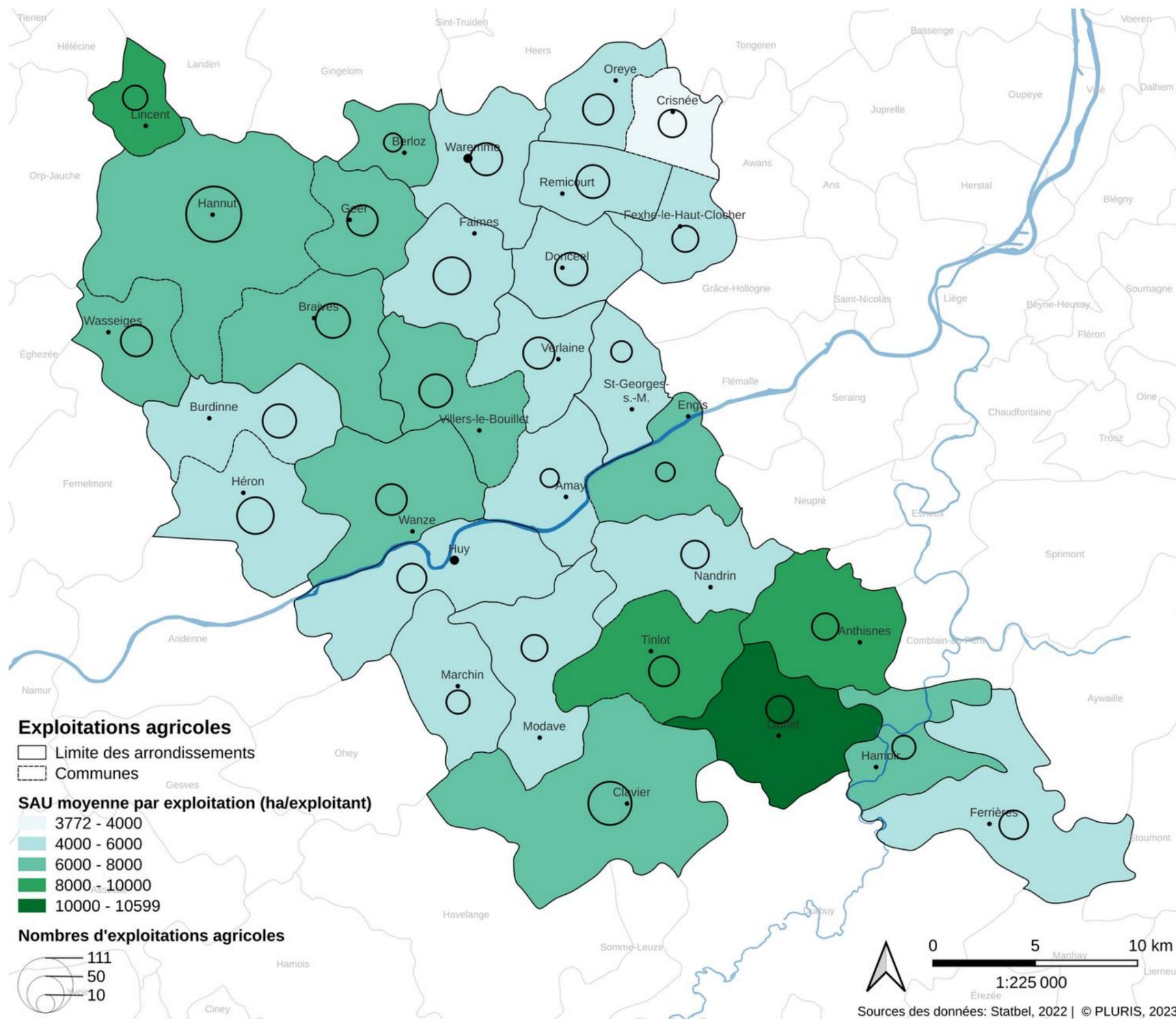
Un territoire à composante agricole

- La part du territoire occupée par l'agriculture est relativement élevée sur l'arrondissement, particulièrement pour celui de Waremme, comparativement à la province de Liège, et la Wallonie ;
- l'arrondissement de Waremme réunit deux conditions nécessaires à l'apparition de l'agriculture : des reliefs plats et des sols fertiles. La succession des tiges et chavées du Condroz met en relief des pentes plus élevées qui sont davantage propices à l'établissement de bois et de forêts ainsi qu'à l'élevage ;
- les parts occupées par l'agriculture soulignent le caractère rural de l'arrondissement au sein de la province de Liège et de la Wallonie.



8. Contexte agricole

8.2 Taille et nombre d'exploitations



Entités	Nombre d'exploitations (2022)	Évolution du nombre d'exploitations (2015 – 2022) (%)	SAU moyenne par exploitation (ha)
Arr. de Huy	531	-4	6.563
Arr. de Waremme	526	0	5.671
Huy – Waremme	1.057	-2	6.119
Prov. de Liège	3.069	-3	5.200
Wallonie	12.701	-1	5.821

(Source : Statbel, 2022)

Des exploitations de grandes tailles

- L'arrondissement de Huy – Waremme concentre plus d'un tiers du nombre d'exploitations de la province de Liège alors qu'il représente 27 % du territoire en superficie ;
- la tendance à la diminution du nombre d'exploitations agricoles que l'on observe à l'échelle régionale et provinciale se confirme dans l'arrondissement et en particulier dans celui de Huy ;
- étant donné que la SAU tend à augmenter alors que le nombre d'exploitants diminue, on observe une augmentation de la SAU par exploitation agricole qui se généralise sur tous les territoires ;
- les plus grandes exploitations se trouvent dans le Condroz (Ouffet, Anthisnes, Tinlot) et en Hesbaye du côté de Hannut (Lincet).

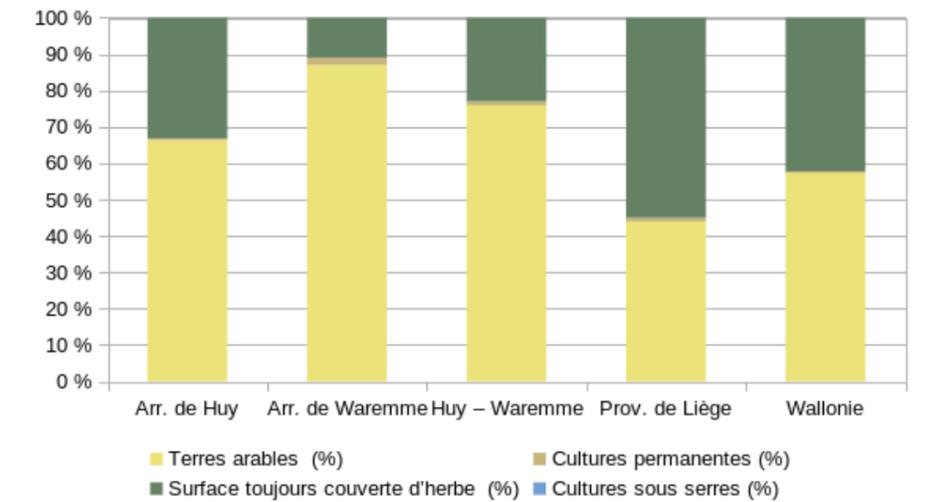
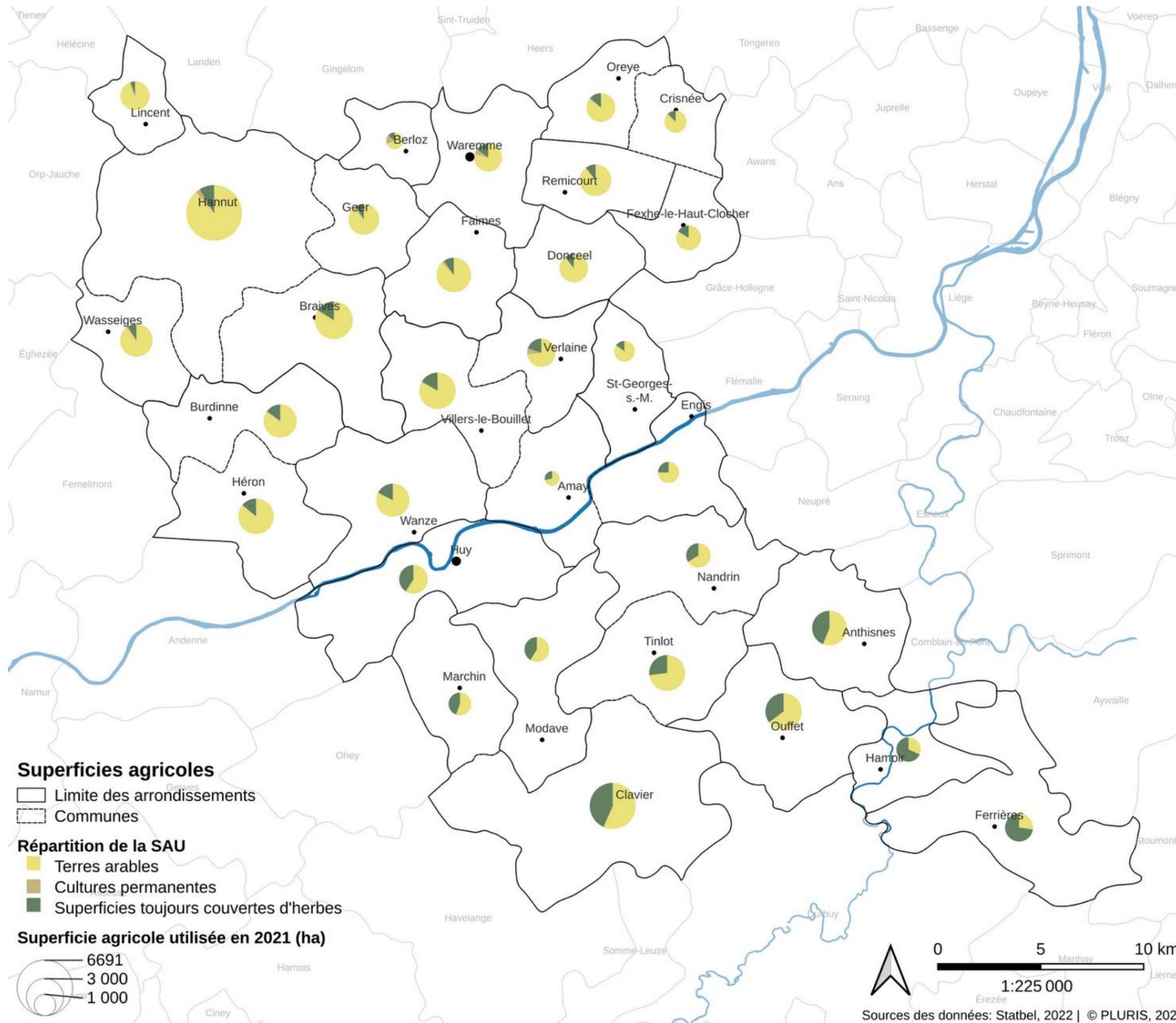
Entités	Évolution de la SAU (2011 – 2022) (ha)	Évolution du nombre d'exploitations (2011 – 2022) (%)	Évolution de la taille des exploitations (2015 – 2022) (%)
Arr. de Huy	+5.624	- 32,5	+ 10
Arr. de Waremme	+2.139	- 24	+ 10
Huy – Waremme	+7.762	- 28	+ 5
Prov. de Liège	+6.383	- 7	+ 6
Wallonie	+17.838	- 6	+ 9

(Source : Statbel, 2022)

0 5 10 km
1:225 000
Sources des données: Statbel, 2022 | © PLURIS, 2023

8. Contexte agricole

8.3 Répartition de la SAU



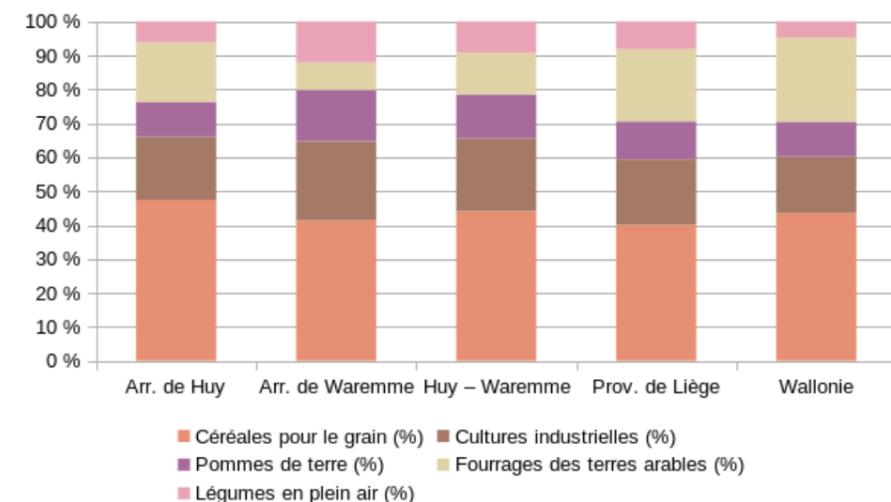
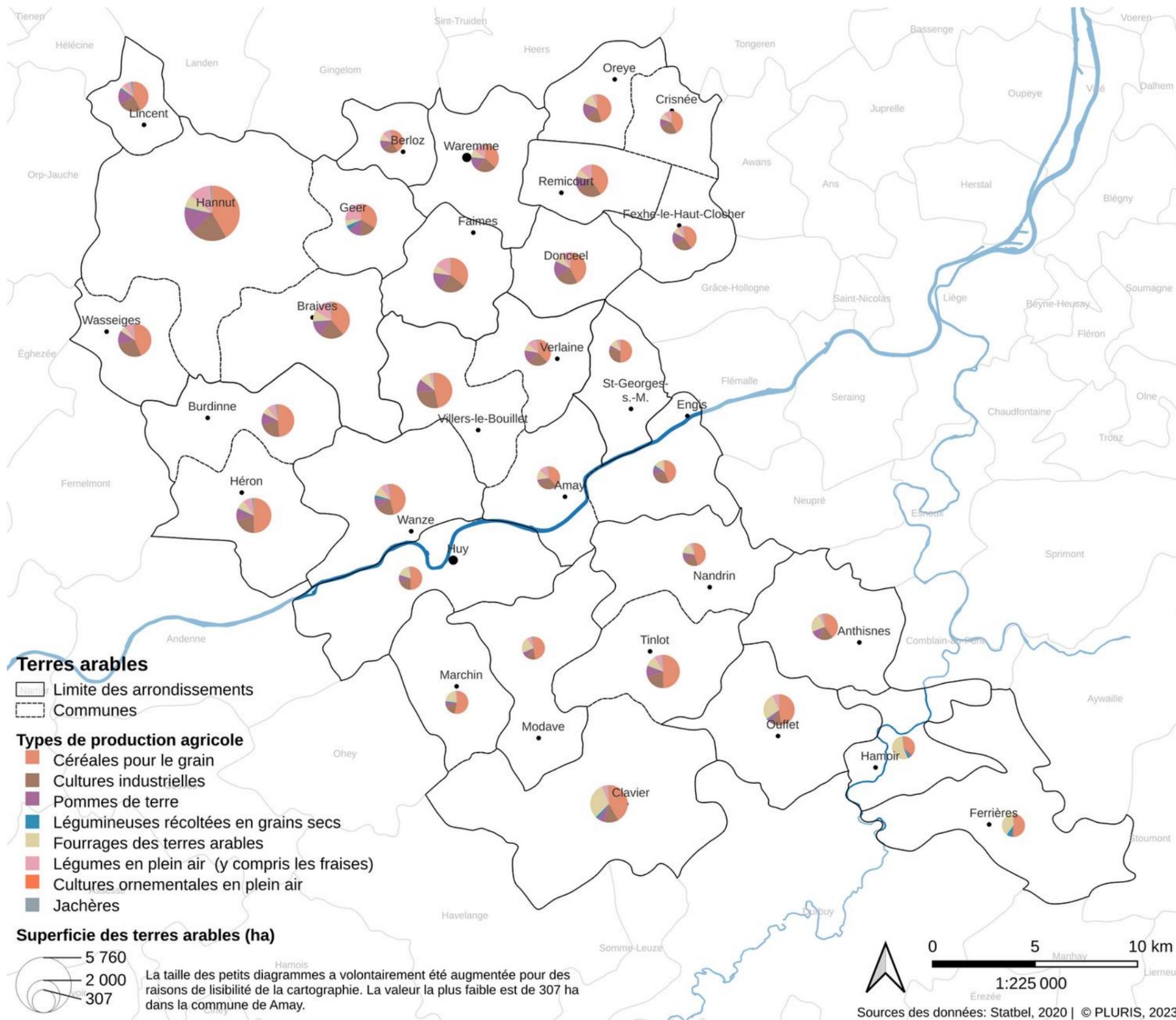
(Source : Statbel, 2020)

Un territoire agricole avec des spécificités locales

- Les deux arrondissements ont une part plus importante de terres arables que les autres entités. On constate une augmentation de cette part pour les deux arrondissements depuis 2011 (+5 % pour l'arrondissement de Huy et + 3 % pour l'arrondissement de Waremme) ;
- Inversement, la part de surface toujours couverte d'herbe des deux arrondissements est inférieure aux entités de références. On voit cette tendance se confirmer avec une diminution depuis 2011 (- 6 % pour l'arrondissement de Huy et - 4 % pour l'arrondissement de Waremme) ;
- l'arrondissement de Huy a un pourcentage de surface toujours couverte d'herbe trois fois supérieur à celui de l'arrondissement de Waremme ;
- les cultures sous serres représentent une faible part du pourcentage total et n'apparaissent donc ni sur la carte ni dans le graphique.

8. Contexte agricole

8.4 Répartition des terres arables



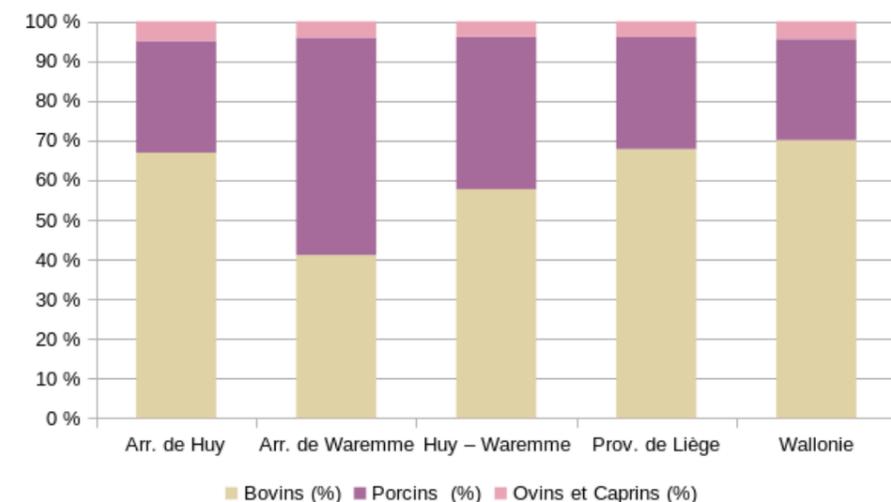
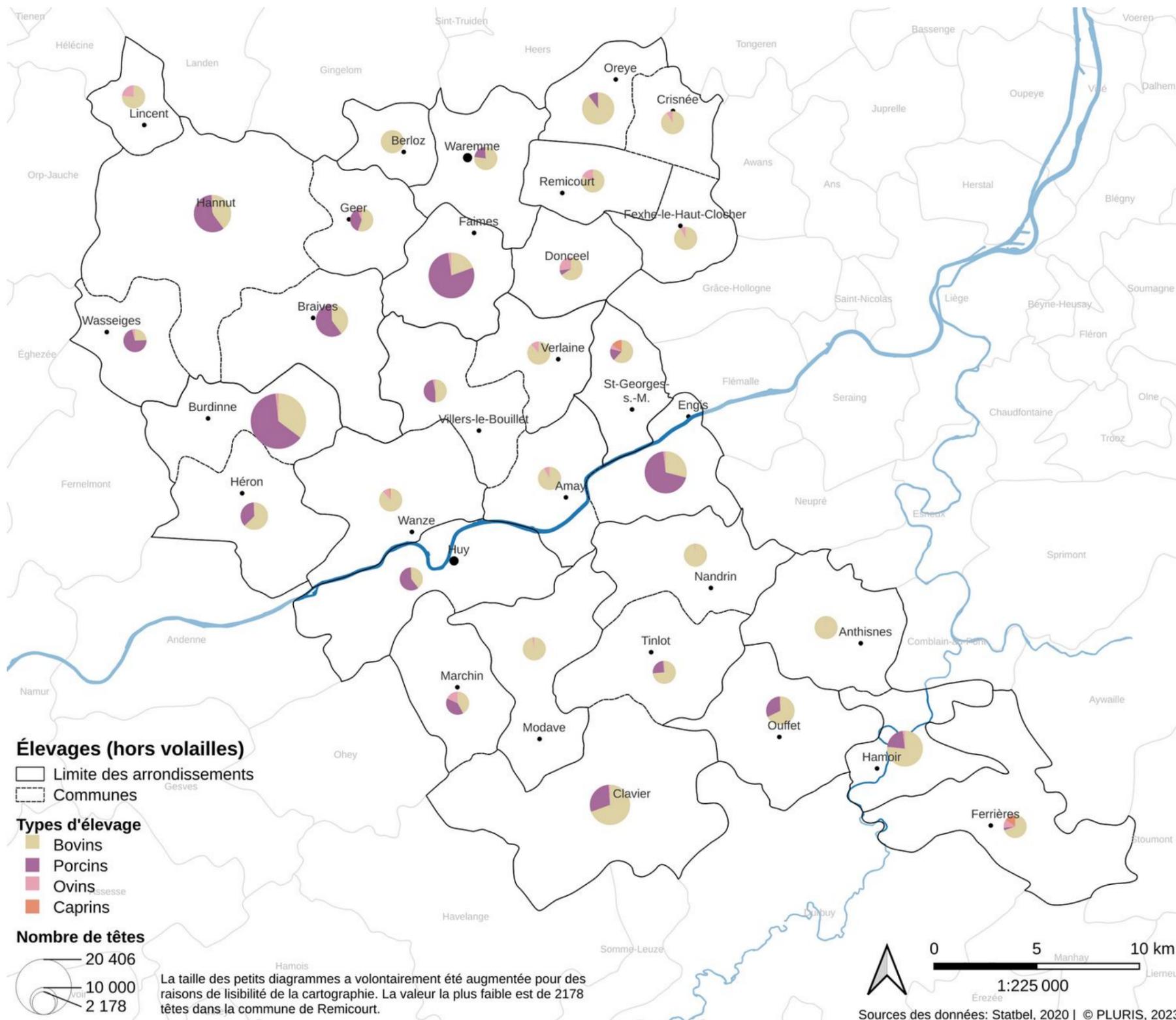
(Source : Statbel, 2020)

Une spécialisation vers les céréales avec des variations locales

- Seules les catégories les plus importantes sont représentées, car certaines catégories sont marginales ;
- la production de céréales pour le grain représente plus de 40 % de la production des terres arables. Cette part est un peu plus élevée que les autres entités de référence ;
- la part de cultures industrielles est elle aussi plus importante que les autres entités, ce qui témoigne d'une industrialisation de l'agriculture en particulier dans l'arrondissement de Waremme ;
- la production de pommes de terre des deux arrondissements est quant à elle semblable aux autres entités ;
- cependant, la part de fourrages des terres arables est quant à elle nettement inférieure aux entités avec seulement 12 % contre 24 % en Wallonie ;
- au regard des autres entités et des autres parts de production, la part de légumes en plein air est assez faible.

8. Contexte agricole

8.5 Répartition de l'élevage



(Source : Statbel, 2020)

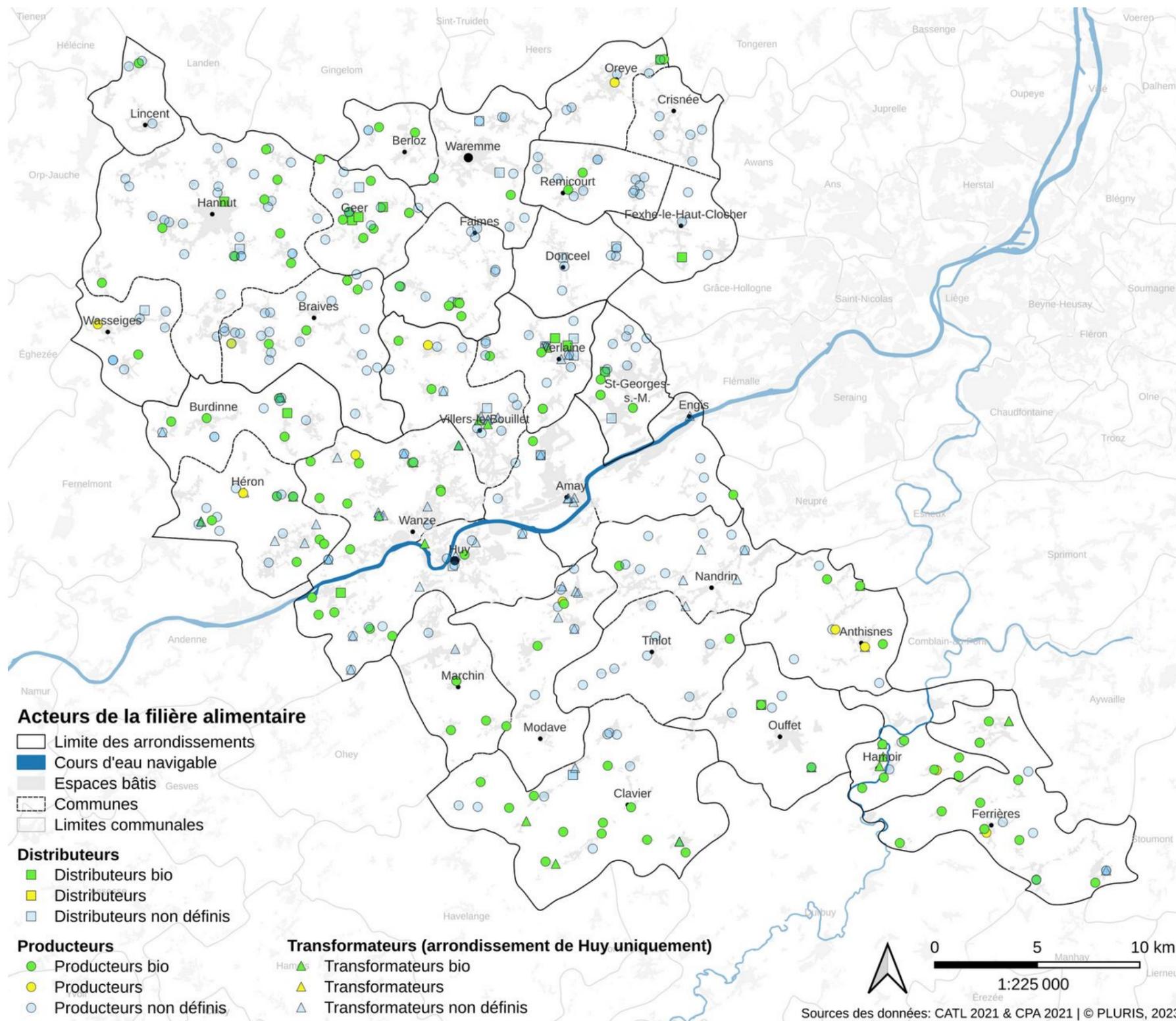
* Les volailles représentent un nombre très important de têtes en termes de représentativité dans les types d'élevages. Dans certaines communes, on peut compter plusieurs centaines de milliers de volailles. Comparativement au nombre de têtes des autres bêtes, celui-ci est trop important que pour être représenté sur la cartographie ci-contre.

Des variations infra-arrondissement des types d'exploitations

- il y a une grande asymétrie dans la répartition de l'élevage entre les arrondissements. L'élevage de bovins est relativement plus développé dans l'arrondissement de Huy. Certaines communes ne possèdent presque uniquement que ce type d'élevage.
- La répartition relative entre les types d'élevages met en évidence des disparités au sein de l'arrondissement, en particulier entre l'élevage porcin et bovin.
- la part d'élevage de porcins est assez faible. La région flamande est spécialisée dans ce type d'élevage et constitue le principal réservoir au niveau belge.
- la part d'ovins et caprins est très faible sur tout le territoire belge et également à Huy – Waremme ;
- la part de volailles est très élevée en Wallonie au vu de la plus grande taille des exploitations en nombre de tête (85 %). L'arrondissement de Huy – Waremme possède un nombre élevé de volailles, en particulier l'arrondissement de Waremme (92 %) ;
- depuis 2011, la part de bovins et de porcins a diminué au profit de la part des volailles. La part d'ovins et de caprins n'a pas évolué.

8. Contexte agricole

8.6 Acteurs de la filière alimentaire



Filière	Producteurs	Distributeurs	Transformateurs (arr. de Huy)
Biologique	117	12	20
Traditionnel	12	0	0
Non défini	231	18	55
Total	360	30	75

(Source : CATL 2021)

Un territoire de production en transition biologique

L'arrondissement de Huy – Waremme se caractérise par une grande concentration d'acteurs de la production alimentaire. Parmi ceux-ci, une grande partie ont déjà entamé une transition en faveur de la production biologique.

- Les distributeurs biologiques sont plus rares dans la partie sud de l'arrondissement que dans la partie nord.

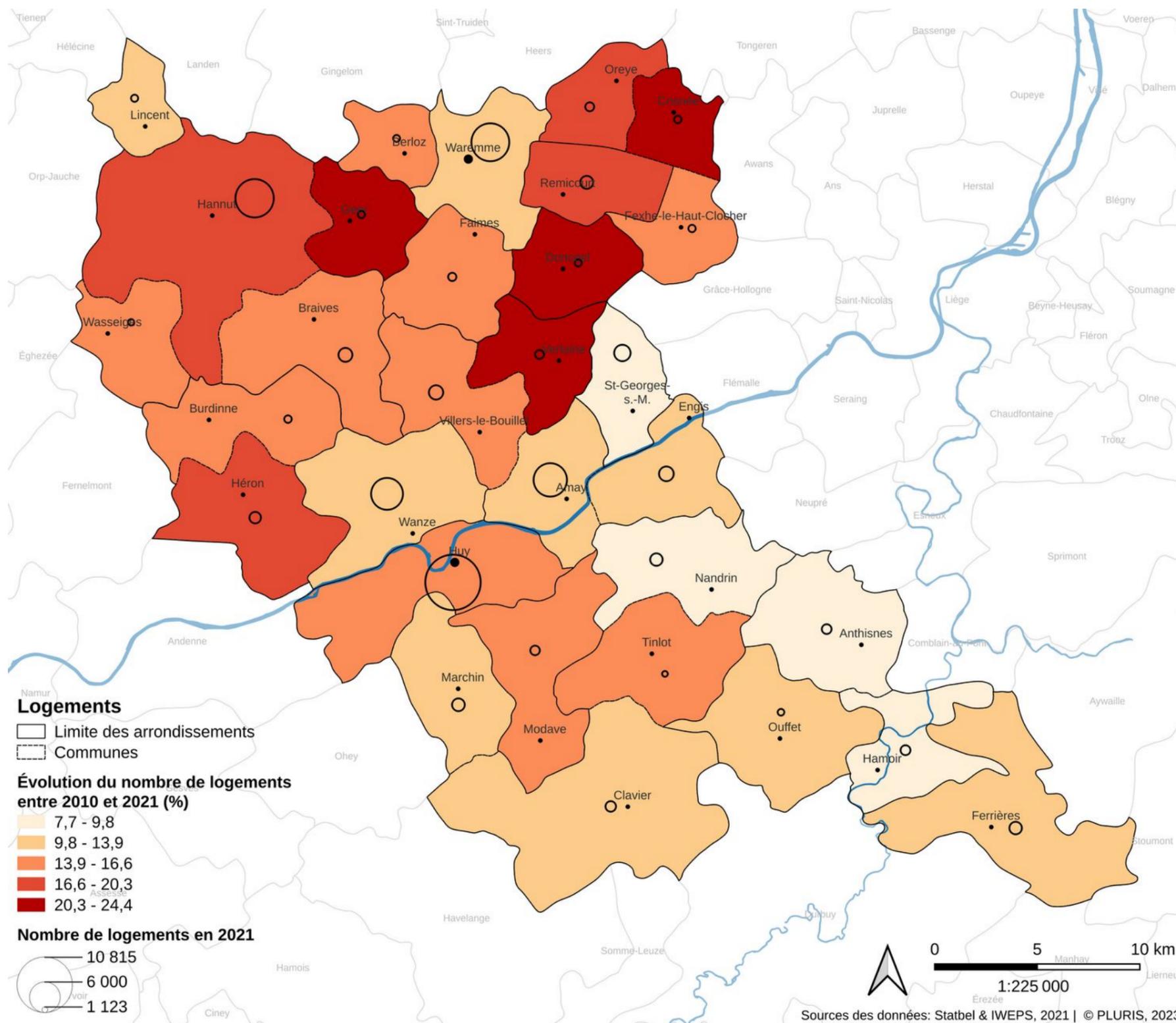
8. Contexte agricole

8.7 Synthèse du contexte agricole

Atouts	Faiblesses
<p>Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme est spécialisé dans la production agricole. L'arrondissement de Waremme est occupé à 80 % par de l'agriculture et celui de Huy à 60 % alors que la moyenne régionale est de 53 %.</p> <p>L'arrondissement de Huy – Waremme concentre environ un tiers des exploitations agricoles de la province de Liège. La taille moyenne de ces exploitations est également plus grande que les moyennes régionales et provinciales.</p> <p>Les territoires de Huy – Waremme sont complémentaires dans la répartition de leurs types d'exploitations agricoles. En suivant l'axe Hesbaye – Condroz – Ardenne décrit entre les communes de Lincet et Ferrières, on constate une part de surfaces toujours enherbées de plus en plus importante et qui est même majoritaire dans les communes de Hamoir et de Ferrières. La faible qualité des sols et les reliefs accidentés sont à l'origine de cette distribution.</p> <p>L'importance des terres arables est une spécificité de l'arrondissement de Huy – Waremme, la part allouée à ce type d'exploitation diminue dans le Condroz et l'Ardenne et le type de cultures diffère entre les régions et entre les communes. La production céréalière et de légumes en plein air sont des spécificités. En revanche la production de fourrage est inférieure à la moyenne régionale. Les terres agricoles de bonnes qualités telles que celles rencontrées dans l'arrondissement permettent une spécialisation de l'agriculture en faveur de type de culture nécessitant ces conditions.</p> <p>Conformément à la répartition des types de cultures, la répartition de l'élevage diffère entre les arrondissements et entre les contextes. L'élevage de bovins est généralement préféré et il peut même être le seul type d'élevage dans certaines communes. Toutefois, l'élevage porcin est fortement développé dans certaines communes telles que Hannut, Geer, Faimés, Braives, Wasseiges, Burdinne, Héron, Engis, Huy, Marchin, Clavier, Ouffet et Hamoir. L'élevage des ovins et caprins est assez marginale dans les arrondissements.</p> <p>Le territoire est structuré par un réseau d'acteurs de la filière alimentaire qui est très développé et orienté vers la production. Le secteur biologique y occupe une importance relative.</p>	<p>La très haute qualité des terres agricoles de l'arrondissement subit une concurrence importante avec l'augmentation de l'urbanisation, souvent produite au détriment des terres agricoles. Un arbitrage entre l'accessibilité aux services et aux logements et la préservation des terres agricoles de bonne qualité doit souvent être opéré. Ces choix entraînent dans de nombreux cas une diminution de la surface agricole, une intensification de l'agriculture sur les terres agricoles résiduelles, un appauvrissement des sols ainsi que des conséquences directes liées à l'urbanisation telles que le ruissellement et le mitage.</p> <p>L'omniprésence de la culture céréalière sur les terres agricoles entraîne un appauvrissement des sols ainsi qu'une mono-fonctionnalité de certaines exploitations.</p>

9. Contexte bâti

9.1 Logements



Entités	Nombre de logements (2021)	Évolution du nombre de logements (2010 – 2021) (%)	Évolution du nombre de ménages (2010 – 2021) (%)
Arr. de Huy	52.166	+14	+ 11
Arr. de Waremme	36.284	+16	+ 14
Huy – Waremme	88.450	+15	+ 12
Prov. de Liège	535.440	+10	+ 5
Wallonie	1.749.879	+10	+ 7

(Source : Statbel & IWEPS, 2021)

Un nombre de logements toujours croissant

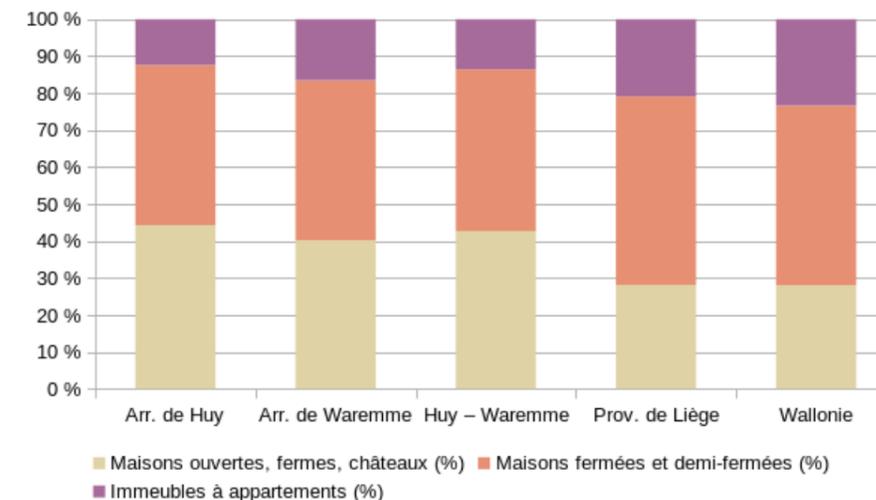
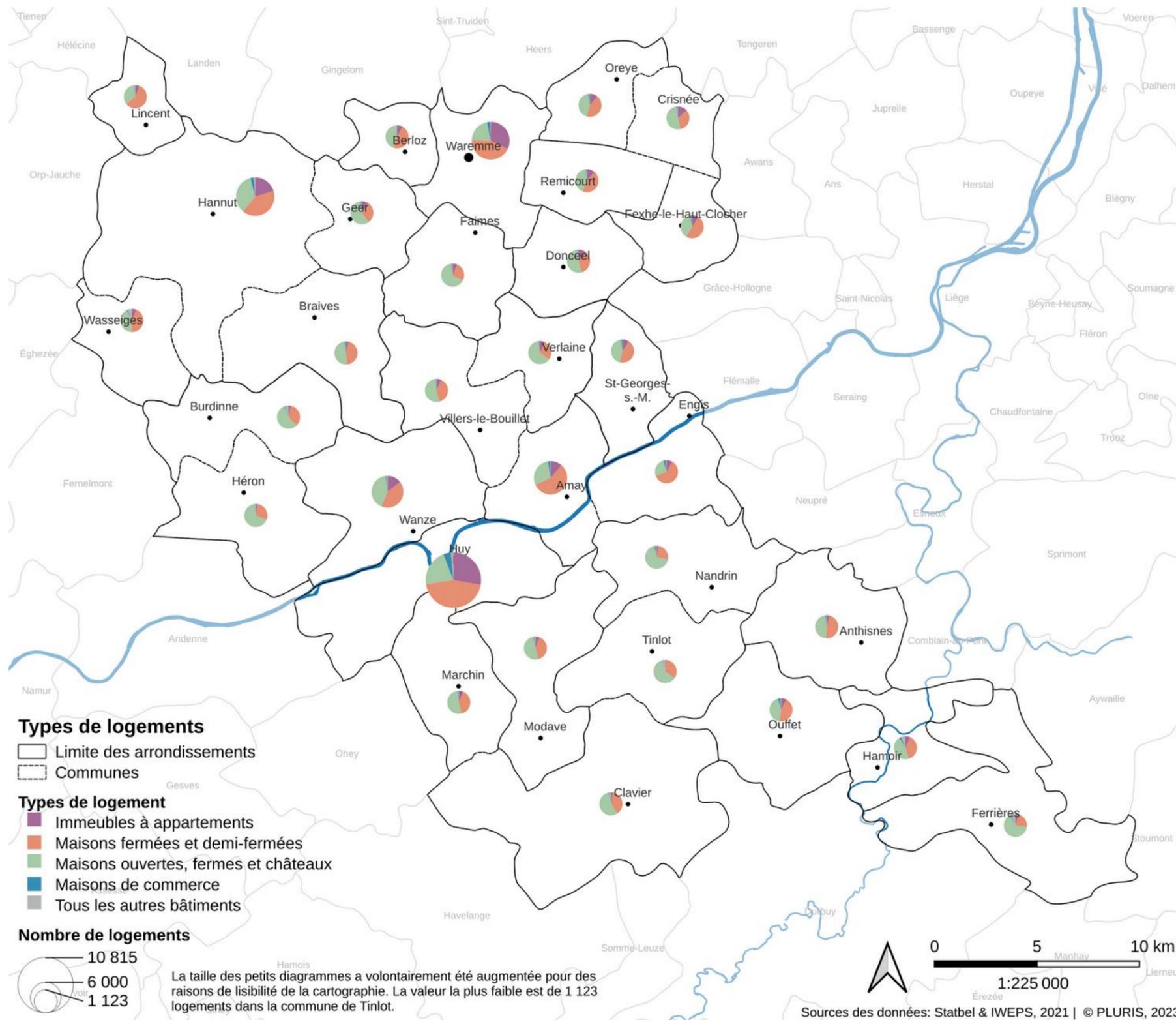
- l'augmentation du nombre de logements est généralisée dans l'ensemble des communes et varie entre 7,7 % et 24,4 % sur la période 2010 – 2021. Les taux les plus élevés sont observés dans l'arrondissement de Waremme (+ 16 %) ;
- l'accroissement du nombre de logements est plus élevé dans l'arrondissement de Huy – Waremme (+ 15 %) que en Wallonie ou en province de Liège (+ 10 %) ;
- les communes qui ont enregistré la plus forte croissance du nombre de logements sur la période 2010 – 2021 sont les communes de Crisnée, Geer, Donceel, Verlainne, Hannut, Oreye, Remicourt et Héron, toutes situées sur le plateau nord de la Meuse. Les taux d'accroissement y sont supérieurs à 15 % ;
- les communes avec le taux le plus faible de nouveaux logements sont les communes de Hamoir, Anthisnes, Nandrin et Saint-Georges-sur-Meuse (< 10 %).

Une croissance du nombre de logements supérieure à la croissance du nombre de ménages

- À Huy – Waremme, la croissance du nombre de logements et la croissance du nombre de ménages est en moyenne plus forte que dans les entités de référence.
- Le rapport entre l'évolution du nombre de logement et celui des ménages montre également une croissance plus forte des logements face au nombre de ménages.

9. Contexte bâti

9.2 Typologie des logements



(Source : Statbel & IWEPS, 2021)

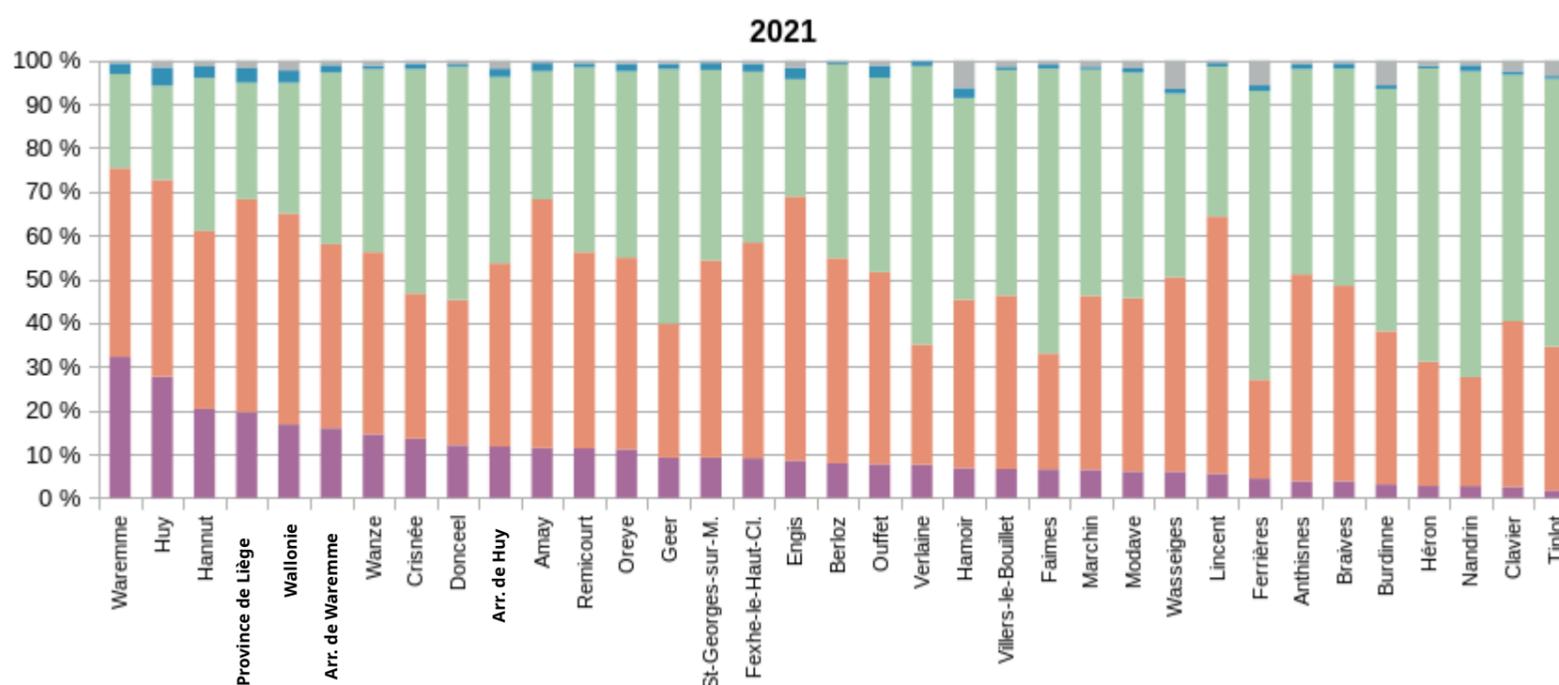
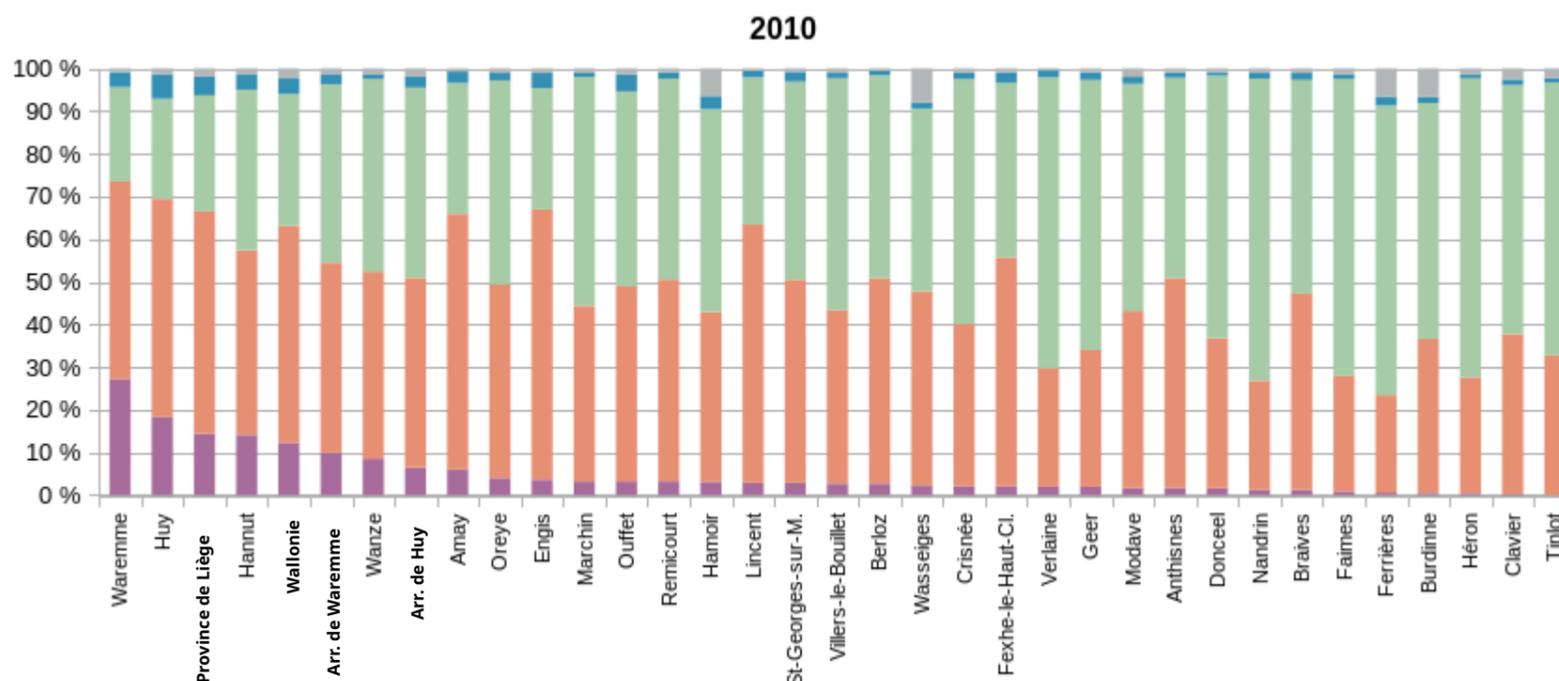
L'étude du parc de logement à l'échelle de l'arrondissement et des communes n'est pas matière aisée tant il existe des contextes différents entre les communes et au sein des communes elles-mêmes. L'analyse proposée permet seulement de tirer quelques grands constats et éléments comparatifs.

Un parc de logement caractérisé par les maisons ouvertes

- les deux arrondissements sont composés majoritairement de maisons ouvertes (41 %) et demi-fermées (28 %) ;
- la part d'immeuble à appartement est sensiblement inférieure à celle observée dans la province de Liège (20 %) et en Wallonie (25 %). Trois communes ont une part supérieure de 20 % de buildings et immeubles à appartements (Hannut, Huy et Waremme) ;
- à l'inverse, d'autres communes présentent une part très faible d'immeubles à appartements (Anthisnes, Burdinne, Braives, Clavier et Tinlot) ;
- six communes ont une part supérieure de 60 % de maisons de type ouvert, fermes et châteaux (Ferrières, Faimés, Héron, Nandrin, Tinlot et Verlaine).

9. Contexte bâti

9.3 Évolution du logement par typologie



(Source : SPF économie – Statbel et SPF Finances, 2021)

Entités	Évolution du nombre de logements (2010 – 2021) (%)	Évolution de la part des immeubles à appartements (%)	Évolution de la part des maisons fermées et demi-fermées (%)	Évolution de la part des maisons ouvertes, fermes et châteaux (%)
Arr. de Huy	+14	+ 5,2	- 2,5	- 2
Arr. de Waremme	+16	+ 6	- 2,5	- 2,6
Huy - Waremme	+15	+5,5	-2,5	-2,3
Prov. de Liège	+10	+ 5,2	- 3,4	- 0,6
Wallonie	+10	+ 4,5	- 2,7	- 1

(Source : Statbel & IWEPS, 2021)

Une augmentation de la part des immeubles à appartement entre 2010 et 2021

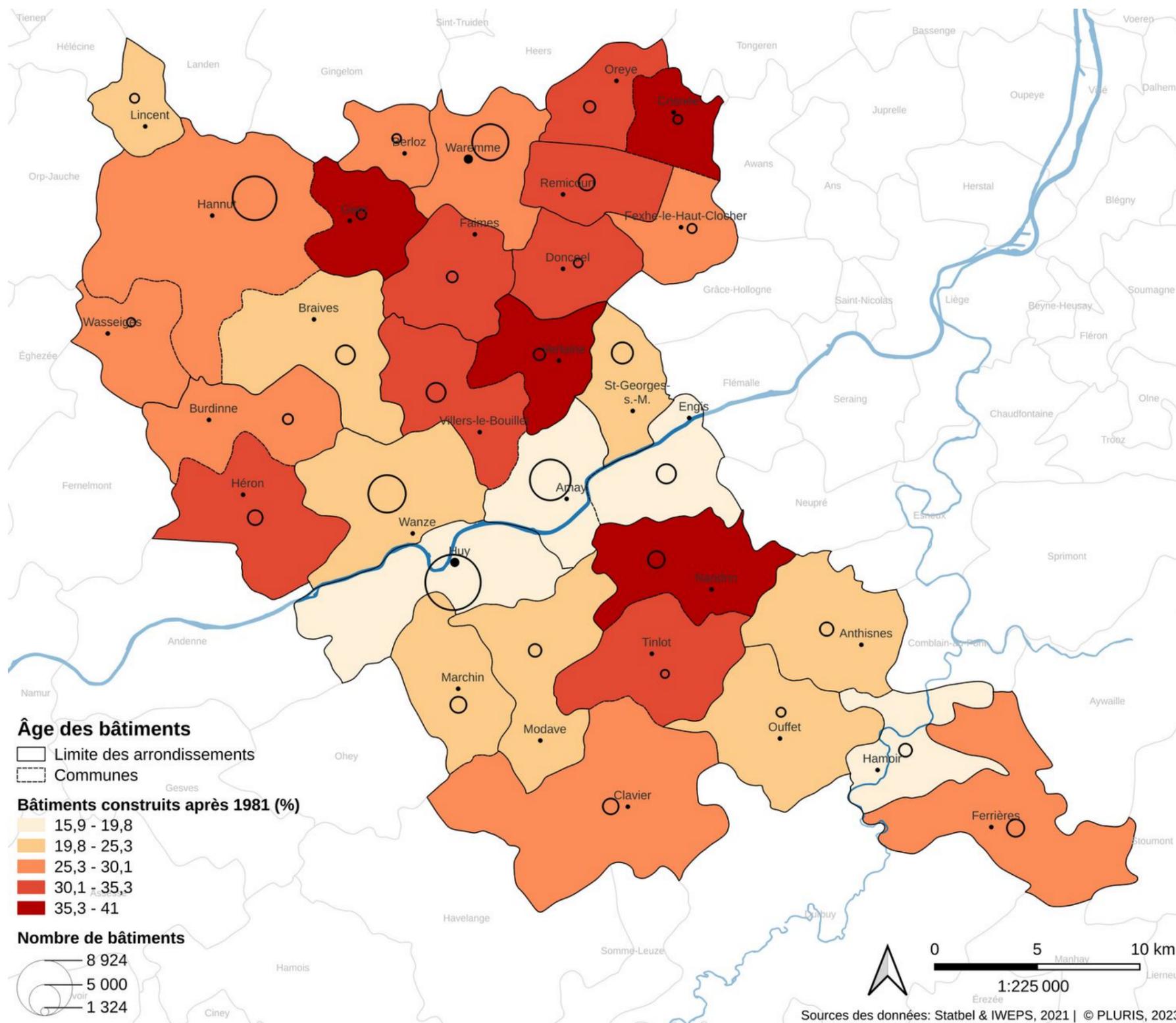
- la part d'appartements a augmenté dans la plupart des communes. À l'échelle de l'arrondissement, l'accroissement atteint + 5,5 % ;
- la part de maisons fermées ou demi-fermées a diminué de 2,5 % ;
- la part de maisons de type ouvert, fermes et châteaux a diminué de 2,3 % ;
- on peut noter une grande disparité dans les communes selon leurs situations dans l'arrondissement. Les différences de contextes entre et au sein des communes doivent être appréhendées à l'échelle locale.

Types de logement

- Immeubles à appartements
- Maisons fermées et demi-fermées
- Maisons ouvertes, fermes et châteaux
- Maisons de commerce
- Tous les autres bâtiments

9. Contexte bâti

9.4 Âge du bâti



Entités	Bâtiments (2021)	Part de bâtiments construits après 1981 (%)
Arr. de Huy	53.383	24
Arr. de Waremme	35.860	29
Huy – Waremme	89.243	26
Prov. de Liège	475.464	22
Wallonie	1.687.007	22

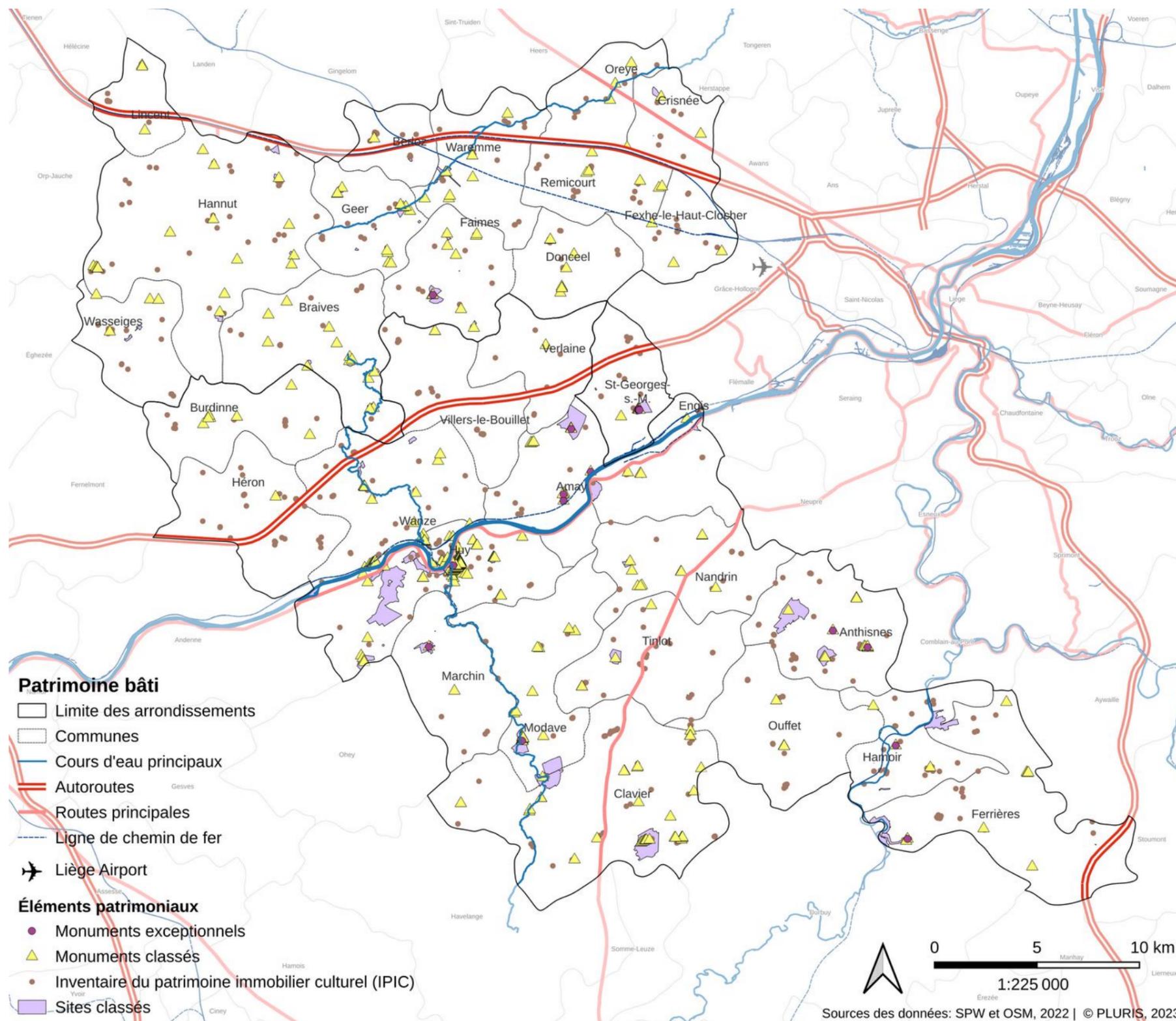
(Source : Statbel & IWEPS, 2021)

Une urbanisation en plusieurs phases

- La part de bâtiments dont la construction est antérieure à 1981 est plus importante dans les fonds de vallées. Les communes de Huy, Amay, Engis et Hamoir possèdent un parc immobilier dont plus de 80 % des bâtiments sont antérieurs à 1981 ;
- Inversement, à partir des années 1980, l'urbanisation des communes des plateaux s'est accélérée. Ce phénomène est observable dans la part des bâtiments construits après 1981. Certaines communes possèdent plus de 30 % de bâtiments datant de cette période.

9. Contexte bâti

9.5 Patrimoine bâti



Un patrimoine bâti d'une grande richesse

L'arrondissement de Huy – Waremme a un patrimoine bâti et architectural très riche. Nombreux sont les monuments classés, exceptionnels et ceux inscrits à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC). Leur répartition est assez homogène sur le territoire. Il reste opportun de préciser que le centre de Huy concentre une grande partie de ces monuments. Parmi les monuments exceptionnels, 14 des 168 wallons (8,3 %) sont localisés dans l'arrondissement :

- les peintures murales de l'ancienne église Saint-Maximin, partie de la ferme abbatiale Saint-Laurent ;
- les peintures murales (vers 1500) de la chapelle romane Saints-Pierre-et-Paul (chapelle du cimetière) à Vieuxville ;
- les façades et toitures du Château de Waleffe-Saint-Pierre ;
- les façades et toitures du bâtiment principal ainsi que les caves gothiques du château de Jehay ;
- les décors intérieurs de la chapelle de 1726-1734 du Château de Belle-Maison ;
- le décor peint des 16e et 18e siècles de l'église Saint-Pierre à Hody ;
- le château des Comtes de Marchin et ses dépendances ;
- la tour ancienne médiévale d'Amay ;
- la fontaine du Marché, dite le Bassinia ;
- l'orgue, buffet et instrument, de l'église abbatiale Saint-Mathieu ;
- l'entièreté des façades et toitures du château de Warfusée ;
- l'ensemble de la Collégiale Saint-Georges et Sainte-Ode à l'exception de l'orgue ;
- l'ensemble de la Collégiale Notre-Dame à l'exception de l'orgue ;
- l'église Saint-Pierre de Xhignesse.

9. Contexte bâti

9.6 Synthèse du contexte bâti

Atouts	Faiblesses
<p>Le nombre de logements est en constante augmentation dans les arrondissements de Waremme (+ 16 %) et de Huy (+ 14 %). Ces valeurs sont supérieures à la moyenne provinciale et régionale (+ 10 %).</p> <p>L'accroissement du nombre de logements est généralisé dans toutes les communes de l'arrondissement sur la période 2010 – 2021. Les communes situées au nord de la vallée mosane ont généralement enregistré plus de nouveaux logements.</p> <p>La comparaison de la typologie des logements en 2010 et 2021 met en évidence une augmentation relative de la part des immeubles à appartements dans toutes les communes de l'arrondissement (+ 5,5 %) et un recul de la part relative des maisons ouvertes (- 2,3 %), demi-ouvertes et fermées (- 2,5%), ce qui est conforme à la tendance régionale.</p> <p>Le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme est riche en patrimoine bâti. On retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 monuments exceptionnels (8,3 % de l'inventaire wallon) ; • 233 monuments classés ; • 522 biens inventoriés à l'IPIC ; • 126 sites classés. <p>La distribution spatiale des biens patrimoniaux est assez homogène mais est particulièrement importante dans le centre-ville de Huy.</p>	<p>Le bâti du fond de vallée est assez ancien. Plus de 80 % du bâti est antérieur à 1981 dans les communes de Huy, Amay, Engis et Hamoir.</p>

10. Contexte énergétique

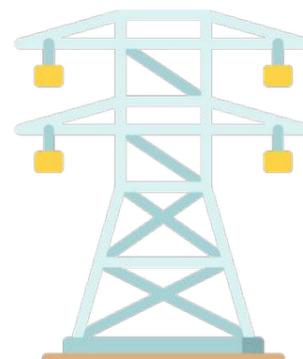
10.1 Production électrique : Tihange



2 réacteurs nucléaires en exploitation et 1 en démantèlement

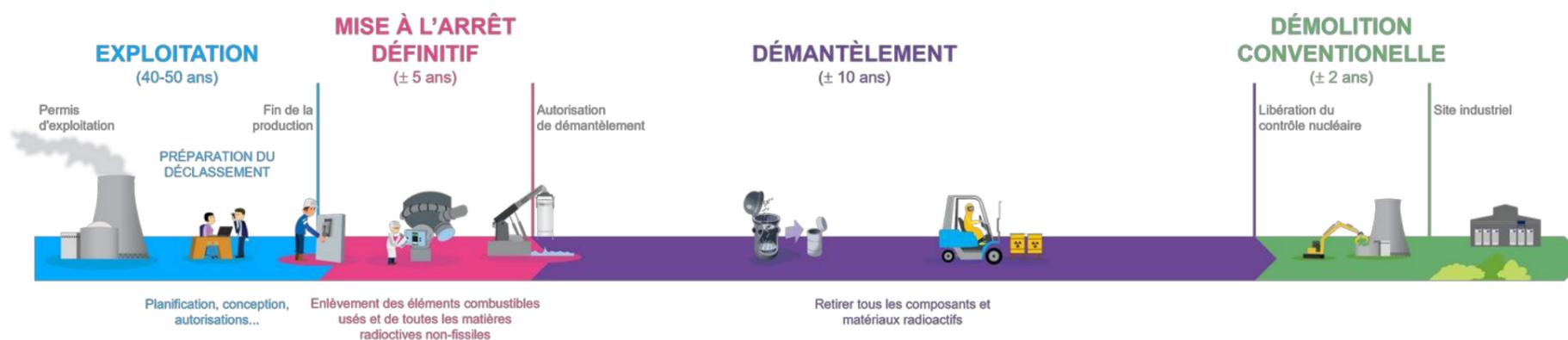


1.992 MW de puissance totale (962 MW pour Tihange 1 et 1.030 MW pour Tihange 3)



25 % de la consommation d'énergie belge en 2021 (avec 3 réacteurs en activité)¹²

(Source : Engie-Electrabel 2023)



Exemple du démantèlement d'un réacteur nucléaire

(Source : Engie-Electrabel 2023)¹³

Une spécificité : la présence de la centrale de Tihange

La centrale de Tihange couvre 69 hectares en zone industrielle située à proximité de Huy (Tihange).

La centrale crée environ 600 à 1000 emplois hautement qualifiés et presque autant de collaborateurs externes fréquentent la centrale.

Tihange est également la porte d'entrée de l'importation d'électricité depuis la France grâce à sa position stratégique. Elle constitue un nœud important dans la distribution de l'électricité tant nationale que internationale.

Timing de la centrale de Tihange

Le premier réacteur à être arrêté est Tihange 2 dont la fin a été acté le 1^{er} février 2023. Tihange 1 doit légalement cesser son activité le 1^{er} octobre 2025 alors que Tihange 3 a été prolongé pour une période de 10 ans à partir de du 1^{er} septembre 2025.

Après la cessation d'activité d'un réacteur, une période de 4 à 5 ans est nécessaire avant d'entamer le démantèlement des installations qui s'étendra sur 12 à 15 ans. Les terrains industriels ne pourront être réutilisés qu'environ 18 à 20 ans après la cessation de l'activité nucléaire.

Début 2023, le réacteur de Tihange 2 a entamé sa phase de mise à l'arrêt définitif. Les terrains ne seront disponibles qu'aux alentours de 2040. À l'heure actuelle, la mise à l'arrêt de Tihange 1 est prévue en 2025 et celle de Tihange 3 en 2035 (après une prolongation de 10 ans convenue dans un accord entre ENGIE et le Gouvernement).

Sortie du nucléaire : différentes répercussions en fonction des échelles

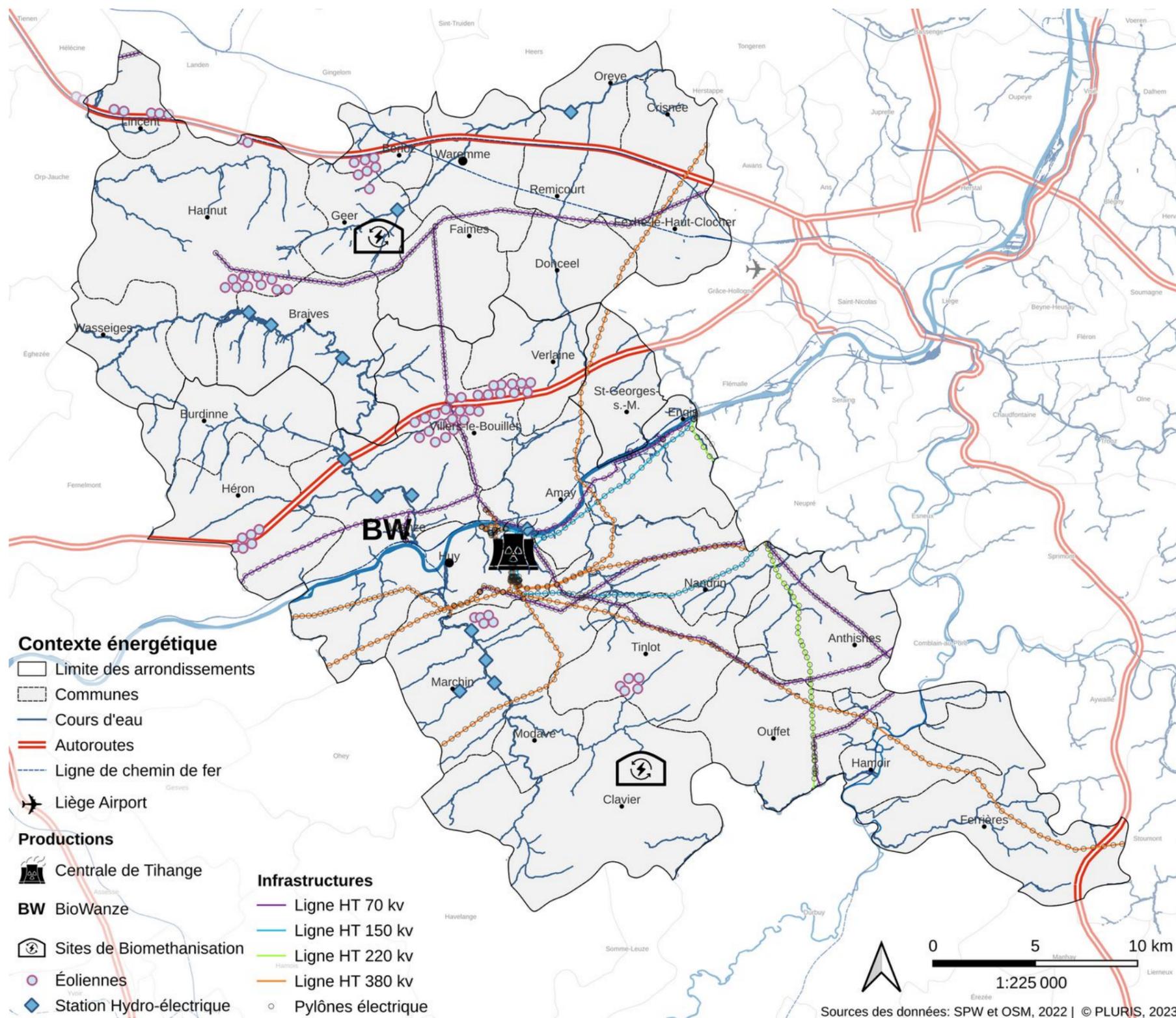
La fermeture prévue des centrales nucléaires possèdent différents effets ayant des portées bien différentes. Si la conséquence énergétique est bien un enjeu national, la conséquence en termes d'emploi est un enjeu d'avantage local et même lié à l'arrondissement de Huy – Waremme où environ 15 % de la population travaille dans le secteur de l'industrie et de l'énergie.

¹² <https://nuclear.engie-electrabel.be/fr/centrale-nucleaire/la-centrale-nucleaire-de-tihange>. Consulté le 2 novembre 2023.

¹³ <https://nuclear.engie-electrabel.be/fr/energie-nucleaire/projets-nucleaires-majeurs-en-belgique/declassement>. Consulté le 12 décembre 2023.

10. Contexte énergétique

10.2 Production énergétique



Un territoire avec un fort potentiel pour la production énergétique

- Outre le site EDF Ampsin-Neuville situé sur la Meuse, la Mehaigne et le Hoyoux sont les principaux cours d'eau accueillant des sites hydroélectriques ;
- les lignes à haute-tension sont particulièrement concentrées sur la commune de Huy, en lien avec la présence de la centrale nucléaire de Tihange ;
- Hesbaye Frost, Ochain Énergie et Biogaz du Haut Geer sont les trois centrales de bio-méthanisation sur l'arrondissement ;
- Biowanze est le plus gros producteur de bioéthanol en Belgique ; c'est également l'usine de bioéthanol la plus innovante en Europe.
- Éoliennes :
 - l'arrondissement de Huy – Waremme compte 71 éoliennes : les premières éoliennes ont été installées en 2005 ;
 - jusque 2015, l'arrondissement comptait 16 éoliennes ;
 - depuis 2015, 55 éoliennes ont été mises en services ;
 - 6 éoliennes sont pour le moment en projet ;
 - le parc de Villers-le-Bouillet est le plus grand de l'arrondissement ;
 - la puissance cumulée maximum de toutes les éoliennes atteint 185,65 MW.

Contexte énergétique

- ▭ Limite des arrondissements
- ▭ Communes
- Cours d'eau
- == Autoroutes
- - - Ligne de chemin de fer
- ✈ Liège Airport

Productions

- ☛ Centrale de Tihange
- BW BioWanze
- Ⓜ Sites de Biométhanisation
- ⊙ Éoliennes
- ◆ Station Hydro-électrique

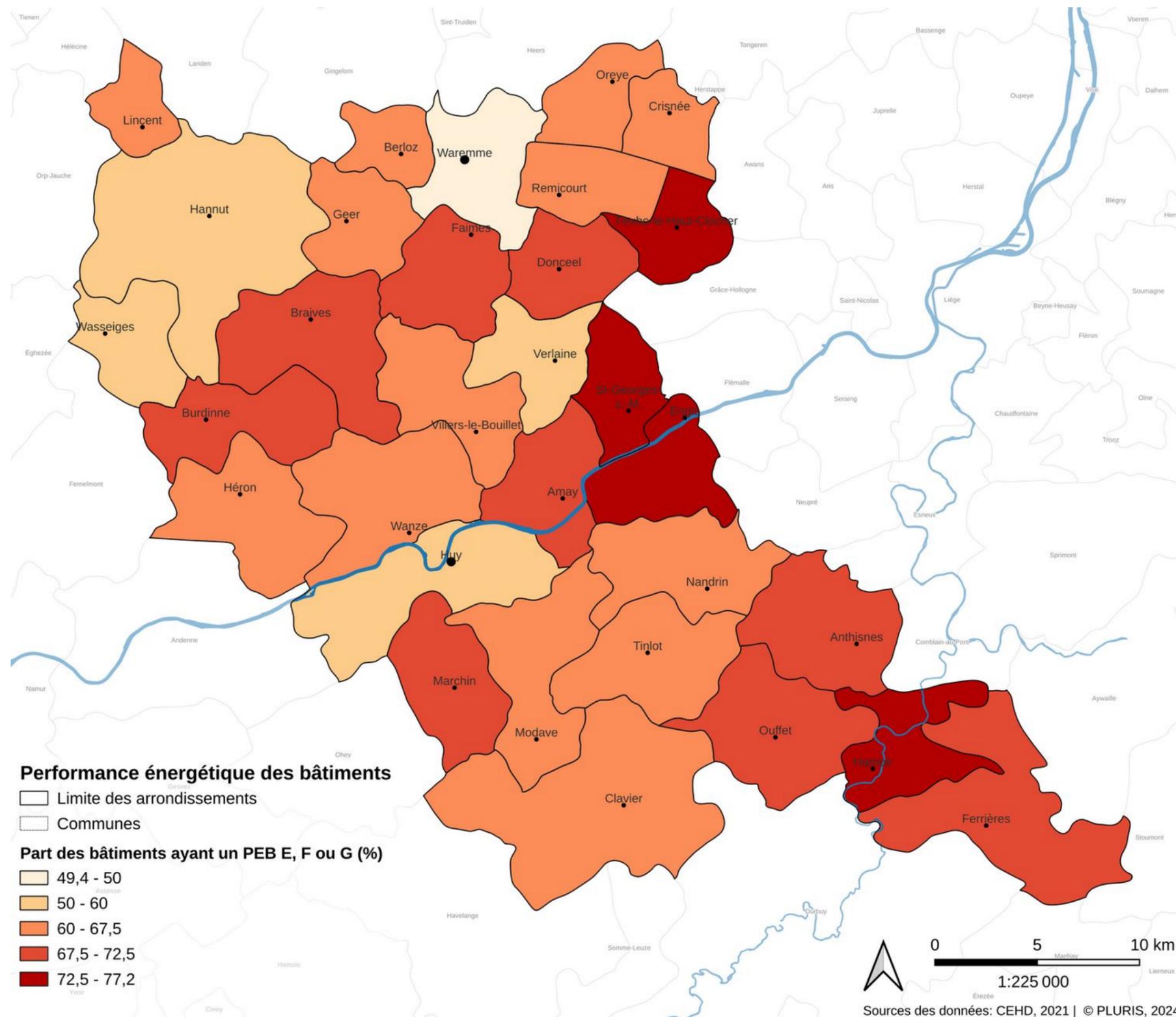
Infrastructures

- Ligne HT 70 kv
- Ligne HT 150 kv
- Ligne HT 220 kv
- Ligne HT 380 kv
- Pylônes électrique



10. Contexte énergétique

10.3 Performance énergétique des bâtiments (PEB)



Un parc de logement à faible performance énergétique

La performance énergétique des bâtiments dépend de multiples facteurs dont les besoins en chaleur du logement, la performance des installations et l'utilisation d'énergie renouvelable. Le tout est exprimé en kWh/m² par an et renvoi à un indice de A à G.

- la part de bâtiments avec un indice de performance inférieur à la valeur moyenne de E est majoritaire dans l'ensemble des communes de l'arrondissement. Dans certaines communes, elle est même supérieure à 70 % ;
- de manière générale, les communes davantage urbaines ont une part de bâtiments relativement plus performants. Huy, Waremme et Hannut montrent le taux le plus bas (inférieur à 60 %). Ces communes ont une part d'appartements et de maisons fermées relativement plus grande, ce qui permet de minimiser les pertes énergétiques ;
- les communes avec la part la plus importante de bâtiments avec un PEB inférieur à E sont les communes de Fexhe-le-Haut-Clocher, de Saint-Georges-sur-Meuse, de Engis, d'Hamoir et de Saint-Georges-sur-Meuse (plus de 75 % des bâtiments).
- Entre 2019 et 2021, la part des logements dont le PEB est inférieur à E a réduit dans la plupart des communes. Dans certaines, la différence entre ces périodes atteint 5 % (Wasseiges, Faimés, Geer). Au total 28 communes ont un PEB moyen plus élevé en 2021 qu'en 2019.
- La part de logements avec un PEB inférieur à E atteint 65 % dans l'arrondissement de Waremme et 67 % dans l'arrondissement de Huy. Ces valeurs sont toutes les deux supérieures à la moyenne wallonne (58,3%). En termes d'évolution, les arrondissements ont diminué plus fortement leur part de logements peu performants que la Wallonie.

10. Contexte énergétique

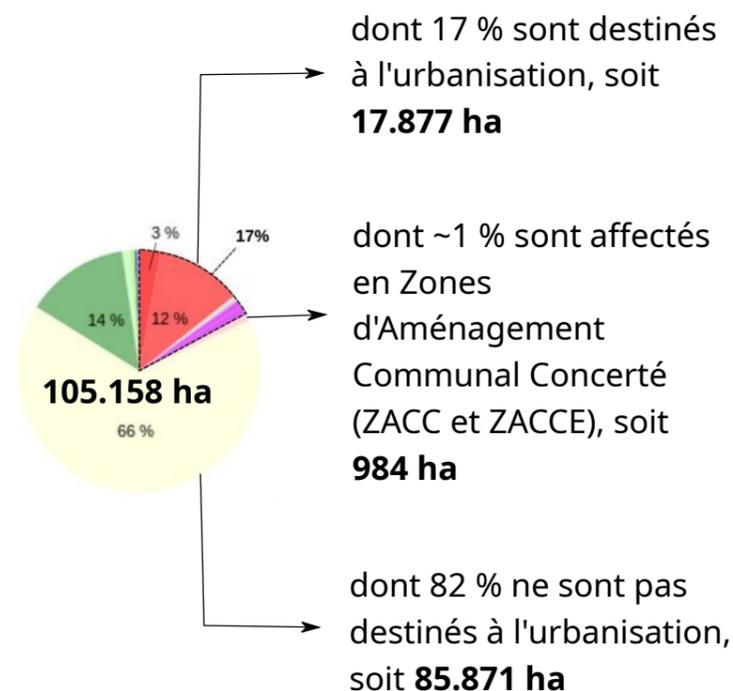
10.4 Synthèse du contexte énergétique

Atouts	Faiblesses
<p>La centrale de Tihange, l'une des deux centrales nucléaires du pays, localisée à Huy, est une industrie pourvoyeuse d'emplois pour l'arrondissement.</p> <p>Le territoire de Huy – Waremme est idéalement constitué pour la mise en place de lieux de production énergétique vu la main d'œuvre accessible et qualifiée et vu la géophysique des lieux qui permet la mise en place de champs éoliens, photovoltaïques ou de centrales de bio-méthanisation voire hydroélectriques.</p> <p>Le site de la centrale de Tihange se trouve en première ligne de l'importation de l'électricité depuis la France et s'impose comme un élément incontournable du réseau de distribution à l'échelle nationale.</p> <p>Le démantèlement des réacteurs est une opportunité majeure en termes de circularité des matériaux de construction. Un seul réacteur peut représenter jusqu'à 500 000 tonnes de béton directement utilisable. La majorité des matériaux ne nécessite pas de traitement particulier avant son recyclage. Un lien avec les acteurs du secteur de la construction situés le long de la Meuse peut être mis en place pour acheminer les déchets jusqu'aux lieux de réception par transbordement.</p>	<p>L'activité à la centrale de Tihange est vouée à diminuer très fortement au cours des deux prochaines décennies. Le chômage qu'il en ressortira ainsi que la dépendance énergétique du territoire envers d'autres sources de provisions énergétiques doit être réfléchi.</p> <p>La performance énergétique des bâtiments de l'arrondissement de Huy – Waremme est relativement faible. L'ensemble des communes possède un parc immobilier dont plus de la moitié des constructions possèdent un PEB E, F ou G. Dans certaines communes ce taux dépasse les 70 %.</p> <p>Le démantèlement phasé des réacteurs (avec ou sans prolongation) entraînera un chantier de grande ampleur à l'entrée de Huy devant s'étaler sur plusieurs décennies. L'image associée mérite la vigilance afin d'éviter une morosité qui pourrait rejaillir négativement sur le dynamisme culturel et l'attractivité touristique.</p> <p>L'arrêt programmé des réacteurs conjugué à un grand nombre de départs à la retraite entraîne une diminution progressive du nombre de travailleurs et un changement dans les profils d'emploi. Une diminution du pouvoir d'achat moyen est à prévoir au vu du nombre d'emplois biens rémunérés qui vont disparaître, avec des effets potentiels sur le commerce local et le marché des services.</p>

11. Potentiel foncier

11.1 Plan de Secteur

Le Plan de Secteur décrit trois types de zones pour lesquelles le droit de constructibilité des parcelles est différent : les zones destinées à l'urbanisation, les zones non destinées à l'urbanisation et les ZACC.

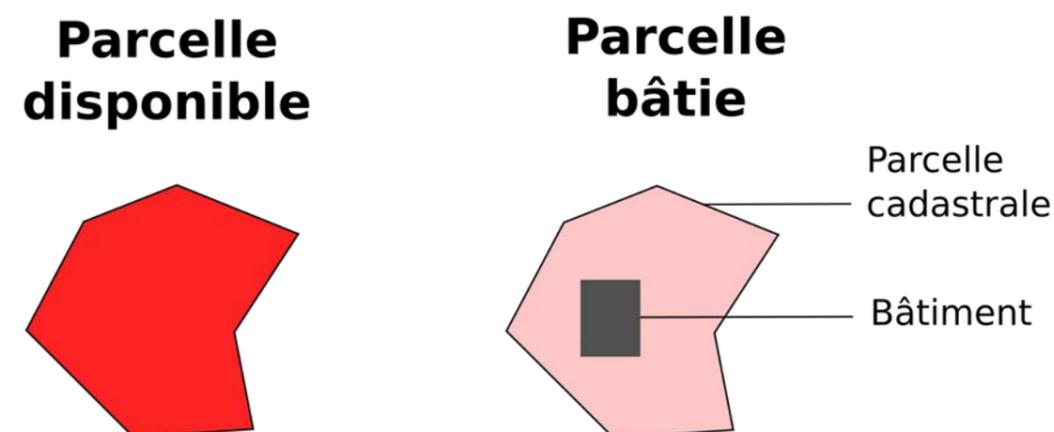


11.2 Méthode d'identification du potentiel foncier

Le potentiel foncier représente la **superficie disponible au sein des zones destinées à l'urbanisation**.

Le calcul du potentiel foncier se base sur le cadastre de 2021. Les parcelles cadastrées sont croisées avec le Plan de Secteur. On obtient ainsi les surfaces bâties et non bâties par affectations du Plan de Secteur. Les zones non cadastrées, appelées "zones blanches" (routes, cours d'eau, etc.) ne sont pas totalisées.

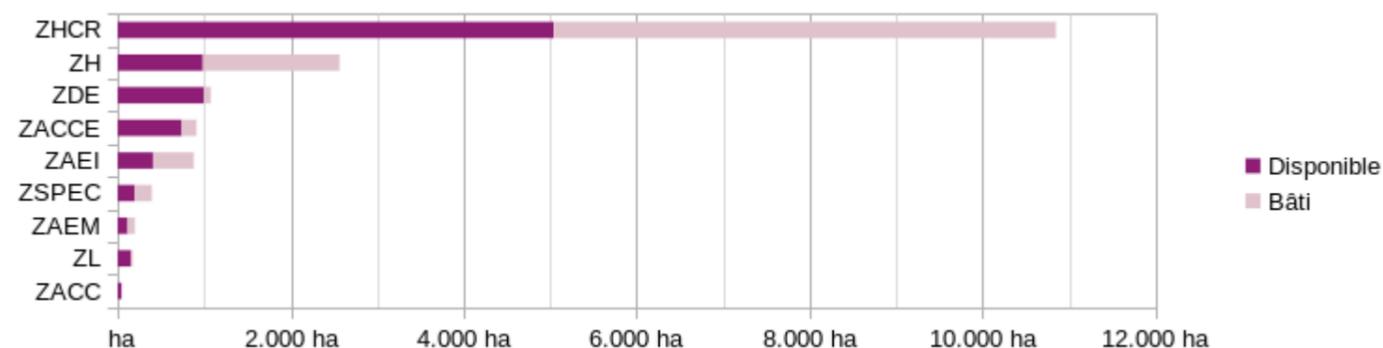
Une parcelle est bâtie à partir du moment où un bâtiment est érigé sur sa surface :

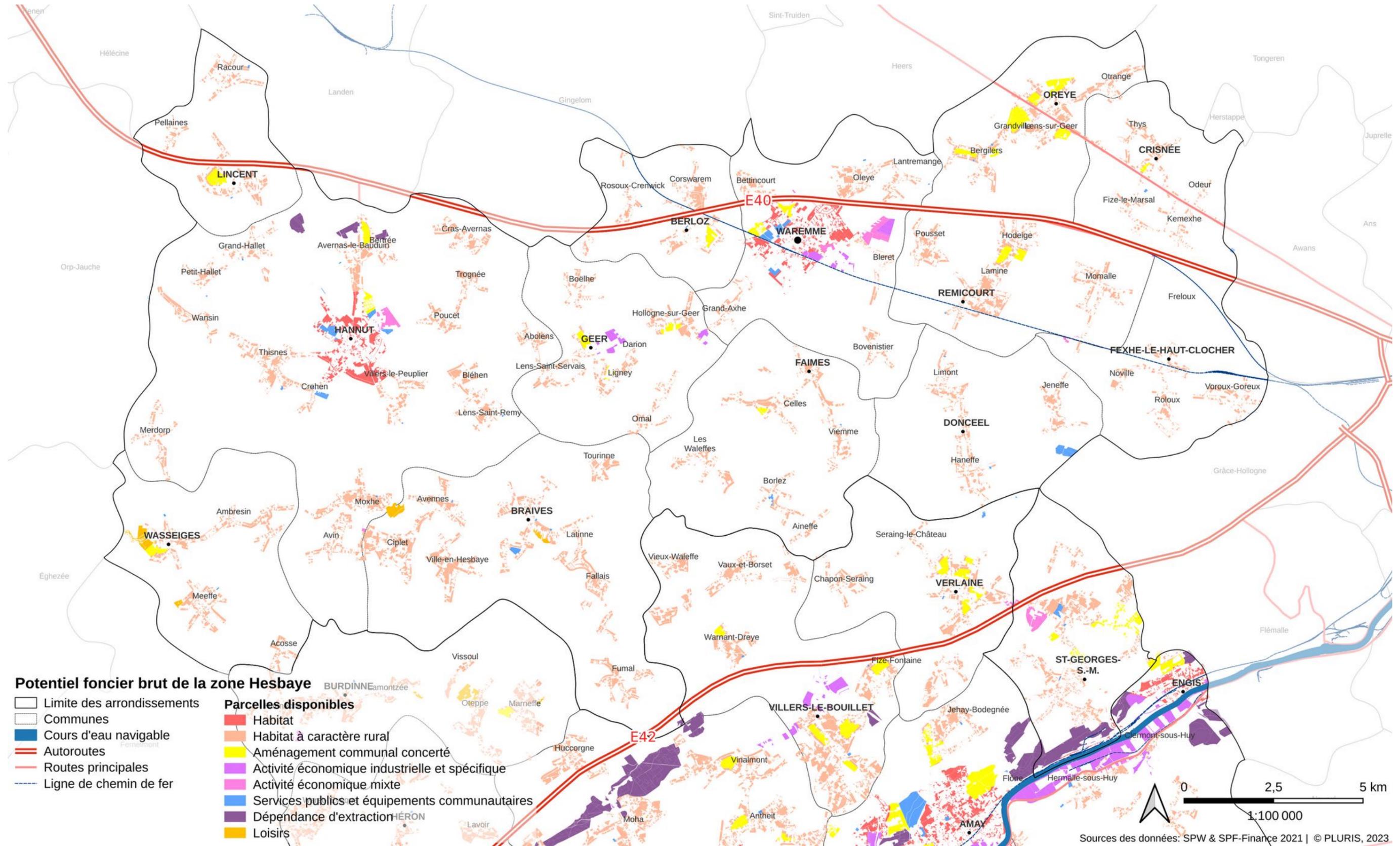


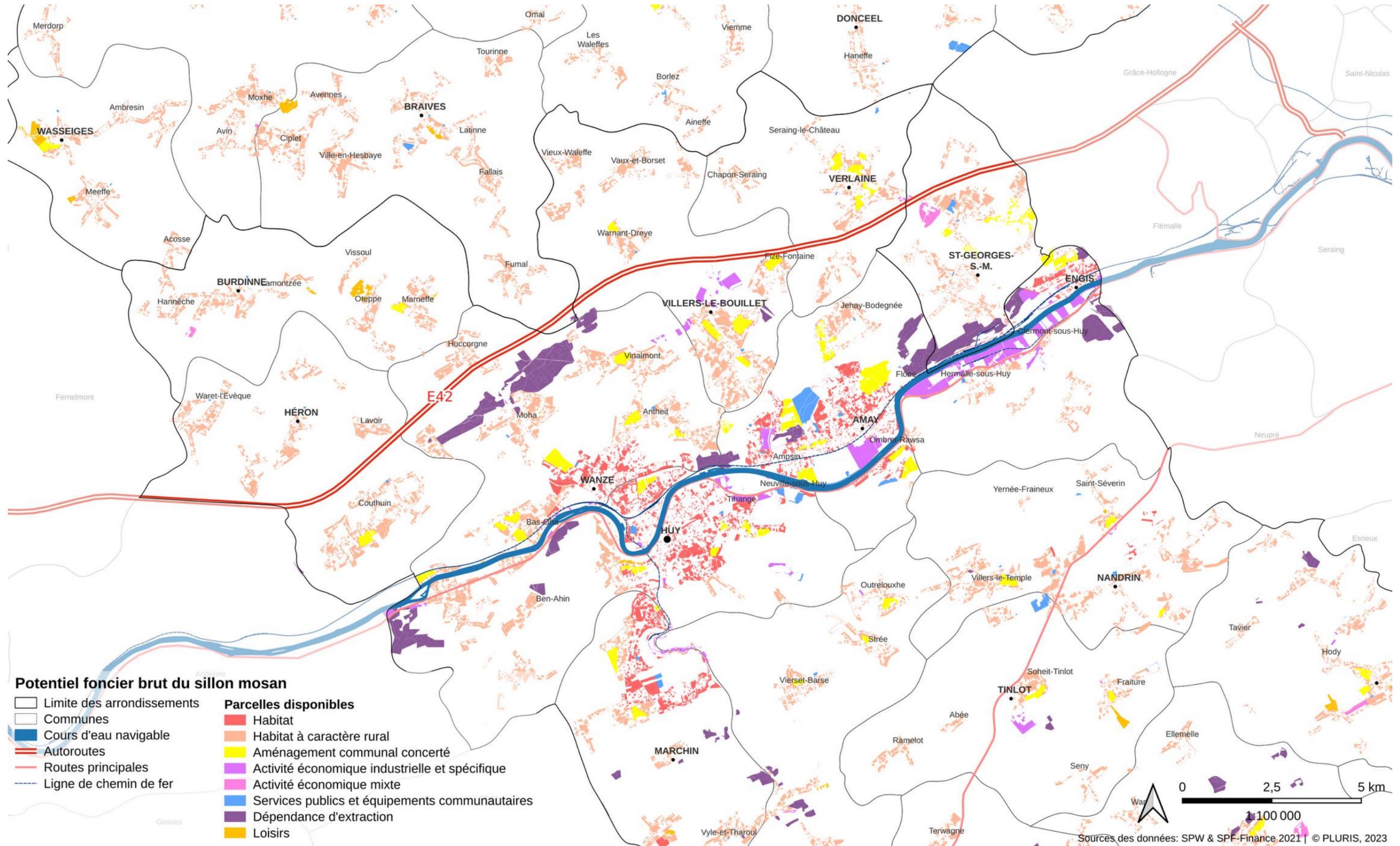
11.3 Potentiel foncier brut

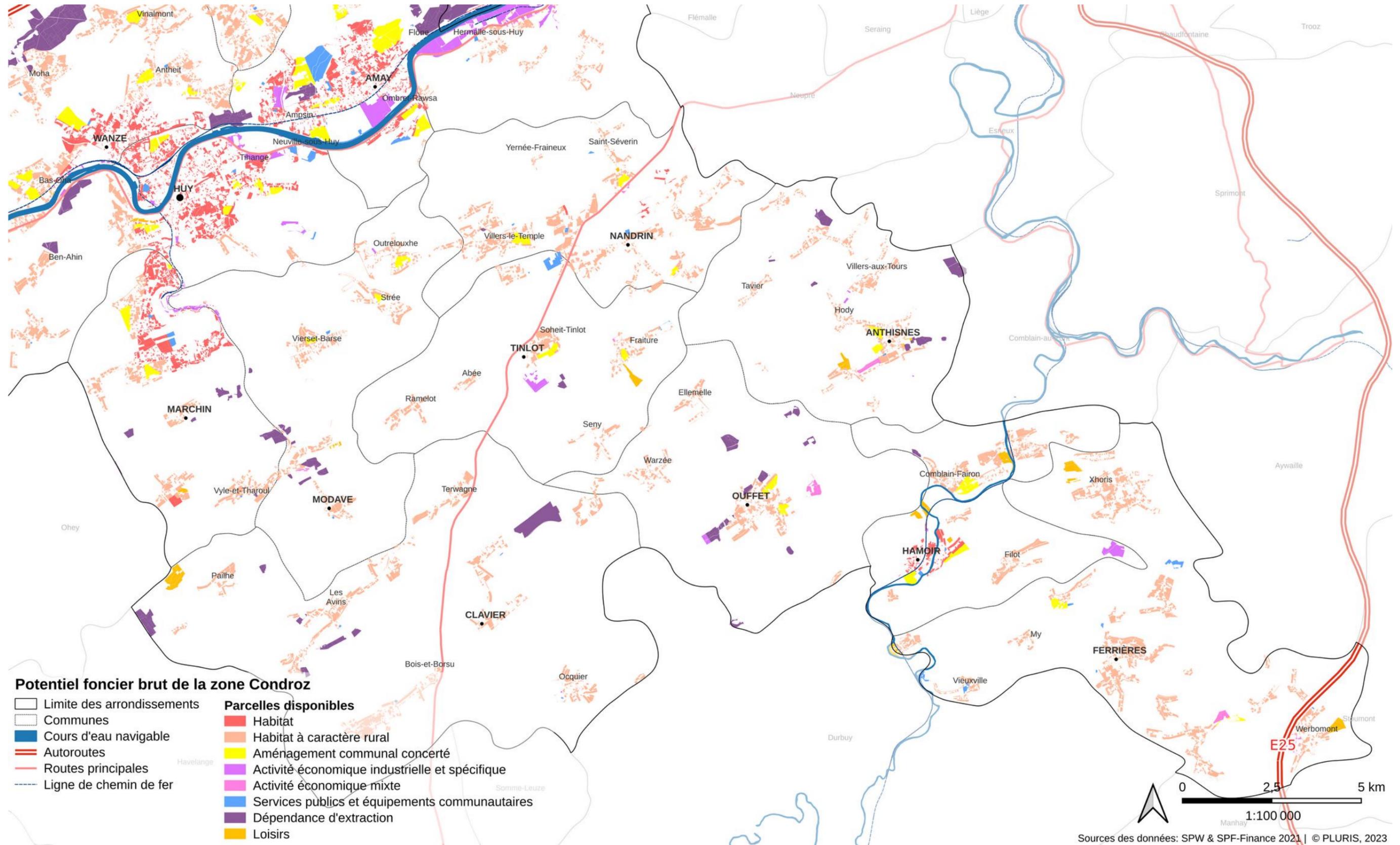
On appelle potentiel foncier « brut » l'ensemble des parcelles disponibles situées en zones destinées à l'urbanisation sans tenir compte des contraintes à l'urbanisation qui peuvent restreindre la constructibilité des parcelles.

Le potentiel foncier brut de l'arrondissement de Huy – Waremme se distribue entre affectations du Plan de Secteur comme suit :





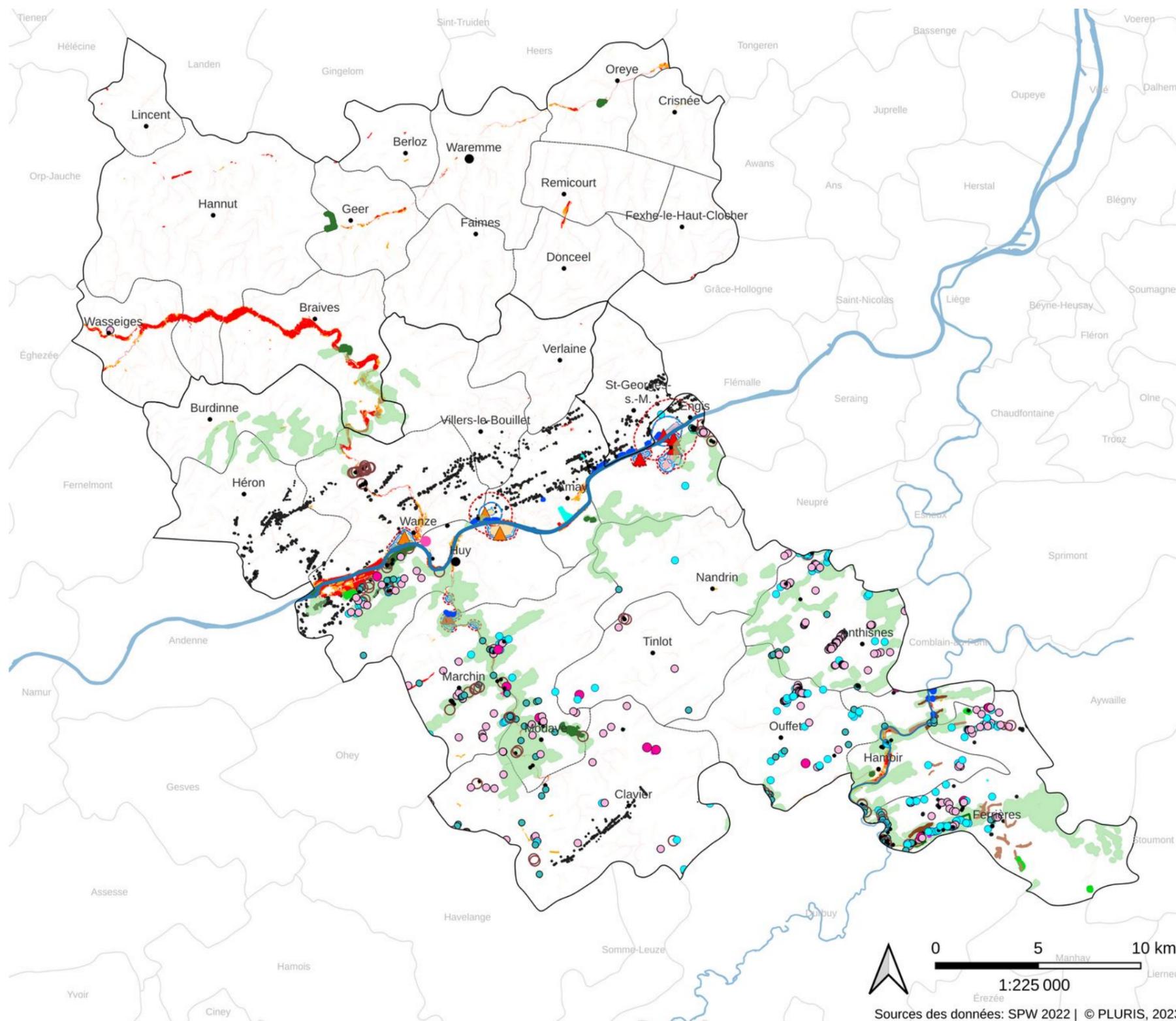




11. Potentiel foncier

11.4 Contraintes majeures à l'urbanisation

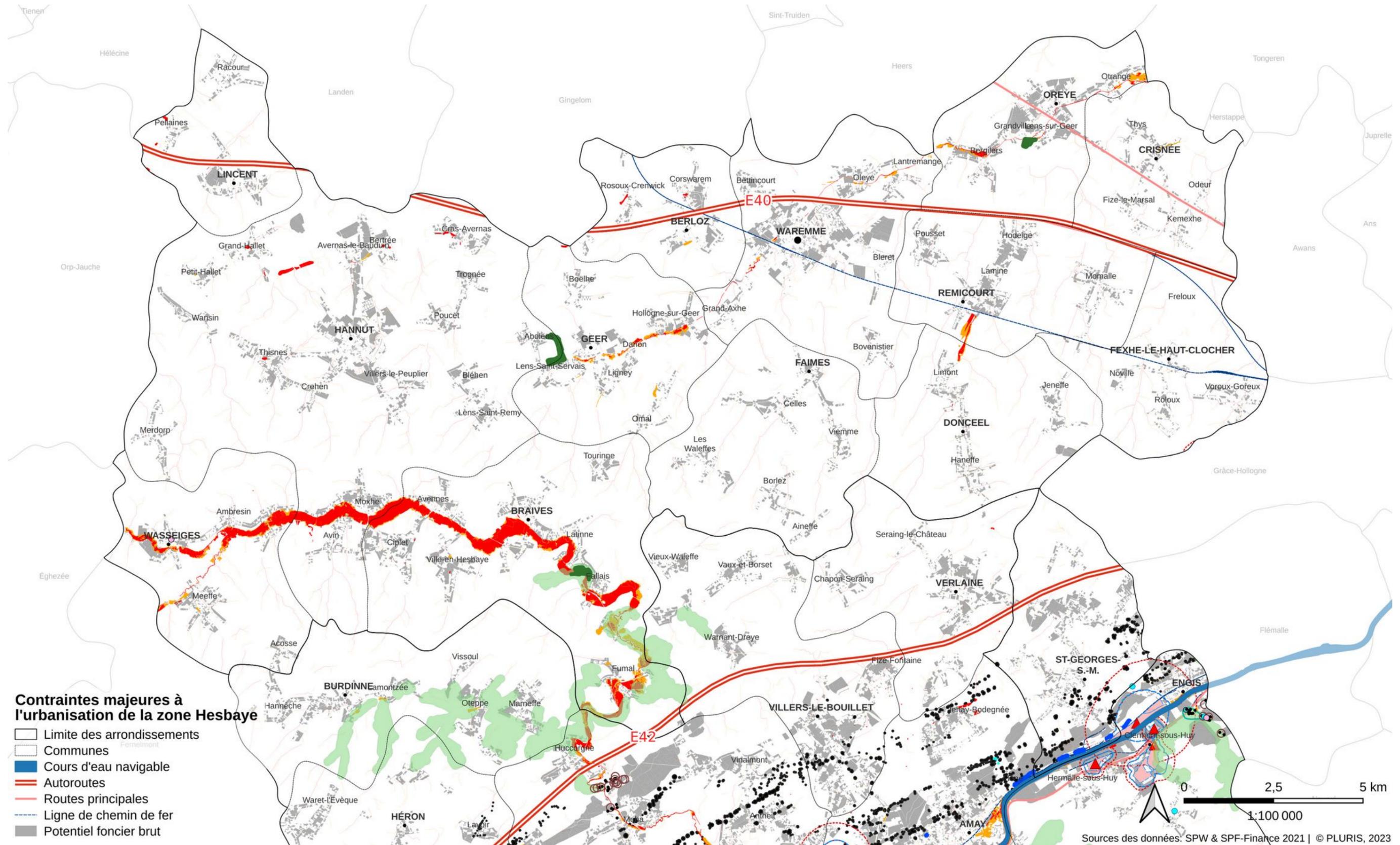
Le potentiel foncier « net » correspond à la superficie disponible en zone destinée à l'urbanisation non soumise par des contraintes majeures à l'urbanisation.

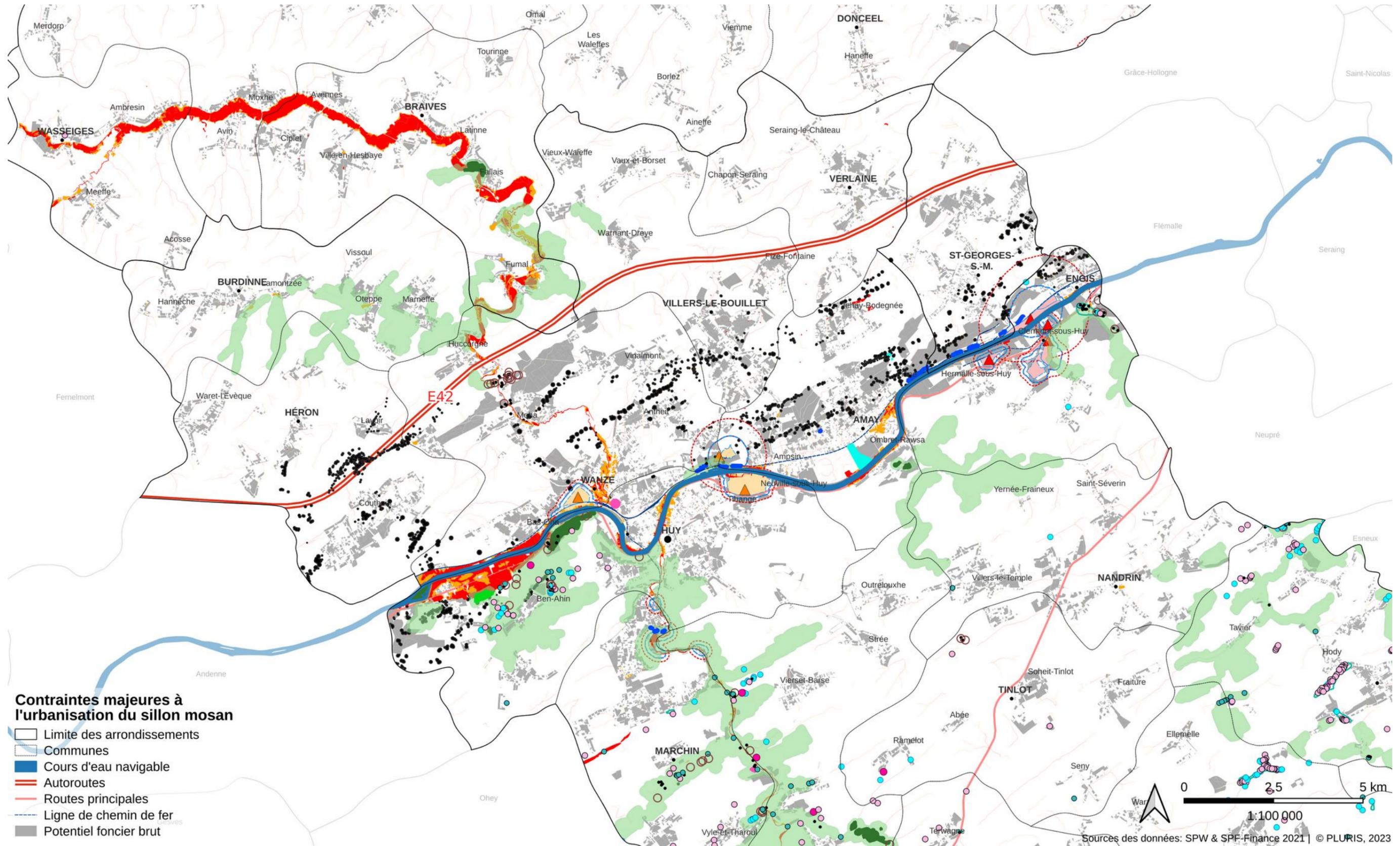


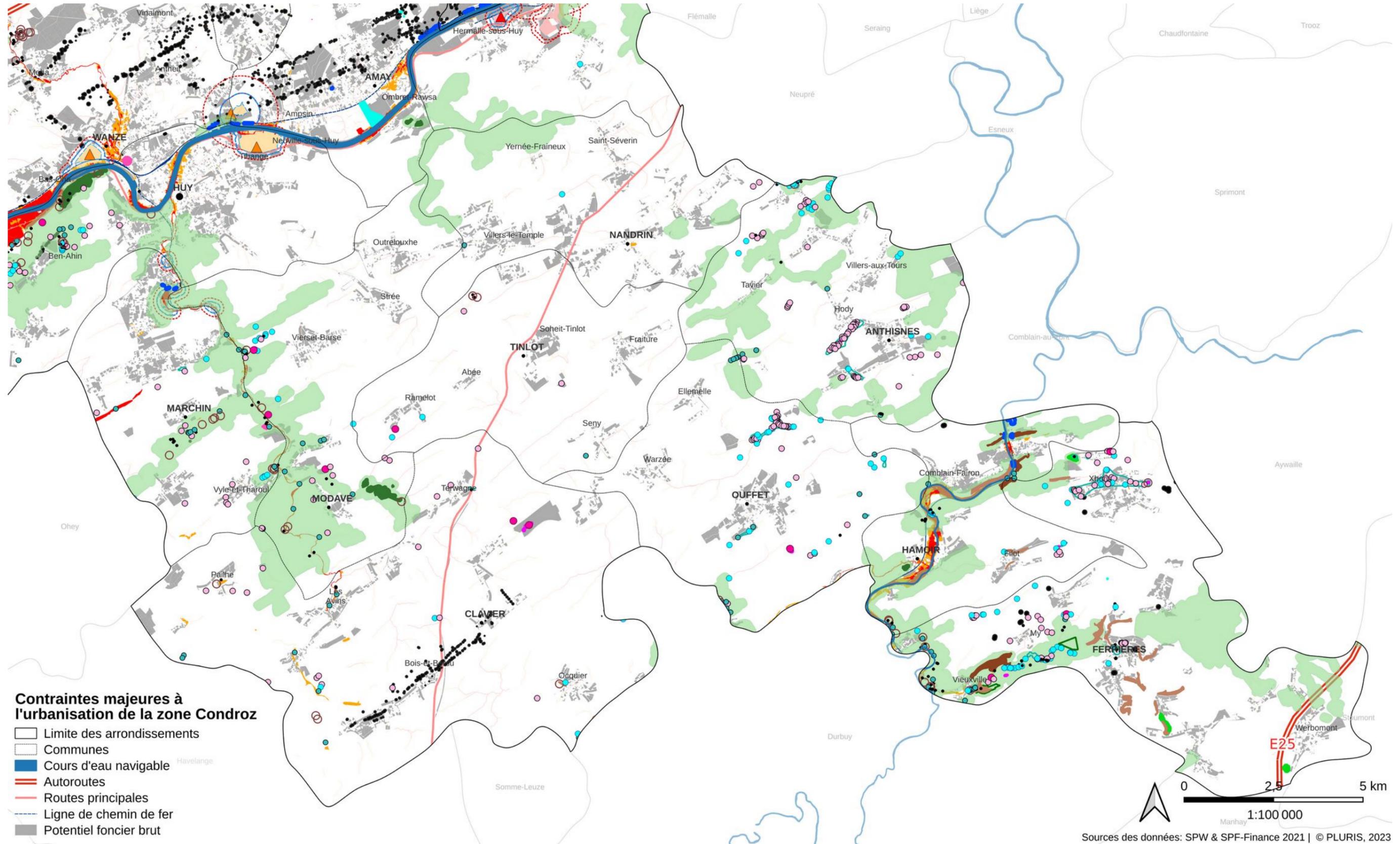
Contraintes majeures à l'urbanisation

- Limite des arrondissements
 - Communes
 - Cours d'eau navigables
- Sites karstiques**
- Abris-sous-roche
 - Cavité
 - Dépression
 - Perte / Chantoir
 - Résurgence / Exsurgence
 - Dépression paelokarstique
 - Sites surfaciques
 - Contrainte karstique modérée
- Contraintes physiques liées aux éboulements**
- Périmètre de contraintes majeures liées au risque d'éboulement de versants abrupts
 - Considérés à contrainte faible
 - Considérés à contrainte modérée
- Sites protégés**
- Cavités souterraines d'intérêt scientifique
 - Réserves forestières
 - Réserves naturelles agréées
 - Réserves naturelles domaniales
 - Zone humide d'intérêt biologique
 - Zone tampon de 100m autour des zones Natura 2000 arrêtées
- Risques d'inondation**
- Zone d'aléa d'inondation moyen
 - Zone d'aléa d'inondation élevé
- Sites SEVESO**
- ▲ Petit seuil SEVESO
 - ▲ Grand seuil SEVESO
 - Petit seuil SEVESO
 - Grand seuil SEVESO
 - Zone vulnérable d'effets dangereux supérieur à E-5
 - Zone vulnérable d'effets dangereux supérieur à E-6
- Puits de mine**
- Puits de mine



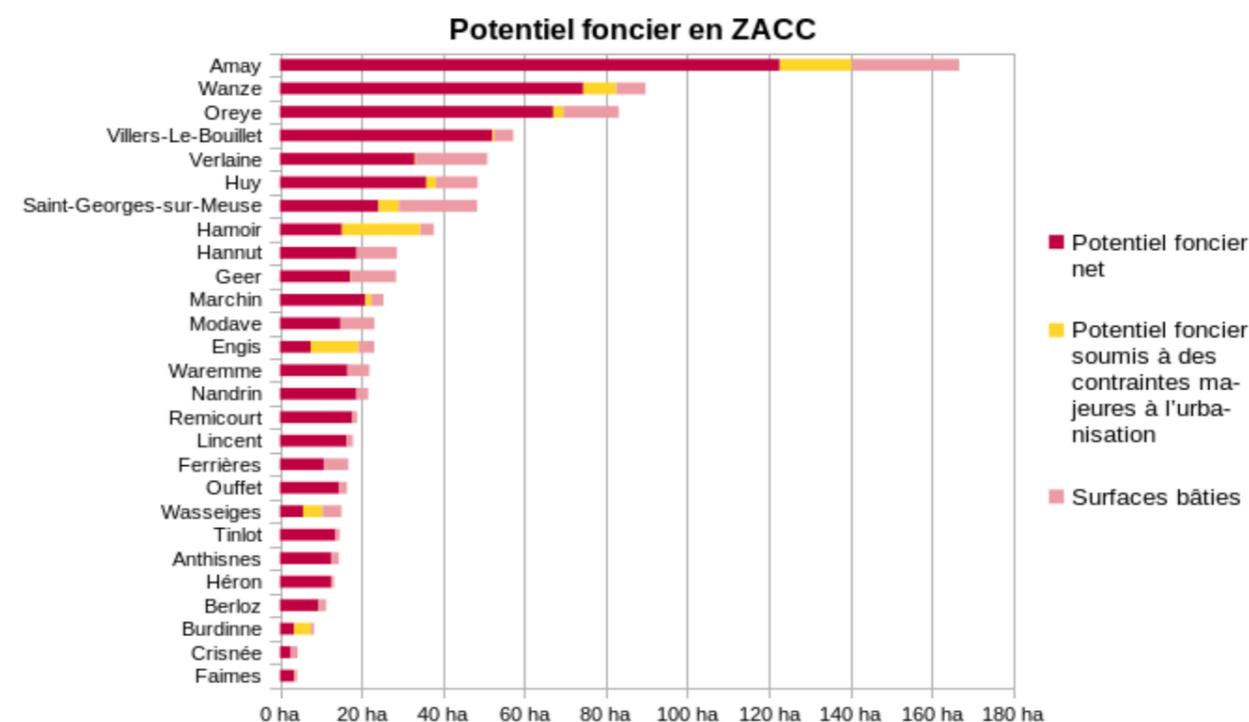
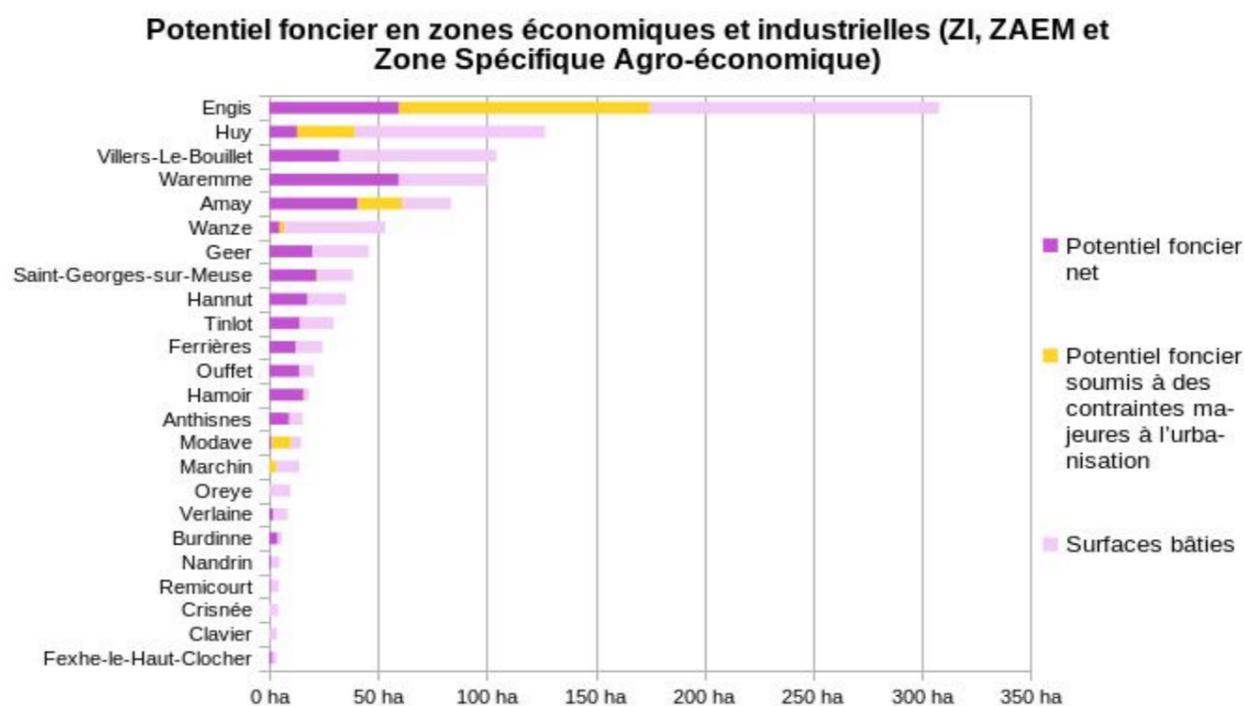
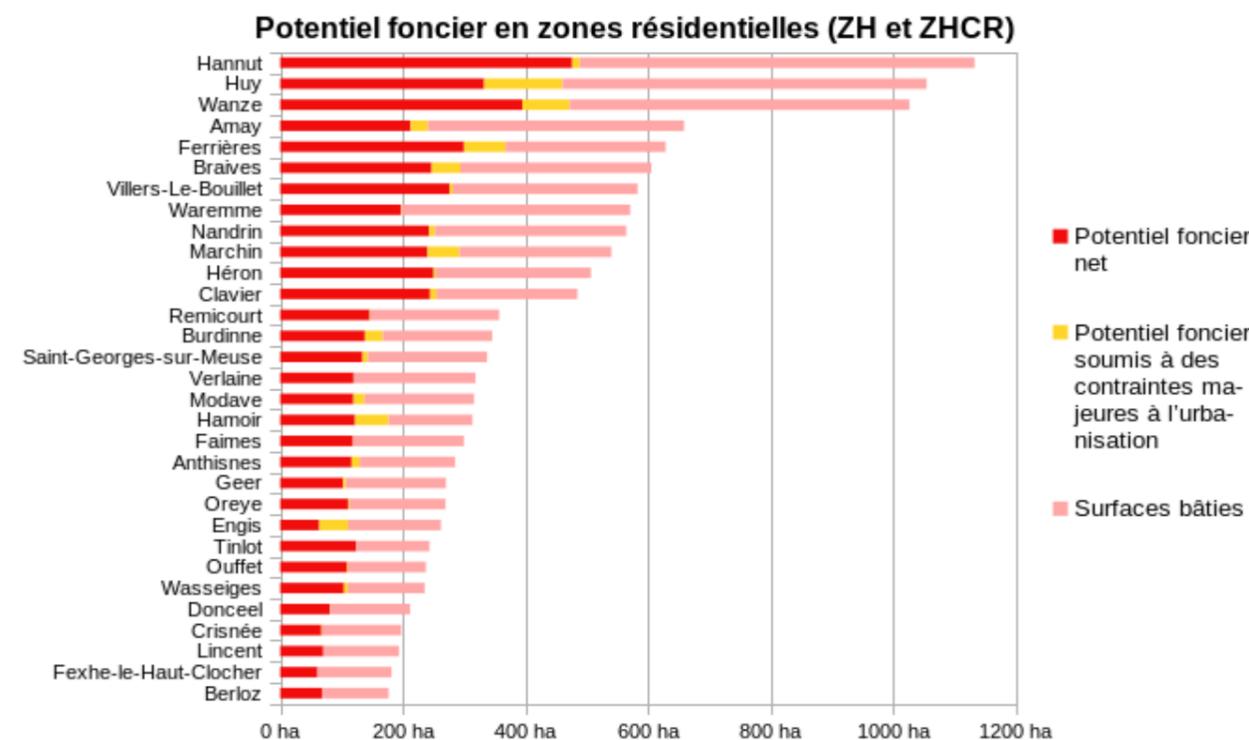
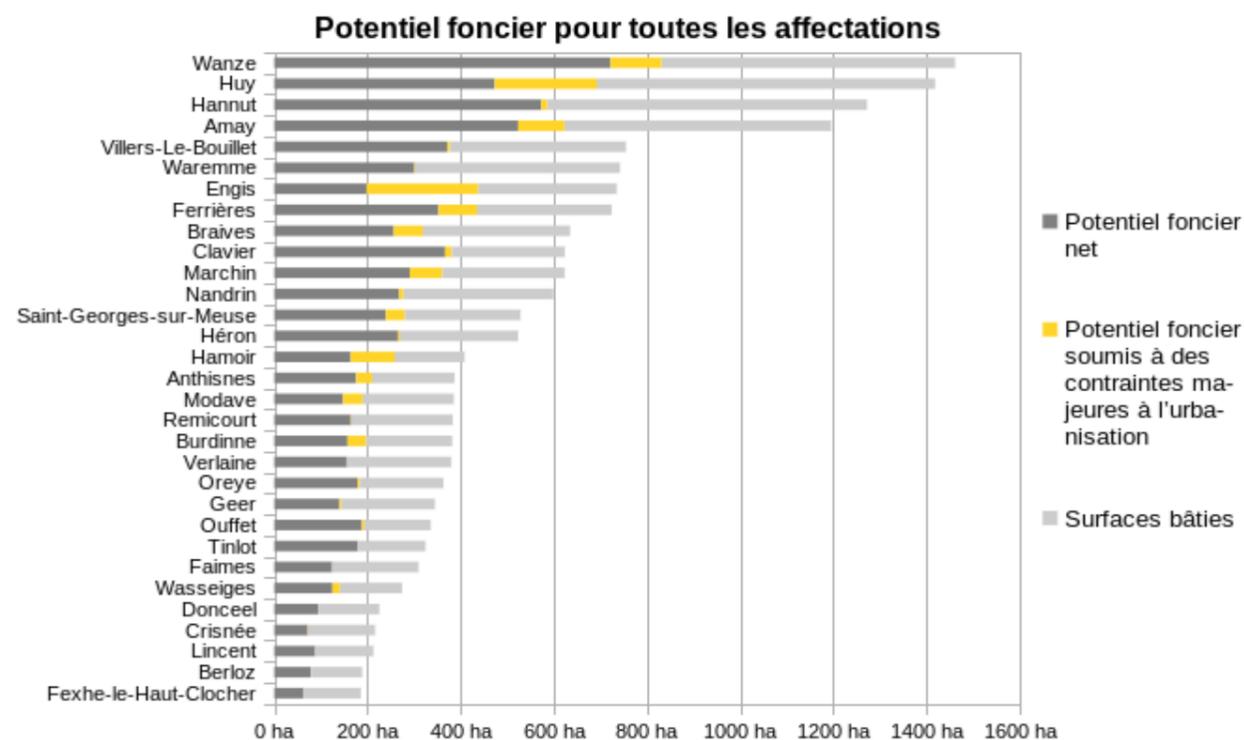






11. Potentiel foncier

11.5 Potentiel foncier net

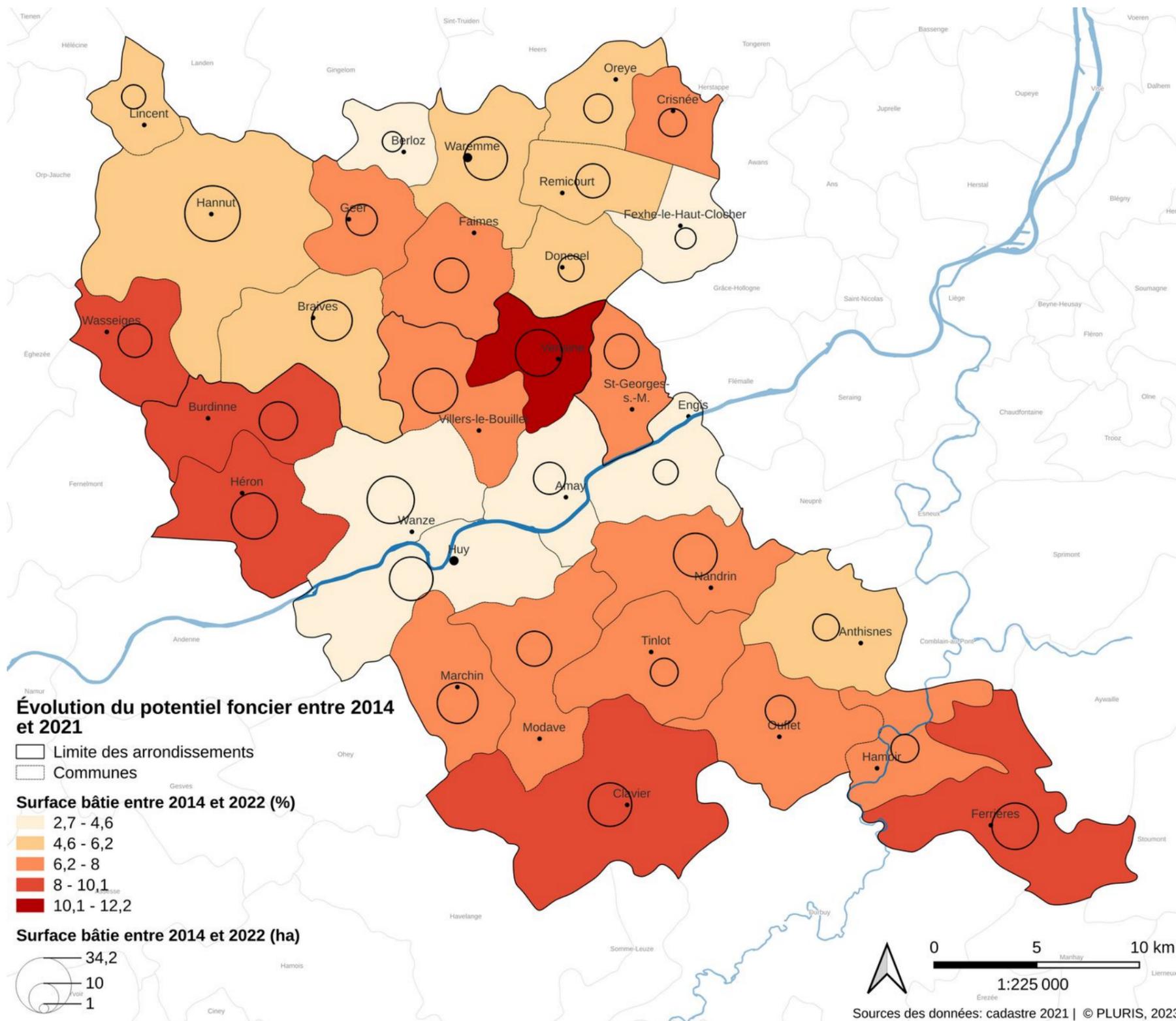


Entités	Superficie totale (ha)	Toutes les affectations				ZH et ZHCR		
		Surface bâtie (ha)	Potentiel foncier brut (ha)	Potentiel foncier net (ha)	Part du potentiel foncier contraint à l'urbanisation (%)	Potentiel foncier résidentiel brut (ha)	Potentiel foncier résidentiel net (ha)	Part du potentiel foncier résidentiel contraint à l'urbanisation (%)
Amay	2.766	1.027	623	523	16	241	213	12
Anthisnes	3.732	331	210	176	16	130	117	10
Berloz	1.451	187	79	78	1	69	68	1
Braives	4.405	550	319	257	20	294	247	16
Burdinne	3.262	318	197	157	20	167	138	17
Clavier	7.950	604	381	366	4	255	245	4
Crisnée	1.697	215	73	72	1	68	67	1
Donceel	2.345	225	95	95	0	81	81	0
Engis	2.774	335	438	198	55	111	64	42
Faimes	2.853	309	124	124	0	119	119	0
Ferrières	5.706	591	435	353	19	368	300	19
Fexhe-le-Haut-Clocher	1.945	185	63	63	0	61	61	0
Geer	2.360	339	145	140	3	107	103	4
Hamoir	2.775	270	259	164	37	177	122	31
Hannut	8.649	1.252	586	573	2	489	476	3
Héron	3.841	515	270	266	1	254	250	1
Huy	4.764	999	693	473	32	460	333	28
Lincet	1.473	213	88	88	0	71	70	0
Marchin	3.016	513	361	291	19	293	240	18
Modave	4.042	325	190	148	22	138	119	13
Nandrin	3.613	585	277	268	3	252	243	4
Oreye	1.950	355	183	179	3	113	111	2
Ouffet	4.024	330	194	188	3	111	110	1
Remicourt	2.283	382	166	165	1	147	146	1
Saint-Georges-sur-Meuse	2.093	460	281	239	15	143	134	6
Tinlot	3.726	324	180	179	0	124	124	0
Verlaine	2.440	379	157	156	0	120	120	0
Villers-le-Bouillet	3.286	744	377	371	2	282	277	2
Wanze	4.404	1.234	832	722	13	472	395	16
Waremme	3.089	739	303	301	1	198	197	1
Wasseiges	2.448	251	141	125	11	111	104	6
Huy – Waremme	105.162	15.086	8.717	7.499	14	6.028	5.395	10

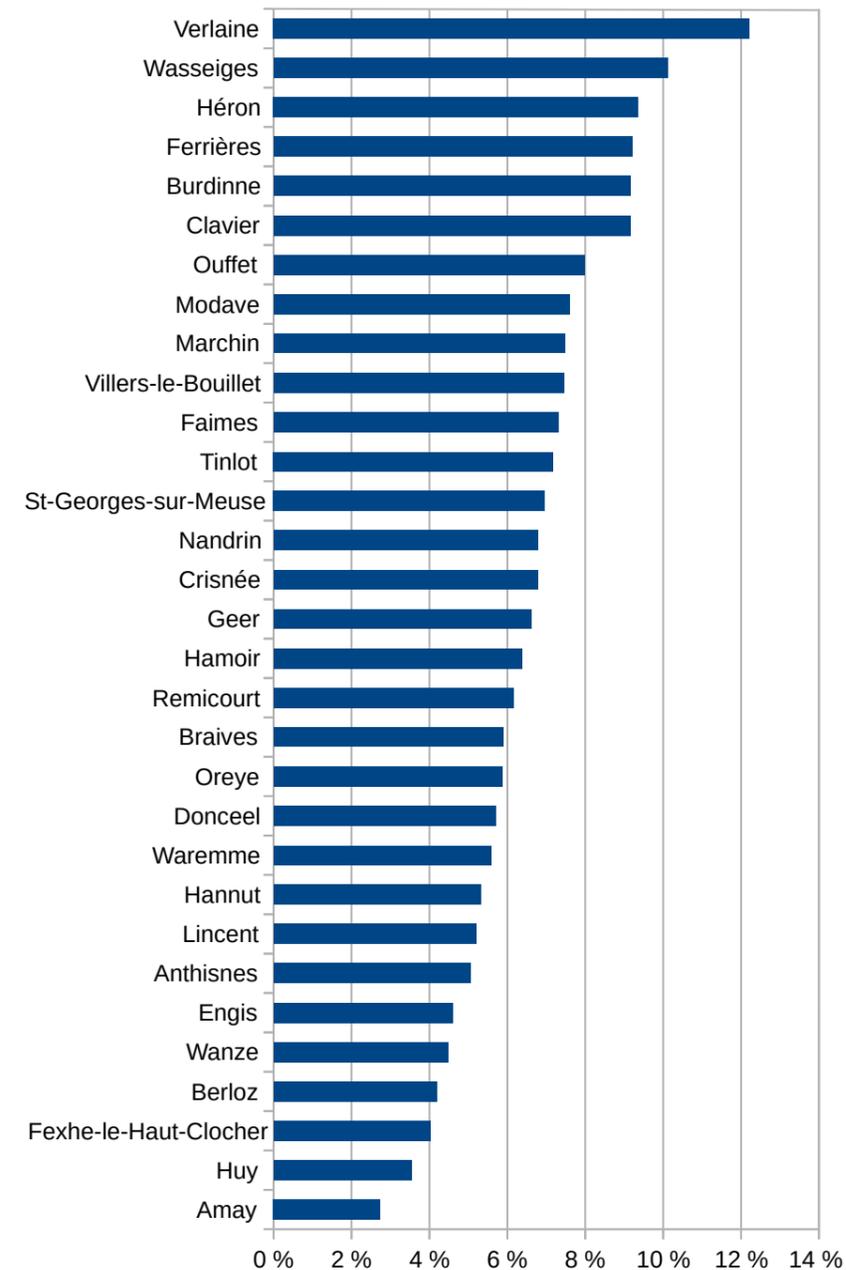
(Source : cadastre au 01/01/2021)

11. Potentiel foncier

11.6 Évolution du potentiel foncier entre 2014 et 2021



Surface bâtie entre 2014 et 2022 (%)

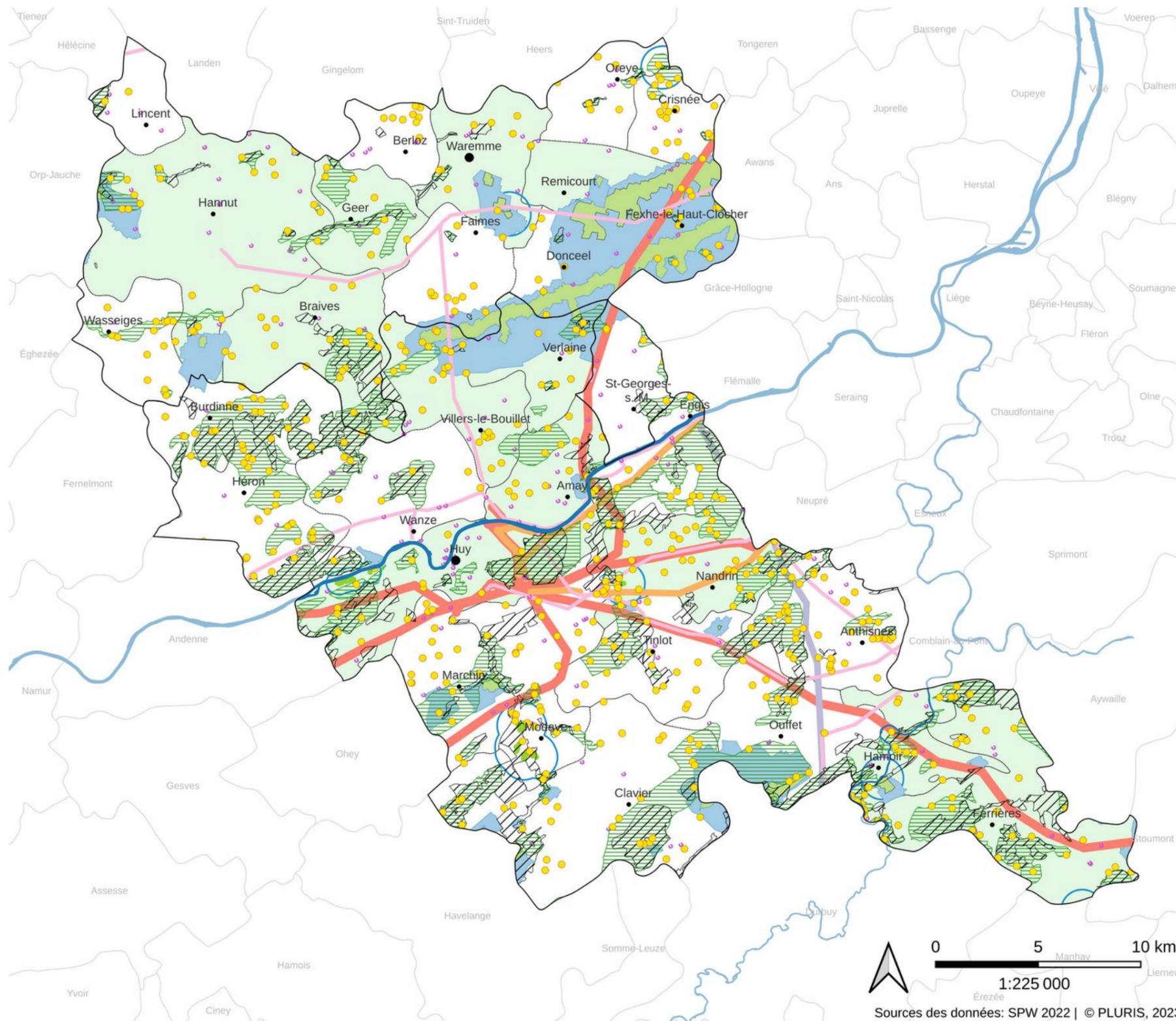


Une urbanisation à plusieurs vitesses

- Si l'ensemble des communes a enregistré une urbanisation croissante de leur territoire, les vitesses d'urbanisation sont différentes entre les communes ;
- de manière relative, les communes de Verlaine, de Wasseiges, de Héron, de Ferrières, de Burdinne et de Clavier affichent la plus forte croissance de l'artificialisation avec plus de 8 %.

11. Potentiel foncier

11.7 Contraintes supplémentaires à l'urbanisation



Infrastructures et paysage

Des contraintes supplémentaires aux incidences locales

Complémentairement aux contraintes majeures à l'urbanisation, il existe d'autres contraintes qui peuvent influencer la constructibilité d'une parcelle. Ces contraintes ne sont pas directement prises en compte dans le calcul du potentiel foncier mais peuvent avoir des incidences locales capitales sur les projets.

Elles peuvent être de plusieurs types : paysagères, techniques ou encore physiques.

- les contraintes paysagères sont principalement représentées par les périmètres d'intérêt paysager et lignes de vue remarquable. Ils sont nombreux sur le territoire de l'arrondissement, en particulier le long de la vallée mosane, dans le Parc Naturel et dans certaines zones du Condroz voire en Ardenne ;
- les contraintes techniques concernent tous les milieux et sont principalement constituées des lignes à haute tension dont Tihange est le point de départ ;
- les périmètres de protection des captages peuvent influencer localement l'urbanisation. Ils sont nombreux dans l'arrondissement, en particulier entre Fexhe-le-Haut-Clocher, Faimés et Verlaine.

Contraintes supplémentaires à l'urbanisation

- Limite des arrondissements
- Cours d'eau navigables
- Communes

Intérêts paysagers

- Points de vue remarquables (ADESA)
- ▨ Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
- ▨ Périmètre d'intérêt paysager du Plan de Secteur
- Communes avec un PCDN

Infrastructures techniques

Antennes émettrices stationnaires

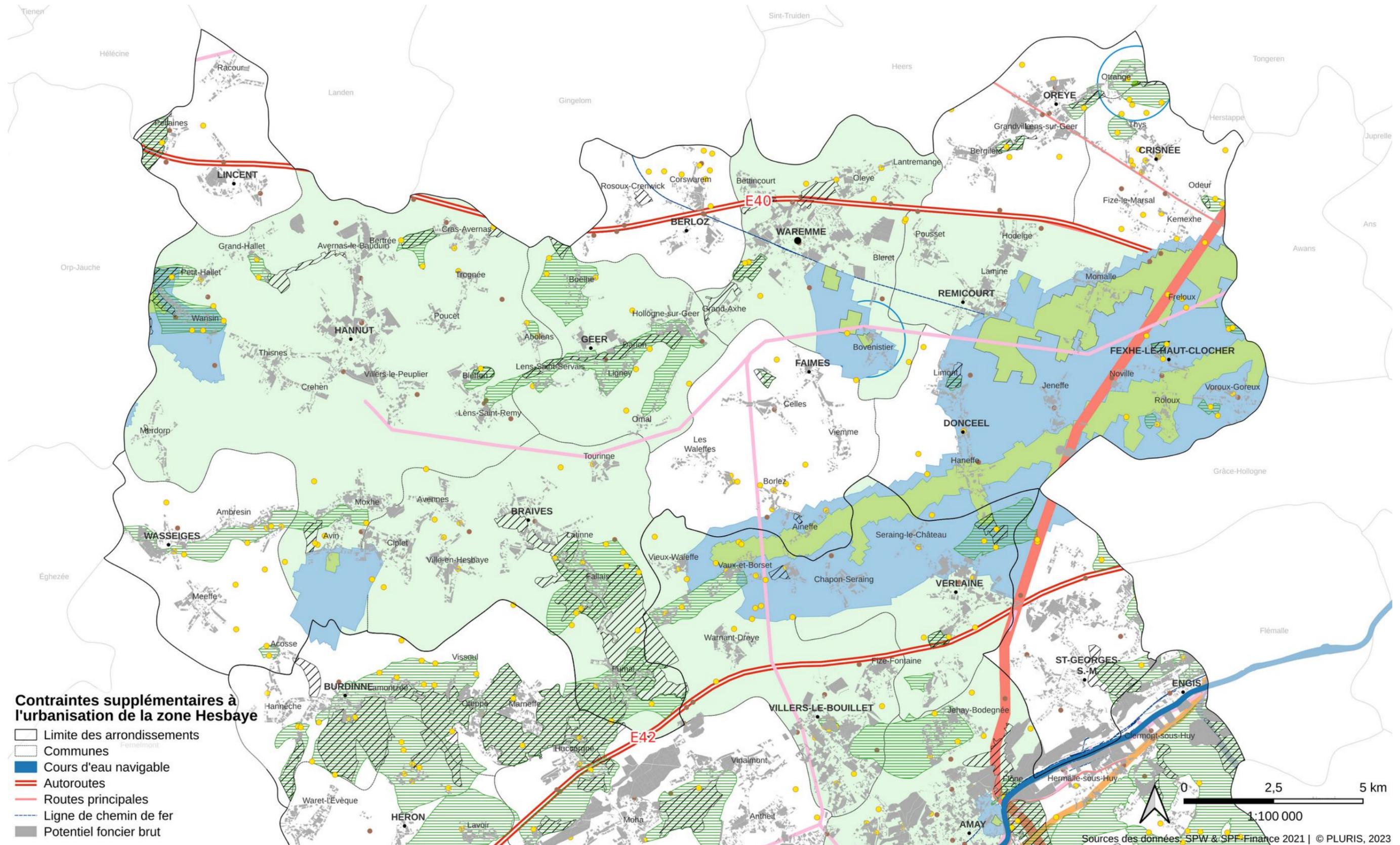
- Zone de tampon de ligne à haute tension (70kv)
- Zone de tampon de ligne à haute tension (150kv)
- Zone de tampon de ligne à haute tension (220kv)
- Zone de tampon de ligne à haute tension (380kv)

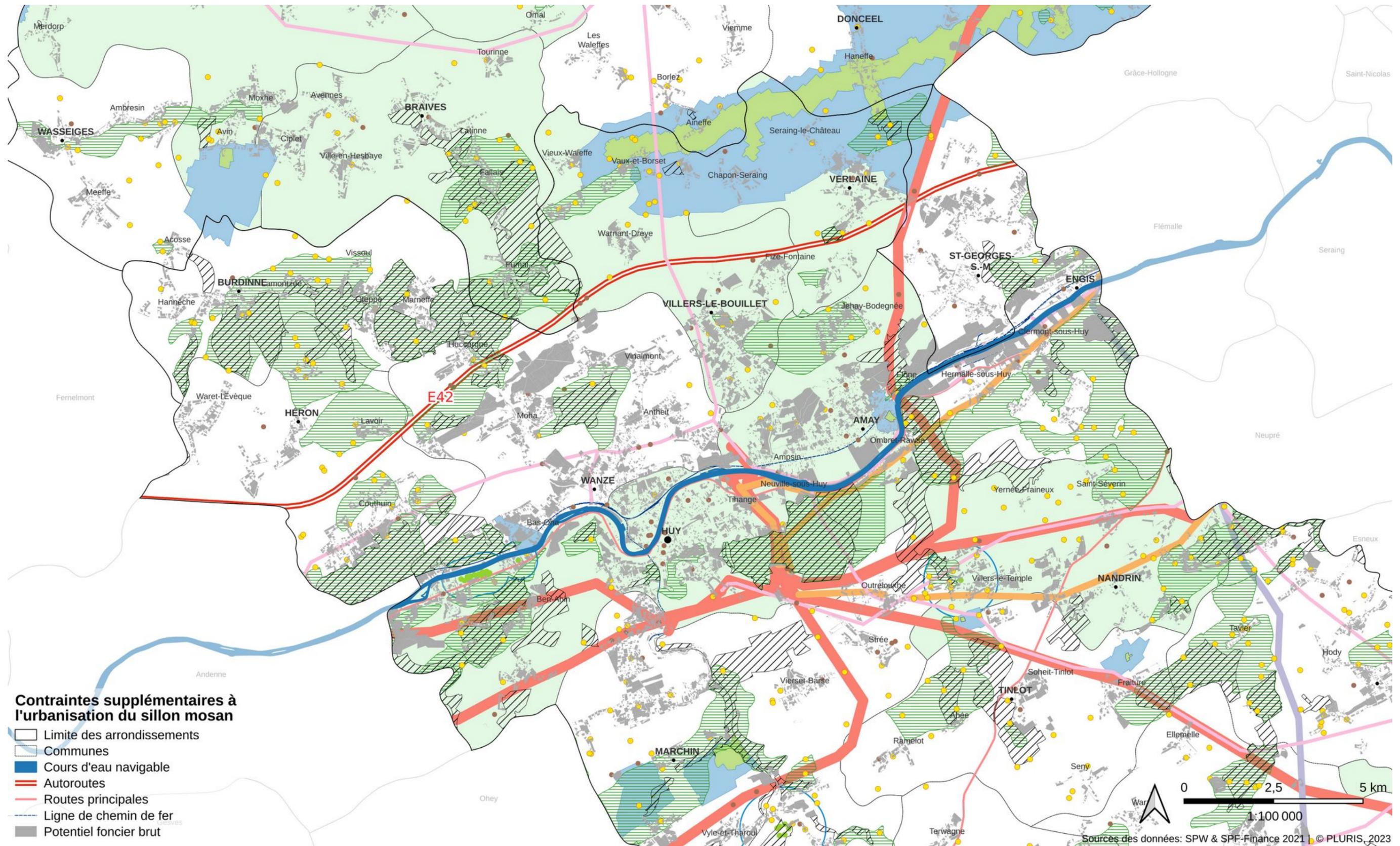
Zones arrêtées

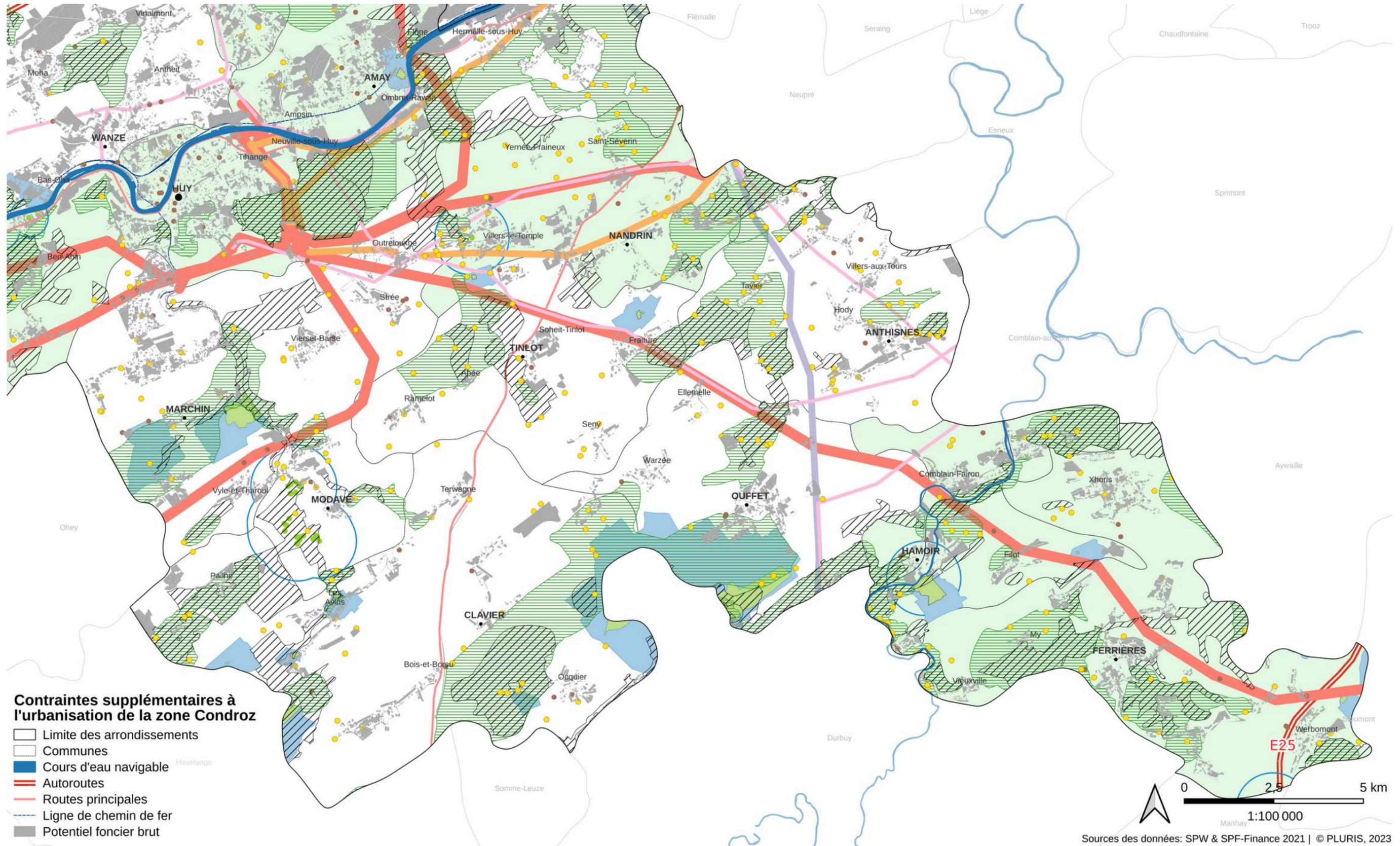
- Prévention éloignée
- Prévention rapprochée

Protection des captages (forfaitaire)

- Prévention éloignée
- Prévention rapprochée

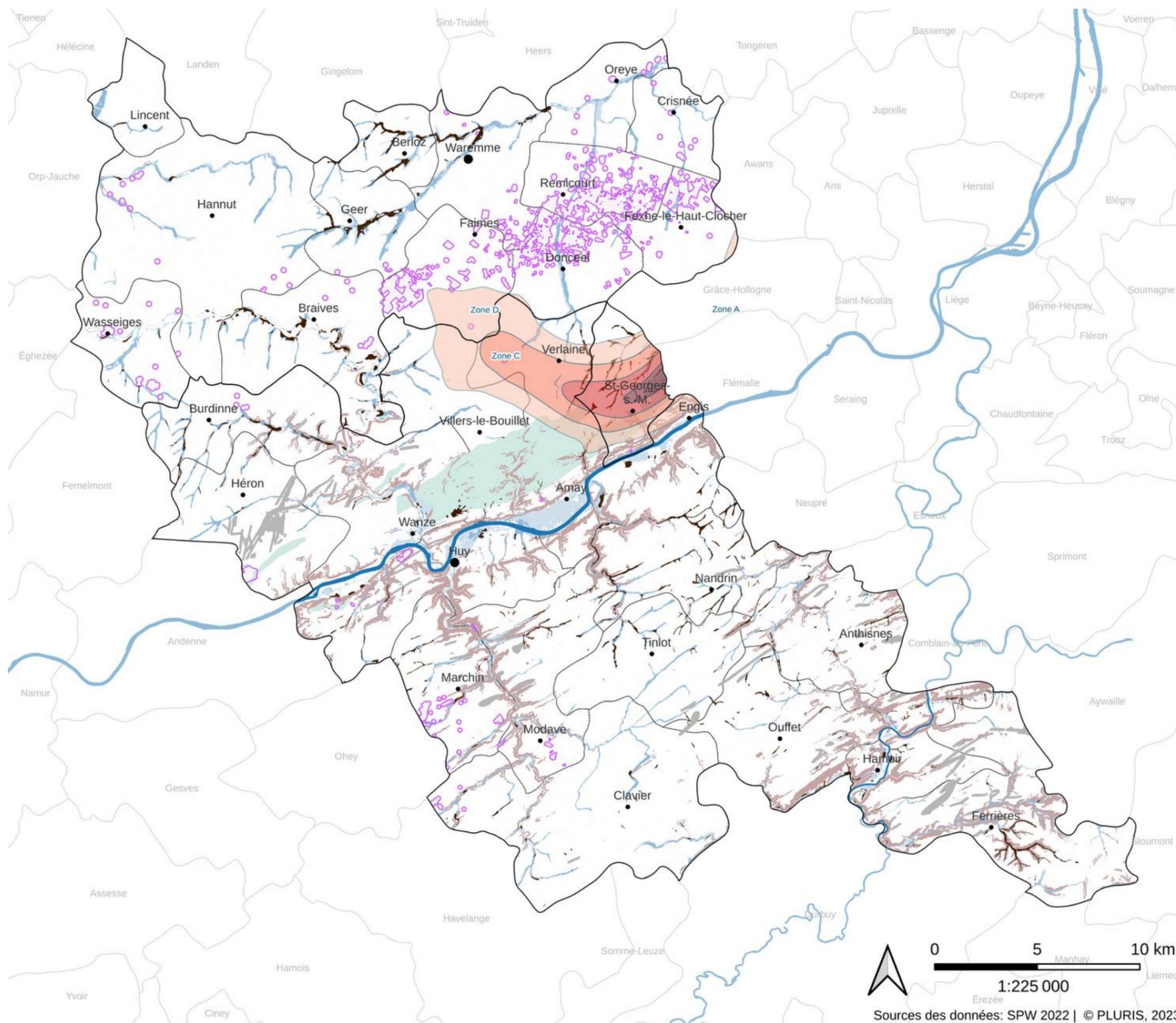






11. Potentiel foncier

11.7 Contraintes supplémentaires à l'urbanisation



Milieu physique

Outre les contraintes supplémentaires paysagères et techniques, d'autres contraintes techniques peuvent influencer localement la constructibilité des parcelles.

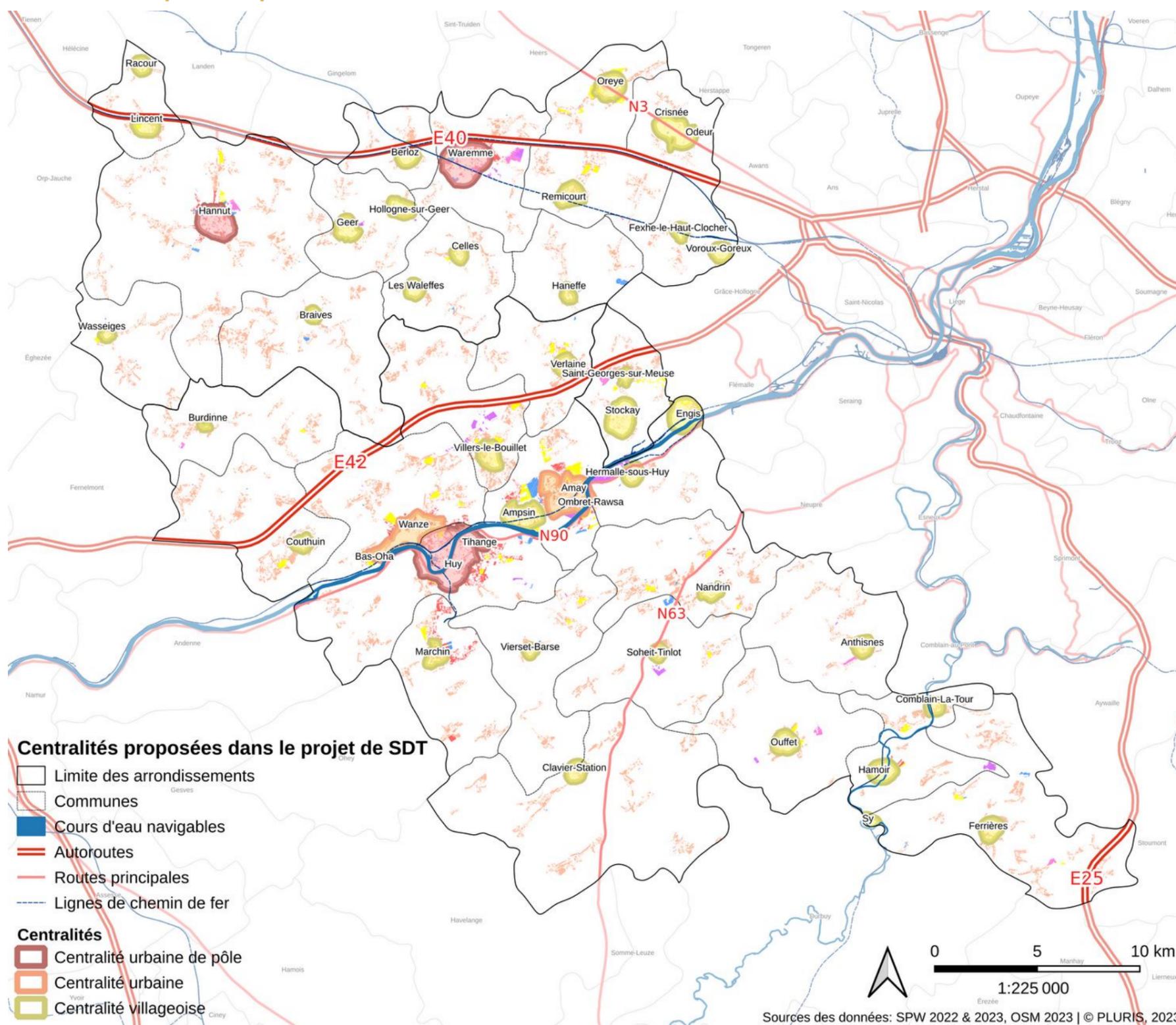
- La topographie et l'exploitation antérieure des sols contraignent fortement les zones des vallées et en particulier le sillon mosan, largement exploité pour ses ressources ;
- les capacités d'irrigation des sols peuvent localement conduire à de l'engorgement et perturber la stabilité des constructions. Ces zones existent principalement le long des rivières et en particulier en Hesbaye ;
- l'aéroport de Liège entraîne des nuisances sonores dont les zones de bruit sont particulièrement concentrées sur l'axe Saint-Georges-sur-Meuse – Verlainne.

Contraintes supplémentaires à l'urbanisation (milieu physique)

- ▭ Limite des arrondissements
 - ▬ Cours d'eau navigable
 - ▭ Communes
- Sols et topographie**
- Pentes supérieures à 20 %
 - Présence potentielle d'anciens puits de mines
 - Présence de minières de fer
 - Présence de carrières souterraines
 - Sols à engorgement d'eau permanent
- Zone de bruit de l'aéroport de Bierset**
- Zone A
 - Zone B
 - Zone C
 - Zone D
- Inondations**
- Aléa très faible
 - Aléa faible

11. Potentiel foncier

11.8 Centralités prévues par le SDT



Un territoire hiérarchisé par les centralités

Le nouveau SDT wallon adopté en avril 2024 prévoit l'élaboration de centralités en vue d'opérationnaliser les objectifs d'optimisation spatiale prévus en perspective du ZAN ou « Stop Béton ».

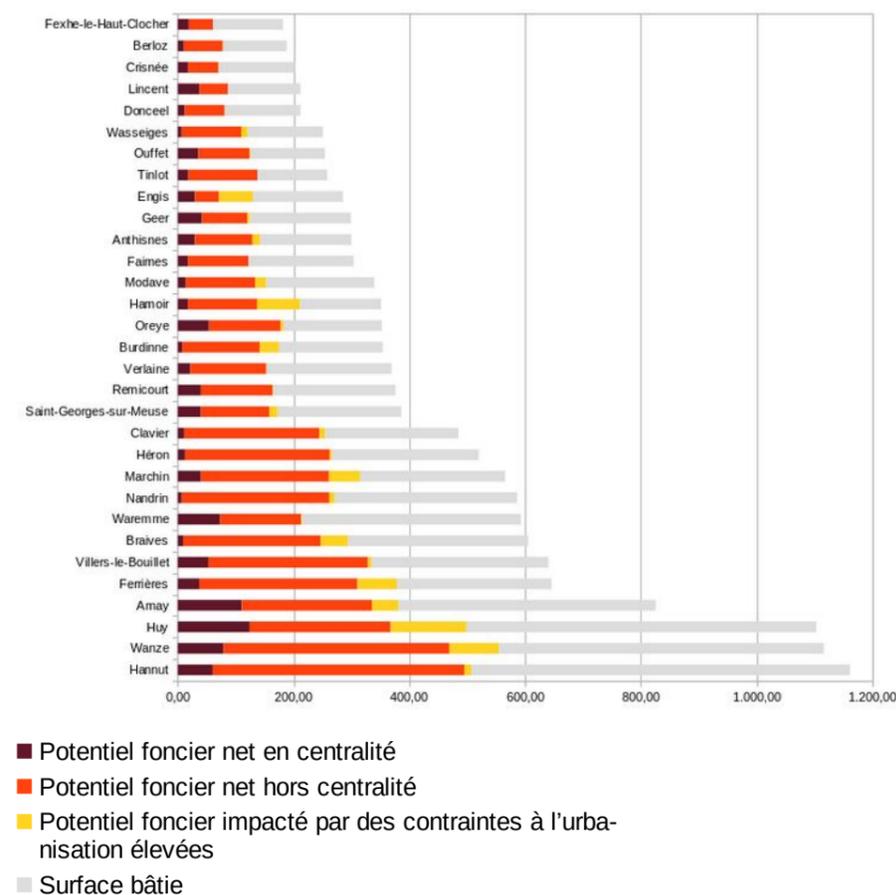
Les centralités proposées sont au nombre de 40 dans l'arrondissement :

- 3 centralités urbaines de pôle (Huy, Waremme et Hannut) ;
- 2 centralités urbaines (Amay et Wanze) ;
- 35 centralités villageoises.

Chaque commune possède au minimum une centralité qui, par définition, est le lieu le plus accessible de la commune au regard des densités de population, des offres en transports publics et des services de base.

Incidence des centralités sur le potentiel foncier

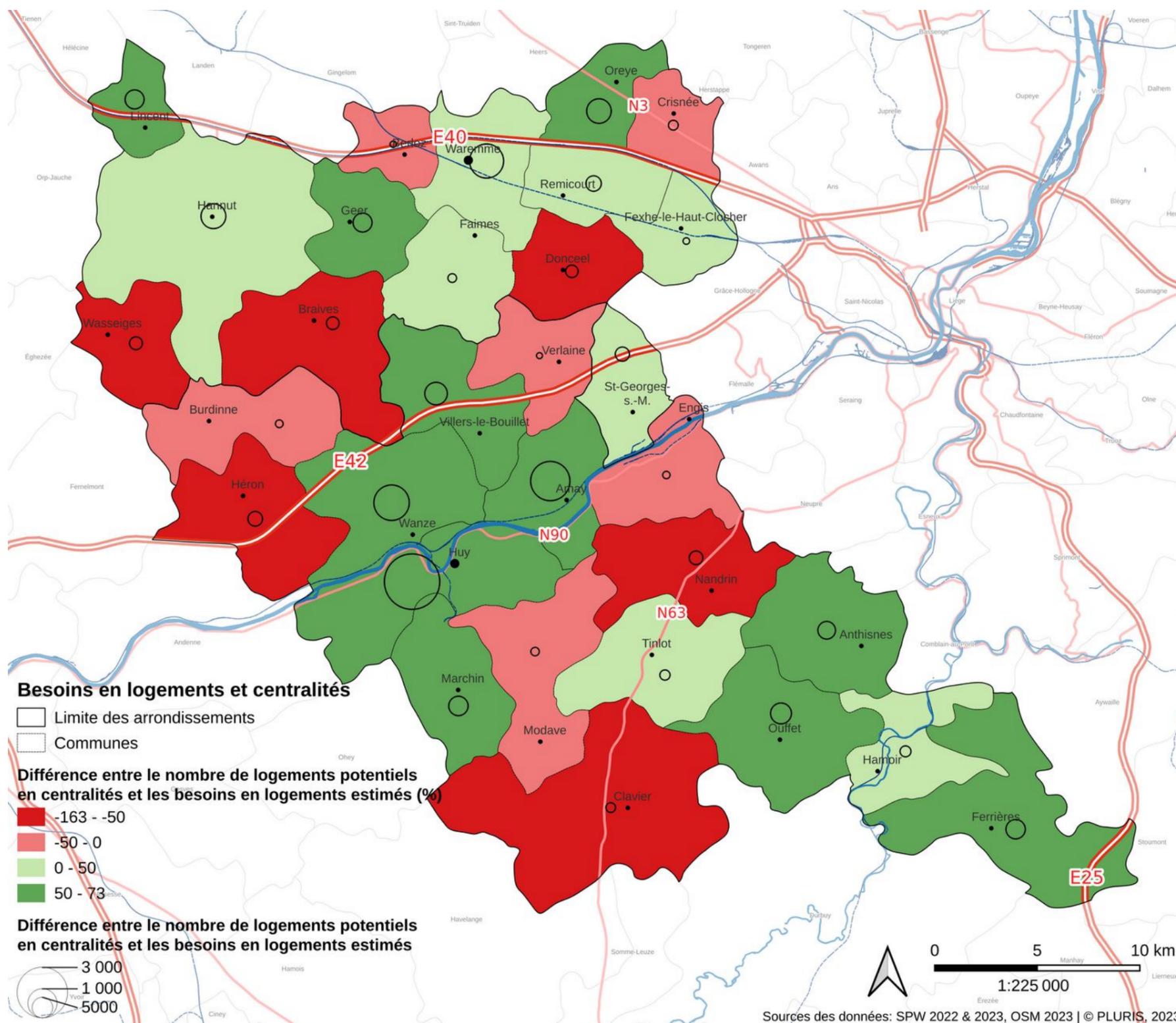
Finalement, environ 17 % du potentiel foncier net de l'arrondissement de Huy – Waremme se trouve dans une centralité.



Implication des centralités sur le potentiel foncier destiné à la résidence

11. Potentiel foncier

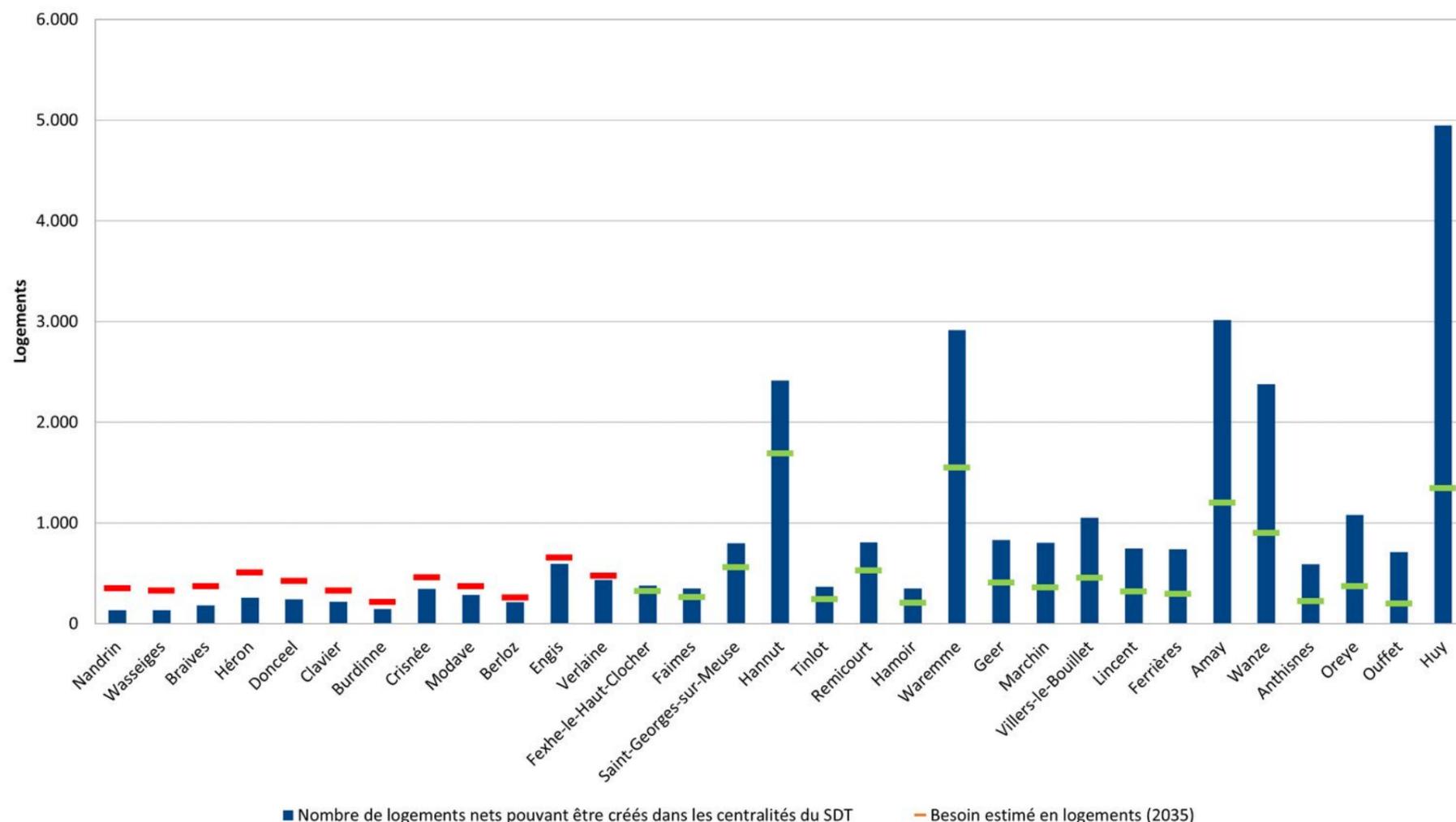
11.9 Adéquation entre les besoins en logements et le potentiel des centralités



Entités	Nombre de logements nets pouvant être créés dans les centralités	Besoins estimés en logements (2035)	Différence absolue	Différence relative
Nandrin	134	352	-219	-163 %
Wasseiges	134	327	-194	-145 %
Braives	182	370	-189	-104 %
Héron	255	507	-251	-99 %
Donceel	240	422	-182	-76 %
Clavier	219	329	-110	-50 %
Burdinne	146	216	-70	-48 %
Crisnée	346	459	-113	-33 %
Modave	286	370	-84	-29 %
Berloz	212	259	-47	-22 %
Engis	593	654	-61	-10 %
Verlaine	434	476	-42	-10 %
Fexhe-le-Haut-Clocher	376	325	51	14 %
Faimes	351	262	89	25 %
Saint-Georges-sur-Meuse	799	562	237	30 %
Hannut	2.413	1.691	722	30 %
Tinlot	365	243	123	34 %
Remicourt	806	526	280	35 %
Hamoir	348	207	141	40 %
Waremme	2.914	1.550	1.364	47 %
Geer	829	406	423	51 %
Marchin	801	360	441	55 %
Villers-le-Bouillet	1.052	457	595	57 %
Lincent	744	321	424	57 %
Ferrières	737	297	440	60 %
Amay	3.014	1.203	1.811	60 %
Wanze	2.376	902	1.474	62 %
Anthisnes	590	223	366	62 %
Oreye	1.080	373	707	65 %
Ouffet	710	199	511	72 %
Huy	4.946	1.344	3.603	73 %

11. Potentiel foncier

11.9 Adéquation entre les besoins en logements et le potentiel des centralités



Adéquation entre les besoins en logements estimés à l'horizon 2035 et le nombre de logements potentiellement constructibles dans les centralités proposées par le SDT wallon (Source : Pluris 2023)

Méthodologie

L'adéquation entre les besoins en logements et le potentiel en centralité est une analyse réalisée de manière automatique à partir du potentiel foncier net en centralité et des perspectives démographiques communales.

Le **nombre de logements nets pouvant être créés dans les centralités** est issu de la multiplication du nombre d'hectares disponibles et non contraints en centralité par les densités proposées dans le SDT wallon. Ces valeurs varient en fonction du type de centralité :

- 20 log./ha en centralité villageoise,
- 30 log./ha en centralité urbaine,
- 40 log./ha en centralité urbaine de pôle.

Les **besoins en logements**, quant à eux, sont estimés à partir des perspectives démographiques de l'IWEPS qui se basent sur la situation de 2021. Deux paramètres sont intégrés pour les traduire en termes de logements.

La méthode utilisée provient de l'étude « Quartiers Nouveaux » de 2015 menée par la CPDT. Elle se compose du calcul de deux paramètres.

- D'une part, le calcul du nombre de logements nécessaires à l'horizon 2035. On considère que l'offre en logement doit être 10 % supérieure au nombre de ménages pour assurer le bon fonctionnement du marché.
- D'autre part, un ajustement de l'offre existante par rapport à la demande est ajoutée pour combler l'inadéquation actuelle.

Via cette méthode, il est donc possible de **calculer les différences absolues et relatives entre ce qu'il faut construire et ce qui peut être construit**. Il ressort que certaines communes ne peuvent répondre à leur demande estimée en logement au sein des périmètres de centralité.

Une différence de contexte entre les communes par rapport à la taille de leur centralité

Au sein de l'arrondissement de Huy – Waremme, on peut différencier 11 communes dont les centralités proposées ne permettent pas, en l'état, de répondre à la demande future en logements et 20 communes dont les centralités sont suffisantes.

Cette différence de contexte traduit des conséquences dissemblables pour les communes. Ces dernières ont la possibilité de redéfinir les périmètres de leur(s) centralité(s) dans un Schéma de Développement Communal.

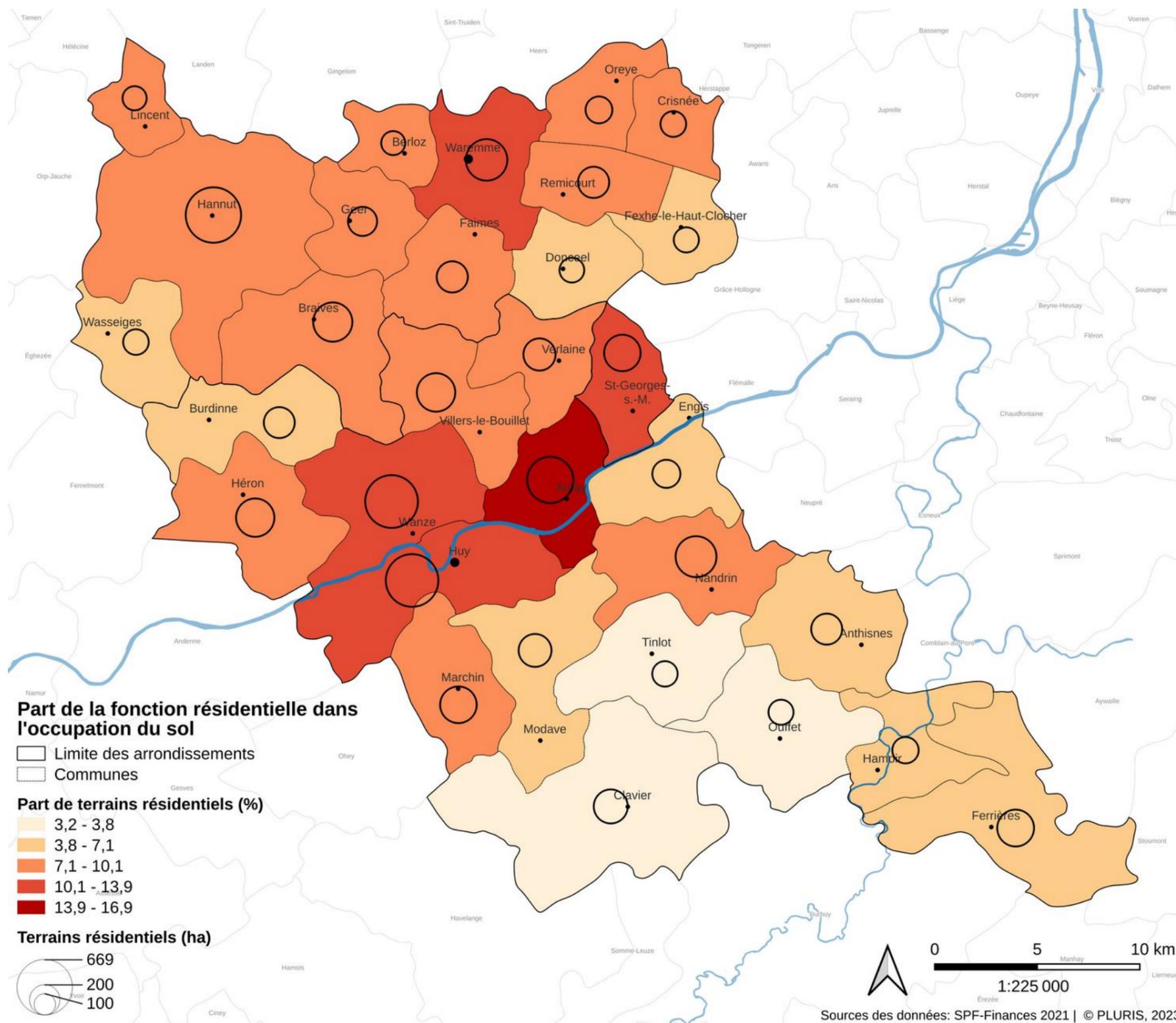
11. Potentiel foncier

11.10 Synthèse du potentiel foncier

Atouts	Faiblesses
<p>L'analyse du potentiel foncier non contraint (potentiel foncier net) met en évidence que le territoire de l'arrondissement de Huy – Waremme possède encore de nombreuses zones disponibles tant pour de l'habitat (ZH et ZHCR), pour de l'économique (ZI, ZAEM et Zones Spécifiques) que dans les ZACC.</p> <p>Environ 8.717 ha sont disponibles dans les différentes affectations destinées à l'urbanisation (et les ZACC) pour l'ensemble des deux arrondissements. Cela constitue environ 58 % des zones destinées à l'urbanisation. Parmi ces 8.717 ha, 14 % sont soumis à une contrainte majeure à l'urbanisation (soit environ 1.220 ha).</p> <p>Le potentiel foncier résidentiel non contraint est d'environ 5 400 ha pour l'arrondissement.</p>	<p>Certaines communes sont plus largement impactées par les contraintes majeures à l'urbanisation. Les communes de Modave, de Huy, de Hamoir, de Engis de Burdinne et de Braives sont imputées de plus de 20 % de leur potentiel foncier.</p> <p>11 communes n'ont pas suffisamment d'espaces disponibles au sein de leur centralité pour répondre à leurs besoins attendus en logements. Il existe pour ces communes un intérêt à réviser ou adopter un SDC afin de redéfinir leurs centralités avant 2030.</p>

12. Contexte immobilier

12.1 Superficie consacrée à la résidence



Entités	Superficie totale (ha)	P
Arr. de Huy	66.121	
Arr. de Waremme	39.041	
Huy – Waremme	105.162	
Prov. de Liège	385.716	
Wallonie	1.690.129	

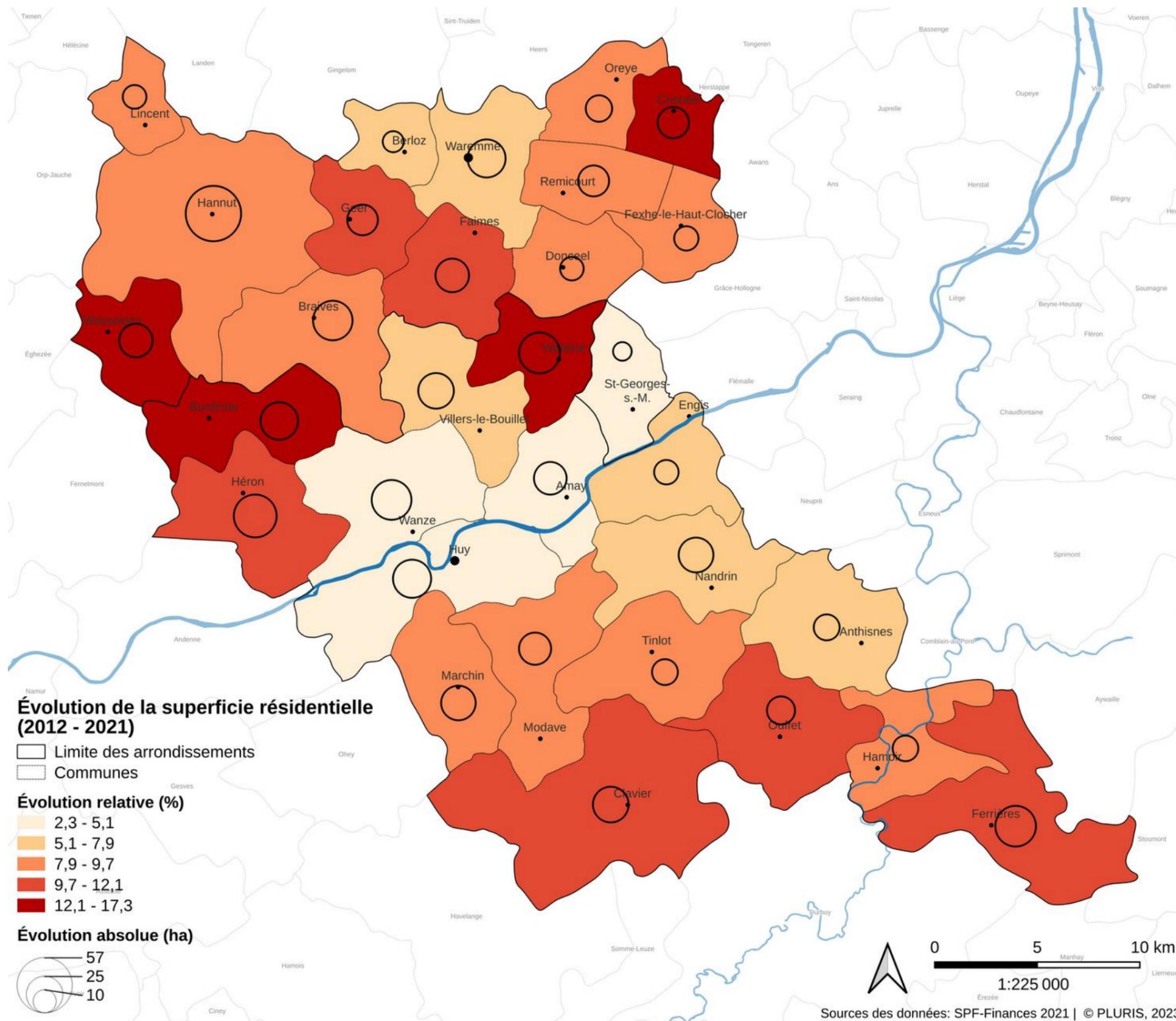
(Source : SPF Finances, 2021)

Une augmentation des terrains à vocation résidentielle

- Les plus fortes parts relatives du territoire consacrées aux terrains résidentiels se trouvent surtout au nord et dans la vallée mosane. Les parts dépassent souvent les 10 % ;
- actuellement, la part de terrains résidentiels est légèrement supérieure aux moyennes provinciales et régionales ;
- l'augmentation de la superficie résidentielle va de pair avec l'augmentation des logements observée préalablement.

12. Contexte immobilier

12.2 Évolution de la superficie consacrée à la résidence entre 2012 et 2021



Entités	Terrains résidentiels (ha)	Évolution absolue de la superficie résidentielle (2012 - 2021) (ha)	Évolution relative de la superficie résidentielle (2012 - 2021) (%)
Arr. de Huy	4.998	374	+ 8
Arr. de Waremme	3.243	269	+ 9
Huy - Waremme	8.241	643	+ 8,5
Prov. de Liège	29.381	2.309	+ 9
Wallonie	110.601	7.365	+ 7

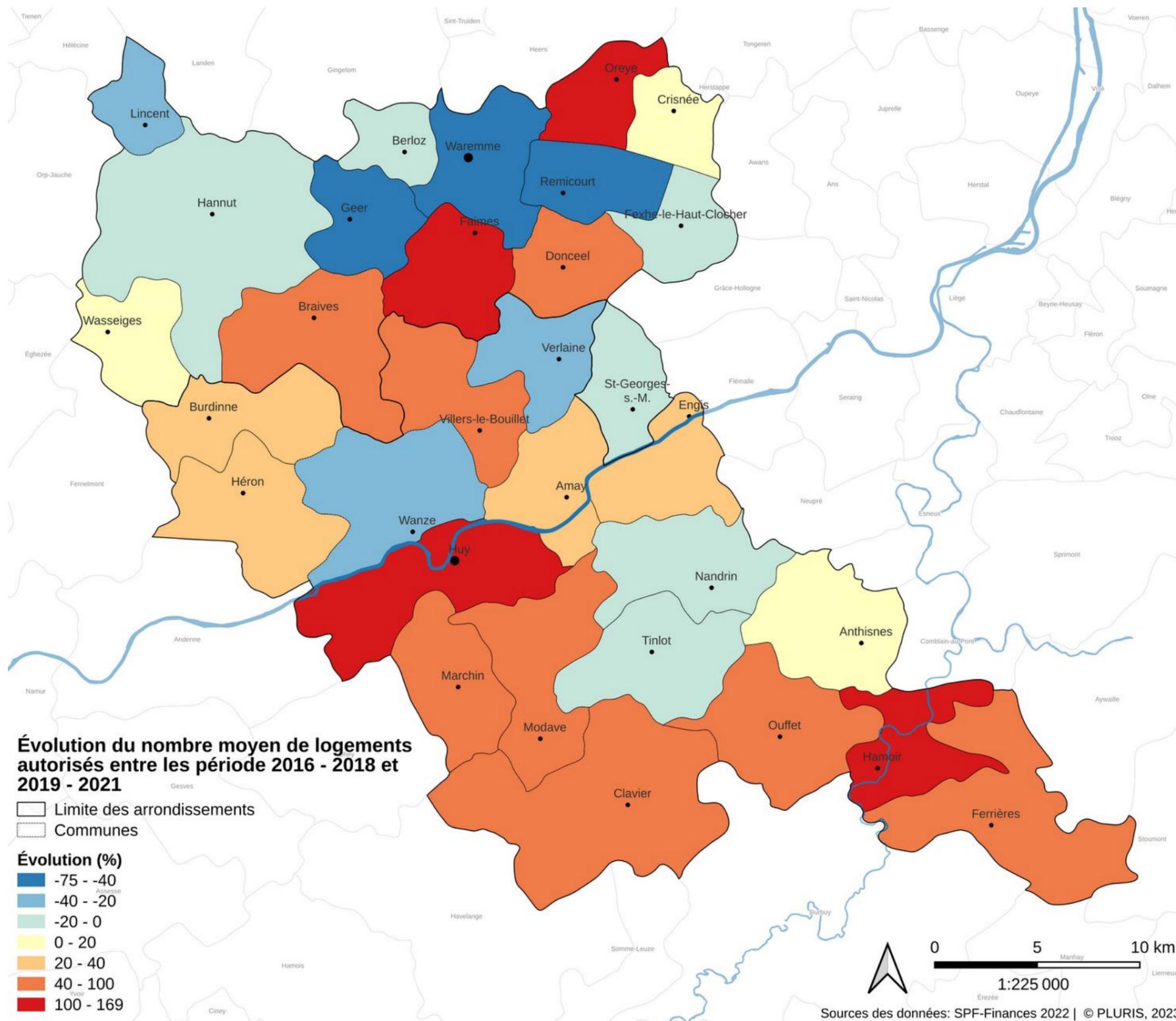
(Source : SPF Finances, 2021)

Des superficies résidentielles qui augmentent

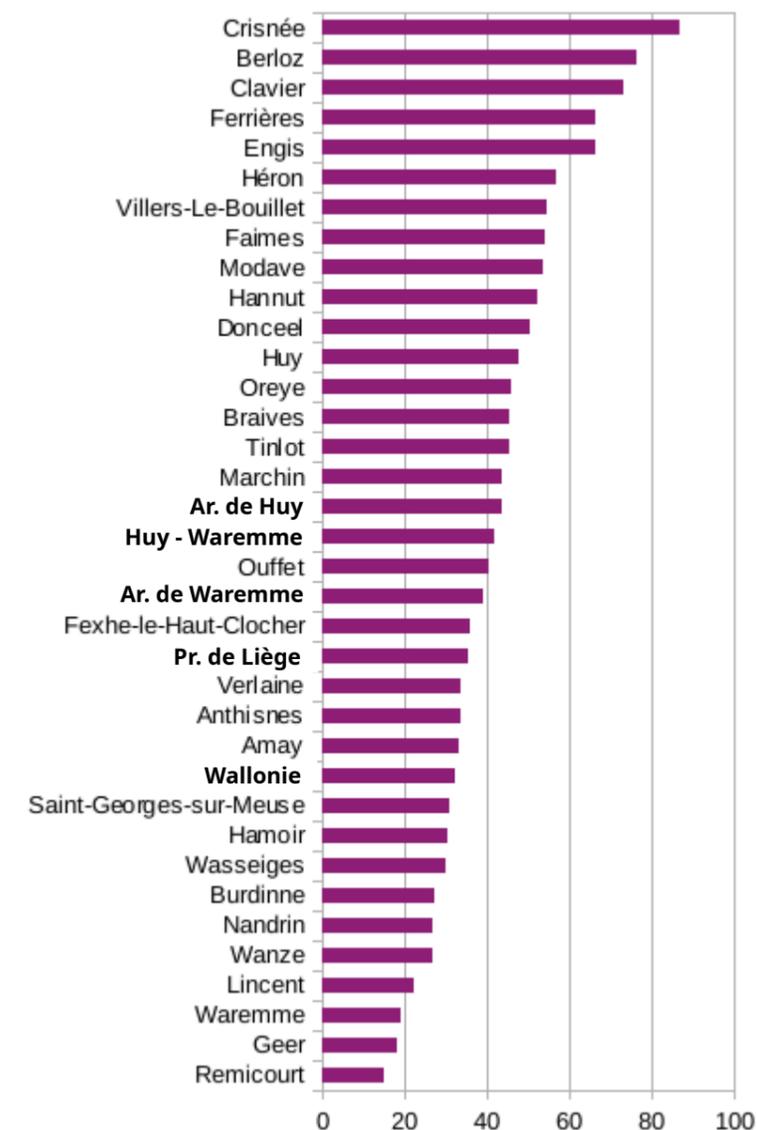
- Bien que la part de terrains résidentiels soit plus élevée dans la vallée mosane, les communes de Huy, Wanze, Amay et Saint-Georges-sur-Meuse témoignent d'une croissance du taux d'urbanisation résidentielle plus faible sur la période 2012 - 2021 ;
- les communes situées sur les plateaux enregistrent une urbanisation résidentielle relative plus soutenue ces dernières années ;
- de manière générale, l'urbanisation résidentielle reste conforme à la valeur provinciale mais supérieure à la Wallonie ;
- les communes de Wasseiges, Burdinne, Verlaine et Crisnée dépassent de manière significative le taux d'urbanisation résidentiel provincial et wallon sur la période 2012 - 2021.

12. Contexte immobilier

12.3 Évolution du nombre de logements autorisés



Nombre moyen de logements autorisés par an (sur la période 2019 - 2021) pour 10.000 habitants



(Source : Statbel 2022)

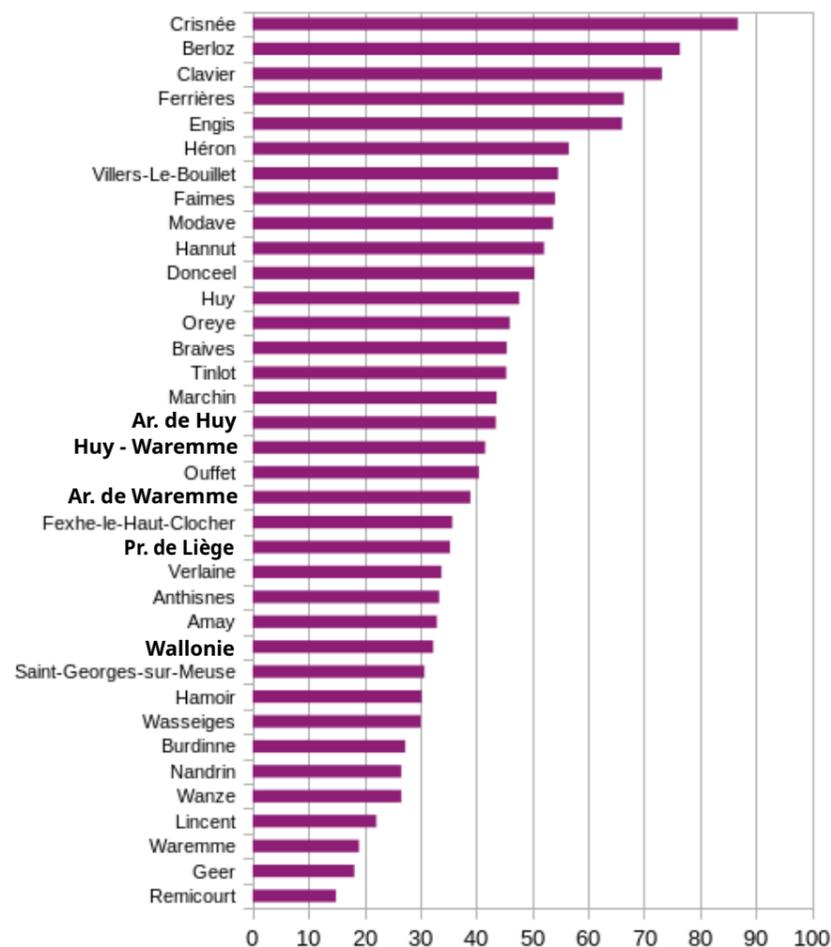
Des politiques de production de logements spatialement contrastées

- la comparaison du nombre de logements moyens autorisés sur la période 2016 – 2018 avec la période 2019 – 2021 met en évidence des politiques de logements différenciées ;
- les communes de Waremme, Geer et Remicourt montrent un ralentissement dans le nombre de logements autorisés contrairement aux communes de Hamoir, Huy, Faimés et Oreye.

12. Contexte immobilier

12.4 Autorisations dans les permis d'urbanisation (nombre moyen sur la période 2019 – 2021 pour 10 000 habitants)

Bâtiments autorisés

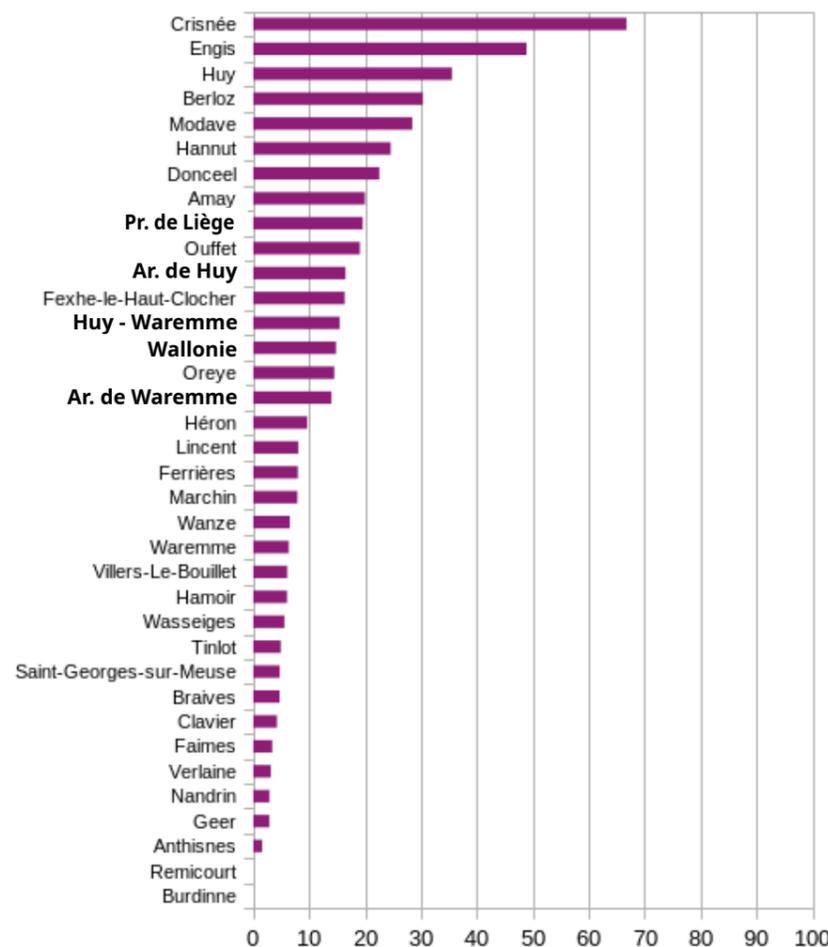


(Source : Statbel 2022)

Le nombre de bâtiments autorisés sur la période 2019 – 2021 a été le plus élevé dans les communes de Crisnée, Berloz et Clavier avec plus de 70 autorisations.

Les communes de l'arrondissement de Huy – Waremme ont en moyenne autorisé plus de nouveaux bâtiments que en province de Liège ou en Wallonie.

Appartements autorisés

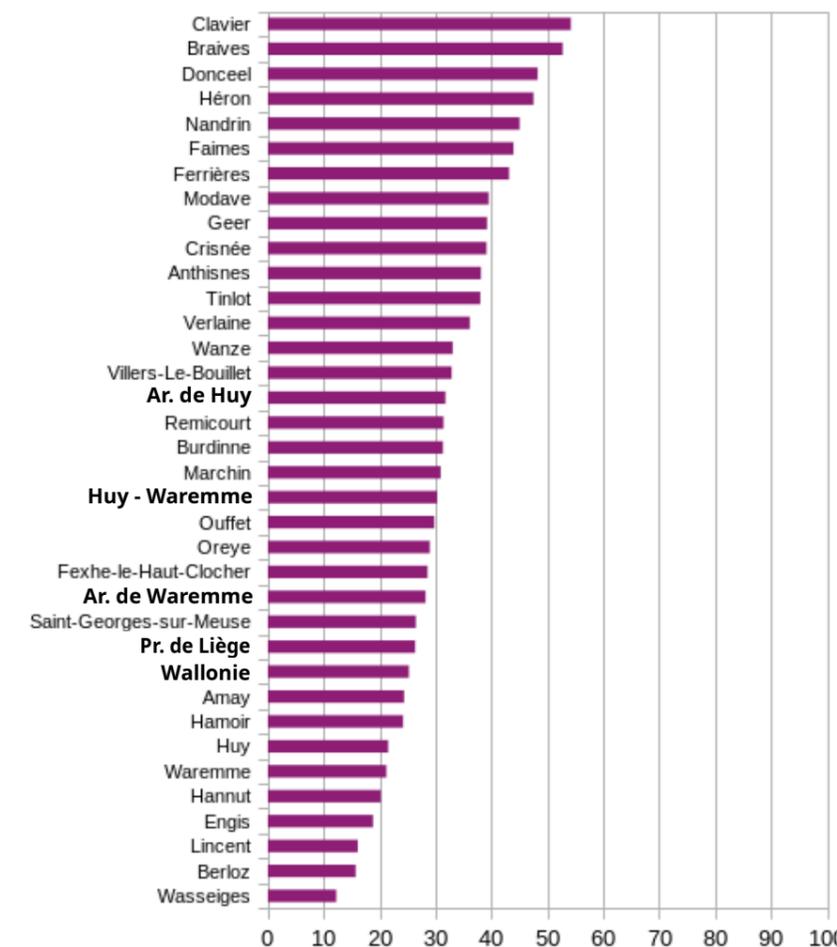


(Source : Statbel 2022)

Le nombre d'appartements autorisés sur la période 2019 – 2021 a été le plus élevé dans les communes de Crisnée, Engis et Huy avec plus de 30 autorisations.

Les communes de l'arrondissement de Huy – Waremme ont en moyenne autorisé autant de nouveaux appartements que en Wallonie mais moins qu'en province de Liège

Rénovations autorisées



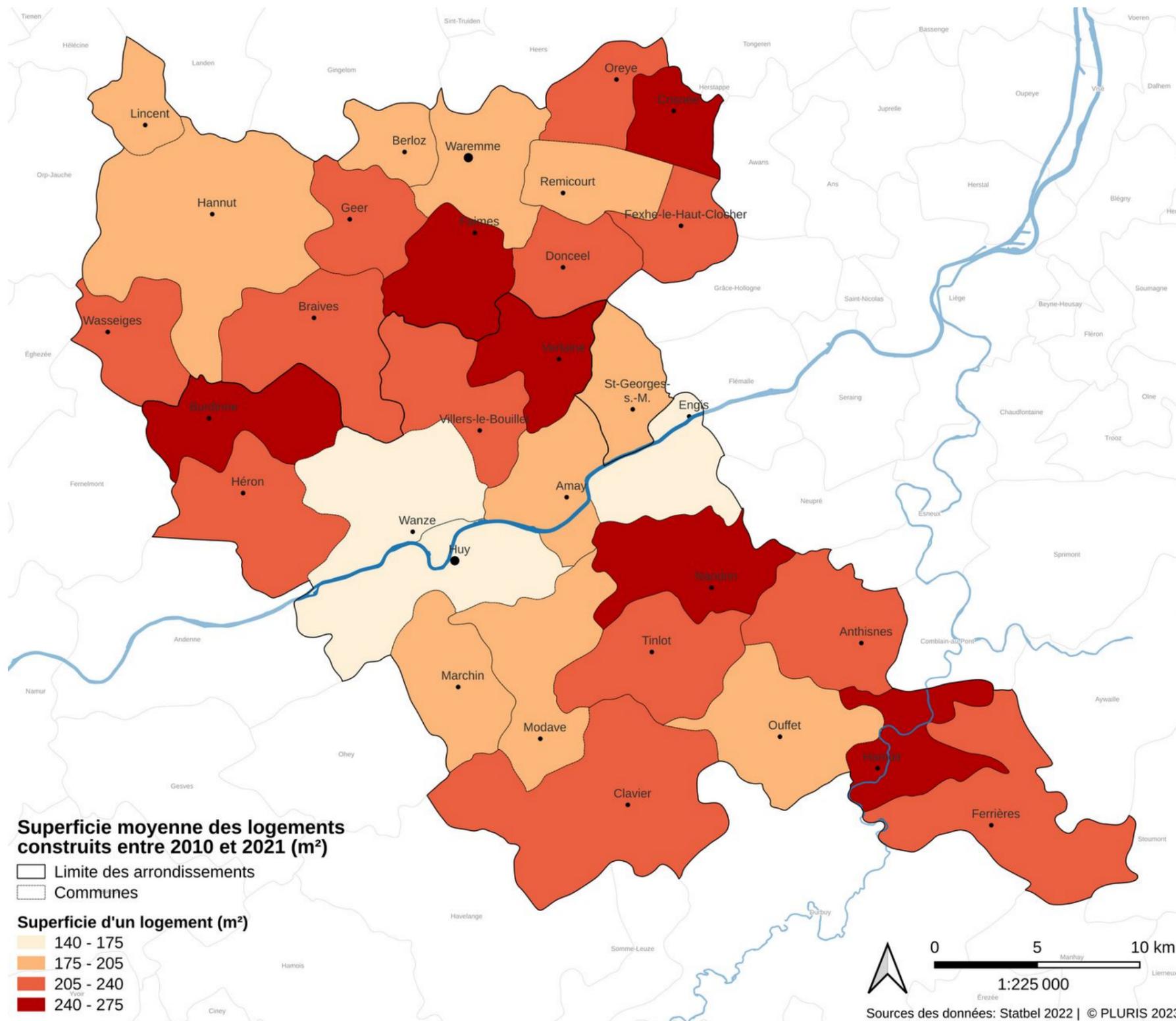
(Source : Statbel 2022)

Le nombre de rénovations autorisées sur la période 2019 – 2021 a été le plus élevé dans les communes de Clavier, Braives, Donceel et Héron avec plus de 45 autorisations.

Les communes de l'arrondissement de Huy – Waremme ont en moyenne autorisé plus de nouvelles rénovations que en province de Liège ou en Wallonie.

12. Contexte immobilier

12.5 Taille des logements et évolution



Entités	Taille moyenne des nouveaux logements (2004 - 2009) (m²)	Ta lo
Arr. de Huy	209	
Arr. de Waremme	204	
Huy – Waremme	206,5	
Prov. de Liège	204	
Wallonie	201	

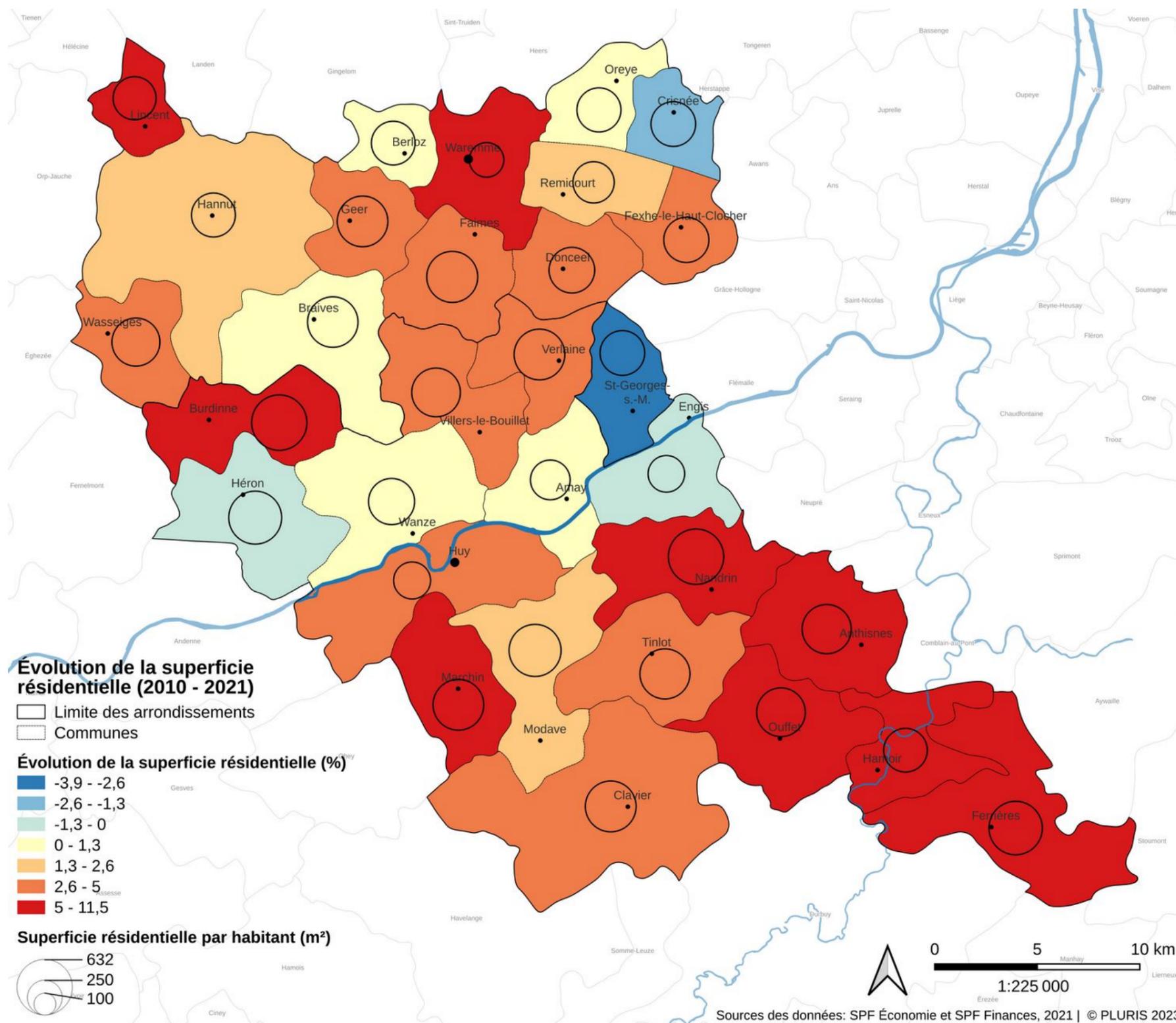
(Source : Statbel, 2022)

Une diminution de la taille moyenne des nouveaux logements

- La superficie moyenne des nouveaux logements des deux arrondissements diminue conformément à la tendance wallonne. Elle tend à répondre à une demande toujours plus importante en logements de petite taille ;
- Les communes de la vallée Mosane affichent les superficies de nouveaux logements les moins élevées. C'est Engis qui a la plus petite valeur avec 150 m² .
- Les communes périurbaines affichent les superficies de nouveaux logements les plus élevées. C'est Nandrin qui a la plus grande valeur avec 276 m².

12. Contexte immobilier

12.6 Superficie par habitants



Entités	Superficie résidentielle par habitant (2021) (m ²)	Évolution relative de la superficie résidentielle par habitant (2010 – 2021) (%)	Évolution absolue de la superficie résidentielle par habitant (2010 – 2021) (m ²)
Arr. de Huy	437,3	+ 3,7	15,7
Arr. de Waremme	394	+ 2,4	9,3
Huy – Waremme	415,6	+ 3	12,5
Prov. de Liège	264,9	+ 6,6	16,4
Wallonie	303,2	+ 4,7	13,7

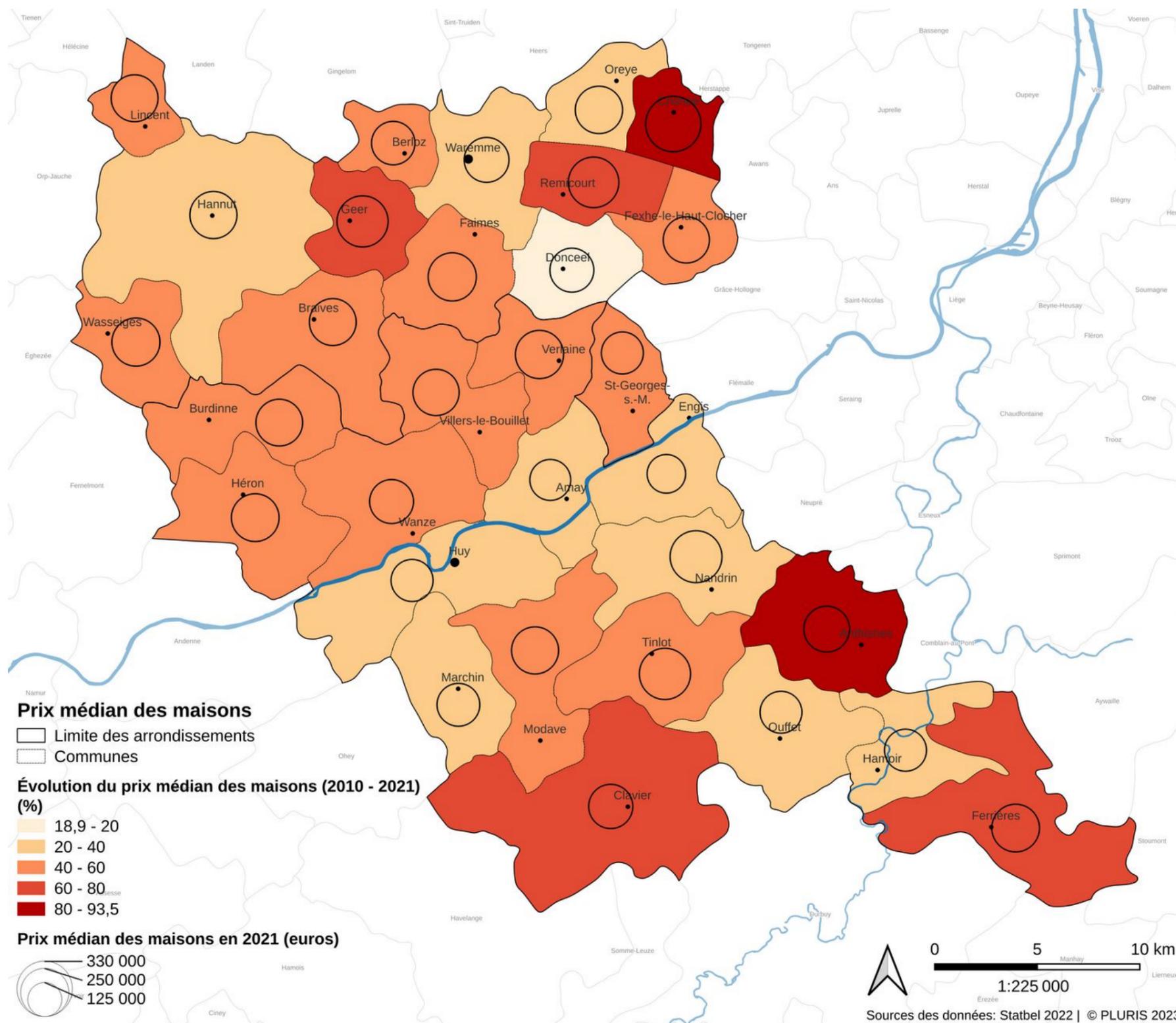
(Source : SPF Économie et SPF Finances, 2021)

Une superficie résidentielle par habitant très élevée

- La superficie résidentielle par habitant des deux arrondissements est largement supérieure aux autres entités de référence. La superficie moyenne par habitant est de 415,6 m² alors que la moyenne régionale est de 303,2 m². Dans de nombreux cas, c'est la très grande surface des terrains (jardins arrières et avants, garages, allées, ...) qui influence cette valeur.
- au niveau de l'évolution relative entre 2010 et 2021, elle est moins importante que les autres entités de référence ;
- la plupart des communes de l'arrondissement affichent une augmentation de la superficie résidentielle par habitant entre 2010 et 2021. Les communes situées au sud de l'arrondissement ainsi que quelques communes au nord ont tendance à avoir fortement contribué à l'accroissement de la superficie résidentielle moyenne ;
- d'autres communes ont vu cette superficie diminuer, à l'image de Crisnée, Saint-Georges-sur-Meuse, Engis et Héron.

12. Contexte immobilier

12.7 Prix médian des maisons



Entités	Maisons	
	Prix médian (€)	Évolution moyenne prix médians (2021) (%)
Arr. de Huy	205.000	+ 38
Arr. de Waremme	230.000	+ 42
Huy – Waremme	217.500	+ 40
Prov. de Liège	190.000	+ 41
Wallonie	190.000	+ 36

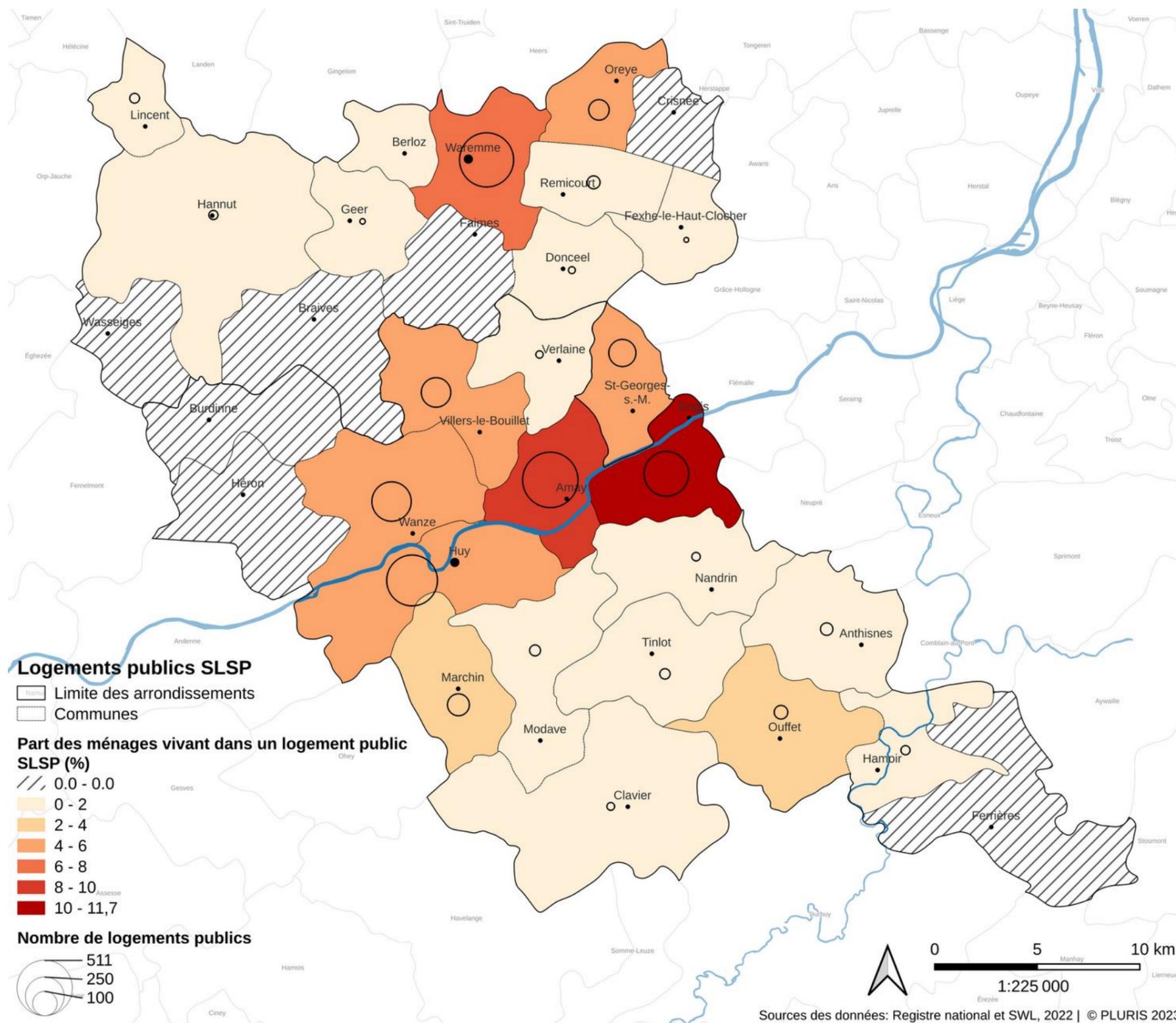
(Source : Statbel, 2022)

Des biens immobiliers plus chers

- Le prix médian des biens immobiliers est supérieur à Huy – Waremme qu'en province de Liège et en Wallonie ;
- l'évolution du prix médian est comparativement semblable à celui observé en province de Liège et en Wallonie ;
- le prix médian des maisons est plus élevé sur les plateaux tant au nord que au sud de la vallée mosane.

12. Contexte immobilier

12.8 Parc du logement public



Parc du logement public

- La répartition des logements publics est inégale sur le territoire de l'arrondissement : 23 communes sur 31 se partagent la totalité de ces logements ;
- c'est surtout la vallée Mosane qui concentre les logements publics SLSP ;
- dans ces 23 communes, la répartition est très inégale :

Entités	Logements publics SLSP	Nombre de logements publics pour 1000 ménages	Nombre de logements publics pour 1000 habitants	Part de logements publics SLSP (%)
Amay	511	82	35	7,8
Waremme	488	69	32	6,6
Huy	430	42	20	4,0
Engis	332	121	53	11,6
Wanze	258	44	18	4,2
Villers-le-Bouillet	145	54	22	5,2
St-Georges-sur-Meuse	123	41	17	3,8
Marchin	80	34	15	3,2
Oreye	70	41	17	4,0
Ouffet	31	26	11	2,4
Remicourt	28	11	5	1,1
Anthisnes	26	15	6	1,4
Modave	20	11	5	1,1
Tinlot	18	17	7	1,6
Lincent	16	12	5	1,2
Hamoir	14	8	4	0,7
Hannut	14	2	1	0,2
Nandrin	12	5	2	0,5
Clavier	10	5	2	0,5
Verlaine	9	5	2	0,5
Donceel	8	6	3	0,6
Geer	5	4	1	0,4
Fexhe-le-Haut-Clocher	4	3	1	0,3

(Source : Registre national, SWL et Statbel, 2022)

12. Contexte immobilier

12.9 Synthèse du contexte immobilier

Atouts	Faiblesses
<p>La taille moyenne des logements a tendance à diminuer de quelques mètres carrés. La comparaison de la taille moyenne des logements entre 2004 – 2009 et 2016 – 2021 montre une diminution de 8 m² en moyenne. Cette diminution est plus importante que celle enregistrée en province de Liège et en Wallonie. Ce constat s'accompagne de la tendance générale en faveur de logements de plus petite taille pour répondre à la demande croissante des personnes isolées.</p> <p>Le parc immobilier comporte une série de solutions en termes de logements publics. Ces logements se concentrent principalement dans la vallée mosane.</p>	<p>Malgré les efforts de certaines communes, la superficie résidentielle par habitant tend toujours à augmenter. La superficie résidentielle moyenne de l'arrondissement est de 415,6 m² par habitant soit une valeur dépassant la moyenne régionale de plus de 100 m² par habitant. Dans de nombreux cas, c'est la surface des terrains (jardins arrières et avant, garages, allées) qui influence cette valeur.</p> <p>À l'exception des communes du sillon mosan, la plupart des biens immobiliers des communes de l'arrondissement sont plus chers que la moyenne régionale et provinciale. La hausse de prix enregistrée sur la période 2010 – 2021 est sensiblement identique aux entités de référence.</p> <p>Très peu de communes dépassent le seuil de 10 % de logements publics souhaité par la Wallonie.</p>